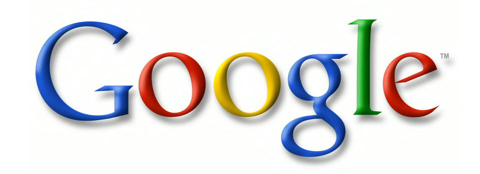
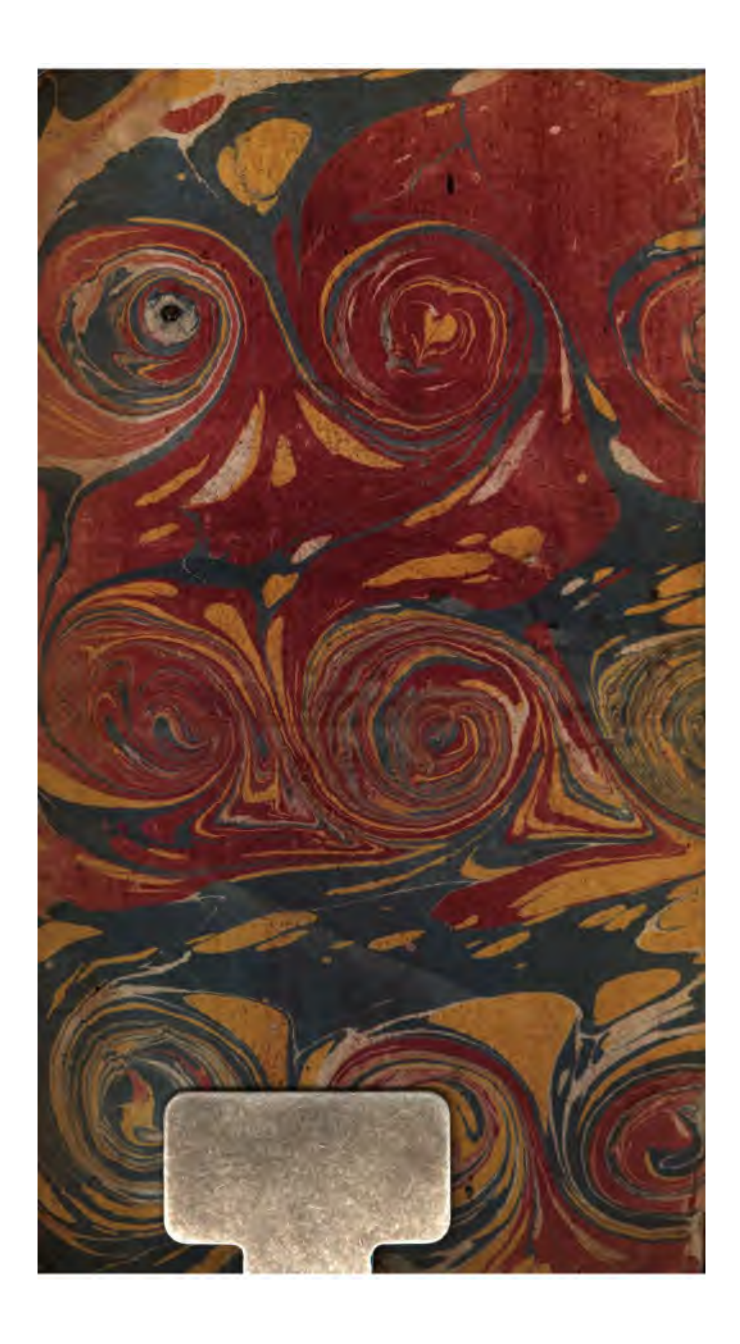
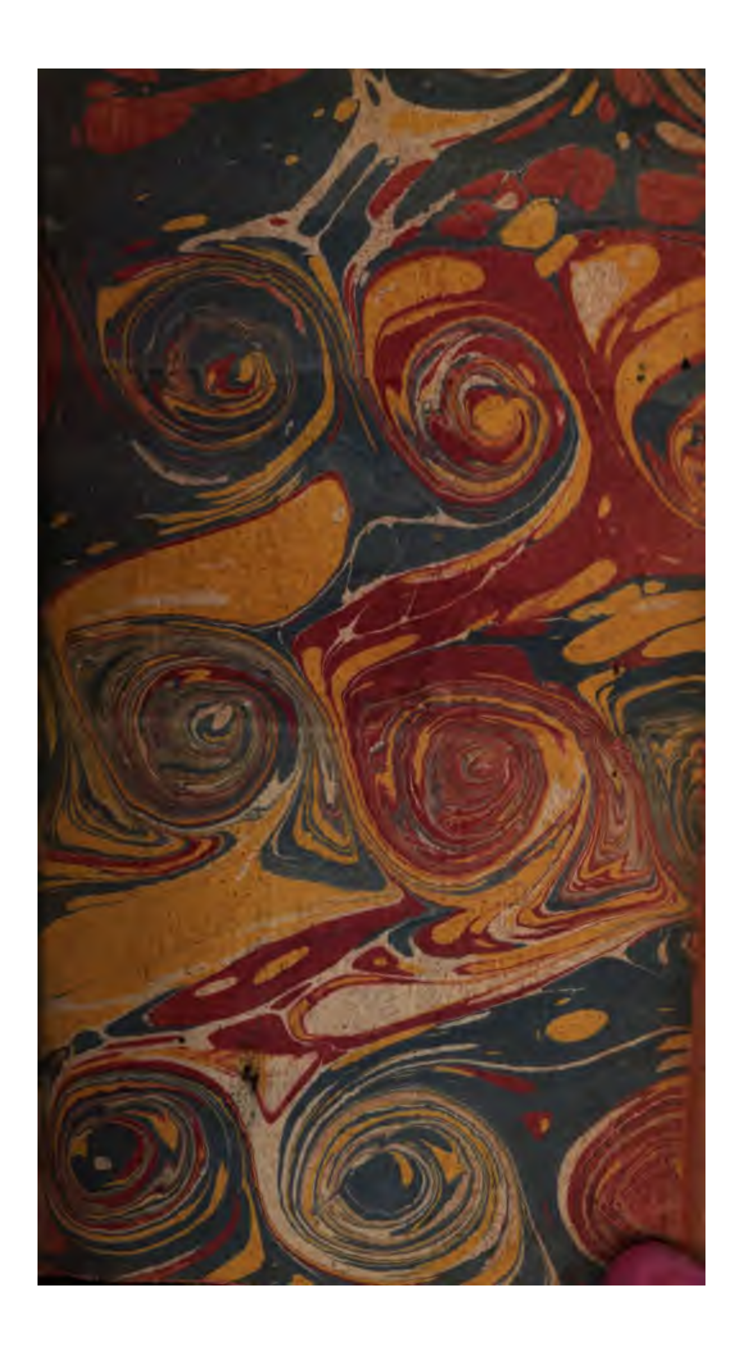
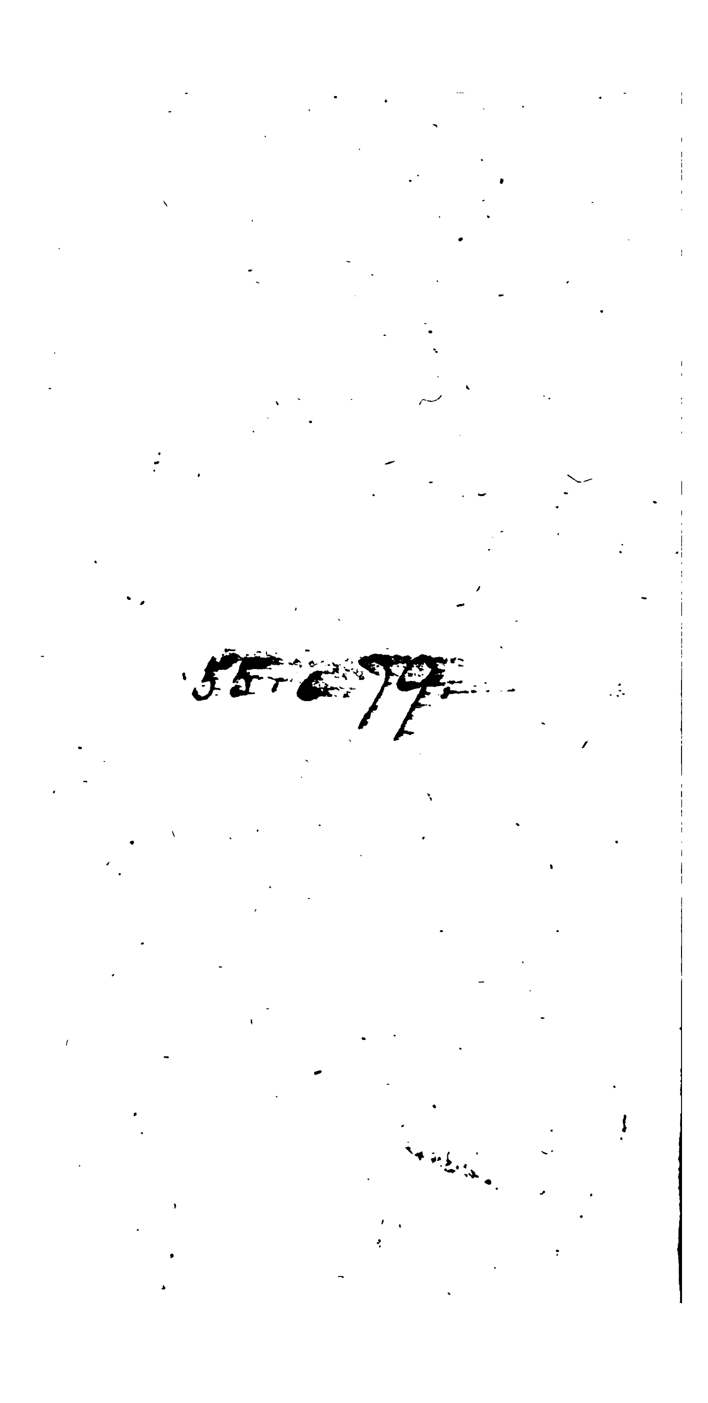









55679

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.
TOME XV.

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

CONTENANT LES PAROISSES ET TERRES du Doyenné de Lagny.

TOME QUINZIÉME.

Avec un détail circonstancié & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises : ensemble quelques Remarques sur le temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

QUINZIÈME PARTIE,

Contenant l'Hiſtoire des Paroiſſes & Terres du Doyenné de Lagny.

VILLENEUVE-SAINT-DENIS.



Rien n'eſt plus ſimple que l'origine de cette Paroiſſe. Quelqu'un de nos Rois ou des anciens Comtes de Champagne & de Brie avoit fait préſent à l'Abbaye de Saint-Denis proche Paris, d'un terrein conſidérable ſur les limites du Diocèſe de la même Ville & vers les confins de celui de Meaux, & ce terrein étoit en bois dans ſa plus grande partie. Comme en ces temps-là les forêts étoient plus vaſtes qu'elles ne ſont aujourd'hui, le deſir de recueillir du grain en fit abattre des portions conſidérables dans les lieux où le ſol paroiſ-

ſoit propre à être labouré & à porter du bled. On s'apperçoit que ces diminutions de forêts ſe firent dans les côtés qui approchoient le plus des grandes routes; dans le canton dont il s'agit, Sarris, comme l'indique ſon nom, fut des premiers à être cultivé en bled, eu égard au territoire que le Monaſtere de Saint-Denis y avoit : il étoit en effet plus voiſin de Lagny. On continua enſuite à défricher plus avant dans les bois de Sarris : puis à l'occaſion de la ceſſion que fit Gaucher de Chatillon, Sénéchal de Bourgogne, à Hugues Foucaud, Abbé de Saint-Denis, de la Gruerie & autres droits qu'il avoit dans ces mêmes bois en faveur du nouveau Village qu'on avoit conçu le deſſein d'y bâtir, joint à cela les acquiſitions que cet Abbé y fit & la ceſſation qu'il obtint des exactions de la part des Seigneurs de Crecy & de Tournan, le Monaſtere y fit conſtruire réellement ce Village qui fut nommé tout naturellement *Villa nova*, parce qu'il étoit nouveau, & ſurnommé *Sancti Dionyſii*, parce qu'il appartenoit à l'Abbaye de Saint-Denis. Cela arriva en 1192 ou 1193.

Hiſt. de S. Denis p. 210 & 212.

Lorſque les maiſons furent achevées & habitées, l'Abbé repréſenta à Maurice de Sully, Evêque de Paris, qu'il étoit à propos qu'il permît de bâtir dans ce lieu une Egliſe baptiſmale; le Prélat en accorda la permiſſion, à condition que ceux qui la deſſerviroient payeroient les droits ordinaires de Viſite & de Synode à l'Evêque & à l'Archidiacre. Cet Abbé obtint auſſi de lui le droit d'y préſenter, à cauſe qu'elle étoit conſtruite ſur ſon terrein & qu'il en étoit le fondateur. Ces circonſtances ne ſont venues à notre connoiſſance que par une Charte de ce même Abbé datée de l'an 1194. Ce qu'elle a de re-

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 1. page 166. ex Chartul. Ep. fol. 29.

marquable quant à la Topographie, est que la situation de ce Village est dite être auprès des Novales de Tournan, *propè Novalia de Tornan.* Apparemment que les Seigneurs de Tournan avoient fait précédemment couper beaucoup de bois de ce côté-là, & cultiver des terres, qui auront été depuis remises en bois ; car aujourd'hui on ne peut aller de Tournan à Villeneuve-Saint-Denis sans passer pendant une lieue par des bois qui ne finissent que tout proche ce Village.

La distance où cette Paroisse est de Paris n'est que de sept liéues ou un peu plus ; sa position est vers l'orient. Elle est éloignée de Lagny de deux lieues, & autant de Tournan. Sa situation est dans une plaine de labourages *sans* aucunes vignes. Jossigny & Sarris sont les Paroisses les plus voisines avec Villeneuve-le-Comte qui est du Diocèse de Meaux. La forêt de Crecy la borne du côté du midi. On ne trouve point cette Paroisse dans les Rôles de l'Election de Paris qu'en cherchant par l'article *La Villeneuve-Saint-Denis.* Dans les Dénombremens relatifs a ces Rôles, le nombre des feux est dit avoir été de vingt-neuf l'an 1709, (ce que le Dictionnaire Universel de l'an 1726 a rendu par 149 habitans) : & dans le dernier Dénombrement imprimé en 1745 il est spécifié qu'il y a 33 feux. Les anciens Moines de Saint-Denis avoient fait leur possible dès le treiziéme siécle pour peupler ce lieu de plus en plus. Dès l'an 1248 l'Abbé Guillaume avoit accordé des lettres de manumission à tous les serfs & serves qu'ils y avoient.

Royaume de France par Doisy.

Hist. de S. Denis, pag. 240.

L'Eglise de ce lieu n'est bâtie qu'en forme de Chapelle. Celle que Hugues Foucauld, Abbé de Saint-Denis, avoit fait construire ne subsiste plus. Celle d'aujourd'hui n'a gueres

que deux cent ans de bâtisse. Il ne faut point douter que saint Denis, Apôtre de Paris, n'ait été Patron de l'ancienne. C'étoit l'ordinaire des Religieux de l'Abbaye, de donner aux Paroisses de leurs Terres le nom de leur Eglise, & il n'en faut point d'autres preuves à l'égard de celle-ci que le nom du Village. A Villeneuve-Saint-Georges, c'est S. Georges qui est le Patron de l'Eglise. Pourquoi n'en eût-il pas été de même ? Mais il a pu se faire que quand on a béni l'Eglise d'aujourd'hui les habitans qui voyoient que la saint Denis étoit fêtée dans tout le Diocèse, aient souhaité avoir un second Patron pour le fêter en particulier, & que les Religieux de Saint-Denis leur ayant donné des reliques de sainte Christine, dont ils disoient avoir le corps en leur Prieuré d'Argenteuil, cela les ait déterminé à la prendre pour Patrone en second. Il n'y a dans cette Eglise aucune sépulture remarquable que celle d'un des derniers Seigneur de Laguette, fief assis sur la Paroisse.

On ne manqua pas en rédigeant le Pouillé de Paris au treiziéme siécle, un peu après l'érection de cette Paroisse, de la mettre au rang de celles de la nomination de l'Abbé de Saint-Denis, sous le titre de *Villa nova* ; & tous les Pouillés subséquens s'y sont conformés. L'Abbé ou le Couvent jouit non-seulement de la Seigneurie & du Patronage, mais encore des grosses dixmes. Il y avoit eu dès l'an 1218 une Enquête sur les Novales de cette Paroisse, faite par Guillaume, Archidiacre de Paris, & par Helie, Aumônier de Saint-Denis. Il est marqué qu'ils renfermerent dans l'étendue de leur territoire des terres situées sur le rû pierreux * jusques aux Essarts de Sarris, & depuis le bois de Sarris jusqu'au bois du Roi.

Chart. Ep. Reg. fol. 67.

* *In rivo petroso.*

¶ Le seul Ecart remarquable de cette Paroisse s'appelle La Guette, qui peut être le nom d'un ancien possesseur de ce fief. On trouve un Dreux La Guette, Valet de Chambre du Roi Philippe-le-Bel en 1307, auquel ce Prince donna les biens de Jean le Grand, Portier du Roi, à lui échus, parce qu'on disoit que ce le Grand étoit bâtard. Mais sans remonter si haut, il y avoit au seiziéme siécle un Jean de La Guette, lequel pour demeurer quitte envers le Roi de six mille trois cent cinq livres, étant condamné en 1554, céda au Roi la terre de La Guette, (distraction faite préalablement pour Marie Saligot sa femme) avec les fiefs de Jossigny, &c. On trouve aussi que Jean Davy du Perron, frere du Cardinal, fut Seigneur de La Guette. En 1626 cette Terre étoit possédée par Bonit François Broc, Président aux Requêtes.

Regist. du Trésor des Chartes 38. Piece 237.

Mém. de la Chambre des Comptes.

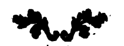
Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 288.

Perm. d'Or. domest. du 26 Juin.

En 1723 Pierre Martin est qualifié Seigneur de La Guette dans un Factum que j'ai vu.

Le village de Villeneuve-Saint-Denis a été oublié dans la Carte des environs de Paris donnée au Public l'an 1674 par MM. de l'Académie Royale des Sciences. Et M. de Valois dans sa Notice l'a confondu avec l'autre Villeneuve contigu, lorsqu'il a écrit que *Villa nova* du Doyenné de Lagny, dont la Cure est à la nomination de l'Abbé de Saint-Denis, s'appelle autrement *Villa nova Comitis*, Villeneuve-le-Comte. Peut-être a-t-il été induit en erreur par la Carte de l'Académie, où il n'y a que ce dernier Villeneuve.

Notit. Galli p. 436. col. 2.



JOSSIGNY.

IL est arrivé à quantité de lieux en France dont la premiere syllabe contenoit la diphtongue *au*, que cette diphtongue a été changée dans l'écriture en un simple *o*. Par exemple *Aureliani* en Orleans; *Aureliacum* en Brillac & Orly, *Pauliniacum* en Poligny, comme *Saint Paul* en Saint-Pol. Jossigny est de ce nombre : ce n'est que depuis les derniers siécles qu'on l'écrit ainsi ; auparavant & à prendre la chose dès le douziéme siécle, dont sont les premiers titres qui en parlent, on écrivoit Jaussigny ou Joussigny (*a*), & en latin on disoit *Jausigniacum*, *Jaussiniacum*, *Jauseniacum*, & quelquefois au treiziéme siécle *Jauxigniacum*, *Jauxiniacum*. Mais ces variétés ne nous rendent pas plus instruits sur l'origine du nom de ce Village. A-t-il appartenu primitivement à quelque Romain ou Gaulois appellé *Jausenius* ou *Jausinius*? C'est ce qui est vraisemblable : mais je n'ose rien décider, vu la singularité de ce nom. On verra ci-après sur quoi je me fonde pour assurer que ce Village étoit connu au moins dès le dixiéme siécle.

Cette Paroisse est éloignée de Paris d'environ sept lieues du côté de l'orient, & à la distance d'une lieue & demie de Lagny. Les Villages qui l'environnent sont Chanteloup, Serris, Villeneuve-Saint-Denis, Ferrieres,

(*a*) Samson dans une Carte du Diocèse donnée vers l'an 1621 l'a encore écrit Jaussigny.

Le Copiste du Pouillé au seiziéme siécle a mis *Rossigniacum*.

Il est parlé d'une Marguerite de *Jauxigni* dans l'Histoire de Paris, Tom. I. p. cviij à l'an 1292.

les deux Bucy, & Conches. C'est un pays de plaine en plus grande partie cultivé en grains; on y voit quelques bosquets, mais point de vignes. Dans le Dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 il est marqué qu'il y a 88 feux : ce que le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 a évalué à 375 habitans. Le dernier Dénombrement imprimé en 1745 réduit le nombre des feux à 83. Il est certain qu'il y a dix ou douze ans le nombre des communians étoit de 340.

Royaume de France in-4°. par Doisy.

Visite de M. du Bourg.

L'Eglise du lieu est sous l'invocation de sainte Genevieve. L'édifice ne paroît construit qu'il y a deux cent ans. Il n'a d'aîle que que du côté du midi où se trouve aussi placée la tour. Au fond de cette aîle est la Chapelle de Notre-Dame dans laquelle on lit l'épitaphe de Magdeleine l'Advocat, fille de Louis l'Advocat, Conseiller du Roi en ses Conseils, femme de Jerôme de Bragelogne, Doyen de la Cour des Aydes, décédée en 1649 en sa maison à Jossigny. Le cœur de son mari est aussi dans la même Eglise. La nomination de la Cure appartient à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris de temps immémorial, on en a une preuve plus ancienne que tous les Pouillés & même que celui du treiziéme siécle. La Bulle par laquelle le Pape Alexandre III confirme les biens de cette Abbaye l'an 1163 porte ces mots : *Jaursiniacum cum omnibus justitiis, & Ecclesiam ejusdem villæ.* Aussi se trouve-t-elle dans les Lettres par lesquelles Eudes de Sully, Evêque de Paris, exempta de procuration l'an 1202 quelques Eglises dépendantes. Je crois ne devoir pas aller plus loin sans faire remarquer qu'il y a toute apparence que le prétendu *Grusciniacum* donné à Sainte Genevieve par Clovis, suivant la seconde copie du Testa-

Gall. Christ. T. 7. Instrum. col. 241.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 154.

ment de ſaint Remi de Reims inſerée par Flodoard dans ſon Hiſtoire, n'eſt autre que notre Joſſigny, & que Flodoard ou ſon copiſte ſe ſera trompé dans les deux premieres lettres du nom, mettant *Cruſciniacum* en place de *Iauſciniacum*, d'autant plus que l'on ne voit point qu'il exiſtè ni même qu'il ait exiſté de Village du nom de Crocigny ou Croſſigny, ni même Crouſſigny ou autre nom formé de *Cruſciniacum* en toute la France, ſinon Creutznak qui eſt ſur le Rhin proche Binge, où il n'eſt pas vraiſemblable (vu l'éloignement) que Clovis ait donné du bien à Sainte Genevieve. Outre cela comme c'eſt une addition faite au Teſtament de ſaint Remi, il eſt plus probable que ce n'eſt pas à la perſonne de la Sainte que la terre de Joſſigny a été donnée par Clovis I, mais à ſon Egliſe de Paris par Clovis II ou Clovis III, & peut-être même par Louis-le-Débonnaire, ou Louis-le-Begue. Ce qui m'engage à reculer cette donation au temps de ce dernier dont le nom *Hludovicus* étoit quelquefois confondu avec celui de Clovis, eſt qu'il me paroît plus naturel de croire que lorſque le corps de ſainte Genevieve fut tranſporté à Mariſy près la Ferté-Milon, dans le temps de la troiſiéme irruption des Normans, ou qu'il en fut rapporté, ce ſaint corps paſſant par la Brie opéra quelques miracles, & que les peuples ayant élevé des oratoires dans les lieux où ces miracles avoient été opérés, les Chanoines de Sainte-Genevieve obtinrent du Roi ou des Seigneurs quelques-unes des Terres où ces merveilles étoient arrivées ; & que c'eſt pour cela que les terres de Joſſigny & de Magny qui ſont contigues appartinrent à cette Abbaye, en même-temps que les Egliſes de ces lieux porterent le nom de la Sainte,

Il n'y en a point dans le Dict. Univerſel.

ainsi qu'elles le portent encore. Je sçais que sainte Genevieve est venue à Meaux pendant sa vie & qu'elle a pu passer sur le terrein dont il s'agit : mais il y a trop de faits à suppléer, pour trouver de la liaison entre son passage par ces lieux & la donation des Terres par le Prince ou par un Seigneur. Ce n'est pas assez qu'il y ait une fontaine du nom de cette Sainte située en tirant vers Bucy, de laquelle on boit par dévotion, il faudroit encore autre chose.

De quelque façon que la terre de Jossigny fut advenue à l'Eglise Saint Pierre & Saint Paul de Paris dite depuis Sainte Genevieve, elle la possédoit sûrement au treiziéme siécle avec une partie du territoire de Magny-le-*Hongre* qui y est presque contigu. Dès avant l'an 1170 les Chanoines de Sainte-Genevieve s'étoient accordés avec les détenteurs du fief de Brenage de Jossigny ; ce fief consistoit dans le droit d'exiger des gros Décimateurs une quantité de grosse farine pour nourrir les chiens de chasse des Chevaliers. Luce du Port & Gautier de Marle tenoient en fief ce droit de Robert, Comte de Dreux, frere du Roi *Louis*-le-Jeune, & convinrent qu'au lieu de payer ce brenage en especes, les Chanoines de Sainte-Genevieve paieroient seulement à chacun des deux possesseurs du fief la quantité de dix sextiers d'avoine par an. Ces accords faits par différens actes furent approuvés en 1170 par Agnès, Comtesse de Meulent, en présence de toute sa Cour composée des Chevaliers du voisinage ; sçavoir Dreux de Clacy, Garin de Villefluis, Gaucher de Combeaux, Raoul de Bucy, Guy de Pissecoc, Philippe de Bercheres, & Jean de Favieres. Etienne, Abbé de Sainte-Genevieve, avoua le traité en 1182 pardevant

Voyez la Bulle de 1163 citée ci-dessus.

Chartul. S. Gen. f. 177.

Ibid.

Maurice de Sully, Evêque de Paris; & deux ans après, Robert, Comte de Dreux, frere de Louis VII, sa femme Agnès, Comtesse de Braine, avec leurs trois enfans, Robert, Seigneur de Dreux, Guillaume & Jean, ratifierent ce traité fait entre l'Abbé & Chanoines d'une part, & leurs deux Vassaux d'autre.

Chartul. S. Gen. fol. 177.

Quelques Gentilshommes de la Brie avoient tâché de s'arroger quelques droits dans la terre de Jossigny; par exemple, Guy de Garlande, Seigneur de Tournan: mais en 1136 il reconnut que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient eu ni dû y avoir aucune prérogative, ni à raison de droit de garde ou de protection, ni en aucune autre maniere.

Ibid. fol. 179.

En 1196 Gaucher de Châtillon & Elisabeth son épouse quitterent à l'Abbaye tout le bois qui étoit coupé & essarté à Jossigny, & semblablement ce qu'ils pouvoient y prétendre dans la Voierie ou autrement.

Ibid.

En 1225 Hugues de Châtillon de l'aveu de Guy son frere, quitta pareillement à la Maison de Sainte-Genevieve ce qu'il avoit dans la Voierie des Usages de Jossigny & la Gruerie des mêmes Usages, ensemble tout le droit & domaine qu'il avoit dans ces Usages, de maniere que les Religieux pussent les mettre en culture en tout ou en partie.

Ibid. pag. 186.

Ils y firent effectivement mettre la charrue, & aussi-tôt ils furent troublés par Guillaume de Bucy & autres qui prétendoient avoir droit de chemin à travers ces essarts jusqu'à un lieu dit Fourbevoie; la contestation fut rapportée à des arbitres, qui étoient Hubert, Abbé de Lagny, & Pierre Caradeu, Prêtre de Montevren en 1232; & la même année les Gentilshommes se désistant, se contenterent d'avoir un autre chemin qui prendroit à celui de la

Ibid. pag. 238.

Cloiere proche le fossé du bois, & iroit jusqu'au chemin de Lailier.

Guy du Port, Chevalier, s'étoit prêté un peu auparavant pour une échange avec l'Abbé de Sainte-Genevieve. Il donna en 1227 à son Couvent, & à toute la Communauté du village de Jossigny un arpent de marniere situé dans son propre fond sur le grand chemin qui alloit de Jossigny à Fontenelles avec toute Justice & autres droits : au lieu de quoi l'Abbaye lui céda une vieille marniere située vers Fontenelle pareillement avec tout droit de Justice. *Ibid. page 139.*

L'ancien Nécrologe de Sainte-Genevieve fait honorable mention de Jacqueline, veuve de Lancelot de Pessaigne, Chevalier, parce que pour le soulagement de l'ame de son mari & de celle de Thomas de Pessaigne son beau-pere, elle remit à l'Abbaye le droit qu'elle avoit de prendre chaque année dix sextiers de grain sur le revenu du Prieuré de Jossigny. Arnoul de Chanteloup qui s'étoit rendu Chanoine *ad succurrendum* y est aussi mentionné, pour avoir légué douze arpens de terre situés à Jossigny; & Simon de Lisy pour en avoir donné vingt-trois *apud Jauxigniacum*; & enfin un Jean de Bailly pour avoir pareillement fait don de la cinquiéme partie de sa terre au même lieu. *Necrol. S. Genov. 27 Febr.* *Ibid. 19 Mars.* *Ibid. 23 Nov.*

Je n'ai point trouvé l'affranchissement des gens de Jossigny en particulier. Je ne doute pas qu'ils ne l'aient été comme la plupart des hommes de corps des autres Eglises vers le milieu du treiziéme siécle, moyennant certaines redevances. Il est certain qu'ils étoient encore serfs en 1257. L'Abbaye les taxoit outre cela comme ses autres vassaux lorsque le Roi faisoit lever une Taille. Elle imposa à vingt livres toute la Communauté ensemble *Chartul. S. Genov. pag. 328.* *Lib. cens. S. Genov.*

aux années 1242 & 1271, toujours sous le nom de *Jauxigniacum*. Au reste il se trouva encore quelque femmes à Jossigny qui n'étoient point en liberté l'an 1325. Jean de Saint-Leu, Abbé de Sainte-Genevieve, affranchit cette année-là deux de ces *femmes de corps*.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 751.

Comme l'on est assez curieux de sçavoir ce que pouvoit produire du temps de S. Louis une Terre telle que celle de Jossigny, j'ajouterai en finissant qu'en l'année 1256, par exemple, la recette des cens & rentes de ce lieu montoit à deux cent livres tournois.

Ibid.

¶ Les Ecarts de cette Paroisse ne consistent qu'en quelques Maisons de plaisance & quelques Fermes.

Le lieu qui paroît le premier connu est BELLEASSISE où il y a un Château sur une éminence, supposé qu'il soit le même que Bienassise, ce qui est à croire puisqu'on le prononce aussi Bienassise. Ce qui dénote l'antiquité de Bienassise, est qu'une Dame de ce lieu fonda en 1326 une Chapelle de sainte Marguerite à Brie-Comte-Robert, donnant pour cela des biens situés aux environs, à Centeny, &c. On trouve après cela qu'en l'an 1371 mourut Artus, Chevalier, Sire de Pomeure & de Belleassise, lequel fut inhumé dans l'Abbaye de Gercy. Après lequel temps le nom de Belleassise ne reparoît que dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, où Claude Garrault en est dit Seigneur haut-Justicier. Je ne sçai si c'est le même Claude Garrault dont le nom se trouve au 20 Juin 1612, dans les Registres de l'Archevêché, où il est qualifié Conseiller au Parlement. On trouve aussi vers l'an 1600 Jean le Masson, Conseiller au Parlement, dit Seigneur de Bienassise. De nos jours ce

Magn. Chart. Paris. T. 2. Collect. mss. Du Bois.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 625.

Perm. d'Or. domest.

Généal. des Hennequin.

lieu appartient à Mr Jacquier de Vieumaison, Conseiller au Parlement. Sa situation est au midi du village de Jossigny.

MAUNY est un lieu où il y a une Chapelle de saint Léonard & une ferme avec un *fief*. Aucune des Cartes des environs de Paris n'a marqué ce lieu, si ce n'est celle qui fut dressée en 1614 sur les Mémoires de Jouvin de Rochefort, Trésorier de France, qui le place sous le nom de *Saint Liénard* entre Belle-assise & Ferrieres, au couchant d'hiver de *Jossigny*. Ce n'est que la Chapelle qui fait parler du lieu, & sur-tout à cause qu'elle est sous le titre d'un Saint célebre dans le Royaume. Elle existoit dès le quinziéme siécle, puisque j'en ai trouvé des Provisions du 27 *Juin 1407* adressées au Doyen rural de Lagny, l'Archidiaconné étant vacant. D'ailleurs le Chapelain est mentionné dans le Pouillé Parisien de ce siécle-là, comme étant à la nomination du Seigneur du lieu. J'en ai trouvé quelques exemples. Nicolas Poart, Licentié ès Loix, Conseiller du Roi & Seigneur de Mauny, y présenta en 1489 Jacques-François. Après la mort duquel Jean Poart fut nommé l'an 1522 par Marie de Longuejoue sa mere ayant la garde-noble des enfans de Jean Poart, Conseiller au Châtelet, y fut nommé par Guillaume & Jean Poart, Ecuyer, Seigneur du lieu. Jean *Poart*, Ecuyer, y présenta aussi en 1605; & en 1623 Claude Poart, Clerc Parisien. Il fut reconnu en 1700 que cette présentation appartenoit à M. de Bernage à cause du Fief de Mauny. Il y a du revenu, & le Chapelain est au Rôle des Décimes. Le bâtiment de la Chapelle qui subsiste aujourd'hui est assez récent. Saint Léonard y est représenté délivrant des captifs. On assure qu'il s'y est fait

Tab. Ep. in Spir.

Regist. Ep. Par. 17 Juil. 1489. 31 Oct. 1522.

10 Juin 1623.

des guérisons de nos jours. Le Clergé & le peuple de Jossigny y vient processionnellement l'une des Fêtes de Pâques. C'est par erreur que dans le Pouillé de 1626 on l'appelle à une tombe du chœur *Capellanis de Malodino* & en françois de Malodine, & qu'on en donne la nomination à l'Abbé de Lagny. On a rectifié l'article de la nomination dans celui de 1648; & au lieu de Malodine on a mis Mallenoüe, ce qui est une nouvelle faute.

Pouillé, p. 55.

Pouil. 1648. p. 75.

Il y a une autre Mauny au Diocèse de Paris sur la Paroisse de Limoges, Doyenné du vieux Corbeil, avec une Chapelle pareillement: & peut-être encore un troisiéme Mauny aussi avec Chapelle: car le Pouillé du quinziéme siécle, outre celui de S. Léonard, marque encore plus bas sous le Doyenné de Lagny: *Capellanus de Malonido Maupertuis, Domini Episcopi.*

LA MOTTE, a été de tout temps de la Paroisse de Jossigny. Ce Château situé dans la plaine s'appelloit au commencement de l'avant-dernier siécle *La Motte Courmerier* du nom apparemment de quelque ancien possesseur. Il a depuis été appellé *La Motte Goulas* du nom d'un autre propriétaire. Jean Goulas, Trésorier des Guerres, en étoit Seigneur en 1606 qu'il obtint à cause de l'éloignement dont il étoit de Jossigny, d'avoir un Oratoire particulier en ce lieu où il demeuroit le plus souvent. M. Charles Malo, Conseiller au Parlement, ayant acquis la terre de Serris requit M. l'Archevêque de Paris en 1668 que le Château & la basse-cour de La Motte fussent distraits de la Paroisse de Jossigny, & qu'étant situés entre Jossigny & Serris, ils fussent unis à cette derniere, & que le banc qu'il avoit dans l'Eglise de Jossigny fût aussi porté en celle de Serris: ce qui lui fut ac-

Regist. Ep. Paris.

cordé en payant une somme pour indemniser le Curé de Jossigny & la Fabrique. Regist. Archiep.

FONTENELLE est une Maison bourgeoise en allant de Jossigny à Chanteloup. Ce lieu étoit habité & portoit ce nom dès l'an 1227, ainsi qu'il paroît par le contrat d'échange de deux Marnieres cité ci-dessus. Cette Maison est entourée d'eau. En 1500 Nicolas de Neuviel *Scutifer*, est qualifié Seigneur de Dueil & de Fontenelles proche Lagny. Jeanne de Surgy étoit son épouse. Il n'y a pas fort long-temps que ce lieu appartenoit à M. de Vanense, Conseiller au Parlement. Son fils, Auditeur des Comptes, l'a vendue vers 1740 à M. Renaud, Envoyé à Mayence. *Regist. Ep. Par. 15 Jul.* Permis. de Chap. dom. 13 Avr. 1697.

Dans le Reglement de l'an 1698 au sujet du temporel de la Sainte-Chapelle de Vincennes, il est marqué parmi les nouveaux biens de ce Chapitre une rente de cent livres assise à Jossigny, laquelle vient apparemment du Chapitre du Vivier qui lui a été réuni. Reglement imprimé, p. 32.

Jossigny est aussi mémorable pour quelques illustres qui en sont sortis: un Jean de Jaussigny fut fait Abbé de Morigny, Ordre de S. Benoît, proche la ville d'Etampes en 1350, & mourut en 1373. Hist. d'Etampes, pag. 540.

Un nommé Pierre Caillou qui avoit été fait Prieur-Curé de Jossigny en 1414, devint Abbé de Sainte-Genevieve de Paris. Il mourut en 1466. A son article l'Imprimeur du *Gallia Christiana* a mis *Sossigniaci*, au lieu de *Jossigniaci*. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 760.*

Ce Village a été fort célebré par Jacques Le Vasseur. Avant que d'être Chanoine de Noyon, s'étant retiré à Jossigny dans la Maison de M. de Bragelongne, Maître des Comptes, à cause de la peste qui affligeoit Paris, il y composa le *Bocage de Jossigny*, recueil de pieces où est compris le Verger des Vierges Bibl. Françoise, T. 15. p. 306. Suppl. de Moreri 1749. au mot *Vasseur*.

avec plusieurs autres pieces saintes tant en vers qu'en prose imprimées à Paris in-8o en 1608. Il devint Doyen de Noyon en 1613. Il dit du Village dont il s'agit *Jossigny m'a sauvé la vie en son séjour*.... Et le gai Jossigny est l'honneur de la Brie.... A mon cher Jossigny que j'aime plus que l'or.

M. de Valois a gardé le silence sur cette Paroisse dans sa Notice des environs de Paris. La Carte dressée sur les Mémoires de Jouvin de Rochefort l'a appellée mal-à-propos *Jauchilli*.

Je ne sçais pour quelle raison un Nicolas, Chevalier, est qualifié Seigneur de Jossigny & de la Lande dans la permission qu'il obtint le 3 Mai 1640 de faire célébrer dans l'Oratoire particulier de sa Maison de la Lande, sur la Paroisse de Villiers-sur-Marne. On ne connoît en France que la Paroisse du nom de Jossigny, suivant le Dictionnaire Universel du Royaume: mais il y a vraisemblablement quelque hameau du fief de ce nom au Diocèse de Meaux dans les environs de Montion & de Chambry. Voyez le Mercure de France, Avril 1741, page 826.



SARRIS:

SARRIS.

NOus n'aurions aucune connoiſſance du nom de ce lieu avant le treiziéme ſiécle, ſans les Archives de l'Abbaye de Saint-Denis qui en font mention ſur la fin du douziéme. Il y eſt parlé de la forêt de Sarris où Gaucher de Châtillon, Sénéchal de Bourgogne, avoit des droits de Gruerie & autres qu'il quitta à ce Monaſtere avant l'an 1194, & des acquiſitions que Hugues Foucauld alors Abbé y fit au profit de l'Abbaye, faiſant affranchir ces bois de Sarris des exactions des Seigneurs de Crecy & de Tournan. Le nom de ce lieu eſt écrit dans ces titres, comme je viens de le marquer. Le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle l'écrit en françois Sarries, l'Auteur n'ayant ſçu comment latiniſer ce mot. Mais d'autres Ecrivains l'exprimerent en latin dès le commencement de ce même ſiécle par *Sariæ* & les autres titres de ce ſiécle & des ſuivans l'écrivent toujours Sarris ou Sarrys, & non Serris comme le font communément les Cartes des environs de Paris, malgré tous les *Rôles* & Dictionnaires qui ſont uniformes pour écrire Sarris. M. de Valois s'eſt contenté de dire qu'on lit Sarries dans le vieux Pouillé, & que vulgairement on prononce *Serris* ou Serry, mais il s'eſt abſtenu d'en chercher l'étymologie. Elle me paroît facile à trouver. Car dès-lors que l'on eſt inſtruit que les bois venoient juſqu'au territoire où eſt ce Village, qu'il y a eu une portion de la forêt appellée *Nemus de Sarriis*, *Eſſarta de Sariis*, & que le village même de Villeneuve-Saint-Denis qui eſt contigu ſe trouve dans l'ancienne forêt *de Soriis* ou de Sarris, il eſt

assez évident que ce nom a été formé de ce que dans plusieurs cantons de la Forêt on avoit fait autrefois des réserves fermées de branchages. On apprend par le Glossaire de Du Cange où est cité un titre de l'an 1147, qu'un certain terrein fut formé alors *de Sarreis & palitio*, & les Continuateurs ont expliqué *Sarrea* par *sepimentum ex virgultis*. Ce mot *Sarreæ* ou *Sarrie* pouvoit être synonime à celui de *Plexitium*. Il y a d'autres lieux en France appellés Sarrie, Sarré, Sary, Series qui peuvent avoir eu la même origine : & sans sortir du Diocèse de Paris il y avoit sous le regne de Philippe-Auguste, aux environs de Bonnes, par-delà Montlhery, un bois appellé *Nemus de Sarii*, dans lequel Robert de Varennes étoit homme lige du Roi.

Rôle de la Châtell. de Montlhery sous Philippe Aug.

Le village de Sarris est à sept lieues & demie de Paris vers l'orient, & à une lieue & demie de Lagny : sa situation est dans une plaine qui ne contient que des terres labourables & des prés, le tout à l'extrémité du Diocèse de Paris ; ensorte que le hameau de Bellême qui est derriere l'Eglise, est du Diocèse de Meaux, parce qu'il est de la Paroisse de Bailly. Cette Paroisse se maintient dans un nombre d'habitans à peu près égal. Le Dénombrement de l'Election de Paris en 1709 y comptoit 38 feux, celui du Sieur Doisy de l'an 1747 y en met 37 & le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 avoit évalué ces feux au nombre de 130 habitans. Chanpy en la Coutume de Meaux dit que ce lieu est du Bailliage de Meaux.

Saint Michel Archange est Patron de l'Eglise, qui est un nouvel édifice ou il n'y a d'aîle que du côté méridional. Les armoiries sur la porte de cette Eglise sont un sautoir.

Dans la Chapelle du fond de l'aîle titrée

de la sainte Vierge est une fondation de Nicolas Goulas, Seigneur de la Motte-Goulas, faite vers l'an 1683, à condition que l'entrée de sa Chapelle ne sera pas fermée, & servira à faire la Procession, sinon les vingt-cinq livres qu'il affectoit à cette fondation seroient transportés à Ferrieres ou à Favieres. Ces deux Paroisses du voisinage sont desservies par des Curés Prémontrés.

Un Mémoire de l'an 1700 porte aussi que Dame Justine le Pileur avoit fondé dans l'Eglise de Sarris une Messe par semaine.

L'antiquité du titre Curial de Sarris n'est pas bien connue ; cependant il paroît que cette Cure a dû être érigée avant celle de Villeneuve-Saint-Denis, qui aura été créée par un démembrement de celle-ci. Elle est marquée la premiere du Doyenné de Lagny entre celles que l'Evêque confere de plein droit dans le Pouillé du treiziéme siécle. Les Pouillés suivans y sont conformes : mais elle a été totalement omise dans celui de l'an 1648. Les Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Denis sont gros Décimateurs sur cette Paroisse. Les Céléstins de Paris y ont une Ferme.

¶ Un Seigneur de ce lieu bien ancien est celui qui se trouva en 1196 à l'acte de cession que fit Gaucher de Châtillon à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de la Gruerie de Rôny, de Magny près Jossigny, &c. Il a été désigné comme témoin sous le nom de Guibelez de Sarries.

Pour venir aux nouveaux Seigneurs, Sarris a appartenu en 1580 à Thomas le Pileur, Secretaire du Roi. Ce fut lui qui fit déclarer en son nom à la rédaction de la Coutume de Paris en cette année, que la Châtellenie de Serris est responsable par appel à Meaux,

Coutume de Paris 1580. édit. 1678. pag. 634 & 663.

quoique régie par la Coutume de Paris.

Charles Malo, Conseiller au Parlement de Paris, fit acquisition de cette Terre environ l'an 1668, & étant alors possesseur du château de la Motte, il obtint de l'Archevêque de Paris que ce Château fût distrait de la Paroisse de Jossigny, & uni à celle de Sarris où il fit transporter son banc. En 1700 le Seigneur de Sarris étoit M. Malo, Conseiller au Grand-Conseil.

Regist. Archiep. 1668 8 Mart.

Maintenant c'est M. Morissot ou Mauriceau.

Le village de Sarris est de la Coutume & du Bailliage de Meaux.

¶ Je n'ai trouvé qu'une seule personne qualifiée dans l'antiquité portant le nom de Sarris : sçavoir Isabelle de Sarris qui fut Abbesse du Pont-aux-Dames depuis l'an 1342 jusqu'en 1355. Très-vraisemblablement c'étoit une fille du Seigneur de cette Paroisse, l'Abbaye du Pont-aux-Dames n'étant qu'à une lieue & demie de-là, dans le Diocèse de Meaux.

Gall. Christ. Tom. 8. col.

Le Cordelier qui écrivit après la mort de saint Louis la vie & les miracles de ce saint Roi, rapporte un miracle qui fut opéré à son tombeau dans l'Eglise de Saint-Denis, sur une femme nommée Jeanne de Sarris, au Diocèse de Paris, & qui fut produit dans l'Enquête faite en 1282.

Mirac. S. Ludov. per Guill. Ord. Min. cap. 16.

On lit dans le Mercure du mois d'Avril 1695 un fait d'une espece bien différente qui a du rapport à Sarris. C'est l'Histoire de l'apparition du Marchand tué en 1692 par le Militien de ce Village, & jetté dans une mare sur le chemin de Villeneuve-Saint-Denis. Apparition qui fit découvrir le meurtrier, & fut cause qu'on s'en saisit & qu'il fut rompu à Meaux avec son complice.

Merc. Gal. Avril 1595. p. 279.

CHANTELOU
ou
CHANTELOUP.

QUOIQU'IL y ait sept ou huit Paroisses de ce nom en France, outre les Hameaux, Châteaux ou Fermes qui peuvent le porter, il se trouve que par-tout les lieux ainsi appellés en françois sont dits en latin *Cantus lupi*, c'est-à-dire canton du loup, & non pas *chant du loup*. Il est inutile d'expliquer la raison de ce nom. Il faut que la retraite des loups soit quelque part. M. de Valois auroit mieux aimé qu'on eut dit en latin *Campus lupi* Chant de loup: mais *cantus* dans le sens qu'il signifie canton veut dire la même chose, comme dans *Caticantus*, *Gliricantus* ou *Liricantus*. Il y a dans le seul Diocèse de Paris deux autres Chanteloup, l'un qui est très-ancien est situé sur la Paroisse de Moissy près Corbeil. Les titres de l'Abbaye d'Hieres du XII siécle en font mention: l'autre est Chanteloup de la Paroisse de Saint-Germain de Châtres près Montlhery; ce que je dis ici pour empêcher qu'on ne croie que nos Rois aient jamais habité à Chantelou près Lagny, ainsi qu'il est marqué dans le nouveau Glossaire de Du Cange au mot *Palatium*, pendant que c'est à Chanteloup-lez-Châtres qu'ils ont été.

Notit. Gall. p. 412. col. 1.

On ne trouve rien qui parle de ce Chanteloup voisin de Lagny que depuis l'an 1200 ou environ, qu'il est dans le Pouillé de Paris, & qu'il y a eu quelques Chevaliers qui en ont pris leur dénomination.

Ce lieu est situé vers l'orient de Paris, à six ou sept lieues de distance, environ une lieue par-delà Lagny en approchant de Jossigny dont il n'est aussi éloigné que d'une lieue : sa position est sur une espece de monticule environné de bocages où il ne paroît pas qu'il y ait de vignoble. Le Dénombrement de l'Election de Paris en 1709 y a marqué 15 feux, que le Dictionnaire Universel du Royaume imprimé en 1726 croyoit former 92 habitans. Un autre Dénombrement de feux du Royaume publié en 1745 en compte 18 à Chanteloup.

Doisy, Royaume de France.

Les habitans en petit nombre n'ont pour Eglise qu'une Chapelle du titre de saint Sauveur, ancienne d'environ quatre cent ans, que j'ai vu tombante de vieillesse. Le Sanctuaire finissant en calotte & demi-cercle peut être encore plus ancien. Une tour basse sert de support à cette Eglise. On y fête la Transfiguration de Notre-Seigneur ; & saint Eutrope, Evêque de Saintes, second Patron, y est honoré le 1 Mai. Mais ce second Patron me paroît avoir été introduit par l'effet de quelque méprise, & qu'on auroit confondu ce Chantelou avec l'ancienne Chapelle de saint Eutrope de Chantelou, Paroisse de saint Germain de Châtres. Il est même qualifié seul Patron dans des Provisions de 1691.

Le Pouillé du treiziéme siécle met : *de donatione Abbatis Latiniac. Ecclesiæ de Cantu lupi*. En 1400 cette Cure fut unie à celle de S. Thibaud des Vignes du consentement de l'Abbé de Lagny, qui en fut reconnu présentateur : mais cette union ne dura pas, parce qu'elle n'avoit été faite qu'à cause des ravages causés par les guerres. Le Pouillé du quinziéme siécle y connoît le même droit de présentation, & observe que le Curé avoit

Tabul. Ep. Par. in Spir.

treize livres de revenu. Le Pouillé imprimé en 1626 est conforme pour la nomination aussi-bien que les suivans; mais il ajoute qu'il y a une Chapelle qui est aussi de la nomination de l'Abbé de Lagny. Cet Abbé au reste est non-seulement présentateur de la Cure, mais aussi Seigneur du lieu & gros Décimateur.

En 1304 il existoit en ce lieu une Chapelle de saint Jacques & saint Christophe possédée par un Ecolier. *Reg. Offi-cial. 1284. 24 Mart.*

Du temps de l'Abbé Jean qui siégea à la fin du douziéme siécle & au commencement du suivant, vécut un Chevalier nommé Aubert de Chantelou. Il parut dans un acte qui concernoit l'Abbaye de Chaalis. *Tabul. Caroli loci.*

Un Jean de Chanteloup *de Cantalupo*, Chevalier, parut aussi comme témoin en 1213 dans un titre sur l'Abbaye de Lagny. *Tabul. Latiniac.*

Le Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Genevieve fait mention de Chanteloup à l'an 1257 au mois d'Octobre comme étant contigu à Jossigny, terre de cette Communauté. Emeline, fille de Petronille la Baronne, habitante de Chanteloup, reconnut cette année-là qu'elle étoit serve autrement femme de corps de l'Abbaye de Sainte-Genevieve, & il fut ajouté dans l'acte de sa reconnoissance, que s'il arrivoit que les hommes de Chanteloup & de Jossigny demandoient leur manumission, elle pourroit y être comprise. On y lit : *Homines de Cantulupi & de Jaussigniaco.* Faut-il conclure de-là que l'Abbaye de Sainte-Genevieve possédoit alors un terrein habité sur la Paroisse de Chanteloup ? C'est ce que je laisse à décider. *Chartul. S. Gen. p. 228.*

CHESSY.

NOus avons dans le Royaume trois Villages qu'on écrit Chessy, trois qui s'écrivent Chezy, trois autres appellés Chassy ou Chacy, sept ou huit qui sont nommés Chassey. Il y a apparence que tous ces lieux n'ont qu'un nom latin commun qui est *Casiacum* ou *Cassiacum*, c'est-à-dire que le mot d'où ils seroient dérivés seroit *Casa*, ou bien *Cassius de Casa* on auroit fait *Cassiatum*, à cause des maisons de paysans rassemblées en ces lieux, ou bien ces différens lieux auroient eu du temps que les noms Romains étoient usités dans les Gaules un Seigneur appellé *Cassius*, car il est aussi naturel que *Cassius* forme *Cassiacum*, qu'*Antonius Antoniacum*.

A l'égard de l'antiquité de Chessy situé sur la Marne, une lieue plus haut que Lagny, & du même côté, il y auroit quelques raisons de lui attribuer ce que dans la Diplomatique & dans M. de Valois on attribue à Chezy qui est aussi sur Marne & du même côté, mais une lieue & demie ou deux au-dessous de Château-Thierry. D'où il résulteroit qu'il y auroit eu une Maison Royale à ce lieu de Chessy, & que ce seroit dans la péninsule de la Marne qui y commence, que les Normans auroient restés durant un hiver, selon leur coutume de s'arrêter auprès des grandes péninsules formées par les rivieres. Car quoiqu'Asser l'Historien écrit qu'ils furent longtemps à parvenir à cet endroit éloigné de Paris, on veut, ce semble, l'entendre dans dans le même sens qu'il dit immédiatement auparavant que l'embouchure de la Marne

dans

dans la Seine est loin de Paris, & que les Normans ayant passé le pont de cette Ville furent long-temps pour y atteindre.

Mais que Chessy ait été une Terre Royale ou non, on ne peut pas prouver d'un autre côté qu'elle eût été donnée au Monastere de Lagny dès le temps de sa fondation au septiéme siécle. On ignore depuis quand il en fut mis en possession : on voit seulement qu'entre les années 1124 & 1148 Raoul Abbé de ce lieu y bâtit des moulins, ce qui présuppose un domaine dans le lieu. Mais on trouve aussi qu'en 1158 le Chapitre de Saint-Marcel de Paris y avoit du bien. Dans le premier acte le lieu est appellé *Chessiacum*, & dans le second quoique latin il y a *in territorio de Chesy*. Dom Felibien a eu une pensée particuliere sur ce lieu. Il a cru que Chessy étoit le *Siliacus* marqué comme voisin de *Latiniacum* dans une Charte du Roi Thierry de l'an 690, & il trouvoit que le nom y avoit quelque rapport, & que ce pouvoit être une dépendance de Saint-Denis du Port lez-Lagny-sur-Marne. Mais à examiner ce Diplome de près, on trouve qu'il s'agit-là du Lagny-le-sec situé dans le pays Mulcien, & d'un autre Village nommé Silly qui en est voisin. Chessy n'a donc rien à prétendre sur l'antiquité de *Siliacus*.

Bulla Adriani IV. Hist. Paris. T. 3.

Hist. de S. Denis, p. 29.

Diplomat. Lib. 6. pag. 471.

Ce Village est à sept lieues de Paris du côté de l'orient, une lieue plus loin que Lagny. Sa position est sur une montagne au rivage gauche de la Marne. Le côteau regardant le septentrion est garni de vignes & d'arbres fruitiers & autres : dans le bas est la prairie, & sur le haut sont les terres labourées avec quelques autres vignes. En 1709 le Dénombrement de l'Election de Paris y marqua 80 feux, & en 1726 le Dictionnaire Univer-

sel de la France compta qu'il pouvoit y avoir 300 habitans. Le Dénombrement le plus nouvellement imprimé & qui est de 1745, assure qu'il y a maintenant 67 feux & environ 180 communians. Cette Paroisse est à l'extrémité du Diocèse de Paris & touche à celui de Meaux. C'est le chemin des voitures pour aller à Meaux per la vallée de Montery, Couilly, &c. Quelques unes des nouvelles Cartes l'ont placée dans le Diocèse de Meaux, mais mal.

Royaume de France in-quarto.

On a vu subsister en ce lieu une ancienne Eglise Paroissiale avec la nouvelle. Cette ancienne Eglise étoit sous l'invocation de saint Eloi, Evêque de Noyon. La premiere n'avoit pu guere être bâtie qu'au huitiéme siécle. Par la suite on vint à bâtir à Chessy une autre Eglise plus grande & on lui donna le titre de saint Nicolas, ce qui n'étoit probablement que l'effet d'un vœu de quelques bateliers ou commerçans de la Marne délivrés de quelque péril par l'intercession de ce Saint. Et comme elle se trouve plus propre à contenir le peuple de la Paroisse, on s'accoutuma à regarder saint Nicolas comme Patron. Ce changement a pu se faire vers l'an 1400, ou un peu auparavant. Du moins le chœur de cette Eglise de saint Nicolas que j'ai vu sur pied en 1738 avant qu'on l'abattît, ne paroissoit guere avoir que trois à quatre cent ans, & si la voûte menaçoit ruine, c'étoit pour avoir été trop plâtrée & non de vétusté : mais le dessous de l'ancien clocher paroissoit être un peu plus ancien. J'y vis à l'autel l'image de saint Nicolas d'un côté & celle de saint Eloi de l'autre, sçavoir le nouveau Patron & l'ancien. Au même chœur à droite étoit gravée sur un marbre noir une courte épitaphe de Dom Paul Pezeron, Abbé

de la Charmoye, au Diocèse de Chaalons, de l'étroite Observance de Cîteaux, célebre par ses ouvrages. On y ajoutoit qu'il étoit décédé au château de Chessy le 10 Octobre 1706 âgé de 67 ans. Jacques Noüel son successeur l'avoit fait poser. Ce chœur après avoir été interdit durant plusieurs années a été rebâti à neuf aussi-bien que le reste de l'Eglise & la tour du clocher, & on a recommencé à y célébrer l'Office divin au mois de Novembre 1744.

Pour ce qui est de l'Eglise de saint Eloi, comme elle étoit absorbée dans celle de saint Nicolas & qu'il n'étoit resté de la vraie ancienne Eglise de ce Saint que le bas de la tour du clocher, la dévotion des habitans envers ce grand Evêque de la France, leur ancien Patron, les engagea (peut-être avec les secours de personnes pieuses) de bâtir une Chapelle en son honneur, autour de laquelle le cimetiere se trouva rapproché, si dès-lors il n'étoit pas-là. Ceux qui ont vû cette Chapelle subsister, disent qu'elle avoit tous les indices d'une Eglise Paroissiale, une forme de chœur distingué de la nef avec des bancs & un lutrin, le tout en plâtre; des images des Saints qui sont communément invoqués par les peuples, comme S. Sebastien, S. Roch, S. Vincent, S. Christophe. Elle n'étoit plus au reste regardée que comme une Chapelle de dévotion, sans charges ni revenus. Les Paroissiens y alloient seulement un des jours des Rogations chanter la Messe: mais comme elle étoit assez mal entretenue & qu'elle menaçoit ruine, à raison des ouvertures à travers lesquelles passoient même les lapins, & qu'enfin elle pouvoit servir de retraite aux voleurs, M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, permit en 1715 de la détruire & d'en

Procès-verbal d'Archid. 1714. 14 Juin.

Regist. Archiep. Paris. 9 Juil. 1715.

employer les démolitions au profit de l'Eglis
Ainsi depuis ce temps-là elle n'a pas dû ê
marquée dans la Carte du Diocèse de Par
du Sieur De Fer.

La Cure de Chessy est une de celles que l
Pouillé du treiziéme siécle marque être à
la nomination de l'Abbé de Lagny par con
cession de quelque Evêque de Paris. Elle y
est appellée *Chessiacum* & écrite la premiere
Au Pouillé du quinziéme siécle elle est dite
Chessiacum vel Choisiacum, & son revenu sur
l'ancienne estimation y est dit de vingt livres.
Aucun des Pouillés subséquens ne varie sur
la nomination. L'Abbé de Lagny est pareillement gros Décimateur.

§ Il y a à Chessy un Prieuré que le Pouillé manuscrit de l'Abbaye de Lagny met au rang des Bénéfices de sa dépendance, sous le titre de Notre-Dame. La perte des titres de cette Abbaye est cause que l'on n'en connoît point les fondateurs. Il est néanmoins constant qu'il existoit à la fin du treiziéme siécle, parce qu'il est compris au nombre des Prieurés du Doyenné de Lagny sous le nom de *Prioratus de Chessiaco*, dans l'addition qui fut faite alors au Pouillé Parisien conservé à la Bibliotheque du Roi. On voit, ainsi que j'ai déja dit, par une Bulle d'Adrien IV de l'an 1158, que le Chapitre de Saint-Marcel de Paris avoit alors du bien à Chesy: *Terra quam habetis in territorio de Chesi.* Elle étoit du nombre de celles qui furent confirmées à ces Chanoines. Mais peut-être en firent-ils une échange avant l'an 1300 avec l'Abbaye de Lagny, qui y auroit alors construit une Chapelle & en auroit fait un petit Prieuré. Dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450 il est désigné sous le nom de *Prioratus de Chesiaco* & estimé valoir 45 livres. L'Auteur du Pouillé imprimé

en 1648 a eu l'inattention d'insérer parmi les Prieurés du Diocèse de Paris, celui d'Anet qui est du Diocèse de Meaux, à une lieue & demie delà; & après avoir marqué qu'il est à la nomination de l'Abbé de Cluny, il place immédiatement après le Prieuré de Checy qu'il dit être de la même nomination; ce que le Pelletier a suivi dans son Pouillé de l'an 1692, & qui est très-faux. Ce Prieuré de Chessy est mentionné dans les Regîtres du Parlement à l'an 1521. On y lit que sur les informations faites à la requête des Religieux de Lagny touchant la cessation de l'Office divin au Prieuré de Chezy, le Parlement ordonna d'en saisir les revenus. M. l'Abbé de Fourcy possédoit ce Prieuré en 1700: il étoit chargé alors d'une Messe par semaine, qui étoient acquittées par les Mathurins de Couvray, au Diocèse de Meaux. Le Mémoire où cela se lit, dit que ce Prieuré est titré de Sainte Marie-Magdeleine, ce que je croirois être une faute; si ce n'étoit que dans un Etat des Bénéfices du Diocèse de Paris dressé en 1572 je le trouve sous le même vocable. Il étoit alors tenu en Commende par Jean Bassou.

Regist. du Parl. 5 Nov.

Visit. d'Archid. de l'an 1700.

Les titres de l'Abbaye de Lagny ayant été mis au pillage durant les guerres, c'est ce qui fait qu'on n'est pas fort instruit de ce qui a pû arriver à Chessy, outre ce que j'ai observé ci-dessus que l'Abbé Raoul ou Radulfe qui siégeoit en 1130 & 1140 y fit construire des moulins sur la riviere de Marne. Ce que l'on sçait, est que Geoffroy de Bregy, autre Abbé postérieur de cent ans, assigna des biens situés en ce Village pour subvenir à la nourriture de ses Religieux. On ignore par quel Abbé & en quel temps les habitans serfs de cette Terre & autre de l'Abbaye furent af-

Gall. Christ. Tom. 7. col. 495.

Ibid. col. 500.

franchis & mis en liberté : au reste c'étoit fort l'usage sous le regne de saint Louis. Ce fut dans le même temps, c'est-à-dire en 1259 qu'un nommé Jean Forès qui avoit à Checy un fief libre, ayant fait refus de payer la levée ordonnée par le Roi *pro pace Angliæ*, parce qu'il demeuroit dans ce fief & qu'il n'avoit rien payé des autres tailles, fut maintenu par le Parlement dans sa franchise, même à raison des Hotises qui mouvoient de lui.

Reg. Parl. Omn. SS.

Enfin René Rouillé, Conseiller au Parlement, qui étoit Abbé de Lagny en 1576 vendit cette Terre & d'autres de son Monastere pour fournir aux subventions & faire les réparations nécessaires après le désastre des guerres de la Religion.

Ibid. pag. 507.

MM. de Fourcy ont possédé cette Terre dans le dernier siécle. Jean de Fourcy, Surintendant des Bâtimens de France, en étoit Seigneur en 1600. Il obtint permission de faire célébrer en sa maison le 28 Juin 1611 ou 1650. On créa plusieurs Foires en ce lieu, dont l'une devoit se tenir en Novembre.

Moreri Coisier, p. 921. col. 12.

Regist. Ep. Paris.

En 1697 & 1710 ce lieu appartenoit à M. N. de Fourcy, Conseiller d'État. Cette Terre est passée à M. N. de Puysegur par le mariage de Jeanne-Henriette de Fourcy Dechessy avec M. le Marquis de Puysegur, Maréchal de France.

Le Château est environné de longues avenues d'arbres très-élevés que l'on apperçoit de fort loin. Le bâtiment en est très-beau. Il est orné de peintures & sculptures & accompagné de beaux jardins.

Dict. Univ. de la France. au mot *Chessy*.

❧

MONTEVRIN.

IL est certain qu'il a existé dans l'onziéme siécle aux environs de Lagny un Prêtre appellé en latin *Evrinus*, lequel après avoir mené une sainte vie fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye l'an 1077. On conclut de ce que cette Abbaye posseda la terre de Montevrin, qu'elle la tient de lui, d'autant que le nom de cette Terre ne peut guere être rendu en latin que par *Mons Evrini*, & parce qu'il est vraisemblable que ce saint homme voyant que les Religieux en possédoient déja l'autel qui leur avoit été donné par Imbert, Evêque de Paris, l'an 1036, voulut y ajouter aussi la Seigneurie qu'il tenoit de ses ancêtres. Il ne paroît en tout celà rien qui ne puisse être véritable; & même je crois pouvoir joindre aux libéralités du Prêtre Evrin, les sommes qu'il consacra pour bâtir l'Eglise du lieu. Ce n'est pas que tout l'édifice que l'on voit aujourd'hui soit de son temps; mais ce qui en reste fait assez voir qu'il y a eu une Eglise bâtie en ce lieu vers le milieu de l'onziéme siécle, de laquelle on s'est contenté de réparer différentes parties en différens temps. Au reste quoiqu'il soit plus naturel que le nom de Montevrin soit dérivé de *Mons Evrini*, ainsi qu'il est nommé par l'Evêque Imbert, à cause que le terrein de cette montagne auroit appartenu à une famille noble du nom d'Evrin, dont le Prêtre ci-dessus étoit descendu, on ne laisse pas de trouver ce lieu nommé au treiziéme siécle *Mons Abrein*, ou *Mons Abreni* & aussi *Mons Ebronius*. Cette derniere maniere approche très-fort du nom d'Ebroïn qui n'étoit pas absolument rare dans

Hist. Eccl. Paris.

l'antiquité. Mais dans un titre de l'an 1180 cette Paroisse est appellée *Mons Evran*. C'est par erreur que dans un Pouillé imprimé dans Du Breul cette Paroisse a été désignée par *Mons Veranus*, & elle ne seroit pas mieux appellée quand on auroit mis, comme le souhaitoit M. de Valois, *Mons Verani*. Au quinziéme siécle le Pouillé l'appelle *Mons Evranus*.

Tabul. Caroli loci.

Notit. Gall. p. 423. col. 2.

Ce Village n'étant qu'à une bonne demie-lieue de Lagny, se trouve être à six lieues & demie de Paris vers l'orient. Sa situation est sur la pente d'un côteau élevé au rivage gauche de la Marne du même côté que Lagny, lequel côteau est garni de vignes ou de broussailles, la plaine qu'on voit au-dessus est presque toute en labourages, selon le Dénombrement. Suivant celui qui a été publié en 1745 par le Sieur Doisy, il doit y avoir 65 feux. L'Auteur du Dictionnaire Universel de la France avoit supputé en 1726 lors de sa publication que l'on pouvoit compter à Montevrin 295 habitans.

L'Eglise, ainsi que je l'ai déja fait entendre, est une des plus anciennes du Diocèse de Paris, non à la prendre en entier, mais par parties. Deux arcades du chœur, deux ou trois de la nef avec leurs pilliers, aussi-bien que la tour, tout cela est du onziéme siécle & bâti vers le commencement du régne de Philippe I. Mais ôté les deux arcades du chœur le reste est du treiziéme siécle avec une forme de galleries fermées, & une voûte de pierre. Ce qui reste dans la nef n'a pas été si bien entretenu n'étant que lambrissé & sans goût d'architecture, mais en général tout y ressent l'antiquité; on s'apperçoit même que les cintres en ont été peints comme c'étoit l'usage dans les siécles éloignés. Cette Eglise

est aussi accompagnée de deux aîles mais non voûtées.

Malgré l'antiquité de ce bâtiment on n'y voit point de tombes qui datent d'avant le seiziéme siécle. Voici celle qui est au chœur en lettres gothiques minuscules :

Cy gist noble Dame Anne de Crouy, en son vivant femme de noble homme Messire Loys Vion, Seigneur Chastelain de Vaux, laquelle trespassa le . . . Février M. Vc XXI. Armes. Aigle éployée.

Sur une autre tombe de même gothique on apperçoit seulement le mot Demoiselle . . . c'est la femme d'un *Ecuyer Seigneur de Douy en Mulcian, fille de Guillaume de . . .*

Sur une troisiéme tombe fort effacée on lit seulement qu'elle est de Jeanne Docheres . . . orpheline.

L'autel de Montevrin ayant été donné en l'an 1036 à l'Abbaye de Lagny, sous le nom d'Autel de saint Remi, en présence du Roi Henri, ce Monastere a toujours conservé depuis le droit de présenter à la Cure, & la Paroisse a toujours continué de regarder comme son Patron S. Remi, Evêque de Reims, dont elle célebre la Fête le 13 Janvier jour de son décès. Elle est dans le rang de celles auxquelles l'Abbé de Lagny présente dans le Pouillé du treiziéme siécle sous le nom d'*Ecclesia de Monte Abrein*, & depuis dans les autres tant manuscrits qu'imprimés. Dans celui du quinziéme siécle son revenu sur l'ancien pied étoit de trente livres. C'est l'Abbé de Lagny, Seigneur de la Paroisse, qui est gros Décimateur.

§ Les Eglises ou Monasteres qui ont eu du bien à Montevrin, sont l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris & celle de Chaalis, au

Le Capitaine dit Montevrin qui vivoit dans l'avant-dernier siécle, est célebre par le mal qu'il fit dans Lagny dans le temps des troubles de la Religion. Je me contente de ce qui est dit de lui à l'article de Lagny.

SAINT-DENIS DU PORT.

Peut-etre eût-il été plus convenable d'intituler cet article simplement Le Port, que de dire Saint-Denis du Port, puisqu'à présent le territoire du Port ne forme plus deux Paroisses qu'il soit nécessaire de distinguer comme autrefois par ces deux expressions Saint-Denis du Port & Saint-Laurent du Port. Mais l'usage ayant prévalu malgré la cessation de la cause, je m'y suis conformé. Toujours est-il important qu'en commençant cet article j'aie marqué l'étendue dont étoit le territoire contigu à la ville de Lagny auquel on a donné le nom de Port. Il commençoit apparemment à l'endroit du rivage de la Marne où les batteaux s'arrêtoient, c'étoit ce qui lui avoit donné le nom ; ensuite il s'avançoit dans les terres sur le côteau & même dans la plaine vers le midi. Quelques-uns prétendent que c'étoit en ce lieu que Dagobert avoit donné un Domaine à l'Abbaye de Saint-Denis, & que ce fut pour cela qu'il y eut une Eglise du nom de ce Saint. Quoi qu'il en soit, ce canton de Seigneurie appartenant au Monastere de Saint-Denis, & peut-être depuis à celui de Lagny en partie, eut par la suite des temps ses Seigneurs particuliers qui en prirent leur surnom dès le douziéme siécle ; car on trouve une Lucie du Port laquelle vivoit en 1150, & un Guy du Port, Chevalier, vivant en

1127, lesquels profitant du voisinage de Jossigny, Terre de l'Abbaye de Sainte-Genevieve, s'accommoderent des droits que les Comtes de Meulent y avoient, peut-être pour se dédommager de ce qu'ils ne pouvoient pas avoir proche Lagny sur le territoire du Port.

Voyez Jossigny.

Ce que j'ai dit jusqu'ici indique suffisamment l'antiquité & l'origine du nom de Port donné à la partie orientale qui est hors les murs de Lagny, comme aussi à la partie méridionale, qui étoit la Paroisse de S. Laurent. Le territoire consiste en vignes & en terres labourables. Le nombre des feux n'étoit que de 18 suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 : cependant en 1726 celui des habitans étoit de 130 selon la supputation du Dictionnaire Universel de la France. Mais le calcul le plus assuré est celui du Dénombrement que le Sieur Doisy a fait imprimer en 1745 & qui y marque 28 feux.

L'Eglise que l'on voit à Saint-Denis du Port est neuve, n'ayant été bâtie que depuis le milieu du dernier siécle, parce que la précédente tomboit de vétusté. C'est une espece de Chapelle sans collatéraux. Il y a au milieu du chœur une tombe autour de laquelle est écrit en lettres gothiques : *Cy gist noble & discrete personne M. Jehan de Marseille, Seigneur du Fief du Saint-Denis du Port, de Fainvilliers & Sr en partie de Beaumignies en Beauvoisis, lequel trespassa le xxvij Septembre M. Vc. XXIIII.* C'est un Prêtre qui est représenté sur cette tombe. Cette Eglise est bâtie sur l'angle de la cour de l'Hôtel du Fief mentionné dans cette épitaphe, & il y a une porte qui de cet Hôtel rentre dans le chœur. On assure qu'en 1651 avant qu'on démolît la

Extrait de Procès-verbal 1651.

vieille Eglise il fut dressé un Procès-verbal de l'état où elle se trouvoit, & qu'entre autres en abattant la porte placée au même lieu on trouva le cintre d'une autre qui avoit été plus grande. C'étoient MM. Huguenat de Marnay qui étoient alors Seigneurs de l'Hôtel, Fief & Seigneurie de Saint-Denis du Port.

La nomination de la Cure appartenoit au moins dès le treiziéme siécle à l'Abbé de Lagny, suivant le témoignage du Pouillé de ce siécle-là, qui l'appelle simplement *Ecclesia de Portu*, sans aucune mention de S. Denis. Mais dans le Pouillé du quinziéme siécle, il y a tout au long *Curatus S. Dionysii de Portu* à la même nomination, ainsi que dans tous les suivans. L'Abbé de Lagny, Seigneur de tout le Village, est aussi gros Décimateur. Une partie de ces dixmes provient du don que Gillet, Archidiacre de Beauvais en 1239, & Gilles Choisel, Archidiacre de Senlis en 1272, firent à l'Abbaye de la portion qu'ils avoient dans ces dixmes. Le Curé de Saint-Denis étoit logé autrefois dans une maison que l'Abbé lui réservoit. On lit qu'en l'an 1176 l'Abbé & les Chanoines Réguliers de Chaage proche Meaux, traiterent avec Geoffroy, Abbé du Monastere de Lagny, au sujet de la Maison de ce Prêtre.

Hist. Abb. Latiniac. mss.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 498.

Sur le territoire de la Paroisse Saint-Denis du Port est La Grange du Bois, maison de plaisance de l'Abbé de Lagny : au moins si elle n'y est pas située, elle y a bien cinq cent arpens de terre.

La Paroisse de Saint-Denis du Port se trouve augmentée dans son territoire par la réunion qui a été faite de celle de S. Laurent. Cette Paroisse de S. Laurent située hors des murs de Lagny, existoit dès le treiziéme

siécle, puisqu'elle est dans le Pouillé Parisien de ce temps-là au rang de celles dont l'Abbé de Lagny nommoit le Curé. Elle est marquée simplement sous le nom *S. Laurentii.* Cette réunion n'est pas nouvelle. On en présenta l'an 1488 le Décret donné par l'Evêque du consentement de l'Abbé & Couvent de Lagny, à Louis de la Forest, Evêque de Paris, pour en avoir la confirmation. Les deux Eglises réunies y sont appellées *S. Laurentius de Portu*, & l'autre *S. Dionysii* tout simplement. Depuis ce temps-là, les Provisions de la Cure de Saint-Denis portoient ces mots, *cum ejus annexa S. Laurentii*, & quelquefois *cum Capellania Sancti Laurentii.* Les choses evoient continué en cet état jusqu'au commencement de ce siécle; alors Toussaint François le Cerf, Curé de Saint-Denis, exposa à M. le Cardinal de Noailles, que quoiqu'on y eût fait autrefois l'Office comme dans une Paroisse, cela n'avoit pu se continuer, parce que les maisons avoient été détruites par les guerres, ensorte que la Chapelle étoit restée seule au milieu des champs: ce qui n'étoit pas sans péril. Il obtint donc qu'elle fût démolie, & que l'on feroit un tableau de saint Laurent pour une Chapelle dans l'Eglise de Saint-Denis où l'on célébreroit l'Office le dixiéme jour d'Août, fête de ce Saint.

Regist. Ep. Parif. 8 *Jan.* 1488.

Ibid. 8 *Maii* 1507. 7 *Sept.* 1519. 11 *Dec.* 1569.

Regist. Archiep. Paris. 1 *Août* 1703.

Quelques Géographes n'ont pas laissé que de continuer à marquer cette Chapelle au midi de Lagny, dans leur Carte du Diocèse de Paris. Elle est sous le nom de *Lauret* dans celle que Guillaume de Lisle a donné de la Prévôté & Vicomté de la même Ville. Elle est aussi imposée au Rôle des Décimes du Diocèse.

Quelques personnes parlant de cette Chapelle, lui donnent le nom de Saint Laurent

de Bulles : je n'ai point encore découvert sur quoi ce nom est fondé.

Ce sont MM. du Séminaire de S. Sulpice qui possédent aujourd'hui le principal bien qui est sur ce territoire de Saint-Laurent.

LAGNY.

LA premiere connoissance que nous avons de Lagny en Brie, est dûe à la fondation d'un Monastere qui y fut faite vers l'an 645 de Jesus-Christ par saint Fursy venu d'Irlande dans la France, à qui Archambaud autrement dit Ereonvald ou Erchinoald, Maire du Palais de Clovis II, avoit fait présent de ce terrein situé au rivage méridional de la Marne, à six lieues de Paris vers l'orient, & à quatre de Meaux. Il ne faut pas le confondre avec un autre Lagny, dit Lagny-le-Sec, situé à six ou sept lieues delà, dans le Diocèse de Meaux, entre Dammartin & Nantueil-le-Haudoin, lequel a appartenu à l'Abbaye de Saint-Denis dès le septiéme siécle par donation Royale, & qui n'est qu'un simple Village, dont le nom est le même en latin, sçavoir *Latiniacum*. C'est de ce Lagny que doivent s'entendre les Diplomes de l'Abbaye de Saint-Denis du septiéme & huitiéme siécle. La plupart des étymologies de ces deux Lagny semble ne devoir venir d'un autre nom que de celui d'un ancien Seigneur du temps des Romains, lequel se seroit appellé *Latinius* ; car ce nom étoit d'usage parmi les Romains, comme l'a observé M. de Valois. L'on ne doit être nullement tenté de trouver du Celtique dans ce nom, parce que si la signification de *Lat* ou *Lad* (qui vouloit dire aquatique) convient à Lagny en Brie, elle formeroit

Notit. Gall. p. 420. col. 2.

formeroit un contraste ridicule dans Lagny-le-sec. Il y a encore en France deux autres Villages du nom de Lagny, sans compter Lagney qui est au Diocèse de Toul, & qui est dit aussi *Latiniacum*. Il est quelquefois arrivé à des Ecrivains du douziéme siécle d'abréger le nom latin de Lagny & de l'écrire *Laniacum*. On le trouve ainsi dans Anselme de Gembloux ; ce qui a fait croire à ceux qui n'approfondissent pas, que Laigny avoit tiré son nom du commerce de laitues que l'on y *faisoit*. Un autre a écrit en 1190 *Lenniacum*.

Dictionn. Univ. de la France.

Ansel. Gemblac. chron. ad an. 1129.

Du Breul, Liv. 4. sur Malnoüe.

L'un des anciens Ecrivains de la vie de saint Fursy a fait une peinture de la situation de Lagny en termes les plus expressifs qu'il a pu trouver, pour marquer que de son temps une épaisse forêt couvroit le lieu par le haut; & que dans le bas il étoit embelli par des prairies & par la Marne, & enfin par des vignes dans les autres côtés : *Hinc Silvâ peropacâ tegitur ; hinc Matronæ aqua honestatur ; hinc multiplex & delectabilis pratorum planities ; hinc fœcundissimarum vinearum ; floret densitas.* Cette description pouvoit convenir à Lagny du temps de saint Fursy, à la réserve qu'il y avoit des bois presque dans tous les endroits qui ont été depuis plantés en vignes. On attribue au Saint la source abondante qui arrose ce lieu. Il étoit en effet difficile de n'en pas trouver dans la place où est le Monastere dans le milieu ou environ de la pente du côteau. L'expérience a même fait voir que les écoulemens des eaux par-dessous la terre sont si abondans qu'ils sont devenus nuisibles aux édifices des Eglises.

Entre plusieurs Oratoires bâtis sur cette colline, l'Eglise de Saint Pierre est celle qui servit au Monastere que saint Fursy établit en ce lieu, quoiqu'on lui attribue aussi les com-

mencemens de celle de Saint Sauveur, & de celle qui porte son nom, de laquelle on ignore le premier vocable. Cette Maison continua d'être gouvernée par des saints Abbés après le départ de saint Fursy pour les Isles Britanniques, & ce fut une pépiniere de Saints, que les Corévêques du Diocèse de Paris & de Meaux choisirent pour leur retraite lorsqu'ils alloient exercer leurs fonctions sur les limites des deux Diocèses. Delà vint que non-seulement on y compta parmi les Saints, Emmien ou Emilien qui prit la conduite du Monastere après saint Fursy, puis Eloque, Mommole, qui au moins y ont été Religieux s'ils n'y ont pas été Abbés, mais encore un S. Deodat, Evêque, un S. Landry, & plusieurs saints Confesseurs, soit Prêtres séculiers ou Religieux, appellés Madelgaire, Fulbert, Ansilion, Sidoine, &c. décédés dans le Monastere ou aux environs, & dont les corps avoient été élevés de terre avant l'onziéme siécle. C'est tout ce que l'on peut dire en général de l'Histoire des premiers temps de l'Abbaye de Lagny, dont les monumens furent détruits par les Normans lorsqu'ils remonterent la Marne après le milieu du neuviéme siécle. Car quoiqu'on ne trouve les noms d'aucuns Abbés qui l'aient gouverné durant le huitiéme siécle, & même jusqu'au regne du Roi Robert, il n'en faut pas conclure que la vie monastique ne s'y fût pas soutenue jusqu'au temps des courses de ces Barbares venus du Nord. On conserve encore à Saint-Maur des Fossés la moitié d'un Diplome par lequel Charles-le-Chauve confirmoit en 845 l'échange de quelques biens que fit Ingelbert, Abbé de Saint-Pierre des Fossés, avec le Monastere de Lagny. Malheureusement le commencement du Diplome qui contenoit

le nom de l'Abbé de Lagny & celui des biens qu'il donnoit à Ingelbert a été perdu : il ne reste que le nom des terres que l'Abbaye des Fossés transportoit à celle de Lagny, dont les unes étoient situées à Chevreville, au Diocèse de Meaux, les autres au Diocèse de Paris, entre Luciat & Tercy. Doublet prétend que Lagny avoit été originairement donné à Saint-Denis par le Roi Dagobert ; il ajoute que Charles-le-Simple le fit rendre à l'Abbé Robert son parent.

Doubl. Hist. S. Denis, p. 814.

Herbert, Comte de Champagne & de Brie, ayant été touché à la vue des ruines du Monastere de Lagny qui se trouvoient sur sa route lorsqu'il venoit à Paris, obtint du Roi Robert cette place, y rétablit le Monastere, & fit mettre pour Abbé un nommé Herbert, Moine, disciple du fameux Gerbert, qui tâcha aussi-bien que ce Comte de faire revenir à cette Maison ses anciens domaines ; & le Comte Etienne obtint du même Roi Robert des Lettres qui confirmoient ce rétablissement datées de Sens l'an 1018. La nouvelle Eglise avoit été dédiée le premier Juin précédent par Sevin, Archevêque de Sens, le siége de Paris étant vacant. Outre ce Prélat, le Comte Etienne y invita l'Archevêque de Reims, les Evêques de Soissons & de Terouenne. Ces deux derniers, à la priere du Comte, porterent les corps des saints Deodat, Fulbert, Ansilion, Lambert & Mauger, avec quelques-uns des saints Innocens. Le Roi Robert y assista avec le Duc de Bourgogne, & donna un des cloux de la Croix de Notre-Seigneur & une épine de sa couronne qu'il fit porter dans une Procession qu'il suivit pieds nuds. L'Eglise fut dédiée sous le titre de saint Pierre & saint Paul & des saints Innocens. La sainte Vierge passa néanmoins

Ex m li n guâ vulg. 400 ann. in Hist Latiniac.

aussi pour l'une des Patrones. Au moins il est certain qu'en l'an 1128 il y avoit en cette Eglise son image exposée, à laquelle il se fit un grand concours pour la maladie des Ardents.

Hugo Garsitus Anselm. Gemblac. ad an. 1129.

Quoique l'Eglise de Lagny fût enrichie de plusieurs corps saints, selon qu'on vient de voir; Arnoul, qui en fut fait Abbé au onziéme siécle ne voulut pas revenir d'Italie sans en apporter des reliques de saint Thibaud son frere, décédé en 1066 au Diocèse de Vicence, & il les déposa à son retour dans l'Abbaye, d'où peu de temps après une partie servit à la construction du Prieuré de Saint-Thibaud des Vignes, un quart de lieue au-dessus de Lagny. L'autre partie étoit restée à l'Abbaye & fut changée de châsse en 1175. Cette Translation des reliques de S. Thibaud à Lagny est rapportée dans une ancienne Chronique de la Bibliotheque de l'Oratoire de Rome à l'an 1675 en ces termes: *Translatio reliquiarum S. Theobaldi apud Latiniacum.* Ce que Dom Michel Germain en son Histoire de l'Abbaye de Lagny a cru désigner quelque pieux Comte de Champagne du nom de Thibaud, & que Dom Martenne a suivi à la lettre quand il parle de cette Abbaye. Le même Abbé Arnoul apporta aussi dans son Monastere en 1094 des reliques de saint Florentin, Martyr, qu'il avoit eu apparemment à Suin en Charollois.

Chronic. ad Cyclos Paschal.

I. Voyage Littér. Partie II. pag. 71.

L'Eglise bâtie par le Comte Herbert & dédiée l'an 1018, étoit un édifice peu considérable & qui d'ailleurs avoit été endommagé dans un incendie de l'an 1184. Il en fut bâti un autre à l'occident de celui-là vers la fin du siécle suivant, dont l'Abbé Jean Britel fit faire la Dédicace par Eudes de Sully, Evêque de Paris, le 27 Août 1206. C'est de cette

troisiéme Eglise que l'on voit encore les restes exposés aux injures de l'air devant l'entrée de celle d'aujourd'hui ; dont le vestibule est aussi de l'ancien édifice.

Outre les corps saints mentionnés dans l'acte de la Dédicace de 1018, l'Abbaye de Lagny avoit encore un très-grand nombre de reliques dont il reste un ancien Catalogue rapporté par Dom Michel Germain. En voici les plus remarquables : un ossement de saint Eloi disciple de saint Fursy, une côte de *saint* Guillaume, Abbé ; la tête de saint Agapit, Martyr. Des reliques de sainte Celine, Vierge de Meaux, & de saint Faron, Evêque de la même Ville ; de sainte Soline, Vierge & Martyre de Chartres, que les Religieux de Saint-Pere en Vallée avoient apparemment apportées de cette Ville lorsqu'ils se retirerent à Lagny, du temps de l'Abbé Herbert le restaurateur de cette Maison ; de saint Exupere & de saint Loup, Evêques de Bayeux, venues sans doute de Corbeil. Il faut y ajouter les habits sacerdotaux de saint Fursy : il en reste la chasuble, le manipule ayant été donné à une autre Eglise.

Les anciennes sépultures notables après celle des Saints dont les corps étoient relevés dès le commencement du onziéme siécle, sont 1°. celle du Comte Herbert, dont le corps avoit été apparemment mis dans quelque Oratoire ou dans le Chapitre en attendant la Dédicace de l'Eglise qu'il rebâtit. On voit encore dans le Sanctuaire de celle d'aujourd'hui son épitaphe mise en ce lieu après la translation de son corps. Je n'en rapporterai que les six premiers vers, le reste étant endommagé : I. Voyage Litt. de Dom Martenne, Partie II. p. 70.

Exemplar morum, Procerum lux, norma bonorum,

Solamen miseris, exitium sceleris :
Gloria virtutis, laus famæ, forma salutis,
Quo nil, dum viguit, clarius orbe fuit.
Insignis latè Comes Herbertus bonitate
Hoc jacet in tumulo sub lapidum cumulo.

La seconde sépulture ancienne est celle du Prêtre Evrin qui décéda en 1077, mais dont l'épitaphe ne fut posée qu'en 1127. Elle est rapportée en entier à l'article du village de Montevrin.

La troisiéme est celle de Thibaud le Grand, ou IV du nom, Comte de Champagne & de Brie, qui avoit comblé de biens ce Monastere, & qu'une Charte d'Henri son fils atteste y avoir été inhumé noblement l'an 1152. Cette sépulture fut remuée au quatorziéme siécle. On leva encore la tombe qui la couvre en 1686 & on y trouva une boëte d'argent avec des reliques que l'on a cru être de saint Thibaud son Patron.

Au reste pour ce qui regarde les sépultures de gens de considération, il y a lieu de croire qu'on en trouvera un jour dans l'ancienne nef découverte aussi-bien que dans l'aîle où il y avoit une Chapelle dont je parlerai ci-après.

Depuis la mort de Thibaud-le-Grand arrivée en 1152, cette Abbaye fut sujette à divers malheurs pendant le reste du siécle. Les guerres des Seigneurs particuliers les uns contre les autres donnerent occasion d'en ravager les biens. Les efforts qu'on fit pour y établir une Commune, & en particulier ceux du Comte Henri pour élever une Tour, troublerent les Religieux jusqu'à l'an 1156 que l'Archevêque de Sens prononça que ce

Comte n'avoit pu la faire élever ni tenter l'érection d'une Commune. Deux incendies l'un en 1157, l'autre en 1184, firent un tort infini au Couvent. Celui de l'an 1184 réduisit en cendres une partie de la Ville. En 1184, dit Clarius, Moine de Sens, 6°. *Kalendas Augusti, combustum fuit Laniacum & Abbatia tota.* Robert du Mont rapporte à l'an 1163 que l'année précédente l'Abbé de Lagny ayant voulu réprimander un homme pour son forfait, ce malheureux lui décocha une fléche dans l'œil, dont il mourut incontinent. *Spicileg. fol. T. 2. p. 486.* *Supplém. ad Sigeb.*

Voici une preuve de malheurs. En 1357 les Moines & les habitans de Lagny firent contribuer aux réparations les habitans de Cheffy, Montevren, Governe, Conches & Chantelou.

Vers le milieu du quatorziéme siécle les Anglois ayant fait irruption dans le Monastere, y commirent des dégâts infinis. Lorsqu'ils s'en furent allés, la garde de cette Maison fut commise à Pierre de la Crique, homme très-cruel, qui n'épargna rien de ce que les Anglois avoient laissé. Cependant sa dureté ne put tenir contre la patience des Religieux. Il en fut touché : & pour réparer le mal qu'il avoit commis, il jetta les fondemens d'une nouvelle Eglise magnifique, & en finit le chevet ou Sanctuaire que les Religieux continuerent jusqu'à ce que les pertes causées par les guerres les obligerent de laisser l'ouvrage imparfait, comme on le voit. Les dispositifs pour les vitrages de la croisée marquent quelle devoit en être l'élévation & la délicatesse. Les pertes du Couvent avoient été si réelles, que le Roi Louis XI lui remit par ses Lettres du 21 Juin 1468 deux cent livres de rente qu'il étoit tenu de payer à la recette du Domaine de Meaux. *Regist. Stat. Parlam. sub Reg. Joan. & Car. 5.*

Je m'étendrai ci-après un peu plus ſur les guerres, en parlant des Bourgeois de ce lieu.

Philippe Carpen, Abbé très-zélé, remédia autant qu'il put aux maux cauſés par les dernieres courſes des Anglois, & ſauva de leurs mains ce qui reſtoit de titres, dont Nicolas Vincelot, Procureur Fiſcal ſous l'Abbé François de Clermont, Cardinal, Archevêque d'Auch, forma un Cartulaire du temps de François I, qui eſt preſque le ſeul monument qui reſte des débris des Calviniſtes.

Les guerres du quinziéme ſiécle ayant occaſionné beaucoup de relâchement dans la même Abbaye, cet Abbé en conſéquence d'un Arrêt du Parlement y introduiſit la réforme par les ſoins d'Etienne Gentils, Prieur de Saint-Martin des Champs, de deux Religieux de Chezal-Benoiſt & de deux de l'Ordre des Céleſtins environ l'an 1516. Il fit rebâtir le réfectoire & les autres lieux réguliers, diſpoſé à continuer le bâtiment de l'Egliſe s'il eût vécu en des temps plus favorables. Il y faiſoit ſouvent ſa réſidence & étoit ravi du bon ordre qu'il y vit renaître. Mais après ſa mort les procès avec les Abbés Commendataires donnerent quelques atteintes à ſa régularité. L'Abbé Jacques du Brouillart y attira les Capitaines de Montgommery, de l'Orge & de Montevrain, qui ſe ſaiſirent de plus de quarante châſſes & jetterent les reliques au feu dans la place publique, auſſi-bien que les livres & autres meubles eccléſiaſtiques, & endommagerent tellement l'Egliſe, que les Religieux ayant préſenté requête au Parlement pour être pourvu à l'Office divin, les revenus de cet Abbé furent ſaiſis pour y ſubvenir : Montevrain fut arrêté de l'ordre du Roi & décapité à Paris ; ſa tête apportée à

Reg. Parl. 2 Janv. 1588.

Lagny,

Lagny, & exposée fort long-temps à la potence.

Ces maux communs à beaucoup d'Eglises & de Monasteres de la France, ne furent réparés que peu à peu à Lagny à cause de la durée des guerres de la Religion du temps de la Ligue. Lorsque les MM. de Neuville posséderent cette Abbaye, on tâcha de réparer les anciennes pertes. A l'égard de celles des reliques, les Religieux reçurent en 1635 du Prieur-Curé de Notre-Dame de Chauny, *Diocèse* de Noyon, une partie du coronal du chef de saint Momble, qu'on croit avoir été le successeur de saint Fursy, & obtinrent le 17 Juillet de l'Archevêque de Paris permission de l'exposer. *Regist. Archiep. Paris.*

La Réforme de la Congrégation de Saint-Maur y ayant été introduite en 1641 par les soins de l'Abbé Camille de Neuville, ces Peres ne cesserent de travailler à remettre cette Maison en bon état & principalement l'Eglise qu'ils trouverent moyen de dessécher, & dans laquelle ils firent tant de changemens qu'elle fut bénite de nouveau par le Général de la Congrégation le jour de Pâques 1687, avec la permission de l'Archevêque. Il n'y avoit que six ans qu'ils étoient introduits dans cette Abbaye, lorsque réunissant leurs prieres à celles des habitans, ils obtinrent du Chapitre de Saint-Fursy de Peronne l'os pierreux de la tête de ce Saint, que le Vicaire Général de l'Archevêque permit d'exposer à la vénération publique, par Lettres du 12 Janvier 1647, signées André du Saussay. Le Couvent de son côté fit présent à la Collégiale de Peronne du manipule du même Saint. *Ibid.* Depuis quelques années ces Religieux ont fait travailler considérablement au portail de leur Eglise & en ont embelli toute l'entrée.

On seroit trop long à rapporter les biens, droits & privileges de ce Monastere. Ils sont presque tous énoncés dans une Bulle d'Alexandre III de l'an 1178 qui confirme les donations antérieures. Imbert, Evêque de Paris, par exemple, & Galon l'un de ses successeurs avoient accordé à cette Abbaye plusieurs autels ou Eglises & plusieurs dixmes, au onziéme & douziéme siécle; Gautier I du nom, Evêque de Meaux en 1050, leur avoit donné l'autel de S. Pierre d'Ogne de son Diocèse. L'Abbé jouit du titre de Comte de Lagny. Son Bailly y exerce haute, moyenne & basse-Justice. On y leve pour lui tous les droits Seigneuriaux, même sur la riviere. Cependant en un Factum donné en 1619 pour le Prieur d'Argenteuil, il est dit, page 13, que l'Abbaye de Lagny n'est pas exempte de la Jurisdiction épiscopale. Les Comtes de Champagne & de Brie lui ont accordé autrefois un droit de Foires. Ces Foires étoient si fréquentées & d'une durée si considérable, qu'il en revenoit à l'Abbaye dix ou douze mille livres de rente, suivant des Lettres de Louis XI. En 1321 les Bénédictins se plaignoient du Bailly & du Prévôt de Meaux, de ce que ces deux Officiers retardoient la vente des draps durant les trois jours que les draps se vendoient. Le Roi instruit du fait, donna ordre d'informer à Robert de Saint-Benoît son Clerc. L'Almanach Royal marque une Foire à Lagny le 30 Novembre. J'en dirai davantage sur ces Foires ci-après.

Arrest Parlam. assign. fol. 118.

Ce ne peut gueres être que par un effet de cette ancienne relation du Monastere de Lagny avec le siége Episcopal de Paris, que les Evêques ont été faciles à lui accorder les autels des Eglises de la campagne qui l'environnoient du côté de la Brie, qu'ils ont été

attentifs à faire remplir le siége Abbatial aussi-tôt que la vacance étoit venue à leur connoissance; d'y faire la visite par eux ou par leur Vicaire Général, & de se faire prêter serment de fidélité par les Abbés qui reconnoissoient leur siége immédiatement soumis au siége Episcopal de Paris. C'est dont il y a différentes preuves dans les plus anciens Registres qui soient restés à l'Evêché jusqu'à l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur. Et ceux qui ont lu les Lettres d'Yves de Chartres ont dû y remarquer que vers l'an 1096 les Religieux de ce Monastere ayant voulu se soustraire de la jurisdiction Episcopale, Guillaume, Evêque de Paris, se transporta à Rome, & qu'Yves, Evêque de Chartres, écrivit au Pape en sa faveur.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 53.

En 1473 le 6 Février la dignité Abbatiale étant vacante, par la mort de Nicolas Borée, l'Evêque de Paris, Louis de la Forêt, la conféra *jure devoluto* à Oger d'Angiure, Prêtre de l'Ordre de Saint Benoît.

Le 12 Mars de la même année, il commit Matthieu de Brée, Doyen de Lisieux, pour y faire la visite en son nom.

En 1474 le 25 Janvier, il fit la visite de l'Eglise & y conféra la tonsure.

En 1485 le 6 Novembre, après le décès d'Urbain de Fiesque, qualifié Evêque de Frejus, & nouveau Abbé Commendataire, les Vicaires Généraux permirent aux Religieux de procéder à l'élection.

En 1490 le 10 Mars, Auger de Brie, Prêtre Angevin, ayant été pourvu de cette Abbaye en Commende, en prêta serment de fidélité au même Evêque, Louis de Beaumont, *ad causam dicti Monasterii immediatè sedi Episcopali subjecti.* Cet Abbé ne commença

12 Junii. cependant à jouir qu'en 1497, ayant été pourvu une seconde fois.

En 1503 le 14 Novembre, cette Abbaye étant vacante par la mort de cet Abbé, fut conferée par Louis Pinelle, Vicaire Général d'Etienne Poncher, Evêque, à Richard Le Moine, Prieur de Saint-Martin des Champs.
12 Septemb. Cependant ce fut René de Brie qui l'eut en Commende l'année 1505.

Reg. Parl. Il y eut en Parlement le 15 Janvier 1509 un Arrêt pour sa Réforme; de même que le 20 Juillet 1514. Le Cardinal de Clermont en étoit pour lors Abbé.

Regist. Ep. Parif. En 1521 le 3 Juillet, l'Evêque de Paris approuva un Bail emphithéotique que François de Clermont, Archevêque d'Auch, Abbé Commendataire de Lagny, avoit fait d'une maison à noble Jean de Rynerii, Auditeur des Comptes.

En 1524 le 3 Février, l'Evêque de Paris reçut le serment de fidélité de Jerôme de Louviers, autrement du Chastel, Abbé Commendataire de Lagny: mais c'étoit *nomine Romanæ Ecclesiæ*.

Ce Jerôme de Louviers étoit décédé dès le mois de Janvier 1525, puisque les Religieux avoient dès-lors élu pour lui succéder
Regist. Ep. Par. 10 Jan. 1525. Jacques Aubry, Benédictin, dont les Vicaires Généraux, Jacques Merlin & Etienne Liger, furent chargés d'examiner l'élection. De plus le 4 Mars suivant cette Abbaye fut conférée
Ibid. par l'Evêque à Pardoul le Lasnier, Prêtre du même Ordre *jure devoluto* comme vacante par le décès du même Jerôme. Mais Jacques Aubry fut maintenu. Les Mémoriaux de la Chambre des Comptes font mention de son serment de fidélité.

J'ai cru que ces remarques pouvoient servir à perfectionner le Catalogue des Abbés

de Lagny, outre ce qu'elles contiennent par rapport à l'ancien droit des Evêques de Paris, dont il y eut encore un acte en 1637; sçavoir une Sentence de Denis le Blanc, Official de Paris, qui défend aux Religieux d'admettre aucun Visiteur que celui nommé par l'Archevêque qui de tout temps est leur Supérieur, & y a fait ses visites. *Ibid. 4 Dec. 1637.*

Il y a dans Lagny trois Paroisses que je nommerai ici selon la dignité du titre; Saint Sauveur, Saint Paul, & Saint Fursy. Comme l'Auteur qui a avancé que ce fut saint Fursy, premier Abbé de Lagny, qui en bâtissant le Monastere sous le titre de S. Pierre, construisit pareillement des Oratoires ou Eglises du titre de S. Sauveur & de S. Paul, comme cet Auteur, dis-je, n'a écrit qu'à la fin du XI siécle; & qu'il étoit éloigné de plus de trois siécles du temps dont il parle, on n'est aucunement tenu d'ajouter foi à ce qu'il en dit. Cependant il y a apparence que ce Saint put fort bien élever un autel sous le titre du Sauveur pour la dévotion des paysans qui faisoient valoir les biens du Monastere, si déja il n'y en avoit pas un sous ce titre. C'est aujourd'hui l'Eglise la moins voisine de l'Abbaye, & qui paroît avoir été rebâtie plusieurs fois depuis sa premiere construction. Je n'en ai appris aucune particularité.

SAINT PAUL seroit une Eglise très-ancienne, s'il étoit certain que ce fut cette Eglise de Lagny où il se tint une Assemblée d'Evêques qui fit écrire sur la fin du dixiéme siécle, par le fameux Gerbert aux Chanoines de Saint-Martin de Tours, une lettre qui commence ainsi: *Omnes Episcopi qui ad Concilium venerunt in Ecclesia S. Pauli, omnibus Clericis de Monasterio S. Martini.* Ce qui pourroit faire croire que ce Concile se tint à Saint Duchêne, T. 2. p. 842.

Paul de Lagny, est que les Evêques mandent à ces Chanoines de se trouver dans quelque temps à Chelles ou le Roi tiendra ses Plaids, & où ils devoient aussi être présens. Ce n'est au reste qu'une conjecture fondée sur le voisinage, car il y pouvoit avoir ailleurs d'autres Eglises de Saint Paul. Outre cela il est difficile de croire que le Comte Herbert, quoique vivant alors, eût déja relevé les ruines du Monastere de Lagny & y eut bâti une seconde Eglise outre celle de Saint Pierre. Quoique cela ne soit pas impossible, on ne trouve rien de certain sur l'Eglise de S. Paul de Lagny avant le douziéme siécle, qu'elle est reconnue existante, sans dire si elle étoit Paroisse du non. Cela se prouve par un acte de l'an 1132 ou environ, par lequel le Pape Innocent II maintint les Religieux dans la possession d'une maison située entre le Monastere & l'Eglise de S. Paul. Mais Clement III qui siégea en 1188 parle de cette Eglise de S. Paul comme d'une Paroisse dans une de ses Bulles. On croit que cette Eglise commença par une grande Chapelle qui servit peut-être à la piété des Comtes de Brie & de Champagne, & que ces Comtes donnerent depuis à l'Abbaye, & dont les Religieux se servirent pour certaines cérémonies claustrales, comme pour Processions, instructions de domestique qui étoient au nombre de vingt-sept dans le douziéme siécle, ou enfin qu'elle fut choisie par les Abbés pour être leur Chapelle particuliere, vu que leur logis Abbatial n'en étoit pas éloigné.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 495.

Le bâtiment de cette Eglise telle qu'elle subsiste aujourd'hui, est du genre dont on bâtissoit sous François I, c'est-à-dire un mêlange d'architecture Romaine sans gothique. Aussi dit-on qu'elle fut rebâtie en tout

ou en plus grande partie par François de Castelnau Clermont Lodeve, Archevêque d'Auch, Abbé de Lagny, vers l'année 1520. La Dédicace n'en fut faite qu'en 1559 par Philippe, Evêque de Philadelphie, suivant la permission à lui accordée le 9 Août de cette année. La tour de cette Eglise de Lagny est celle de toute la Ville qui figure le mieux. *Regist. Ep. Paris.*

En 1535 l'Evêque de Paris accorda des Indulgences à tous ceux qui contribueroient au rétablissement de la Chapelle de sainte Barbe: *Infra metas Parochiæ Sancti Pauli Latigniacensis.* *Regist. Ep. Par. 24 Oct.*

La Cure de S. Paul est marquée la premiere des trois de Lagny qui sont à la nomination de l'Abbé dans le Pouillé du treiziéme siécle; de même dans celui du quinziéme qui lui assigne trente-deux livres de revenu.

SAINT FURSY. On ne voit pas pour quelle raison l'on a bâti autrefois à Lagny deux Eglises si voisines l'une de l'autre que le sont S. Paul & S. Fursy, qui ne sont séparés que par une rue. S'il y a de l'inconvénient à cela, il ne faudroit s'en prendre qu'à ceux qui ont bâti la seconde. La difficulté est de sçavoir laquelle de ces deux Eglises existoit avant l'autre: je n'entends pas par-là les édifices qui existent aujourd'hui; il est évident que celui de S. Fursy est plus ancien, & qu'il renferme des parties qui sont du douziéme & du treiziéme siécle. Mais il est question du temps auquel la place où est l'Eglise de Saint Fursy a été primitivement destinée pour une Eglise. Le bâtiment du chœur tel qu'on le voit paroît être du régne de Philippe-Auguste. A l'égard de celui de la nef, il est beaucoup plus récent: pour ce qui est de la tour qui menace ruine du côté de la Place, elle est tellement replâtrée qu'on ne

peut juger de son âge. L'opinion la plus certaine est qu'avant cette Eglise construite sous Philippe-Auguste ou environ, il y en avoit existé une autre du nom de S. Fursy. On sçait par des Lettres d'Imbert, Evêque de Paris, de l'an 1036, que cette Eglise de Saint Fursy étoit un lieu où les peuples venoient apporter leurs oblations. Cet Evêque en accorda la moitié à l'Abbaye de Lagny. Soixante ans après elle paroît comme Paroisse soumise à la même Abbaye, & pour cette raison Galon, Evêque de Paris, l'exempte du droit de Synode & du droit de circade ou de visite. Cette exemption est marquée à l'an 1105. Puis donc que l'Eglise dont il s'agit dans ces Lettres Episcopales eut besoin d'être rebâtie vers l'an 1180 ou 1200, c'est une marque qu'elle devoit avoir au moins deux cent ans, & qu'ainsi la premiere Eglise du titre de S. Fursy avoit été construite dans le temps que le Comte Hebert réédifia l'Abbaye de Lagny: & on lui fit porter le nom de Saint Fursy en mémoire du premier Abbé de ce lieu, sous l'invocation duquel il n'y avoit point encore eu d'Eglise dans le pays. Les ornemens sacerdotaux qui passoient pour lui avoir servi, suffirent pour faire changer l'ancien Patron dans le temps de la Dédicace.

Hist. mss. Latiniac.
Gall. Christ. Tom. 7. col. 493.
Hist. mss. Latiniac.
Gall. Christ. ibid. col. 494.

On tient par tradition que c'étoit S. Blaise qui étoit cet ancien Patron: mais j'ai trop d'exemples par devers moi, que le peuple & même quelquefois les Prêtres ont pris le change, que je ne crois pas devoir regarder cette tradition comme bien épurée. Il ne faut qu'un peu d'attention sur le siécle où l'on est obligé par-là de faire remonter le culte de S. Blaise, Evêque de Sebaste en Armenie, dans le centre du Royaume. Comme cette époque précede de beaucoup le temps des

Croisades, & même celui de la premiere qui se fit en 1095, il est hors de toute vraisemblance qu'on ait pu avoir à Lagny des reliques d'un Saint du fond de l'Orient au dixiéme siécle ; & même dans ce sentiment il faudroit qu'on les eût eu dès le neuviéme, puisque l'Eglise que le Comte Herbert rebâtit & à laquelle on donna le nom de S. Fursy, étoit une ancienne Eglise ou Oratoire que personne n'avoit eu soin de relever depuis les ravages des Normans. Bollandus a fait d'excellentes réflexions sur la métamorphose ou changement du culte de certains Saints, que M. Baillet a placée avec grande raison au jour de S. Blaise, puisque ce n'est que par les raisonnemens employés par ce sçavant Jésuite que l'on peut se tirer d'affaire au sujet du nombre prodigieux de reliques que l'on produit de ce Saint, & qui l'ont fait regarder comme Patron d'Eglises dont les fondateurs n'avoient point pensé à lui, & qui n'ont jamais conservé de ses vraies reliques. Comme donc l'intercession de S. Blaise a été fort réclamée depuis les Croisades, ce Saint devenu plus fameux a fait perdre à Lagny les restes du souvenir qu'on pouvoit y avoir d'un autre Saint dont la Fête avoit été autrefois célébrée le 3 Février. Cet autre Saint étoit appellé en latin *Deodatus*. Il est marqué au 3 Février dans deux anciens Martyrologes manuscrits de Saint-Germain des Prés avec la qualité d'Evêque, ce qui signifie qu'il étoit Corévêque du Diocèse de Paris pour ce quartier-là ; & il falloit qu'il fût décédé à Lagny, puisqu'on y possédoit son corps en entier élevé du tombeau & placé dans une châsse il y a sept cent ans. Comme donc la coutume des Abbayes étoit de distribuer des reliques des Saints aux Eglises de leur dépendance, il

Chastelain, Martyrol. Univ. Bimestre 3 Févr. NOTE.

est à croire & l'on a droit de penser que celle de Lagny en avoit donné à l'Oratoire qui existoit à la place où est l'Eglise de S. Fursy, de même qu'elle en donna à celle de Droiselles, au Diocèse de Senlis, laquelle en a pris le nom, & que sans celles de S. Fursy qui survinrent & firent plus de bruit, la mémoire de S. Deodat ou Dié n'auroit pas été éclipsée par celle de saint Blaise révéré par toute la France le même jour. Ce Saint *Deodatus* est un véritable Saint local de Lagny, qu'on auroit tort de confondre avec S. Dié, Evêque de Nevers, mort le 19 Juin au Diocèse de Toul, & dont le corps y étoit en entier, en même-temps qu'on montroit à Lagny celui de S. Deodat mort le 3 Février. On assure même qu'il y est encore, tandis que celui de S. Deodat de Lagny a été profané ou brûlé par les Huguenots.

La Cure de Saint Fursy est marquée sans distinction dans le Pouillé de Paris du treiziéme siécle. Elle y tient le second rang, aussi-bien que dans le Pouillé du quinziéme. Mais dans ce dernier Pouillé on y voit deux Curés marqués : *Curatus Sancti Fursei de Latigniaco* avec un revenu estimé trente-deux livres, puis *Alter Curatus Sancti Fursei*, avec autant de revenu. Dans la suite je trouve ces Curés qualifiés *Curatus dextræ portionis Sancti Fursei*, & *Curatus alteræ portionis*. L'un des Curés se plaçoit à droite du chœur & l'autre à gauche comme il se pratiquoit dans l'Eglise de Brie-Comte-Robert, & exerçoient apparemment les fonctions Curiales tour-à-tour, soit par semaine ou autrement. Cela fait voir seulement que cette Paroisse étoit la plus peuplée. Les dernieres Provisions que j'ai trouvées d'un second Curé de S. Fursy, sont du 13 Avril 1611. En 1629 le 26 Juillet la

Regist. Archiep. Paris.

Cure fut conférée sans distinction de portion. Il paroît cependant que dès avant ce temps-là quelque Curé avoit joui des deux portions en même-temps. Je vois en 1522 une collation *sinistræ portionis*, & en 1578 le 3 Juillet, René Chevauchée est dit Curé des deux portions ensemble, & il les permute. Depuis environ six vingt ans que les deux portions sont réunies, le Curé de S. Fursy est imposé aux Décimes pour les deux portions.

Reg. 14 Oct. 1522.

Le Couvent des Bénédictines de S. Thomas de Laval est sur cette Paroisse.

Les Curés des trois Paroisses de la ville de Lagny étoient tenus dans le temps de leur réception d'aller prêter serment au Chapitre de l'Abbaye. Un réglement du 14 Février 1727 les en a dispensé. Ce réglement roule sur les Sermons, les Processions, les Enterremens; & il y est dit qu'ils assisteront aux Vigiles & Messe de l'Anniversaire du Comte Thibaud dans l'Eglise du Monastere. Dès l'an 1651 il y avoit eu un Arrêt du Parlement qui régloit les Curés de St Paul & de S. Fursy avec l'Abbaye.

Regist. Archiep. Paris.

Arrêt du 2 Mai. Code des Curés, T. 2. p. 132.

On doit juger par ce que j'ai dit jusqu'ici touchant les Eglises de Lagny, que *La Martiniere* a donné dans une grande méprise, lorsqu'il a marqué dans son Dictionnaire, que la principale Eglise de cette Ville est Saint-Georges. Il n'y en a jamais eu de ce nom à Lagny.

¶ Dans le nombre des Bénéfices qui restent à Lagny, se trouve une Chapelle de Saint Vincent située dans le Cimetiere général de toute la Ville. La premiere connoissance que nous en avons se tire du Pouillé Parisien du treiziéme siécle, dans lequel après les noms des trois Cures on voit *Capella atrii*; aussi dans le pays est-elle appellée la Chapelle de

S. Vincent de Laitre, c'est-à-dire du Cimetiere, car autrefois par *atrium* on a entendu le cimetiere, à cause que les premieres inhumations proche les Eglises ont commencé au portique ou parvis. Ce même Pouillé la met au rang des Bénéfices auxquels l'Abbé de Lagny nomme. Le Pouillé du quinziéme siécle dit aussi que le *Capellanus atrii* est de la nomination Abbatiale, & reconnoît qu'il avoit seize livres de revenu. Des Provisions de l'Evêque de Paris du 31 Mars 1544 la désignent en ces termes : *Capella de Latre in Cimeterio de Lagny propè muros ejusdem.* Au Rôle des Décimes on ne la connoît que sous le nom de Chapelle S. Vincent du Cimetiere de Lagny. C'est le grand S. Vincent, Martyr, qui en est Patron ; ce que j'ajoute pour empêcher qu'on ne croie que *Laitre* soit un lieu d'où un autre S. Vincent auroit tiré son surnom.

Regist. Ep. Paris.

COMMUNAUTÉS.

¶ La ville de Lagny a vu établir dans son sein durant le siécle dernier deux ou trois Communautés de Bénédictines, dont les unes n'ont fait qu'y passer, & les autres y ont resté ; les deux premieres Maisons ont été émanées du Prieuré de Saint-Thomas de Laval, situé au Diocèse de Sens : aux environs de Donnemarie, vers Montereau.

D'abord Charlotte le Bret, Prieure de ce Monastere de Laval, en étant sortie avec sa sœur Elisabeth le Bret, Sous-Prieure, de la permission de l'Archevêque de Sens, acheta en 1639 une Maison à Lagny pour faire cet établissement. L'Archevêque de Paris la constitua Prieure en 1641, & la même année elle obtint des Lettres-Patentes pour sa Maison, sous le titre de Notre-Dame de la Conception & de S. Joseph (*a*). Dans l'enregi-

(*a*) Comme Charlotte le Bret étoit Professe de

strement du 28 Février 1642 ces Religieuses sont dites destinées à l'instruction des Filles. Les guerres qui survinrent vers 1650 dégoûterent cette Prieure, qui résolut en 1653 de transférer le Couvent ailleurs ; & ce fut à Conflans, proche Charenton, que se fit la translation. Il resta quatre de ces Religieuses à Lagny. Deux d'entre-elles nommées Marie le Roux & Anne Filleul, engagerent quelqu'un à faire une fondation pour l'enseignement des filles, & demanderent à l'Archevêque de posséder le Monastere que les autres avoient quitté pour aller à Conflans : ce qui leur fut accordé au mois de Juin 1661. La même année le 4 Août il y eut de nouvelles Religieuses Bénédictines installées à Lagny par M. Hodenc, Vicaire Général ; & l'on trouve au 17 Octobre 1666 que la Maison des Bénédictines vacante venoit d'être obtenue par une Dame Petit, pour y placer d'autres Bénédictines qu'elle faisoit venir de Montluçon. Mais ce dernier Couvent ne subsista que jusques vers l'an 1688. *Regist. Archiep.* *Ibid.*

L'autre Communauté de Bénédictines de Lagny, fut celle de Saint-Thomas de Laval, *Prieuré* du Diocèse de Sens déja mentionné ci-dessus, & soumis à l'Abbaye du Paraclet, Diocèse de Troyes. Ce Prieuré qui étoit établi dès le douziéme siécle près Donne-Marie en Brie, ayant été ruiné par les guerres, fut transferé à Donne-Marie même, & peu de temps après à Lagny, en vertu de Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1647, du consentement de l'Abbesse du Paraclet, des Archevêques de Sens & de Paris, & de Camille de Neufville, Abbé de Lagny. Le lieu où ces

Farmoutier, l'Auteur du Pouillé de Meaux imprimé en 1648 s'imagina, p. 51, que cette nouvelle Communauté de Lagny dépendoit de cette Abbaye.

Bénédictines furent logées s'appelloit la Maison rouge & étoit dans le fauxbourg du Vivier. Pierre Thiersault, Seigneur de Conches, & Maître des Requêtes, voyant le desir que sa fille Marguerite avoit de se faire Religieuse, avoit donné ce fond pour avoir sa fille plus près de lui. André du Saussay, Vicaire Général de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, les mit en possession le 21 Juin 1648 & fit la bénédiction de la premiere pierre.

Cette Communauté étant située sur le territoire de la Paroisse de S. Fursy, M. le Cardinal de Noailles donna le 23 Février 174 un réglement concernant les inhumations des Pensionnaires, & les confessions Paschales des personnes logées dans les cours extérieures; comme aussi touchant les Fêtes & les droits Curiaux; il y fut marqué que les deux Fêtes de S. Fursy seroient gardées dans le Couvent; qu'on y feroit l'Office de ce Saint le jour de sa Translation, & de S. Blaise, que l'on qualifia d'ancien Patron de la Paroisse: que le jour de Pâques le Couvent feroit offrir à la Paroisse par une Tourriere un cierge blanc d'une livres & un écu de trois livres: que les inhumations dans la Chapelle extérieure seroient faites par le Curé: que ce Curé pourroit y venir en Procession: que pour indemnité de la quinzaine de Pâques les Religieuses lui paieroient quinze livres, outre la dixme de leur clos qu'elles payoient à un écu par arpent de vigne.

§ L'HOTEL-DIEU de Lagny est ancien, suivant qu'il paroît par le portail qui donne sur la rue, lequel est du treizième siécle au plus tard. Les deux battans de la porte sont séparés par une grande statue de pierre, qui représente le Sauveur tenant un

livre, de même qu'il y en avoit autrefois à l'Hôtel-Dieu de Paris. Cette Maison-Dieu étoit gouvernée en 1351 par un Prêtre, deux Freres & deux Sœurs ; l'état des biens qui fut fourni à celui qui la visita par commission de l'Evêque de Paris, marquoit à Lagny vingt-deux arpens de bonne terre, & quatre à Montevrin. A Bucy-Saint-Georges soixante & neuf arpens & des vignes. A Trie-Bardou, un muid de bled sur les revenus du Roi, &c. On lit ailleurs une preuve que les Abbés de Lagny prétendoient il y a trois cent ans que l'administration des biens de cette Maison n'appartenoit pas aux Evêques de Paris ; car l'Evêque Gerard de Montaigu ayant voulu se l'attribuer, l'Abbé Pierre II du nom en porta ses plaintes l'an 1411 au Pape Jean XXIII.

Lib. Visit. Domest. Par. & Lepros. f. 73.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 503.

Cependant par un Arrêt du Parlement du 14 Août 1344, on prouve que la collation & administration appartient à l'Evêque de Paris. C'étoit alors Guillaume de Chanac.

Regist. Ep. Paris.

2°. J'ai vu une visite faite en 1355 par Jean de Villecoublent, qui y trouva Sœur Marie de la Turende pourvue par l'Evêque en 1335.

3°. Comptes de 1443 & 1447 vus par Jean Chuffart, Visiteur commis par l'Evêque Guillaume 1445 & 1449.

4°. Provision de René du Bellay, Vicaire Général du Cardinal du Bellay, donnée à Lancelot le Sueur 9 Mai 1534, & actes postérieurs, comme annullations de Baux faits sans l'avis de l'Evêque, &c.

Cet Hôpital avoit des biens à Dammard.

Ibid.

Le 5 Janvier 1673 il y eut en Parlement un interlocutoire sur la requête des Syndics & habitans de la ville de Lagny, à l'effet d'enregistrer des Lettres-Patentes portant

Reg. Parl.

établissement d'un Hôpital en ladite Ville.

Je remets à parler des Augustins du fauxbourg de Lagny & de la Chapelle de la Magdeleine qui y étoit aussi située, aux articles de Pomponne & de Torigny, parce que c'est sur le territoire de ces deux Paroisses que ces lieux sont situés.

¶ C'est avoir donné un précis de l'Histoire des Seigneurs de Lagny, que d'avoir rapporté en abrégé, comme j'ai fait ci-dessus, celle des Abbés de ce lieu ; vu que cette Ville n'a point reconnu d'autres Seigneurs immédiats ; mais on ne peut se dispenser de faire observer que ce sont les Comtes de Brie & de Champagne qui ont aussi beaucoup contribué à l'augmentation de cette Ville, par l'établissement du commerce, soit par terre, soit par eau, à la faveur de la Marne.

Il falloit que le commerce y fût considérable dès le commencement du douziéme siécle, sous le regne de Louis-le-Gros, puisque l'Abbé Raoul avoit été obligé dès l'an 1130 de réduire à six le nombre des Changeurs ; laquelle réduction fut confirmée en 1188 par l'Abbé Jean. Les Foires ou Marchés de Lagny paroissent aussi avoir existé dès le même temps. La Foire ou Marché principal se commençoit sous Louis VII au jour des Innocens, & apparemment que l'on fut déterminé à ce jour par le concours des peuples à la châsse de deux ou trois saints Innocens que l'on y exposoit. Cette Foire est énoncée dans une d'Adrien IV qui confirme les biens de cette Abbaye en 1153. Je ne sçais si cet établissement auroit donné occasion de nommer du nom d'Angleterre (*Anglia*) un certain quartier de la Ville, suivant que nous l'apprend un titre de l'an 1188. Il paroît que les Comtes de Champagne s'étoient retenu quel-

Gall. Chrst. Tom. 7. col. 499.

que

que tribut aux Foires de Lagny, puisque le Comte Thibaud VI du nom du temps de saint Louis donna aux Chartreux de Paris quinze livres à prendre sur ces Foires pour la fondation d'un Chartreux, (ce qui subsistoit alors): & qu'une des Chapelles de Notre-Dame de Paris avoit aussi un droit sur les mêmes Foires. Je trouve que vers 1300 ou 1320 l'ouverture de la grande Foire n'étoit plus attachée au jour des Innocens, mais au second Janvier. C'est ce que donne à entendre un manuscrit de ce temps-là, dans lequel j'ai lu ces lignes: *La Foire de Lainny-sur-Marne est livrée le lendemain de l'an reneuf*: & plus bas: *La Foire de Laigny ne doit point d'entrée.* Le commerce de Lagny étoit même relatif avec celui de Paris, s'il en faut juger par la concession que la ville de Paris avoit fait au quinziéme siécle d'une Halle aux Marchands de Lagny comme à ceux de Saint-Denis, de Gonnesse, &c. On lit dans un Compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1484, article du Hallage, ces deux lignes: *Des Habitans & Drapiers de la ville de Lagny-sur-Marne pour leur Halle appellée la Halle de Lagny assise ès Halles de Paris au bout de la Halle Saint-Denis.* Cet endroit fait voir que l'un des commerces de Lagny étoit la Draperie. Par la suite des temps la grande Foire de Lagny, qui étoit l'une des célébres Foires de Champagne, souffrit du changement. Je trouve une Déclaration du Roi Henri II du 1 Février 1553 par laquelle sont établies quatre Foires à Lagny; sçavoir, le Lundi de la seconde semaine après Pâques, le jour de S. Laurent, celui de S. André & le 3 Mai. Maintenant il n'y en a plus que deux qui se tiennent le 3 Février & le 30 Décembre, avec trois Marchés par semaine; sçavoir les

Necrol. Cartus. Paris.

Capell. SS. Barthol. & Vincentii.

Cod. mss. B. Maria Paris. num. N. 2.

Sauval, T. 3. p. 453.

Reg. Parl.

Lundis, Mercredis & Vendredis.

La prospérité de la ville de Lagny dans son commerce avoit été interrompue sous le regne de Louis VII par l'incendie qui la désola l'an 1157, par la chûte d'une grêle grosse comme le poing en 1176, & par un second incendie plus violent que le premier arrivé sous Philippe-Auguste le 3 Août 1184. Mais les guerres du quatorze, quinziéme & seiziéme siécle, ne lui furent guéres moins préjudiciables, quoique d'un autre côté elle servirent quelquefois à manifester le courage & la valeur de plusieurs de ses habitans. Cette matiere demande à être développée. Il paroît que Lagny n'étoit pas encore fortifié ni peut-être même fermé de murs en 1213. On a des Lettres de Philippe-Auguste de cette année, dans lesquelles il est dit que la Comtesse Blanche & Thibaud son fils ne pourront fermer Meaux, Lagny, Provins & Colomiers, sinon de son consentement, jusqu'à ce que Thibaud eut atteint l'âge de vingt & un ans. Ce ne fut donc gueres que sous le regne de S. Louis que Lagny put être fortifié. On m'a fait remarquer à cette occasion que cette Ville a eu deux clôtures : que la premiere étoit bien plus vaste que celle qui subsiste, qu'on en voit encore les vestiges du côté de l'orient. Mais Lagny eut beau être fortifié, les Anglois & Navarrois logés à la Ferté-sous-Jouarre, vinrent à bout d'y entrer le Mardi d'après l'Epiphanie de l'an 1358 ; ils pillerent la Ville, y tuerent plusieurs Gentils-hommes ou les emmenerent avec leurs effets dans le Fort qu'ils avoient en ce lieu de la Ferté, après avoir mis le feu dans Lagny. Cette Ville fournit au Prince d'excellens soldats sous le regne suivant. Les Registres des Chartes nous ont conservé des Lettres du

Liber Principum Campaniæ. f. 15.

Contin. Chr. Nangii & Chron. sancti Dionysii.

mois de Juillet 1367, par lesquelles Charles V exempte de tous subsides seize Arbalêtriers de Lagny choisis pour son service entre les autres par leur Connêtable. Le Roi y loue cette Compagnie de ce qu'elle lui avoit beaucoup servi aux siéges d'Etampes, de Nogent & de Marroles. Cinq ans après, c'est-à-dire en 1372, Pierre Crique, Pannetier du Roi, se trouvoit établi Capitaine de cette Ville & de la Maison forte. Il est sans doute le même que j'ai appellé ci-dessus Pierre de la Crique d'après l'Historien moderne de l'Abbaye, & qui après y avoir fait bien du mal y fit beaucoup de bien.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 617.

Jean, Duc de Bourgogne, tâchant d'être admis à l'audience du Roi Charles VI en 1415, choisit la ville de Lagny pour y résider avec les troupes à l'entour en attendant le moment que le Roi le manderoit. Mais il y resta si long-temps que le peuple de Paris lui donna le sobriquet de *Jean-le-Long* ou de *Jean de Lagny*; de quoi irrité, il envoya ses plaintes au Conseil; mais comme malgré cela la reponse du Roi étoit longue à venir, ses soldats s'impatientant de n'être pas payés, & voulant décamper de Lagny, il leur en donna le pillage. Cette même Ville étoit occupée en 1418 par les ennemis du Roi, & sans doute par les gens du Duc de Bourgogne. Ceux du Dauphin qui se tenoient à Meaux, la surprirent par la faute du guet, & y firent beaucoup de maux. Mais la garnison qui s'étoit sauvée dans une Tour ayant envoyé demander du secours au Duc de Bourgogne, il y envoya le Seigneur de l'Isle-Adam, lequel par le moyen de cette Tour entra dans la Ville & passa au fil de l'épée la plus grande partie des Dauphinois, puis y laissa bonne garnison & s'en retourna à Paris.

Histoire de Charl. VI par un Moine de Saint-Denis contemporain. Laboureur, p. 1020.

Histoire de Charl. VI de Jean le Fevre, ch. 88.

La ville de Lagny resta durant plusieurs années dans la possession des Bourguignons & ensuite des Anglois, malgré son inclination. Enfin le 29 Août 1429 le Prieur de l'Abbaye & Artus de Saint-Merry vinrent trouver le Roi Charles VII à Saint-Denis pour lui remettre cette Ville. A l'instant le Duc d'Alençon y envoya Ambroise de Loré qui y fut reçu avec grande joie, & fit prêter serment aux habitans. Le 12 Septembre le Roi vint y coucher, & en partit le lendemain, ordonnant à Ambroise de Loré d'y rester avec Jean Foucault, Capitaine Limosin. Ils éloignerent les Anglois & les Bourguignons, qui sçachant que cette Ville étoit mal fermée & peu munie, essayerent dans le même mois de la reprendre : mais inutilement.

Histoire de Charl. VII & de la Pucelle par Godefroy, p. 529.

Jean, Duc de Bethford, se disant Régent du Royaume, envoya de nouveau la Semaine Sainte 1430 pour en faire le siége. Il y eut cent douze pieces de canon lancées en un jour, dont il n'y eut qu'un coq de tué. Ces troupes revinrent à Paris le Samedi Saint ; ce qui fit dire par raillerie qu'ils avoient levé le siége pour venir faire leurs Pâques.

En 1431 ce même Duc Anglois vint faire un second siége ; il avoit fait construire un pont sur la Marne à la faveur d'une isle, & proche l'Abbaye un parc plus grand que toute la Ville. Il s'y tint cinq à six mois, pendant lesquels Quennede ou Kenedi, Capitaine Ecossois, la défendit vigoureusement. Charles VII envoya par Melun pour la secourir ; ses troupes avancerent jusqu'à un quart de lieue de Lagny ; il y eut en ce lieu une grande escarmouche. Une partie des François trouva le moyen d'entrer dans la Ville, & l'autre alla du côté de la Ferté-sous-Jouarre ; ce qui obligea les Anglois de lever le siége.

Journal du regne de Ch. VI & Charl. VII. p. 136.

Il reste des Lettres de Charles VII qui font mention combien les Religieux & les habitans avoient eu à souffrir durant ce long siége, & qui les louent de *leur grande & vertueuse résistance*. L'Abbé étoit alors Guillaume de Conti, qui obtint du Roi qu'en vue des pertes endurées par les habitans, ils fussent exempts de tributs. Ce fut dans cette guerre que les fauxbourgs furent démolis, & c'est aussi l'époque de la diminution de la Ville de plus de moitié. Cette ancienne étendue de Lagny, dont j'ai parlé plus haut, se manifeste encore par les douze arpens d'enclos que les Religieux de l'Abbaye ont actuellement entre les vieux & les nouveaux fossés.

Tabul. MM. Lainiac.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 504.

Les Chroniques font encore mention d'un autre siége de Lagny de l'an 1432 le Dimanche jour de S. Laurent. Ils s'y tinrent pendant dix jours, mais le Mercredi 20 ils leverent le siége & y laisserent leurs canons & leurs provisions.

Ibid. pag. 151.

Le reste du regne de Charles VII Lagny resta assez tranquille ; mais dès les commencemens du regne de Louis XI les Bourguignons s'emparerent de cette Ville, c'étoit au mois de Juin 1465. Ils y brûlerent tous les papiers qu'ils trouverent sur les Aides, & ordonnerent que tout y seroit franc ; & que le sel qui étoit au Grenier fût donné à ceux qui en voudroient, en payant simplement le droit du marchand. Lagny enfin revint au Roi comme bien d'autres Villes prises par les troupes du Duc de Bourgogne.

Chron. que Louis XI dite la Scandaleuse.

La Chronique Scandaleuse, pag. 35 & 62, porte qu'en 1465 les Bourguignons logerent à Lagny & y firent du dégât, & y revinrent à plusieurs reprises.

Le Pere Daniel raconte en son Histoire de quelle maniere cette Ville fut prise par le

Daniel, T. p. 75.

Duc de Parme, qui étoit dans le parti de la Ligue contre Henri IV. Le 8 Septembre 1590 elle fut prise par ce Général qui la fit battre pendant trois heures du côté de la riviere, de dessus un pont de barques qu'il y fit jetter.

Avant l'an 1544 on pouvoit sans offenser MM. les habitans de Lagny leur demander le prix *de l'orge*. Voici quelle est l'origine de ce sobriquet ou plutôt de cette expression proverbiale : *L'orge de Lagny*.

En cette année le Roi envoya quelques ordres en cette Ville, auxquels les habitans refuserent de se rendre : ils pousserent même la désobéissance jusqu'à la révolte. Cette rébellion arriva en Novembre 1544. Le Maréchal de *Lorge* qui apparemment étoit dans le canton avec un corps de troupes, prit la Ville d'insulte & la mit au sac.

Quoique le Maréchal eût agi en conformité des vues de la Cour, il paroît qu'on voulut l'inquiéter au sujet du pillage de cette Ville. Le Roi, pour le mettre à l'abri de toutes poursuites, donna à ce sujet des Lettres-Patentes, portant défenses aux habitans de faire aucunes poursuites. Ces Lettres furent *Reg. Parl.* registrées au Parlement le 14 Août 1545. *Mandato iteratis vicibus acto.*

Quelques Ecrivains modernes ont marqué sur Lagny que l'Empereur Louis-le-Débonnaire y avoit tenu ses Plaids dits de son Parlement en l'an 835. Mais ce fut à Attigny. Ils ont été trompés par la ressemblance d'*Attiniacum* avec *Latiniacum*.

¶ On pourroit dire qu'il se seroit tenu à Lagny plus d'une Assemblée d'Evêques, s'il étoit certain que ce fût de l'Eglise de S. Paul de cette Ville qu'on dût entendre ce qui est dit d'un Concile tenu sur la fin du dixiéme

siécle, & dont il y a une Lettre parmi celles de Gerbert. Le Pape Pascal II vint loger en 1107 à l'Abbaye de Lagny au sortir du Monastere de S. Denis, mais il n'y eut point d'Assemblée. Il est plus certain que c'est à Lagny du Diocèse de Paris que le Légat du Pape nommé Ives tint un Concile l'an 1142, parce que ce fut Thibaud, Comte de Brie & de Champagne, qui attira ce Légat en France, au sujet d'un mariage de Raoul, Comte de Vermandois. A cette occasion il y eut plusieurs autres affaires réglées dans ce Concile. Peut-être fut-ce encore l'Eglise de S. Paul qui servit à la tenir.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 494.

Concil. Labb. Tom. 10. in Supplem.

Nos Rois se sont aussi rendus quelquefois à Lagny. Louis-le-Gros y vint lorsqu'il faisoit la guerre. Ce fut en cette Ville que Philippe-le-Bel prit des mesures après Pâques de l'année 1304 avec la Noblesse de Champagne pour la guerre de Flandres. Le 27 Octobre 1314 le même Roi & Guillaume, Comte de Hainault, firent un Traité d'union qui fut scellé à Lagny-sur-Marne. La fameuse Ordonnance du Roi Louis-le-Hutin qui prescrivoit aux Prélats & Barons la loi, le poids & la marque de leurs monnoies fut faite pareillement à Lagny-sur-Marne l'an 1315 environ les Fêtes de Noël. Louis XI logea à Lagny en 1468.

Vita Lud. par Suger. Duchêne, T. 4. p. 301.

Lettres de Ph. le Bel du 1 Avr. 1303. v. Loris.

Regist. des Chart. cotte 34 à la fin.

Chr. Scand. p. 169. Edit. 1611.

§ On ne voit point que les Comtes de Champagne aient eu de Palais à Lagny : il n'en reste aucun vestige. Une marque que les derniers Comtes n'en avoient pas, est qu'ils logeoient à l'Abbaye lorsqu'ils venoient en cette Ville. On voit par une Charte du Comte Henri III du nom de l'an 1271, qu'un des Comtes Thibaud ses prédécesseurs avoit abonné le droit de gîte, pour faire plaisir aux Religieux, à la somme annuelle de cent livres.

¶ Voici deux événemens arrivés à Lagny que je ne donne pas pour également certains. On cite pour le premier une Chronique de Metz vue par le R. P. Dom Calmet, Abbé de Senones. Il y est rapporté qu'en l'an 1330 à Lagny-sur-Marne, l'ame d'une Dame défunte revint plusieurs fois & parla en présence d'environ trente personnes demandant des Messes. Le second, qui est beaucoup plus sûr, n'est pas si ancien. En 1689 le tonnerre tomba à Lagny sur l'autel de la Paroisse de Saint Sauveur, imprima le canon de la Messe sur l'autel (c'est-à-dire ce carton qui se plie ordinairement en trois) à la réserve des paroles de la consécration qui sont imprimées en rouge. Le Pere François Lamy, Bénédictin, donna dans le temps une explication de ce phénomene qui fut imprimée.

Dissert. sur les Apparitions, p. 119.

Niceron, T. 3.

Pasquier, dans ses Recherches, fait mention d'un divertissement semblable aux Jeux floraux qui se pratiquoit de son temps à Lagny aux Fêtes de la Pentecôte.

Pasq. rech. l. 8. c. 7.

ECRIVAINS ET AUTRES.

ARNOUL.

¶ C'est sans doute l'Abbaye de Lagny qui a fourni les premiers Ecrivains dont cette Ville puisse se vanter. Arnoul, qui en étoit Abbé, écrivit sur la fin de l'onziéme Lettre la vie & les miracles de S. Fursy, à la priere des habitans de Peronne dont ce Saint est Patron. Peut-être fut-ce aussi lui qui commença l'histoire du transport des Reliques de Saint-Thibaud d'Italie à Lagny; mais les miracles furent écrits par un autre Religieux de Lagny à peu près du même temps; & peut-être par Anselme, qui après en avoir gouverné les Ecoles succéda au fameux Sigebert dans le siége Abbatial de Gemblaux en l'an 1112.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 404 ex Gestis Abbatum Gemblac.

Geoffroy de Leigny fut un Poëte François vers le commencement du treiziéme siécle. On le dit Continuateur du Roman de la Charrette

Voyez Fau-

Charette ou de Lancelot commencé par Chrestien de Troyes. Milon de Laigny fut aussi un Poëte de ce genre & vers le même temps.

cher sur les anciens Poëtes, p. 95 & 103.

Pierre d'Orgemont fut un Bourgeois de Lagny célebre par sa postérité. Il est d'ailleurs mémorable par un article du Testament du Roi Louis-le-Hutin de l'an 1316, où il est ordonné qu'on lui restituera ce qu'on lui avoit pris.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 337.

Pierre d'Orgemont, Premier Président du Parlement de Paris & ensuite Chancelier de France, étoit natif de Lagny. Il fleurit sous le regne de Charles V & mourut en 1389.

Les Chartreux de Paris ont mis au rang de leurs bienfaiteurs un Bourgeois de Lagny du même siécle, lequel fournit aux besoins de trente Religieux de la Maison. Il se nommoit Pierre Navet.

Necr, Cartus Paris. 2 April.

Robert Gobin, Licentié en Decret, Doyen de Chrétienté de Lagny & Avocat en Cour d'Eglise, est Auteur d'un Livre intitulé: *Doctrinal Moral*, imprimé à Paris en 1505 en vers & en prose françoise.

Biblioth. Franç. T. 10. p. 177.

Pierre Petit, célebre Mathématicien du dernier siécle, ami de Messieurs Pascal & Descartes, né à Montluçon, se retira à Lagny sur la fin de ses jours & y mourut le 20 Août 1667. Son corps fut inhumé chez les Bénédictins. Ce Couvent ayant été détruit, son sépulcre fut transporté en 1688 en la Paroisse de S. Fursy avec le corps de Marie-Elisabeth sa fille, morte Religieuse au même Couvent l'an 1671.

Niceron. Tom. 42. dit *Bernardines.*

Denis Fournier, natif de Lagny, a été un très-habile Chirurgien de Paris dans le dernier siécle, inventeur & fabricateur de plusieurs instrumens de sa profession. Il a aussi composé plusieurs Traités sur la structure du

Index funereus Chirurgor. Par. p. 570.

corps humain, sur les maladies des os, sur les fractures, & a fait imprimer quelque chose sur la pratique des accouchemens. Il est décédé le 25 Novembre 1683.

Quoique Lagny soit de l'Election de Paris, il n'est cependant point compris dans le ressort du Bailliage & Coutume de Paris, mais dans celui de Meaux.

Cette Ville est figurée dans la Topographie de France de Zeiller gravée à Francfort en 1655, Tome premier. Elle l'est pareillement représentée dans un autre Topographie de l'an 1641 par Chatillon, fol. 12. Tassin en parle aussi.

Je finirai l'article de Lagny par quelques particularités que j'ai rencontré dans mes lectures.

Tabul. Caroli. En 1280 Jean de Juig . . . *Miles*, vendit à l'Abbaye de Chalis huit arpens de prés *in præria* de Lagny plus d'un siécle avant 1167. Isabelle de Crepy avoit donné à Chalis un clos de vignes sis à Lagny.

Sous le regne de Louis XI Jean Ferrebouc, fils de feu Pierre Ferrebouc, Sergent à cheval au Châtelet, paya au Domaine le droit de relief pour un fief assis à Lagny-sur-Marne en la rue du Pont devant l'Eglise de S. Paul.

Compte de l'Ordin. de Paris, ann. 1478. Sauval, T. 3. p. 396.

L'Hôtel de la Motte étoit connu à Lagny en 1537. Il appartenoit à Pierre Thiersault, Commissaire au Châtelet, & étoit situé sur la Paroisse de S. Sauveur.

Perm. d'Or. domest. 16 Déc. 1537.

Roquemont étoit un Fief proche Lagny en 1580, & Pierre Violet, Ecuyer, en étoit Seigneur.

Procès verbal de la Coutume de Paris 1585.

La Fossette de Pont Gilbert-lez-Lagny, est mentionnée dans un livre fort connu.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 617.

La Chapelle de la Décollation de S. Jean-Baptiste dans l'Eglise Notre-Dame de Paris,

a été reconnus fondée ou dotée de huit arpens de prés à Lagny, dits les prés des Courtilliers, tenans aux prés *de Bonelio*, & aux terres vers Saint-Thibaud des Vignes. *Collect. mss. Gerardi Du Bois, Tom. 5. ad calcem.*

Dans Moreri, Supplément 1749, au mot *Spifame*, il est fait mention d'un Raoul Spifame, Gouverneur de Lagny.

Suger dit que les pauvres Eglises mettoient leur argenterie en dépôt ou en gage à Lagny. Duchêne T. 4. p. 332.

L'Abbaye de Lagny est une belle Eglise du treiziéme siécle. La nef est du commencement du douziéme & de la fin du onziéme. On l'a rebâtie en 1750 avec le portail. Il reste à l'extrémité occidentale en sortant, une arcade qui paroît être plus ancienne que l'onziéme siécle.

ARREST DU PARLEMENT,

Qui condamne les Moines de Lagny à tenir un Traité sur une pension alimentaire.

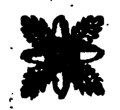
CAROLUS ..... *Notum facimus quod Johannes de Belvaco ..... proposuit contra Religiosos, Abbatem, & Conventum S. Petri de Latigniaco quod dicti Religiosi eidem Johanni & uxori suæ, dum vivebat, concesserant pro alimentis ipsorum, XIV panes albos, & XXI de pane Armigerorum pro qualibet septimanâ, & duas caudas vini boni & sufficientis in vindemiis, reddendis anno quolibet hospitio dictorum conjugum: & si forsan esset sterilitas vini & Conventus se à vino restringeret, dicti conjuges essent contenti de unâ caudâ vini, pitentiamque quotidianam tantam & in tali quantitate quantam habet unus de dictis Monachis, unumque porcum bonum & sufficientem ad Natali Domine, unum sexterium pisorum, & unum sexteorium fabarum, reddendum in hospitio suo annuatim, quatuor qua-* 1 Aug. 1366

drigatas buchiæ seu bosci, talis qualis rependetur in dictâ Ecclesiâ, reddendas in hospitio suo infra festos S. Johannis Baptistæ, hospitium etiam sufficiens pro dictis conjugibus, quod nullâ redibentiâ esset oneratum, necnon unam robam Armigeri eidem Johanni, quoties dictus Abbas daret tales robas; & tres alnas panni sufficientis quolibet anno ad Natale Domini pro dictâ uxore, vel LX Solid. Paris. quæ omnia capere & habere debebant dicti conjuges, vitâ durante, quantum ad libertates, franchisias, preces, beneficia, orationes, Missas . . . & ad sepulturam in cemeterio suo honestam sicut pro uno de Monachis.

Pro quibus dicti conjuges eisdem Religiosis tradiderant summam decies viginti florennorum auri punderis & cugni de Florentiâ in utilitatem dicti Monasterii conversorum. Ils ajoutent la donation de tous leurs biens à la mort, ne se réservant que pour faire un testament de dix livres chacun.

Les Moines tâchent d'éluder; le Parlement les condamne à peine de saisie de leur temporel. Prononcé 1 Aug. 1360.

Ex Registro Judiciorum Parlam. in Parlament. ab anno 1351 ad 1362. fol. 541. in fol. 430.



S. THIBAUD DES VIGNES.

AVANT que de regarder ce lieu comme Paroisse du Diocèse de Paris, il faut l'envisager comme Prieuré, parce que c'est le Prieuré qui a fait naître la Paroisse. Il n'y a point d'étymologie à donner de ce lieu : il tire son nom des vignes qui y sont en grand nombre sur une montagne, & qui produisent le meilleur vin de toute la Brie. Ce n'étoit il y a sept cent ans qu'une forêt qui couvroit ce canton, & cet endroit avoit pû être regardé par les anciens Payens de ces quartiers comme un de ces hauts lieux convenables à leurs pratiques superstitieuses. Cependant ce n'étoit plus une forêt de chênes dans l'onziéme siécle ; c'étoient des hêtres que l'on y voyoit, ensorte que le bois du faîte de cette montagne étoit appellé *Fagus* en latin, & le Fage en langage vulgaire. La montagne commence au sortir de Lagny du côté du couchant, & il n'y a qu'un quart de lieue de chemin pour arriver au lieu où fut construit le Prieuré. Ce furent quelques reliques de S. Thibaud qui y donnerent occasion.

Ce Saint descendu des Comtes de Champagne, étant mort proche Vicence en Italie en 1066, Arnoul son frere qui avoit été fait Abbé de Lagny huit ans après, entreprit en 1078 le voyage d'Italie d'où il rapporta un bras & quelques autres reliques de ce saint Hermite, & il en enrichit son Abbaye indépendamment de ce qu'il avoit pu en laisser par la route & sur-tout à Sens dans le Monastere de Sainte-Colombe. Quelque temps après, en consequence de quelques apparitions, il y eut une Eglise bâtie sur la mon-

tagne du bois du Fougi., & les reliques de S. Thibaud y furent transférées. On a une relation des miracles qui y arriverent dès-lors, écrite par un Auteur peu éloigné; ces miracles augmentant, il fut besoin d'ériger une petite Communauté dans le lieu. L'Abbé de Lagny se prêta à cet établissement ; & delà l'origine de ce Prieuré.

L'édifice de l'Eglise est certainement au plus tard de l'an 1100, s'il n'est pas de dix ou quinze ans auparavant. Le chœur ou Sanctuaire est voûté en forme de coupe renversée ; tous les cintres sont ronds & sans angle ou pointe, les chapiteaux des piliers sont remplis de figures qui contiennent quelques histoires. C'est ainsi que l'on travailloit dans l'onziéme siécle. Cette Eglise avoit été assez vaste ; elle étoit revêtue d'un collatéral à droite & à gauche ; mais il ne reste plus rien de celui qui étoit à droite ou vers le midi, & l'on ne voit plus que deux ou trois arcades de l'aîle gauche ou septentrionale. Ce bâtiment est supporté du même côté (qui est celui de la pente de la montagne) d'une grosse tour qui s'apperçoit de loin. Au-dessus de l'autel est une châsse de bois doré qui contient quelques ossemens de S. Thibaud.

Les miracles qui avoient été opérés par l'intercession de ce Saint durant le cours du douziéme siécle, y avoient formé un pélerinage qui subsistoit encore avec éclat après la mort de S. Louis, ainsi que le témoigne la collection des miracles de ce saint Roi rédigée peu après son décès par un Cordelier.

Bolland. T. 5. Augusti p. 641.

Ce Prieuré est marqué au nombre de ceux du Doyenné de Lagny dans les premieres additions faites vers l'an 1300 au Pouillé du treiziéme siécle. Le rédacteur du Pouillé du quinziéme siécle le nomme le premier des

Prieurés du même Doyenné, sous le nom fautif *S. Theobaldi de Vivers* au lieu de mettre *de Vineis*, & il observe qu'il avoit quarante-huit livres de revenu dans ce temps-là, c'est-à-dire il y a trois cent cinquante ans.

Les continuateurs de Bollandus se confiant trop sur les Pouillés imprimés du Diocèse de Paris, ont marqué en parlant du Solitaire S. Thibaud, que le Prieuré de son nom proche Lagny est situé dans le Doyenné de Château-Fort, parce que le Pouillé imprimé *in-4°* en 1648 le dit ainsi à la page 76 ou plutôt 78. Cette faute insigne n'a pas besoin de réfutation. *Bolland. T. 5 Junii pag. 607.*

Les Prieurs de ce lieu qui se sont présentés à mes recherches, sont :

Jean Basille, Religieux de Lagny, l'étoit en 1506, & en cette qualité Seigneur de Saint-Germain des Noyers. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 503.*

François Dampmartin en 1579, & auparavant Martin Spifame, Clerc du Diocèse de Paris, par résignation du précédent, 10 Mai 1579. Ce Prieur est marqué présent en 1580 à la rédaction de la Coutume de Paris.

En 1621 un Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis en France gouvernoit ce Prieuré. Hist. de S. Denis, pag. 585.

En 1700 l'Abbé de Grieu étoit Titulaire.

Actuellement c'est M. Barbier, Secretaire de M. le Cardinal de Rohan.

Le Prieur de Saint-Thibaud est Seigneur du territoire & il en a les grosses dixmes. Au Rôle des Décimes ce lieu forme deux articles. 1°. Le Prieuré & Couvent. 2°. La Trésorerie du Prieuré.

ÉTABLISSEMENT DE LA PAROISSE.

Le pélerinage aux Reliques de S. Thibaud conservées dans le Prieuré, joint à la quantité de vignes que la bonté du territoire avoit fait planter en ce lieu, furent cause qu'il s'y établit peu à peu un nombre considérable d'habitans autour du Prieuré. Leurs maisons bâties en divers cantons des environs se trouvoient être sur les limites de différentes Paroisses, telles que Gouverne, Saint-Laurent & autres, dont non-seulement ils étoient éloignés, mais encore on ignore à laquelle ils appartenoient. Le Cardinal Jean du Bellay, Evêque de Paris, averti de cet inconvénient, écrivit au mois de Janvier 1543 à l'Abbé de Lagny & au Prieur de Saint-Thibaud, de faire servir l'Eglise du Prieuré de Paroisse aux habitans circonvoisins, d'autant qu'il y avoit des dixmes, d'y établir des Fonts baptismaux & un Cimetiere, & qu'après le décès du Prieur l'Abbé de Lagny eût à lui présenter un Prêtre & qu'il lui donneroit des Provisions, en promettant de venir au Synode comme les autres. Tels furent les commencemens de la Cure de S. Thibaud, à laquelle il y eut un autel du titre de S. Jean-Baptiste destiné dans l'aile septentrionale de la nef.

Regist. Ep. Par. 9 Janv. 1543.

Depuis ce temps-là l'Office Paroissial a été transporté au grand-autel.

La Cure est à la nomination du Prieur de ce lieu, aussi bien que celle de S. Germain des Noyers, suivant le Pouillé de l'an 1648. Le Sieur Pelletier l'a oublié dans le sien imprimé en 1692.

Le Dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 marque 39 feux en cette Paroisse : ce qui fut estimé en 1726 par le Dictionnaire Universel de la France contenir

155 habitans, compris apparemment les enfans. Le Sieur Doisy qui vient de réimprimer les Dénombrement de feux du Royaume, en compte 34 a Saint-Thibaud des Vignes, autrement Saint-Thibaud près Lagny. Royaume de France in-quarto 1745.

GOUVERNE.

ou

COUVERNE.

L'ÉTYMOLOGIE de ce lieu n'est pas facile à trouver: on a écrit son nom de plusieurs manieres différentes. En l'an 1036 on disoit en latin *Curvisnæ*; en 1173 *Corvennæ*; en 1174 *Curvennæ*. Au treiziéme siécle où les termes françois furent introduits plus souvent dans les titres latins, on trouve ce lieu nommé Cortvesnes & Corvernes, & en latin *Curvennæ* & *Corvanæ*. La lettre initiale *C* n'a commencé à être changée en *G* que dans le quatorziéme siécle. Il n'est pas facile de se déterminer ici. Le commencement du mot *Curv* semble avoir quelque rapport à la sinuosité du vallon dans lequel ce Village est ramassé. D'un autre côté l'on a beaucoup d'exemples, que *Cor* & *Cur* sont un diminutif de *Cortis* ou *Curtis*, terme de basse latinité qui signifie un lieu cultivé. Comme donc ce lieu est dans un fond, & sur le bord d'un ruisseau, il paroît que l'arbre que les paysans appellent verne devoit s'y plaire, & qu'ainsi son nom a pu être *Cort-verne*. Si cependant il est permis de juger d'un nom par un autre qui lui ressemble, je puis rapprocher ici le nom *Cubrunum* qui est un lieu proche Coblents vers le Rhin, que nous appellons en françois

Covern ; on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'affinité entre ces deux noms. M. de Vaois qui connoissoit *Curvenæ* du Diocèse de Paris par le Pouillé du treiziéme siécle, ne s'est pas contenté de dire que c'est un Village de la Brie, il ajoute qu'il est situé proche la riviere d'Hieres & le Monastere du même nom, & qu'on l'appelle vulgairement Couvres ou Couve : par où il est clair qu'il n'a pas connu la Paroisse de Gouverne.

Notit. Gall. p. 416. col. 2.

Cette Paroisse est située comme Lagny (dont elle n'est qu'à demie-lieue) à la distance de six lieues ou environ de Paris, vers l'orient. Sa position est dans un vallon fort verdoyant garni de vignes & bocages, sur un côteau qui regarde le midi & qui est adossé à celui de Saint-Thibaud des Vignes au-dessus de Lagny. Les Cartes donnent le nom de Crochet au petit ruisseau qui y passe, lequel va se décharger dans un étang au-dessous de Torcy. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y marquoit 70 feux ; ce que dans le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 on évaluoit à 266 habitans. Le plus nouveau Dénombrement qui a paru en 1745 par les soins du Sieur Doisy, assigne à cette Paroisse 59 feux : ce qui revient au nombre de 160 à 180 communians.

L'Eglise de ce lieu est assez complette pour une Eglise de campagne ; elle est accompagnée de deux aîles égales, mais qui ne se rejoignent point derriere l'autel. Le chœur & le Sanctuaire sont voûtés. Ces ouvrages ne paroissent avoir gueres que deux cent ans. Le Patron de la Paroisse est S. Germain, Evêque de Paris : on n'y montre point de ses reliques ; mais on y en conserve sur le grand-autel dans un reliquaire soutenu par deux Anges de cuivre, que l'on dit être de saint

Sebastien, & que d'autres croient être inconnues. Une grosse & basse tour soutient cet édifice du côté du midi où est la chûte des eaux.

L'autel de ce lieu n'a pas appartenu à l'Abbaye de Lagny dès le temps de sa fondation. Ce fut Imbert, Evêque de Paris, qui le donna avec celui de Montevrin l'an 1036, à l'Abbé Roger. Depuis ce temps la nomination de la Cure a appartenu à l'Abbé. Elle est au rang de celles auxquelles il présente dans Pouillé du treiziéme siécle, en ces termes: *Ecclesia de Curvenis.* Dans celui du quinziéme siécle sous le nom de *Curatus de Gouvernis*, avec seize livres de revenu ancien calcul. La même nomination est marquée dans les Pouillés des temps postérieurs. Celui de 1626 l'appelle *Cura de Guberniis alias de Gouvernet.* C'est ainsi que les noms s'alterent lorsqu'on a perdu de vue les anciens titres. L'Abbé de Lagny est gros Décimateur.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 48 & 493.

Il existoit un Prieuré sur le territoire de cette Paroisse au quatorziéme siécle, si l'on peut s'en rapporter à un Ecrivain de ce temps-là, qui le met dans le nombre de ceux qui dépendoient de l'Abbaye de Saint-Magloire de Paris. C'est lorsqu'il rapporte la Translation du corps de saint Magloire faite d'une châsse de bois en un autre d'argent au mois de Juin 1318, & de laquelle il fut témoin; nommant tous les Prieurs dépendans de Saint-Magloire qui y assisterent, il dit:

De Sainte-Croix de Bris Jehan
De laquelle Prieus cel an
Estoit; & Jehan de Moncy
De Versailles Prieus aussi.
Jehan Certain de Galiferne,

Thibaud du Gastel en Gouverne :
Chaumont lors tenoit en nom Dé ;
Et Jehan Vie Saint Mandé.

Martyrologe Univ. p. 813. L'Abbé Chastelain qui a publié la piece de vers, où est contenue toute cette Histoire, met en marge que le sixiéme vers ci-dessus signifie que Dom du Gastel étoit Prieur de Gouverne. Ce Prieuré ne se trouve spécifié dans aucun Catalogue des Prieurés du Diocèse de Paris. On ne connoît point non plus d'autre lieu en France appellé Gouverne que ce présent Village.

Il y a eu au douziéme & treiziéme siécle des Chevaliers surnommés de Gourvernes. *Tabul. Caroli loci.* Barthelemi *de Corvennis* est témoin dans une Charte de Maurice de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1173. Thibaud de Curvenne dans une *Preuves de Montmor. p. 56.* autre de Burchard de Montmorency pour Saint-Victor de Paris de l'an 1174.

Jean de Cortyenes est présent en 1205 à *Ibid. pag. 77.* une Charte de Matthieu de Montmorency. Il avoit été arbitre en 1203 entre le même Matthieu & l'Abbaye de Saint-Denis.

Un nommé *Petrus de Corvernis* étoit redevable de quelques cens au treiziéme siécle à *Cod. Reg.* l'Abbaye de Saint-Maur des Fossés : mais il ne paroît pas avoir été Chevalier.

Ce pouvoient être quelques anciens Chevaliers qui avoient donné à la Maison-Dieu *Lib. Visit. Leprof. Dioc. Parif. ann. 1351. fol. 73.* de Lagny la redevance de bled qu'elle avoit en 1351 sur un moulin situé à Gouvernes, à moins que ce ne fût l'Abbé même de Lagny.

Je ne connois aujourd'hui d'autre Fief avec maisons sur le territoire de Gouverne, que celui qui est possédé par M. Drouin de Vau-dueil, Trésorier de France à Soissons ; il est éloigné de l'Eglise, mais sur le même

niveau par rapport au ruisseau. On m'assure que Douay est le vrai nom de ce Fief, & que dans le pays on le prononce *Dueil*.

Il a vécu au XIII siécle ou environ un Maître Thibaud de Gouvernes, dit en latin *de Gorvanis*, qui fut Clerc du Roi, ainsi que fait foi l'ancien Nécrologe de Sainte-Genevieve de Paris, à laquelle il donna quarante livres pour son anniversaire. *Necrol. S. Genev. 26 Jan.*

CONCHES.

L'AUTEUR de la Notice des Gaules n'ayant rien à nous apprendre sur ce Village, sinon qu'il est dans la Brie, s'est étendu pour marquer qu'il y a eu dans l'Aquitaine un très-ancien Monastere du nom latin *Conchæ* & un autre de même nom au Diocèse d'Evreux. La vérité est que ce nom *Conchæ* n'est pas absolument rare dans le Royaume. Il a produit Conches & Conques en françois. Outre la ville de Conches où est l'Abbaye en Normandie, il y a Conches village de Bearn, & outre Conques bourg du Rouergue où est la Collégiale substituée à l'Abbaye, il y a un Conques bourg du haut Languedoc. Et même le nom de Conches a dans le Rouergue son diminutif, qui est Conquettes comme qui diroit *Conchulæ*. Il paroît au reste de tous ces noms que c'est la situation ou la forme des lieux qui les a fait naître, & l'on y voit ordinairement un vallon où l'eau s'amasseroit comme dans une conque si elle n'étoit conduite plus loin. Les premieres habitations qui avoient pris le nom ont été transportées & refaites plus haut & sur les côteaux sans quitter leur nom. Pour ce qui est du nom de Conches dont il s'agit ici, il ne paroît gueres *Notit. Gall. p. 415. col. 2.*

avant le treiziéme siécle, où il est dit en latin *Conchæ* ou bien *Conchiæ*. Peut-être est il de même dans la Bulle d'Alexandre III concernant les biens de l'Abbaye de Lagny.

La situation de ce Conches est à six lieues de Paris vers le levant, & à une demie-lieue de Lagny vers le midi. Il est bâti au-dessus du ruisseau dit Crochet dans les Cartes, qui coule d'orient en occident, ensorte que la pente du côteau regarde le nord. Le territoire des environs de l'Eglise ne consiste qu'en vergers, arbres fruitiers & bocages : les labourages sont plus loin. On a compté en ce lieu 35 feux en 1709 lors de la premiere fois que le Dénombrement des Elections parut. Le Dictionnaire Universel du Royaume qui fut publié en 1726 y marque 80 habitans. Dans le Dénombrement imprimé en 1745 par les soins du Sieur Doisy, il n'y est marqué que 18 feux.

L'Eglise Paroissiale est sur le titre de la Sainte Vierge ; ce n'est qu'une espece de longue Chapelle, mais assez large pour avoir un autel collateral qui est sous l'invocation de sainte Anne, pour la célébration d'une Messe quotidienne fondée, suivant quelques-uns, par un nommé Robert le Roy, & selon d'autres par un de MM. Thiersault, anciens Seigneurs. Ce bâtiment paroît assez nouveau à l'extérieur, mais il a pour appui du côté septentrional une tour de plâtre fort caduque. Il se trouve construit à l'angle de ce qu'on appelle à Conches le Fief Cavé, sur lequel est bâti le Château. La Cure existoit au moins dès le treiziéme siécle, puisqu'elle est marquée au Pouillé Parisien de ce temps-là sous le nom latin *de Conchis* parmi celles dont la nomination appartient à l'Abbé de Lagny. Elle est appellée *de Conchiis* dans celui

du quinziéme siécle avec l'indication de seize livres d'ancien revenu. On lui réunit celle de Chantelou l'an 1473 qui étoit possédée par François Chanu, & en cela en vue de la modicité du revenu & du petit nombre d'habitans; le tout suivant le bon plaisir de l'Evêque, laquel consentit encore à la prorogation de cette union l'an 1497. Mais depuis la désunion fut faite. Les Pouillés des siécles suivans se sont conformés aux anciens. L'Abbé de Lagny est aussi gros Décimateur aussi-bien que Seigneur suserain dans cette Paroisse.

Regist. Ep. Par. 17 Jun. 1472. & 12 Apr. 1497.

Il y a au sud-ouest de l'Eglise Paroissiale, à quelque distance, un Prieuré du titre de Saint Jean-Baptiste avec une Ferme adjacente par laquelle on entre dans la Chapelle. Il est à la nomination de l'Abbé de Lagny. On ne le trouve point au nombre des Prieurés dans le Catalogue de ceux du Diocèse écrit vers l'an 1300, à la fin du Pouillé de Paris du treiziéme siécle: mais il est marqué sous le Doyenné de Lagny dans le Pouillé qui fut écrit vers l'an 1460, avec vingt-quatre livres de revenu: maintenant années communes il en produit cinq cent. Le premier Religieux de Lagny que j'ai trouvé l'avoir possédé, fut Charles le Roux nommé par l'Abbé avant 1556. Il en jouissoit encore en 1572. Dom André Goujon le tenoit en 1634. Puis Dom Folquin Barré depuis 1638 jusqu'en 1664 auquel temps ce Religieux le permuta avec l'Abbé d'Arbon, frere d'un Intendant de M. Le Tellier, Abbé de Lagny, pour un autre Bénéfice situé en Bourgogne: & celui-là passe pour être le premier Prieur Commendataire connu. En 1704. M. l'Abbé Montauban a obtenu ce Prieuré par permutation & le posséde encore. Il y a fait des dépenses considérables pour le rétablissement

Etat des Bénéf. Paris 1572.

Regist. Archiep. Paris. 12 Jun.

Tabul. Latiniac.

de la Ferme qui est en bon état. Ce Prieur est Seigneur direct en partie de Conches avec les Abbé & Religieux de Lagny : il a droit de cens & rentes Seigneuriales portant lots & ventes, ventrolles & amendes. Le Bénéfice est chargé de deux Messes par mois qui sont acquittées par le Curé. C'est mal-à-propos que dans le Pouillé de Paris imprimé en 1648 on a mis que ce Prieuré est à la nomination de l'Abbé de Saint-Faron de Meaux.

Pouillé in-quarto p. 79.

Les Abbés de Lagny avoient donné en fief quelques-unes de leurs Terres à des Chevaliers ou Gentilshommes, & c'est apparemment pour cette raison que l'on trouve des Chevaliers du nom de Conches au treiziéme siécle : Guillaume de Conches, par exemple, en 1228. Il est nommé au Cartulaire de Sainte-Genevieve en sa qualité de Chevalier. Garin de Conches, Chevalier, y est aussi nommé avec son épouse Alix de Montfermeil, tous les deux comme approuvant une vente de bien situé à Roissy en France, faite par son frere à l'Abbaye de Sainte-Genevieve l'an 1236. Enfin l'on voit la terre même de Conches vendue par Jean de Garlande, Seigneur de Tournanl, & Agnès sa femme dans le mois de Mai 1293 à Pierre de Chambly, Chevalier, avec celles de Tournan, Marle, Fontenay & Favieres.

Chartul. S. Gen. p. 148.

Scheda Lancelot.

Depuis plus d'un siécle MM. Thiersault de Paris ont joui de cette Terre. Pierre Thiersault, Maître des Requêtes, Seigneur de Conches, vivoit en 1647. M. Thiersault, Conseiller au Grand-Conseil, n'est décédé qu'en 1704. Sa sœur ayant épousé M. du Bois de Guedreville, Président au Grand-Conseil, il y a eu deux filles de ce mariage, dont l'une épousa M. Pelletier de la Houssaye, Contrôleur-

Voyez l'article des Bénédictins de Lagny.

trôleur-Général, qui a possédé la terre de Conches, puis son fils, Intendant des Finances, après lui.

Outre le fief Cavé, les deux autres Fiefs qui forment le territoire du Château, sont le fief de la Fontaine, & le fief Laurenson.

¶ Au-devant de l'Eglise de Conches au-delà du ruisseau de Crochet, est une Maison dite le Fort du Bois, parce qu'elle est voisine d'un bois de cinq cent arpens appellé le Bois de Chiny, appartenant à l'Abbaye de Lagny. Ce Fort du Bois releve en plus grande partie du Prieur de Conches, puis de l'Abbaye. Ceux qui l'occuperent dans le siécle dernier voulant y avoir une Chapelle domestique, exposerent qu'elle étoit de la Paroisse de Conches. Ainsi fit M. de Marcinval le 5 Septembre 1672, & un autre le 18 Avril 1697. *Regist. Archiep. Paris.*

¶ M. Deslyons, Doyen de Senlis, en son Eclaircissement sur Pontoise & le Vexin François, croit que le *Vicus Condatensis agri Parisiensis* où le corps de S. Nicaise Martyr étant, fut transféré en 845 (ou 808 selon du Saussay) peut être Conches près Lagny. Mais il se trompe. Il y a assez de preuves que c'est Corbeil, où la riviere de Juine se jette dans la Seine. Il n'y a point de jonction de rivieres à Conches. Eclaircissement sur Pontoise 1694 p. 77.



BUSSY.

Divisé en Bussy-Saint-Martin, sous lequel est Guermante dit le Chemin, & en Bussi-Saint-Georges.

IL paroît que pour approcher davantage de l'origine du nom de ce lieu, il auroit fallu écrire Bucy ou Buscy, parce qu'en effet il est toujours écrit *Buciacum* ou *Buccium* dans les titres qui en font mention depuis le milieu du neuviéme siécle, avant lequel temps il ne s'en trouve point. Je préférerois Bucy, parce qu'il a été d'usage, même en françois, du temps de S. Louis, en des titres où il s'agit de ce lieu-ci; quoique M. de Valois insinue que *Buciacum* vient de *Busciacum* ou *Bosciacum*, & que ce nom a été donné à ce lieu, à cause du voisinage de la forêt qu'on appelloit également du nom générique *Boscus* ou *Buscus*.

Notit. Gall. p. 411.

Bucy étoit autrefois un lieu si considérable sous le regne de Charles-le-Chauve, qu'il étoit le chef-lieu d'une Vicairie temporelle, laquelle s'étendoit jusqu'à la Marne aux environs du lieu appellé Douves, qui étoit alors un hameau dit en latin *Dubrum* (a). Il est dit dans l'échange que la Reine Hermentrude fit en 855 en sa qualité d'Abbesse de Chelles, avec Ainard, Abbé de Saint-Pierre des Fossés, que le Cortil & la Terre échangés & situés *in villa Dubro in pago Parisiaco* étoient également *in Viceria Buciaxinse*. L'étendue du territoire de Bucy ayant donc formé une grande Paroisse, on fut obligé de la partager

Capitular. Baluze, T. 2. col. 1464.

(a) Il reste un moulin qui en conserve le nom vers le rivage gauche de la Marne.

en deux. Peut-être fut-ce le partage de la Seigneurie dans la même famille, qui occasionna cette division. Ces deux Paroisses sont à peu près à égale distance de Paris, c'est-à-dire, à six lieues ou environ vers le soleil levant, & au midi de Lagny ou approchant, dont Bucy-Saint-Martin n'est éloigné que d'une lieue & Bucy-Saint-Georges environ une demie-lieue plus loin. On ignore quand elles ont commencé a avoir différens Seigneurs, car quoiqu'elles existassent toutes les deux au treizième siécle, on n'en trouve point d'actes de ce temps-là qui les désignent par les surnoms *de Buciaco S. Martini*, ni *de Buciaco S. Georgii*. Ils sont toujours simplement dits Seigneurs *de Buccio* ou bien *de Buciaco*,

Comme ces Seigneurs se peuvent rapporter également aux deux Bucy, j'ai cru devoir en faire l'énumération avant que de produire ce que j'ai à dire de chacune de ces deux Paroisses en particulier.

Radulfe *de Buccio* est le premier connu. Sollicité par Maurice de Sully, Evêque de Paris, il accorda en l'an 1165 aux Moines de Saint-Maur des Fossés l'exemption de tout le droit appellé *griachium* ou gruage, dans les biens qu'ils avoient sur sa Seigneurie, comme aussi l'exemption de leurs granges. *Chartul. S. Mauri.*

Lorsque Guillaume, Evêque de Paris, fit son entrée solemnelle en 1228, Adam de Bucy fut l'un de ceux qui le porterent au nom & comme chargé de procuration du Comte de Bar en sa qualité de Seigneur de Torcy, parce que Torcy étoit soumis à ce devoir de portage. L'un des autres porteurs fut Pierre de Bucy, en place du Seigneur de Montjay, pareillement tenu à ce devoir. Il paroît que c'étoient les deux freres, dont le premier *Chart. Ep. Par. in Bibl. Reg.*

possédoit Bucy-Saint-Martin, & l'autre Bucy-Saint-Georges : car le Cartulaire de l'Abbaye de Livry rapportant à l'an 1241 le consentement prêté par Pierre *de Buciaco*, Chevalier, Petronille sa femme & Radulfe leur fils, à une donation de dixme dans Collegien faite à cette Abbaye, ajoute en un endroit de l'acte que ces Seigneurs étoient *de Bussiaco Sancti Georgii*. Néanmoins on trouve en 1232 un Guillaume de Bucy dans un acte qui par sa nature semble désigner un Seigneur du même Bucy-Saint-Georges. Ce Chevalier plaidoit contre l'Abbaye de Sainte-Genevieve avec d'autres, sur un chemin qu'ils prétendoient être dit par le milieu de la Couture des Essarts de Sainte-Genevieve à Jossigny jusqu'au lieu dit Forchevoie. En 1246 le même Pierre ci-dessus nommé se retrouve avec Simon de Bucy, tous deux qualifiés Chevaliers, dans un acte de l'Abbaye de Livry.

En 1268 Philippe de Bucy rendit à Renaud, Comte de Bar, Seigneur de Torcy, le même service qu'avoit fait Adam de Bucy son prédécesseur quarante ans auparavant : c'est-à-dire qu'il porta pour lui l'Evêque Etienne Tempier à sa premiere entrée sur le Siége Episcopal de Paris.

Chart. Ep. Par. & Nov. Gall. p. 407. col. 2.

Voilà ce que nous avons de plus ancien sur les Seigneurs de Bucy en général.

Il est difficile de décider lequel des deux Bucy a formé l'autre : c'est-à-dire duquel des deux l'autre a été distrait. Il semble qu'on peut se déterminer pour Bucy Saint-Georges, & assurer que c'est en ce lieu qu'il y eut primitivement une Eglise, par la raison que cette Eglise a eu besoin la premiere d'être rebâtie comme elle l'a été en effet, il y a environ cent cinquante ans.

BUCY-SAINT-GEORGES.

Je place ici cette Paroisse non seulement par la raison que je viens d'insinuer, mais encore parce que dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle son Eglise est la premiere nommée, & avant celle de Bucy-Saint-Martin. La situation de ce lieu est sur la même butte ou se trouve l'autre Bucy, mais elle est un peu plus vers le midi; le côteau va aussi un peu en tournant de ce même côté: il est garni de beaucoup de bocages avec quelques vignes; la prairie est arrosée d'un petit ruisseau qui vient de Ferrieres & du Genitoy: le reste est en labourages. On y a compté 82 feux en 1709 s'il faut s'en rapporter au Dénombrement imprimé alors: & en 1726 les feux formoient 327 habitans selon le Dictionnaire Universel. En 1745 qu'a paru une seconde édition du Dénombrement des Elections pas les soins du sieur Doisy, il n'y avoit plus que 67 feux.

Comme le saint Patron des Eglises sert souvent à distinguer les Paroisses qui portent le même nom, S. Georges célebre Martyr est celui qui en qualité de Patron de celle-ci a donné son nom à ce Village. Il faut se ressouvenir ici que dès le septiéme siécle il y eut à Chelles une Eglise de son nom. Cette Abbaye n'est qu'à deux lieues delà. Mais sans prétendre que cette Terre ait appartenu à cette Eglise, on peut croire que le choix est venu de quelque Chevalier notable à qui appartenoit toute la terre de Bucy, lequel Chevalier aura pu imiter la dévotion de ses Confreres envers ce Saint qu'on représentoit à cheval, & aura voulu qu'il fût le Patron de son territoire.

L'édifice de l'Eglise tel qu'il est aujour-

d'hui a tout au plus deux cent ans d'antiquité. Il est construit en espece de Chapelle longue & large sans aîles d'aucun côté. La tour qui le supporte du côté du midi est encore plus récente. La Dédicace en a été faite le 9 Novembre ; & l'on en célebre l'Anniversaire le Dimanche suivant. On assure que la Relique de S. Georges que l'on y conserve est très-authentique. La Chapelle du titre de Saint Louis est desservie dans cette Eglise depuis que le Château où elle étoit a été détruit : ce qu'on dit être arrivé vers le commencement de ce siécle.

Visites Archidiaconnales.

La Cure a toujours été à la pleine collation de l'Evêque. Les Pouillés du treiziéme & quinziéme siécle & autres en font foi. Sa valeur au quatorziéme siécle étoit de trente-deux livres. C'est le Seigneur du lieu qui est gros Décimateur.

Généal. de Culant dans Moreri.

¶ Vers la fin du quinziéme siécle Jean de la Roque étoit Seigneur de cette Paroisse ; il épousa une fille de Guillaume II de Culant, Seigneur de la Motte d'Attilly.

En 1580 il y avoit deux Seigneurs à Bucy-Saint-Georges, suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris ; sçavoir M. Pompone de Bellievre, Président au Parlement, & Jean de la Roque, apparemment petit-fils du précédent.

Louis Guibert, Conseiller d'Etat, étoit Seigneur de cette Paroisse en 1628. Ce fut lui qui fonda alors une Chapelle de S. Louis dans le Château, assignant pour cela deux cent cinquante livres de revenu sur des dixmes. Le Chapelain devoit célébrer tous les jours de la semaine excepté un ; enseigner les enfans du Village & sur-tout six des plus pauvres & les mener le soir à l'Eglise pour faire la priere : le Seigneur s'en réserva la

Regist. Ep. Paris. ad 7 Jul. 1628.

présentation. Toutes les Messes s'acquittent maintenant à la Paroisse.

Le Château étoit de figure quarrée entouré de fossés pleins d'eau provenant d'une fontaine qui est dans le lieu. Il ne restoit en 1739 de cet ancien édifice qu'une tour ronde bâtie de pierre & de brique.

Paulin Prondre, Grand Audiencier de France, a joint dans ce même siécle les Terres des deux Bucy à celle de Guermande.

Gabriel Paulin Prondre lui a succédé.

¶ Il y a quelques écarts sur cette Paroisse. Le plus remarquable est un Château qu'on appella dans les Cartes des environs de Paris, tantôt Genitoy, tantôt Genitoire, & même le Genitoire. Il est situé à l'orient de la Paroisse à la distance de demie-lieue du clocher. Ce lieu est mentionné dans des titres aussi anciens que ceux qui parlent de Bucy. Il en est parlé dans ceux de Notre-Dame de Paris, dans ceux de l'Abbaye de Sainte-Genevieve & de celle de Livry. Le Grand Pastoral dit un mot du Moulin *de Genesteio* à l'an 1178, ajoutant qu'il y a des vignes qui y sont contigues. Le nom de ce lieu étant écrit *Genesteium* ou *Genestalum* dans des titres latins si anciens, ou bien en françois Genestey, il n'y a nul doute qu'il ne vienne de ce que ce lieu étoit primitivement couvert de genest, qui se dit en latin *genista*, & que son nom ne soit un dérivé de ce mot, de même que *Genisterium* employé dans le Cartulaire de l'Abbaye de Jumieges a été rendu par les continuateurs du Glossaire de Du Cange par *locus genistis obsitus*.

Nous connoissons deux anciens Seigneurs & Chevaliers du nom de Genitoy, ou Genetay, sçavoir Aubert *de Genestay Miles*: il vivoit en 1246 & mourut le trentiéme Sep- *Chartul. Livriac. f. 10.*

BUCY-SAINT-MARTIN.

JE n'aurois nullement balancé à parler de ce Bucy avant Bucy-Saint-Georges, si l'on pouvoit faire fond sur ce qui se lit dans l'Histoire des Evêques de Senlis par Jaulnay. Il avance que les Chanoines de Saint Rieul de Senlis croyent que le bien qu'ils y ont eu leur avoit été donné l'an 500 de Jesus-Christ par Clovis, lors de la Translation de S. Rieul, & dans le temps qu'il fit rebâtir l'Eglise. Mais il est évident que cet Auteur a confondu deux de nos Rois, & qu'il a attribué à Clovis ce qui ne convient qu'au Roi Robert, sous lequel véritablement l'Eglise de S. Rieul fut rebâtie. D'ailleurs ce seroit un mauvais raisonnement de conclure, de ce qu'à la fin du XII siécle le Chapitre de Saint Rieul de Senlis avoit du bien à Bucy-Saint-Martin, que lorsque ce bien lui a été donné on s'est servi du nom distinctif de Bucy-Saint-Martin; car la situation a pu en être déterminée sous le nom de Bucy en général.

Jaulnay, p. 421.

Comme donc je ne prends ce lieu dans son origine, que pour un démembrement de la vaste Paroisse de Bucy, & dite d'abord simplement Bucy, j'ai placé son article à la suite de Bucy-Saint-Georges. On pourra m'objecter que l'Eglise de Bucy-Saint-Martin a quelque chose de plus ancien que l'autre. J'ai déja prévenu cette objection, en faisant observer que c'est parce que celle de Bucy-Saint-Georges tomboit déja de vé-

tuſté au XVI ſiécle qu'il a fallu l'abattre & la rebâtir. Outre cela le Château Seigneurial plus ancien a toujours été à Bucy-Saint-Georges.

La Paroiſſe de Bucy-Saint-Martin n'eſt pas non plus ſi conſidérable que celle de l'autre Bucy ; & ſans le hameau de Rentilly qui en dépend, ce ſeroit aſſez peu de choſe. Elle n'a que 42 feux en tout, ſçavoir quatorze à Bucy & vingt-huit à Rentilly, ainſi qu'il m'a été dit ſur les lieux en 1739. Les différens dénombremens de l'Election s'accordent aſſez avec cela, puiſque celui de 1709 a mis ſeize feux à Bucy, & trente à Rentilly ; & celui de 1745, publié par le ſieur Doiſy, a compté 18 feux à Bucy, & vingt ſept à Rentilly. Le Dictionnaire Univerſel de la France qui a paru en 1726, fait auſſi deux articles de cette Paroiſſe, conformément aux deux rôles. Il a compté à Bucy 84 habitans, les enfans apparemment compris, & 122 à Rentilly.

Bucy-Saint-Martin eſt bâti ſur la croupe d'une montagne, où il y a quelques vignes, quelques boſquets, avec des terres. Le ruiſſeau qui vient de Bucy-Saint-Georges paſſe au bas du côté du couchant entre ce Bucy & Rentilly. L'Egliſe Paroiſſiale de Saint Martin commença peut-être par n'être que ſuccurſale de Bucy-Saint-Georges, lorſque toute la terre de Bucy appartenoit à un même pere de famille, lequel auroit choiſi S. Martin pour Patron de cette ſeconde Egliſe de ſa Terre, afin d'avoir pour protecteurs deux célebres Chevaliers, car tout le monde ſçait que dans l'antiquité on n'a point repréſenté S. Martin autrement qu'à cheval, à peu près comme S. Georges. Le

chœur de cette Eglise est d'une espece de construction du XIII ou XIV siécle, avec quelques formes de galeries. On ignore le temps & le jour de la Dédicace. On voit dans dans le côté droit une tombe sur laquelle est représentée une femme avec un enfant à gauche, & autour est cette inscription en lettres gothiques.

Cy gist noble Damoiselle Agnès la Boullarde femme de Pierre de Fay, & fille de feu Mahiet Boullart, Dame de Piscequot : laquelle trespassa le Samedi XXIIII jour du mois de Septembre l'an M CCCC & XII. Priez Dieu pour elle. Et Phelippotes de Fay fille dudit Pierre de Fay & d'Agnès sa femme, laquelle trespassa le IX Septembre l'an M CCCC & XII.

Il y reste aussi la tombe d'un Curé du lieu, qui y est dit aussi Chapelain de Saint Fiacre de la Selle, & decédé en 1492. Cette pierre a été retournée dans le temps de l'inhumation de quelqu'autre Curé des derniers temps. On en a mis la tête du côté de l'orient, contre l'usage ancien.

Ce fut apparemment le successeur de Jean Saulay, ancien Sécretaire des Evêques de Paris, lequel s'en étoit démis en 1491, pour devenir à Paris Archiprêtre de la Magdelene. La Cure de Bucy-Saint-Martin est de celles que les Evêques de Paris ont toujours conféré *pleno jure*, suivant tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII siécle. L'évaluation de son revenu, tel qu'il pouvoit être au siécle suivant, est marquée à soixante livres dans le Pouillé du XV. L'annexe de l'Eglise du Chemin y étoit

Reg. Ep. Par. 28 Mai 1491.

sans doute comprise, car on ne lui voit point de revenu marqué. Je remets à parler ci-après de cette annexe. Je la trouve spécifiée dans plusieurs provisions de Bucy-Saint-Martin du XVI siécle, en ces termes: *Cum ejus annexa SS. Jacobi & Christophori de Chemino*, ou bien *cum succursali*, &c. & dans les rôles des Décimes, quoique le nom de Chemin ait cessé d'être d'usage, on met encore, *Bussy-Saint-Martin & Guermante son annexe.*

19 Aug. 1524. 4 Jul. 1567. 26 Dec. 1573.

§ Entre les Seigneurs particuliers de Bucy-Saint-Martin dont j'ai à parler, le premier qui s'est présenté à mes recherches, est

Jacques l'Empereur. Comme il étoit attaché au Roi Charles VII, son Hôtel de Bucy-Saint-Martin & le reste lui fut ôté vers l'an 1424 par le Roi d'Angleterre, soi disant Roi de France, & donné à Jean de Pulegny Chevalier.

Compte de la Prev. de Paris, dans Sauval, Tom. III, p. 327.

Etienne Genest que je trouve quelques années après, c'est-à-dire en 1454, est qualifié d'Ecuyer, possédant à Bucy-Saint-Martin un Fief dont il paya les droits au Roi.

Ibid. Sauv. T. III. p. 351.

Emery de Hugues étoit sûrement Seigneur de Bucy-Saint-Martin sur la fin du regne de Louis XI & sous celui de Charles VIII. Lui & Marguerite Brulart sa femme vendirent en 1496 cette Terre, pour le prix de huit cent écus d'or couronnés, à celui qui suit.

Sauval, T. III, p. 516.

Jean Petit, Procureur du Roi sur le fait des Eaux & Forêts de France, Champagne & Brie, devint Seigneur en 1496, par l'acquisition qui vient d'être dite. Le texte auquel je renvoie, spécifie que cette Terre

Ibid. fol. 517.

est mouvante de Torcy. Son épitaphe à Sainte Opportune dit qu'il étoit aussi Procureur au Parlement, & qu'il mourut le 13 Septembre 1500.

Recueil d'Epitaphes à la Bibl. du Roi, p. 749.

Jean Lenfant, Chauffeicire de la Chancellerie de France, qui décéda vers l'an 1509.

Sauv. ibid. p. 598 & 99.

En 1509, ou environ, Jean de Versoris, Avocat au Châtelet, eut par échange une portion du fief de Bucy-Saint-Martin. Une autre portion advint à Jean Maillart, Huissier aux Requêtes du Palais, à cause de sa femme Jeanne Lenfant, & le reste aux sœurs de Jeanne.

Ibid, p. 599.

J'ai lu quelque part que vers l'an 1550, Guillaume Versoris, Noble de Normandie, possédoit cette Seigneurie. Il y aura de la difficulté d'allier cela avec ce que Sauval tire des Comptes de l'Ordinaire de Paris, & que je viens de rapporter, où l'acquereur est nommé Jean de Versoris. Ceux qui ont écrit sur Versoris, possesseur de la Seigneurie de Bucy-Saint-Martin & Avocat au Châtelet, l'appellent Guillaume, lui donnent pour femme Jeanne Fournier, & pour fils Guillaume Versoris.

Dict. de Mor. au mot *Versoris*.

En 1710, Bucy-Saint-Martin appartenoit à M. le Marquis de Roncerolés.

Gen. Paris. 1710. p. 90.

Pour ce qui est du bien que les Chanoines de Saint Rieul de Senlis ont eu à Bucy par un don du Roi, suivant leur tradition, & qui au XII siécle se trouvoit situé sur Bucy-Saint-Martin, on n'en sçait que ce qu'en dit une charte de Maurice de Sully Evêque de Paris; sçavoir qu'Osanne, femme d'Etienne de Corbertin, & Garnier son fils, non encore Chevalier, disputant aux Chanoines des droits de vente, les Chanoines,

Hist. des Ev. de Senlis. Faulnay, p. 421.

par l'entremise de cet Evêque, céderent en 1173 leurs droits à Garnier, moyennant vingt-cinq sols de rente de la même monnoye dont on payoit les cens à Saint Pierre de Lagny.

C'est aussi par rapport à quelque bien que les titres de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez du XIII siécle font mention de Bucy-Saint-Martin. Un acte de l'an 1265 parle d'un vivier qui appartenoit à ce Monastere. Il étoit situé dans son domaine, sur cette Paroisse de Bucy, au-dessus du Pont-Gibert. *Chartul. S. Mauri, Gagn. fol. 322.*

RENTILLY est un Ecart de Bucy-Saint-Martin, qui consiste en un hameau plus considérable que la Paroisse, puisqu'il est d'environ trente feux. Aussi a-t'il son rôle particulier pour les Tailles. Il est au couchant de l'Eglise de Bucy, la vallée & la riviere entre-deux; ce qui forme un bon quart de lieue de distance. Il est appellé en latin *Rentilliacum* dans un titre de Saint Maur de l'an 1265, par lequel on apprend que cette Abbaye y possédoit quelque chose. On ne voit point de quel nom peut avoir été formé ce *Rentilliacum*. Ce lieu a toujours été considérable. Il est compté en 1351 au rang de ceux dont les malades avoient droit d'être reçus dans la Léproserie de Gournay, dans lequel rang il n'y a que des Paroisses. *Chartul. S. Mauri, Gagn. f. 301.* *Regist. Visit. Leprof. 1351.*

En 1529 & 1535, Jean Bourdereul Avocat étoit Seigneur de Rentilly. Le même lieu appartenoit en 1599 à Jean de Ligny, Sécretaire du Roi, Trésorier des Parties Casuelles, & à Anne Duguet sa femme. *Tab. Ep. Par.*

Au commencement du dernier siécle, *Reg. Ep. Par.*

Par. 24 Dec. 1698.

Jean de Ligny en étoit Seigneur : & à la fin la Princesse de Furstemberg, Marie de Ligny, ainsi que le montre la permission qu'elle obtint le 19 Mai 1697 d'avoir dans son Château une Chapelle domestique. Ce fut elle qui douze ans après obtint un point bien plus considérable, sur l'exposé de l'éloignement de l'Eglise de Bucy & du voisinage de celle de Saint Germain des Noyers : son parc touchant au Presbytere, il lui fut accordé qu'au lieu qu'il n'y avoit qu'une partie de ce parc qui étoit de cette derniere Paroisse, tout le Château en seroit desormais en, en dédommageant le Curé & la Fabrique de Bucy, ainsi qu'elle s'y étoit offerte.

Reg. Arch. Par. 18 Sept. 1709.



LE CHEMIN,

Depuis appellé

GUERMANTE,

Annexe de Bucy-Saint-Martin.

AVec l'idée que nous présente aujourd'hui le mot *Chemin*, nous avons de la peine à comprendre comment un hameau peut avoir eu un tel nom. Mais ici il faut faire abstraction de l'idée que donne le terme *Chemin*, regardé dans notre langue comme synonime de voie & route, & il suffit de se persuader qu'il y a eu primitivement en cet endroit quelque célebre fourneau. Ainsi, il n'est pas plus étonnant de trouver trois Paroisses en France du nom de Chemin, (comme effectivement il y en a au Diocèse de Chaalons, dans celui de Langres & dans la Franche-Comté) que d'y en trouver trois ou quatre autres appellées Fourneaux. Le nom latin de cette ancienne annexe de Bucy-Saint-Martin a été *Caminus*, qui a été aussi fidélement rendu par Chemin, que *Caminata* l'est par cheminée. Au reste, ce nom ne paroît que dans des titres ou monumens du XV, du XVI & du XVII siécle, ausquels on ne faisoit point difficulté de l'exprimer en latin par *Cheminum*, après quoi l'on voit revivre & donner le nom

Guermante ; je dis revivre, parce qu'il existoit dès le XIV siécle, suivant un manuscrit des Chanoines de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, dans lequel il est fait mention de terres situées *in via de Guermant*, qui appartenoient à cette Maison, & qui devoient être du côté de leur Seigneurie de Jossigny. Mais le nom *Chemin* avoit prévalu depuis le XV siécle qu'il est employé dans le Pouillé, lorsqu'il s'agit de l'Eglise dépendante de Bucy-Saint-Martin, de laquelle Eglise il fait une Cure sans revenu. J'ai remarqué qu'on n'a cessé de dire communément *le Chemin* pour désigner ce village, que depuis cinquante ans ou environ, & qu'il est marqué encore sous ce nom dans les Cartes des environs de Paris, quoique M. le Président Viole qui en étoit Seigneur, se fût qualifié dans une Requête présentée à l'Archevêché dès l'an 1661, *Seigneur de Guermandes, ci-devant dit le Chemin*.

Ex libro Justitiari S. Genov. fol. alt.

Reg. Arch. Par. 5 Jul. 1661.

La position de ce lieu n'est qu'à un quart de lieue de Bucy-Saint-Martin en tirant vers le nord, & sur la même montagne, en approchant du vallon où le ruisseau qui vient de Gouverne & plus loin, se joint à celui qui vient de Bucy-Saint-Georges. Les dénombremens & rôles de l'Election, qui tous l'appellent Guermande, y ont compté en 1709 quarante-quatre feux, & celui de 1745 trente-Sept. Le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, où le nom de Guyermante est usité, y marque 267 habitans.

Le sieur Paulin Prondre, Seigneur de ce lieu, ayant fait visiter en 1707 les fonde-

ment de l'Eglise S. Jacques & S. Christophe Patrons du pays, on trouva qu'il étoit nécessaire de la rebâtir. Le devis du Frere Romain Dominiquain fut proposé ; & moyennant la somme de neuf mille six cens livres, elle fut construite de nouveau, avec les conditions marquées par M. le Cardinal de Noailles, sçavoir sur le même sol, & tournée à l'orient comme l'ancienne, & sans troubler les sépultures. Cette derniere condition a procuré la conservation d'une ancienne tombe qui s'y voit dans le chœur, autour de laquelle on lit en petites lettres gothiques : *Reg. Arch. 26 Maii 1707*

Cy gist Sire Estienne Boumet Escuyer, lequel trespassa le Mardi......... Octobre M. CCCC & XIIII. Priez....

A côté de lui est représentée une femme sans inscription. Ils ont tous deux les mains & le visage de marbre blanc. On ne sçait s'il étoit Seigneur du lieu. Nous avons les noms de deux personnes distinguées qui possédoient cette Seigneurie, sçavoir une Marguerite de *Chimine*, femme de Gui surnommé de *Pisseto*. Elle étoit niéce d'Aubert de Lagni, qui donna du bien aux Religieux du Val en 1208. *Tabul. Vallise*

En 1362, N. *de Chemino* étoit décédé depuis quelque temps. Jacqueline sa veuve épousa Pierre Blanchet Sécretaire du Roi. *Concord. Par.*

Cette Eglise, quoique petite & en maniere de Chapelle, est néanmoins accompagnée, dans un des côtés, d'une tour surmontée d'une fléche. Il n'y a point eu encore de Dédicace. Le gouvernement spiri-

tuel de cette Eglise occasionna vers le milieu du dernier siécle des contestations qui furent réglées par des Sentences du premier Septembre 1656 & 21 Mars 1659, & par une Ordonnance des Vicaires Généraux du 5 Juillet 1661.

Le Seigneur est gros Décimateur avec l'Abbaye de Malenoue.

Il y a en ce lieu deux Sœurs de la Charité, fondées par la Présidente Viole.

Morin, Hist. du Gatinois, p. 472 & 473.

Nicolas Viole, décédé en 1518, avoit joui de la Terre du Chemin. Pierre Viole son dernier fils la posséda depuis.

§ Reg. Arch. 29 Jul.

Claude Viole, Maître des Comptes, étoit en 1626 Seigneur de Guermante. Marguerite Poussepin sa veuve lui donne cette qualité. Et dans la même Requête du 24 Août 1644, tendante à pouvoir faire célébrer dans la Maison du Chemin, Pierre Viole, Président au Parlement, est dit Seigneur de ce lieu du Chemin ; & la Maison du Chemin est déclarée commune aux deux. D'où il semble résulter que Guermante & le Chemin étoient deux Seigneuries réunies dans la famille des Viole : en sorte qu'en 1661 ce même Président les possédant toutes deux, se qualifioit Seigneur de Guermante, ci-devant dit le Chemin. Quoiqu'il en soit, il est dit dans les Mémoires du Maréchal du Plessis que vers 1656 la Terre du Chemin appartenoit au Président Viole, & que Louis XIV & sa mere y coucherent.

Chap. 256.

On parle d'un Traité de 1666, qui regarde ce Bénéfice de Guermante ; mais quelques personnes ont suspecté cet acte, où le Seigneur donne des choses qui n'étoient pas en sa possession.

En 1697 le 2 Juillet, c'étoit encore à un M. Viole qu'appartenoit le Château de Guermante. Reg. Archip.

M. Paulin Prondre, Grand-Audiencier de France, a succédé à M. Viole, & ensuite Gabriel-Paulin Prondre son fils.



COLLEGIEN.

Il sembleroit à l'inspection de ce nom, & à voir sa ressemblance avec un terme fort commun dans notre langue comme dans la latine, que ce seroit quelque College ou quelque Communauté qui lui auroit donné naissance. Mais souvent rien n'est plus trompeur que ces sortes de ressemblances. Le peuple est accoûtumé à tellement altérer les noms dans l'usage vulgaire; que souvent l'origine n'en seroit pas reconnoissable sans les titres qui nous ont transmis les anciennes manieres d'écrire les noms de lieu, & les anciennes manieres de les prononcer. Déja il faut se défier de la premiere syllable des noms de village ou hameaux, quand elle commence par *Cou* ou par *Co*. Souvent c'est une abbréviation de la premiere syllabe de *Curtis* latin, & du mot entier *Court* qui en est dérivé. On en a des exemples dans Coubert . . . . . .

Il en est de même de Collegien. Le plus ancien titre qui en fasse mention l'appelle Corlegen au milieu d'une phrase latine: Quelques actes latins, mais postérieurs, quoique du XIII siécle, l'appellent *Collogenum Collogen* Collogien, Collogen, & un Rolle françois du même siécle l'écrit Corlorgien & Corlognen. Enfin un manuscrit du XIV siécle le dit en latin *Collegianum*. Comme l'acte où ce nom est écrit Corlegen est antérieur de près de 100 ans à tous les autres, je ne doute point qu'il n'en rapproche davantage l'origine, & je me détermine pour

Curtis ou *Cortis* terme de la basse latinité, d'autant plus que le Rolle du XIII siécle commence ce nom par *Cor* les deux fois qu'il en parle. Et comme ce lieu se trouvoit dans la Forêt *Lauconia* ou *Laugonia* dont le nom est très-reconnoissable dans Logne village contigu, ne peut-on pas avancer que Corlognen ou Corlorgien étoit la maniere vulgaire dont on avoit rendu le latin *Cortis Lauconiana* ou *Cortis Laugoniana*? Quelqu'un qui admettra l'étymologie que je propose de *Lognen* ou *Lorgien*, aime peut-être mieux faire venir le commencement du nom de ce village du latin *Collum* de même que Villiers sur le bord de la forêt de Retz est quelque fois appellé Villiers côl de Retz. Mais il n'est pas encore bien décidé que ce *Col de Rets*, ou Coterêt ne vienne pas plûtôt de Cort de Retz que de Col *Collum*, bord ou entrée de la forêt. En attendant de plus amples éclaircissemens on peut toûjours assurer que M. de Valois s'est mépris dans la Brie Parisienne, lorsqu'il a traduit le mot *Colle longo* (qu'il a lu dans un Pouillé de Paris de cent-cinquante ans) par *Coulon*. Il est certain qu'il n'y a aucune Paroisse ni hameau dit *Coulon* dans toute la Brie du Diocèse de Paris: Ce mot de *Collis longus* dont quelques Pouillés modernes se sont servis pour désigner Collegien, est de pure invention, n'a jamais été usité dans l'antiquité, & ne peut convenir à Collegien qui est situé dans une plaine.

Ce village est à cinq lieues de Paris vers le levant, & à une lieue & demie ou environ de Lagny qui en est à son nord'est. Du nord au midi il est presque entre Torcy & Croissy,

& de l'occident à l'orient entre Logne & les deux Bucy. C'est un pays de labourages de toute sorte, & sans vignes. Il y a environ 20 feux ; car le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1700, y en marquoit vingt, & celui de 1745, publié par le sieur Doisy y en marque dix-neuf. Dans le Dictionnaire Universel de la France de 1726, le nombre des habitans est dit de 84. Cependant celui des communians ne monte gueres qu'à 70. Je soupçonne que dans cette Paroisse étoit compris originairement le territoire où a été bâtie Ferrieres qui est contigu. Mais c'est en remontant jusqu'à huit ou neuf cent ans, & que les habitans de Ferrieres en étant détachez continuerent d'avoir le même Saint pour Patron.

L'Eglise est petite & basse & sans aîles & ne paroît avoir que 150 ans d'antiquité. S. Remi de Reims en est patron avec S. Hilaire de Poitiers. J'ai vu d'anciennes provisions de l'an 1490, où on l'a qualifié *Ecclesia S. Hilarii* & d'autres de l'an 1520, où elle est appelée *Ecclesia SS. Remigii & Hilarii* : Ce qui peut venir de ce que ces Saints Evêques sont morts tous deux le 13 Janvier. Mais aujourd'hui on n'y reconnoît que S. Remi. Il n'y en a point de Reliques ; & on n'y célèbre point de Dédicace. La collation de la Cure a toûjours été faite par l'Evêque *pleno jure* : Les Pouillés sont uniformes la-dessus en reprenant dès celui du XIII siécle, où cette Cure est nommé de Collolongen. Celui du XV siécle l'appelle Collegiens & donne au Curé 16 livres de revenu. Il n'est pas gros décimateur, mais le Seigneur du lieu. Vers l'an 1234, Thibault de Courtery qui avoit une dixme

Chartul. Livriac. f. 9.

en cette Paroisse, avoit donné tant au Prêtre qu'à l'Eglise du lieu deux septiers de bled à prendre dans cette dixme.

Il paroît que sous le regne de Charles VI. il n'y avoit de vignes à Collegien que dans le clos du Seigneur. Il y eût en 1394, un accord passé entre Pierre Masson Curé & Mathieu Boulard Ecuyer devenu Seigneur par succession d'Etienne Du Port pere & fils. Ils convinrent à Paris le 24 May devant l'Evêque Pierre d'Orgemont, que le Curé auroit de ce clos *duos modios vini*, si le Seigneur n'aimoit mieux lui laisser y lever la dixme. Invent. Spir. f. 48.

Je n'ai pas trouvé d'autres anciens Seigneurs de ce lieu mais bien du fief de Piscoc qui est sur cette Paroisse & que je nommerai ci-après; à moins qu'on ne veuille regarder comme Seigneurs au XIII siécle, ceux qui disposerent d'un certain canton de la dixme de ce village & d'une redevance de grain, en faveur de l'Abbaye de Livry, gratifiant l'Eglise de Collegien de la portion ci-dessus spécifiée.

Le Monastere des Filles appellé Faremoutier situé au Diocèse de Meaux, avoit dès le XII siécle des biens considérables à Collegien qui lui furent confirmez par une Bulle d'Eugene III de l'an 1145. Si même il n'en avoit pas toute la terre; car le Pape s'exprime ainsi: *In pago Parisiensi Corlegen cum omnibus appenditiis.* On voit par un autre acte de l'an 1210, 10 Novembre que les gens du même lieu étoient hommes & femmes de corps de cette Abbaye. Le village y est appellé *Cologenum*. Tout cela porte à croire que la Seigneurie appartenoit à ce Monastere, & qu'il ne faut pas esperer d'en trouver d'anciens Seigneurs. C'est apparemment le reste de Gall. Chr. T. VII. Instrum. col. 551. Voyage ms. de Cl. Chastelain.

l'ancien manoir Seigneurial que cette Abbaye y a eu, qui sert de fondement à la tradition du pays par laquelle on débite qu'il y a eu en ce lieu un Monastere situé entre Ferrieres & l'Amyrault & plus près de l'Amyrault, & qu'il a été détruit durant les gueres civiles. Mais cela ne peut-être, parce que cette position désigne Piscoc. Or ce Fief de Piscoc avoit ses Seigneurs particuliers, pendant que l'Abbaye de Faremoutier jouissoit de Collegien. Ainsi le Manoir Seigneurial de cette Abbaye devoit être proche l'Eglise.

Pour ce qui est de l'Abbaye de Livry; une Charte de l'an 1207, donnée par Eudes de Sully Evêque de Paris, nous apprend que Guillaume de Garlande avoit fait présent à cette maison de Chanoines Reguliers de la dixme de 300 arpens de terre situez à Collegien *apud Collogien*. Il y a aussi d'autres lettres de l'an 1234, par lesquelles Lambert Fauconnier & *Idonea* sa femme reconnoissent que Thibaud de Corteri a donné à Notre-Dame de Livry un muid de bled dans la dixme qu'il à Collogen.

Chartul. Livriac. f. 4.

Ibid. f. 9.

La Seigneurie de Collegien est à présent possédée par M. de Torcy.

LAMYRAULT est un écart de la Paroisse de Collegien. Ce fief étoit possédé en 1648, par Nicolas Castille Conseiller du Roy Baron de Montieu & en 1698, par M. Guiet.

Perm. d'Or. à mest. *Reg.* Ep.

PISSESOC est écrit Piscchoc dans un titre de l'an 1170, & Pissecho dans un autre de l'an 1184. Mais un titre de Saint Maur de 1273, qui le dit situé dans la forêt de Roissy l'écrit Pissecoc aussi-bien qu'un Rolle du même temps: Et les Comptes de l'ordinaire

de Paris du XV siécle mettent Pissecoq. Il y a une Paroisse du même nom au Diocèse de Paris, Doyenné de Montmorency, proche Saint Brice. Il peut se faire que ces deux lieux ayent appartenu aux mêmes Seigneurs durant quelque temps. On peut recourir à ce que j'ai dit sur l'étymologie de la Paroisse.

A l'égard de celui-ci, Guy de Piscchoe *paroît* comme témoin en 1170, dans un acte de la Comtesse de Meulent sur Jossigny. Et dans un autre de l'an 1184. Cette Comtesse Agnès avoit toûjours plusieurs Seigneurs ou Chevaliers de la Brie avec elle soit à Gournay, ou ailleurs. En l'an 1400, Noble Damoiselle Agnès la Boullarde étoit Dame de ce lieu; qui est écrit Piscequot sur sa tombe dans le chœur de Bucy-Saint-Martin où son décès est marqué à l'an 1412. En 1450, Jean Paillard Conseiller au Parlement Archidiacre d'Auxerre & Chanoine de Paris, étoit Seigneur de Pissecoq en Brie. Ce fief mouvant de Torcy fut quelque temps entre les mains du Roy après sa mort & ensuite delivré à Marguerite Paillart sa sœur & héritiere veuve de Jean du Drac en 1458.

Chartul. S. Genev. p. 177

Compte de la Prev. de Paris, 1452. Sauv. T. III. p. 350.

Ibid. ann. 1458. p. 358



St. GERMAIN DES NOYERS.

LE noyer a été reconnu de tout temps un arbre si utile qu'on en a planté dans une infinité de places défrichées dans les forêts. Delà vient le nom de *Nucetum* donné à plusieurs lieux & qui a formé en langue vulgaire Noisy; le nom *Nucetullum* ou *Nucellum* qui a formé Noisiel, Noiseau, Noisier; delà enfin le nom de Noyers qui est porté en France par des villes, des bourgs, & des villages. Celui de Saint Germain est le plus petit que je connoisse de tous ceux qui ont tiré leur surnom de cet arbre. Il n'est composé que de 3 feux; encore en avoit-il moins avant que le Château de Rentilly eût été attribué à cette Paroisse.

Il paroît par les plus anciens titres qui en font mention qu'on disoit originairement Saint Germain sans ajoûter *de Nucibus* ni en françois *des Noyers*. Tel est le langage du Pouillé de Paris écrit au XIII siécle & celui de deux actes du temps de Saint Louis. Dans le premier de ces actes qui est de l'an 1236, c'est Martin Abbé de Lagny qui a donné à l'Eglise de Notre-Dame du Cormier Prieuré bâti dans la forêt voisine dite de Roissy, une vigne situé dans sa censive proche Saint Germain *juxta Sanctum Germanum*. Dans le second tiré du Cartulaire de Saint Maur & qui est de l'an 1265, il est simplement fait mention d'un terrain situé *ad atrium S. Germani*, & surement c'est auprès de Torey. La demeure des contractans & le nom des autres lieux dont il étoit parlé dans ces actes, déter-

Chartul. Latiniac. f. 29.

minoient suffisament Saint-Germain situé à un petit quart de lieue de Torcy. Le Pouillé Parisien du XIII siécle, ne laisse point non plus d'obscurité sur ce lieu de Saint-Germain, quoiqu'il ne le surnome point *de Nucibus*. On y lit à l'article du Doyenné de Lagny ces deux lignes : *De donatione Prioris S. Theobaldi Capella S. Germani*.

En effet la Cure de ce petit village est à la nomination du Prieur de Saint-Thibaud proche Lagny. Mais il faut observer que l'Eglise n'est qualifiée que de Chapelle ; & qu'il est incertain si alors c'étoit une Paroisse elle pouvoit fort bien dépendre de Lognes comme la Chapelle de Torcy ou de Bucy-Saint-Martin. On ignore quel est l'Evêque de Paris qui l'a érigée en Cure & qui en a accordé la présentation à ce Prieur. Comme l'Abbaye de Lagny avoit un terrain en ce lieu, il sera arrivé que ce terrain ayant été cédé au Prieur de Saint Thibaud qui dépendoit de lui, ce Prieur aura démandé l'érection & la nomination à la Cure & l'aura obtenue afin d'y avoir toute autorité comme il l'a encore étant Seigneur du lieu, Patron, & Gros Décimateur en partie. Ce qui n'a pu arriver que vers la fin du XI siécle au plûtôt ou dans le commencement du suivant. Voyez l'article de S. Thibaud.

Le premier enseignement où je trouve le surnom de cette Paroisse, est l'Etat des Léproséries du Diocèse de Paris constaté par la visite générale faite en 1351. On y voit dans le nombre des villages qui ont droit de placer leurs lepreux dans la léproserie de Gournay, *Beatus Germanus de Noëriis*. Ensuite dans le Pouillé de Paris du XV siécle, on lit *Curatus S. Germani de Nucibus ad presentatio-*

Gall. Chr. T. 7. col. 505.

nem Prioris S. Theobaldi de Vineis. C'est une faute d'impression dans le nouveau *Gallia Christiana* d'avoir mis *S. Germani des Noues* à l'an 1506.

C'est S. Germain Evêque de Paris qui est le Patron ou Titulaire de l'Eglise de ce lieu, ou plûtôt de cette Chapelle laquelle n'a tout au plus que de deux cent ans de batisse, non plus que la petite tour qui la supporte à droite en entrant.

On n'y a compté qu'un ou deux feux dans les differens dénombremens, c'est-à-dire qu'il n'y avoit qu'une ferme, & peut-être un jardinier qui composoient toute la Paroisse. Mais depuis l'an 1709, il y a eu de l'augmentation. Comme une partie du Parc de Rentilly étoit sur cette Paroisse, & l'autre sur celle de Bucy-Saint-Martin, Madame Marie de Ligny Princesse de Furstemberg exposa à M. Le Cardinal de Noailles qu'il lui seroit utile d'être entierement de Saint Germain dont l'Eglise & le presbytere touchoient à son Parc, & que Bucy en étoit à demie lieue. Sa demande lui fut accordée à condition que le Curé de Bucy auroit toujours les dixmes, & que le Seigneur de Rentilly payeroit chaque année au Curé de Bucy cinq livres & autant à la Fabrique suivant les offres de la Princesse. C'est ainsi que le Château de Rentilly à été détaché du hameau & est venu par accroissement à la Paroisse de Saint Germain. Ce Château appartient présentement à M. Thomé Conseiller au Parlement de Paris.

Reg. Arch. Par. 18 Sept. 1709.

Il est un peu étonnant qu'un si petit lieu fasse un article dans le Rolle des Tailles On peut juger parce qui vient d'être dit, de la

grossiereté de la faute du Dictionnaire Universel de la France qui compte en cette Paroisse 460 habitans.

Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, met que le Chapitre du Vivier en Brie s'en disoit Seigneur en partie.

J'ai lu qu'en 1522, un Curé de cette Paroisse nommé Alexis de Rentilly Docteur en Théologie, s'étoit fait Augustin. *Reg. Ep. Par. 7 Aug.*



TORCY.

CE n'est pas toujours l'antiquité d'un lieu, qui est un indice certain de l'antiquité de la Paroisse ou de la Cure qui en porte le nom. On ne peut nier que Torcy en Brie dont est question ne soit ancien, puisque dès le Xe. siécle le Catalogue des biens de l'Abbaye de saint Pierre des Fossez, autrement de saint Maur en fait mention, sous le nom de *Torciacum* : c'étoit même dès lors un lieu où ce Monastere avoit trente-deux ménages d'ouvriers à charrue, trois de manouvriers & six hospices, dans lesquels il y avoit soixante & onze hommes. Ces ménages de chartiers devoient une année cinq sols, une autre année une brebis & un agneau, & deux muids de vin. Ils avoient tant à labourer & à ensemencer en bled d'hyver, tant en tremois, ils devoient trois corvées, trois poullets & des œufs; les ménages de manouvriers étoient soumis aux mêmes redevances sans corvées. Les six hospices payoient en commun trois muids & demi de vin & chacun un poullet avec des œufs. Il y avoit aussi un droit, appellé *Censale*, qui étoit de six sols quatre deniers. Tout cela marque sans doute un lieu assez peuplé, & qu'il y avoit des vignes considérablement outre les labourages. Cependant on ne trouve point de Paroisse du nom de Torcy au Diocèse de Paris dans le Pouillé du XIIIe. siécle. Il n'y avoit encore en ce lieu qu'une Chapelle; & cette Chapelle étoit à la collation de l'Evêque. Les cinq ou six

autres Torcy qui sont en Normandie, en Champagne & en Bourgogne, peuvent avoir été érigés en Paroisse avant celui-ci; mais même avec cela je douterois qu'ils fussent aussi anciens & aussi célébres. Celui que le Moine d'Angouléme nomme *Torciacum*, enfant de Charlemagne, & qui appartenoit au Monastere de saint Libar est le premier connu. *Not. Gall. p. 407. col. 2.*

Ils paroissent avoir eu une origine commune quant à la dénomination. M. de Valois parlant de celui-ci, croit qu'on a pu l'appeller d'abord *Turciacum*, & que ce seroit un appellé *Turcius* qui lui auroit donné son nom: mais sa conjecture tomberoit d'elle-même, si l'on pouvoit vérifier que primitivement il eût toujours été écrit *Tortiacum*, comme l'écrit le volume de l'Abbaye de saint Maur, conservé à la Bibliothéque du Roi & dont j'ai tiré l'état du bien qu'elle y possedoit. Il vaut peut être mieux avouer que l'origine du nom Torcy est inconnue que d'en produire de peu vraisemblable. *Nott. Gall. p. 407. col. 2.*

Ce lieu devenu Bourg du Diocèse de Paris, est à cinq lieues de la Capitale vers le levant, & à une lieue de Lagny: sa position est à l'extrémité de la Plaine qui a commené après Champs, laquelle s'étend du côté de Collegien, presque sur la pente roide qui fait face à la Marne, & dont les côtes sont agréablement variées en vignes, en arbres & en buissons, & au bas desquelles est une vaste prairie. Celui qui rédigea en 1709. le dénombrement de l'Election qu'on imprima alors, y compta 160. feux: & le Dictionnaire Universel qui parut en 1726., fit monter le nombre des Habitans

à 600. Par le dernier dénombrement publié en 1745, par les soins du sieur Doisy, il paroît que le nombre de feux est maintenant de 133. Celui des communians pouvant aller aux environs de 400. Il y a en ce lieu une Prévôté Royale qui ressortit à la Prévôté & Vicomté de Paris; je parlerai ci-après du Prieuré de Benedictines qui y a été établi.

On demandera quand & de quelle ancienne Paroisse Torcy peut avoir été démembré, lorsqu'il a été érigé en Cure : cela n'a pu se faire au plutôt que vers la fin du XIIIe. siécle, depuis que le Pouillé parvenu jusqu'à nous eût été écrit : mais on ignore positivement le temps, & l'on ne voit aucune mention du Prêtre ou Curé de ce lieu avant un autre Pouillé de Paris écrit au XVe. siécle. Il y a plus d'apparence que Torcy avoit été Succursale de Lognes que d'aucune autre Paroisse, parce que Lognes a été un lieu très-ancien, & titré de S. Martin, & de plus à la collation pleine de l'Evêque. Ce qui acheve de rendre la chose sensible, est qu'en l'an 1474, lorsque les revenus des Cures furent diminués, aussi-bien que le nombre des habitans à cause des guerres, & qu'il fût besoin de réunir deux Cures en une, ce fut celle de Torcy qui fut unie à celle de Lognes; ce qui dura jusqu'au 22 Janvier 1503.

L'Eglise Paroissiale de Torcy a succedé à la Chapelle, dont l'Evêque avoit la nomination au XIIIe. siécle. Elle se trouve porter le nom de S. Barthelemi, dont on ne voit point la raison : on sçait seulement qu'il y a eu beaucoup d'Oratoires sous son invocation depuis qu'il y en eut un à Paris au Xe. ou XIe. siécle. L'Edifice n'en est pas

ancien & peut n'être que de la fin de l'avant dernier siécle & du dernier. Le 26 Juin 1574. les Marguilliers obtinrent permission de la faire dédier sous le titre du saint Apôtre, par Henri le Meignen, Evêque de Die, avec trois Autels. Il le fit, en ordonnant que l'anniversaire se feroit le Dimanche après la Nativité de Saint Jean. Cette Dédicace fut faite cette année là, même le Dimanche 27 Juin. On lit au bas de la Tour, terminée en pavillon, que Geoffroy Camus, *Seigneur de Pont-Carré & de Torcy l'a fait construire en entier l'an 1618.* Le bâtiment de l'Eglise est accompagné d'une aîle de chaque côté, l'une à l'orient, l'autre au couchant, car le portail est au Midi, & le fond regarde le septentrion contre l'ordinaire des anciennes Eglises. En dedans, elle est ornée de Tableaux des douze Apôtres. La Cure est à la nomination de l'Archevêque, Son revenu n'étoit que de quatorze livres vers 1300. & 1400. C'est encore le Seigneur qui a les grosses dixmes.

Reg. Ep. Par.

Pouillé du XV siécle.

Le Pouillé du Diocèse de Paris, imprimé en 1626, fait connoître une Chapelle de Torcy du titre de saint Louis. » Elle » étoit, dit-il, au lieu qui fut jadis le » Chastel de Torcy, & de présent desser- » vie en l'Eglise Parochiale dudit Torcy » auprès de Lagny; de soixante & douze » livres parisis sur la recepte de Paris; & » sur certains héritages appartenant au Tre- » sorier & Chanoines du Vivier en Brie, » audit Torcy, d'environ trente-deux sep- » tiers de grain, & deux queuës ou deux » muids de vin; & leurs furent baillez les- » dits héritages à ladite charge, comme on » dit. « Dans le Pouillé de 1648, il est mar-

Pouillé de 1626. p. 87.

Pouillé de 1648. p. 52.

qué clairement que cette Chapelle de Saint Louis de Torcy est de fondation Royale; aussi n'en trouve-t'on rien dans les Registres de l'Archevêché, mais bien dans les Comptes de l'Ordinaire de Paris. On y voit Pierre Bense Prêtre nouvellement institué Chapelain par Lettres du premier Mars 1501, au lieu de Giraud du Tillay, & ensuite Robert Laër au premier Avril 1505, dans les deux endroits, la Chapelle est dite fondée au Châtel de Torcy. La translation en l'Eglise Paroissiale étoit déja faite en 1626. Ce qui marque qu'il y avoit deslors eu du changement au Château. Il sera parlé ci-après du Fief du Vivier situé à Torcy & sur lequel les Religieuses sont bâties. Il est certain qu'en 1580, le Chapitre Royal du Vivier se disoit Seigneur de Torcy en partie.

Sauval. T. 3. pag. 532. Compte de 1502. & suiv. p. 537.

Procès-verb. de la Cout. 1580. Edit 1678, p. 622.

Torcy a eu des Seigneurs du premier rang. Ce lieu fut une des Terres qui appartinrent à Robert premier du nom, Comte de Dreux, qui étoit frere du Roi Louis VII dit le Jeune. Après lui, Guillaume, l'un de ses fils du troisiéme mariage, en estdit Seigneur : ensuite Robert son fils aîné de ce troisiéme lit, qui épousa en l'an 1184 Iolende de Coucy. Il fut en différend avec Jean Abbé de Lagny au commencement du XIII siécle, au sujet de dix muids de vin que l'Abbé Joscelin, l'un de ses prédécesseurs, qui siégea depuis l'an 1176 jusqu'environ 1190, s'étoit engagé de lui fournir sur les vignes de Torcy : mais enfin ce Seigneur & sa femme lui en firent la remise. C'est aussi lui qui assigna aux Chanoines de Saint Thomas du Louvre un revenu sur les dixmes de ce lieu.

Hist. Latin. ms.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. *p.* 183.

Une de ses filles, nommée Philippe, pos-

ſéda après lui la Terre de Torcy. Elle épouſa en 1219 Henri II du nom, Comte de Bar-le-Duc, qui fut inveſti de cette Terre la même année par l'Evêque de Paris; car elle devoit hommage à l'Egliſe de Paris; on en va voir des exemples. Ce même Henri, Seigneur de Torcy, ſoutint en 1236 le droit d'uſage qu'avoient ſes Hôtes de Torcy dans la forêt de Roiſſy. Il avoit donné à l'Abbaye de Lagny dès 1226 un pré ſitué *in cuſtodia Torciaci*.

Sauv. T. 2. p. 448.

Voy. ſur Roiſſy. Duchêne, Gen. de Dreux, p. 23.

Hiſt. Latin. mſ.

Le Cartulaire de l'Evêque parle en pluſieurs endroits des hommages de Torcy. On lit au commencement que » Le Comte » de Bar-le-Duc eſt homme de l'Evêque de » Paris touchant Torcy & ſes dépendances, » & qu'il en a été inveſti par un anneau » d'or : De plus, que ce même Comte » envoya pour porter l'Evêque Guillaume » à ſon entrée Epiſcopale. « Ce qui ne peut convenir qu'à l'année 1219 ou à l'année 1228, auſquelles commença l'Epiſcopat de deux Evêques de ce nom. Je parlerai des autres hommages à leur rang.

Thibaud, Comte de Bar en 1246, ſoutint les habitans de Torcy, qu'il appelle *Univerſitas de Torciaco*, dans le droit qu'ils avoient d'envoyer leurs beſtiaux paître en la forêt des Moines de Gournay, dite Bolet, droit qui fut alors racheté par une ſomme pécuniaire.

Duchene, Gen. de Dre. Preuv. de Bar. p. 29.

Renaud, Comte de Bar, rendit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris le Mardi d'après la S. Martin d'hiver 1268, & ſe reconnut ſon homme-lige pour la Terre de Torcy, de laquelle il fut auſſi inveſti par l'anneau d'or. Il avoit commis Philippe de Bucy pour le porter en ſon nom à ſon

Chartul. Ep. Par. apud Valeſ. Not. Gal. p. 427.

Chartul. S. Mauri, f. 322.

entrée solemnelle. Dès l'an 1263 il s'étoit reconnu vassal de l'Abbaye de Saint-Maur pour le terrein de Torcy où étoient les fourches patibulaires.

Chartul. Ep. Par. ibid. f. 135.

Un des freres de Renaud lui ayant succédé dans la jouissance de cette Terre, en rendit hommage au même Evêque l'an 1271 le 10 Novembre en présence de Philippe Evêque d'Evreux : le nom de ce Seigneur n'est pas spécifié. J'observerai en passant qu'on trouve à la même année 1271, parmi les Chevaliers de la Prevôté de Paris, un Robin de Torsii Ecuyer, *qui prétendoit ne devoir nul service au Roi, fors à ses dépens.*

De la Roqu. Traité de la Nobl. Anc. roles, p. 60.

Thibaud Comte de Bar étoit Seigneur de Torcy en 1242. En cette année il prit des mesures, du consentement de l'Abbé de S. Maur, pour y bâtir une forteresse. Il est fait une pareille mention de lui sous l'an 1274. Il rendit en 1286 hommage pour les bois de Torcy à Jean II du nom, Abbé de Saint Maur.

Chartul. S. Mauri Torci, n. 6.

En 1297 la Terre de Torcy fut confisquée par le Roi sur le Comte de Bar. Philippe le Bel, par Lettres datées de Senlis à Pâques de cette même année, donna à Jean de Chevry tout ce que ce Comte y avoit de revenu, à la charge de payer aux Religieux de Saint Maur & aux Religieuses de Faremoutier ce qui avoit accoutumé de l'être.

Repertor. titul. Castelleti Par. p. 1247.

Nous voyons depuis ce temps-là la Chambre des Comptes payer des appointemens à divers Officiers de cette Terre. Pour l'an 1327 aux deux Forestiers de Torcy six livres tournois par an : Au Chastelain de Torcy quinze livres huit sols quatre deniers tournois par an.

En 1343 Philippe de Valois donna la Chatellenie de Torcy à Jean, Duc de Normandie, son fils. Ce même Prince étant devenu Roi, reconnut en 1350, que Robert de Lorris son Chambellan, avoit fait hommage en son nom à l'Evêque de Paris pour le Château de Torcy, comme pour celui de Tournan. — Tables de Blanchard. Sauv. T. 2. p. 448.

Cette Terre resta, à ce qu'il paroît, durant plus de cent ans attachée au Domaine. Charles V en augmenta le revenu. Etant Dauphin & Duc de Normandie, il acheta en 1362, des Moines de Saint Maur, les droits Seigneuriaux qu'ils y avoient, & leur donna pour cela six vingt arpens de bois à Ozoir-la-Ferriere, & un Fief à Villiers proche Tournan. Le même Prince transporta aussi-tôt aux Chanoines du Vivier l'acquisition qu'il avoit faite sur le fief de Saint Maur. — Sauv. T. 2. p. 266. Trésor des Chart. Reg. 92. n. 123.

Le Roi d'Angleterre Henri, qui se disoit Roi de France en 1423, fit sentir son autorité à Torcy. Il ôta à Jacques Lempereur, qui étoit attaché au Roi Charles VII, les biens qu'il y possédoit, & les donna à Jean le Clerc Chevalier, qui avoit été Chancelier de France. — Comptes de Paris, Sauv. T. 3. p. 327.

Voici ceux qui ont possédé la Seigneurie de Torcy, par don de nos Rois, ou autrement.

THOMAS DE HOSTON, ou de Hauston, Ecossois, eut cette Terre du don de Louis XI en 1466, par Lettres datées à Montargis le 13 Juin, pour en jouir sa vie durant, en récompense de la Terre de Gournay qu'il lui ôta, pour la donner en échange à Antoine de Chabanes. Cet Ecossois jouit de sa récompense jusqu'à sa mort, pour — Sauv. T. 3. pag 389, & Mém. de la Chambre des Comptes.

avoit été le premier qui entra dans la Ville de Meaux lorsque le Roi Charles VII la reprit sur les Anglois. Il mourut en 1472.

PIERRE CLERET Ecuyer, Homme d'armes de l'Ordonnance du Roi, posséda la Terre de Torcy de la même maniere que Thomas de Hauston. Louis XI la lui donna à vie par Lettres datées d'Ardelay en Poitou le 22 Décembre 1472. Etant mort en 1482, la Terre revint au Roi, qui la donna au suivant.

Sauv. *ibid.* pag. 442. & Mem. des Comptes.

ETIENNE PETIT, Notaire & Sécretaire du Roi, jouit de la Seigneurie de Torcy, par don du Roi, & Lettres accordées là-dessus au mois d'Août 1482.

Chamb. des Comptes, 7. *Reg. Consil. Par'. 29 Aug.* 1482.

Cinq ans après fut faite une copie du terrier de cette Chatellenie, qui fut mise au Greffe du Châtelet en 1487 pour servir au recouvrement des droits du Roi.

Sauv. T. 3. p. 453. Sauv. *ibid.* p. 485.

LOUIS PONCHER, Général des Finances & Trésorier de France, acquit du Roi cette Seigneurie le 6 Septembre 1522 avec Moret Crecy, Brie-Comte-Robert, Tournan & la Ferté-Alais, la somme de quarante mille livres. Quelques années après, on la voit donnée au suivant.

FRANÇOIS DESCARS, Chevalier, Seigneur de la Vauguyon, eut cette Terre avec Tournan & Montlhery, au moyen d'une cession faite par le Roi François I au mois d'Avril 1529 avant Pâques, en récompense de celles qu'il avoit cédé à l'Empereur le 5 Août 1529.

Mem. de la Chamb. des Comptes du temps.

LE SIEUR DE VILLEGAGNON eut la Terre de Torcy par don du Roi en 1550 le 15 Février, pour l'indemniser des deniers qu'il avoit déboursés à la fortification du château de Pontestures au Marquisat de

Sauval, T. 3. p. 610.

Montferrat. Elle fut déclarée rachetable de 8350 livres. Cet engagement fut suivi d'un autre.

GEOFFROI LE CAMUS tenoit cette Terre & Chatellenie, par engagement, du Roi en 1576 pour la somme de 17020 livres. On lit que le Roi lui accorda douze pieds d'arbres pour la réparation de l'Auditoire & de la geole ou prison. Le même Seigneur jouissoit encore de cette Terre en 1601 le 14 Mai. Au mois de Juin suivant le Roi érigea en fief une maison & une terre audit lieu pour le sieur Geoffroi le Camus de Pontcarré.

Reg. du Par. 10 Mai 1576.

Les Officiers de cette Terre comparurent en 1580, à la rédaction de la Coutume de Paris, dans le rang des Officiers de Terre Royale, sçavoir Louis Bobey, Prevôt, Juge ordinaire & Garde de la Justice, Prevôté & Chatellenie, accompagné de Claude Turgis son Substitut.

JEAN DE LA CROIX, Maître des Comptes, & Catherine du Tremblay son épouse, étoient Seigneurs de Torcy en 1674.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 184.

En dernier lieu la Terre de Torcy est tombée dans la Maison de Colbert, qui en étoit déja fort voisine par le moyen de celle de Croissy qui y est contigue. Jean-Bapt. Colbert, fils aîné de Charles Colbert Marquis de Croissy, & né en 1665, a été le premier Marquis de Torcy. Ce neveu du grand Colbert a été Ministre & Secretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roi, & Envoyé en plusieurs Cours. Pour ne m'attacher qu'à ce qui regarde la Terre de Torcy, je me contenterai de dire qu'il obtint en 1726 des Lettres patentes qui portoient confirmation de l'établissement de deux Foires par an &

Reg. du Par. 26 Fev. 1726. d'un Marché par semaine à Torcy, avec permission d'y bâtir des halles & bancs, & d'y percevoir des droits suivant les us & coutumes. Les anciennes Foires de ce lieu avoient été accordées par Lettres de Louis XII étant à Blois au mois de Novembre 1505, & devoient se tenir le jour de la Magdelene & le lendemain, le jour de S. André & le lendemain. Les nouvelles sont en d'autres jours, & même actuellement au nombre de trois; la premiere se tient le premier Jeudi du mois de Mai, la seconde le 16 Août, & la troisiéme le 9 Décembre. M. Colbert avoit aussi obtenu des Lettres, portant permission de faire rétablir les fourches patibulaires dans l'étendue de ces deux Seigneuries de Torcy & Croissy : lesquelles furent enregistrées au Parlement le 26 Février 1726.

Livre gris du Châtelet, fol. 54.

Alman. Roy.

Entre les mouvances de la Terre de Torcy, je ne connois que celles que j'ai trouvées dans Sauval, sçavoir le fief de Pissecoq qui est dans la Chatellenie & sur la Paroisse de Collegien, lequel a été quelquefois mal-à-propos appellé Pissées. Il en est parlé à l'an 1457 à l'article de Collegien.

Sauval, T. III. p. 356.

Plus, le Fief de Roquemont releve aussi de Torcy. Jean de Saint-Romain, Procureur Général du Roi, l'acquit en 1466 de Perrette de Douy, veuve de Guillaume Romain.

Ibid. p. 385.

Il y a encore à Torcy le fief de Pleuvon. Je ne sçai si c'est celui dont veut parler un Compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1483, lequel fief situé en cette Chatellenie & en mouvant, étoit possédé par Nicolas le Vigneron, Grenetier du grenier à sel de Paris.

Ibid. p. 505.

Le Fief, Terre & Seigneurie de Bucy-Saint-Martin est pareillement dit relever de Torcy dans un compte de la Prevôté de Paris de l'an 1496. *Ibid. p. 116.*

Il y a à Torcy une Foire qui se tient le 16 Août.

On dit que M. Caze, Fermier Général, a à Torcy une fort belle maison, avec fief sans nom.

J'ajoute ici, en faveur des habitans du lieu, les noms que portoient quelques cantons du territoire de Torcy du temps de S. Louis, selon le Cartulaire de S. Maur. *fol. 101.*

Longus saltus, qui seroit en françois Long-sault.

Pons Gilberti, qui fait naturellement Pont-Gilbert.

Noe rota.

Lesse.

Noa, c'est-à-dire, la Noue.

Bellus visus, qui signifie Beauvoir.

Coudra, c'est-à-dire la Coudre.

Pratum Longvest.

Pratelli, Preaux ou Prelles.

Ad rivum de Maubiez, c'est le ruisseau qui se jette dans la Marne vers Noisiel. Le nom de Maubué que les Cartes lui donnent, est altéré; car *biez* signifie en vieux langage un bras d'eau qui fait tourner des moulins, en sorte que Mau-biez sont deux mots.

Praella.

Vineæ de Charues subtus Torciacum.

¶ De toutes les Eglises qui ont eu des fonds à Torcy, celle de Saint Maur des Fossez étoit incontestablement la mieux

partagée. Quoiqu'avec le temps les biens se perdent, elle y avoit encore au XIII siécle un hôtel & une ferme de quarante-quatre arpens de terre, vingt-deux de prés, dix de vignes, dont les gens de Neuilly devoient amener le vin à l'Abbaye en quatre corvées. On a vû ci-dessus que Philippe le Bel donnant cette Terre à Jean de Chevry après sa confiscation, le chargea de payer ce que la Seigneurie devoit par an à ce Monastere. En 1566 le College de Dorman à Paris avoit droit de prendre dans le clos de Saint Maur à Torcy dans le temps des vendanges une certaine quantité de vin de mere-goutte. Enfin l'an 1700, M. le Marquis de Torcy voyant la difficulté qu'il avoit souvent avec le Chapitre de Saint Maur à cause du mélange des censives, fit proposer d'acheter ce que ce Chapitre y avoit, donnant en échange une rente de 950 livres sur la Ville; ce qui fut accepté: mais la rente est diminuée de moitié. C'est ainsi que le Chapitre de Saint Maur a aliéné ce qui lui étoit resté à Torcy. Je fais observer sur Croissy, que c'étoit de Torcy (& non de Croissy où cette Abbaye n'avoit pas de bien) que l'auteur écrivant en 1058, a voulu parler, marquant le lieu qui fournissoit la dépense pour l'Anniversaire d'Elisabeth femme de Burchard Comte de Corbeil.

Chartul. S. Mauri Torci, & f. 28.

Tab. Ep. in Spir.

Le Monastere de Farmoutier, Abbaye de Filles au Diocèse de Meaux, y a eu aussi des redevances que Philippe le Bel voulut en 1297 que l'on continuât de payer.

V. ci dessus, p. 226.

L'Abbaye de Lagny y avoit des vignes au XII siécle, & des prés au XIII. Le Chapitre de Saint Thomas du Louvre y eut une dixme en 1189.

V. ci dessus, p.

Le Prieuré de Gournay y eut dès le temps de la fondation la moitié d'une dixme qu'on appelloit de Saint Martin, donnée par Anseau de Garlande. *Hist. S. Mar. Camp. ann. 1122.*

Et même la Léproserie du même lieu de Gournay y avoit en 1350 la dixme de vin en certains lieux. *Lib. Visitat. Leprof. Paris. an. 1351.*

Tout cela montre que le territoire de Torcy étoit fertile & étendu. La Paroisse s'étend du côté de la riviere jusques & compris le moulin de Douves, qui est sur la Marne du côté de Noisiel : mais vers le midi elle est bornée par celle de Saint Germain des Noyers qui n'en est qu'à un petit quart de lieue.

Je n'ai pas fait mention ici du bien que le Chapitre Royal du Vivier paroît y avoir eu. Il suffit de relire ce qui est ci-dessus.

Le Collége de Beauvais à Paris avoit en 1566 à Torcy des prés situés du côté de Lagny. *Tab. Ep. Par. in Spir.*

Je finis par un établissement fait à Torcy dans le dernier siécle. C'est celui des Bénédictines.

Louis Berryer, Abbé Commendataire de Notre-Dame du Tronchet, Ordre de S. Benoît, possédant trois Prieurés & un Canonicat de Notre-Dame de Paris, reconnoissant en 1674 » que les biens provenans des » fonds Ecclésiastiques après l'acquit des » charges & des fondations & l'entretien » modeste des Titulaires, doivent être employés pour la gloire de Dieu, « fit acquisition des maisons, parc, enclos, fief & Seigneurie du Vivier, situés au bourg de Torcy, consistant en soixante-quinze arpens ou environ, le canal, le moulin & l'étang au-dessous du parc, trois arpens & de: Contrat de fondation du 28 Avr. 1674. *Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 183. & seq.*

mi de prairie au dehors des murs du même parc au lieu nommé les Prés de Frambourg, dans laquelle prairie est une source d'eau vive qui se conduit dans la maison, cour, parterre & jardin; plus, le droit de mettre quatre vaches bandonnieres paître dans la prairie de Torcy, le tout de la succession de Messieurs de la Croix, dont l'un étoit Nicolas Sieur du Vivier, & un autre étoit Jean Seigneur de Torcy; & après être convenu que son pere & sa mere alors vivans, & après eux l'aîné de la famille & sa femme, jouiroient du privilége des fondateurs qui sont détaillés dans le contrat; que le Monastere seroit de l'Ordre de S. Benoît, & soumis à la Jurisdiction de l'Archevêque sous une Prieure; que la famille y pourroit mettre quatre filles pour y être élevées depuis l'âge de six ans jusqu'à seize, dont celles qui seront appellées à la Religion seront reçues gratuitement, il fit mettre les bâtimens en état, confirmer cette fondation par l'Archevêque de Paris & par des Lettres patentes de la même année. Ces Lettres donnent à cette Maison le titre de Prieuré de Notre-Dame & de S. Louis. L'Abbé Berryer l'enrichit le 22 Décembre 1682 d'un morceau du bras de S. Benoît, qu'il avoit eu du célebre M. de Rancé Abbé de la Trappe. Claude Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris, visitant ce Prieuré en 1690, y apprit que les premieres Benedictines de ce lieu avoient été tirées au nombre de six de la ville de Saint-Calès par feu M. Berryer à qui cette Terre appartenoit. Il y observe que l'autel étoit au fond d'une triple apside fort extraordinaire, en ce qu'elle est lambrissée de panneaux peints, dont il y

en a un de verre qui laisse voir sur l'autel. Il remarqua aussi que ces Dames disoient Complies à huit heures depuis l'Invention de Sainte-Croix jusqu'à l'Exaltation. Ce Prieuré n'est séparé de l'Eglise Paroissiale que par la rue. On n'y a compté jusqu'à présent que quatre Prieures. La premiere fut Anne Hameau, tante maternelle de l'Abbé Berryer. La seconde, Jacqueline Gerberon, nommée en 1691 par le même fondateur. La troisiéme, Marie-Louise d'Albert de Luynes, qui avoit été à Joarre en grande liaison avec M. Bossuet Evêque de Meaux, & avec l'Abbé de Rancé de la Trappe, qui lui écrivirent plusieurs Lettres. Le Fondateur la nomma à ce Prieuré l'an 1697. Elle est décédée en 1728, âgée de 82 ans. La quatriéme est Andrée-Elisabeth Berryer de la Ferriere. Les divers morceaux qui servoient d'ornement au Prieuré furent dispersés pendant l'été de 1748. Les Jacobins de Roset en recueillirent une partie.

Le nom de Torcy qui se trouve dans le Recueil des Miracles de S. Thibaud de Lagny, a été défiguré par les continuateurs de Bollandus. T. V *Junii*, p. 599. Il y a dans les manuscrits, *Mulïercula de Torciaco*; leur Imprimeur a mis *de Tornaco*.



NOISIEL.

LA différence est si petite entre le mot Noisiel & celui de Noiseau, que l'on ne peut pas s'empêcher de reconnoître, que les noms de ces deux Paroisses du Diocèse de Paris ont la même origine, quoique Noisiel soit une Paroisse beaucoup plus ancienne que Noiseau. Comme les lieux appellés Noisy en François tirent leur nom du Latin *Nucetum*, à cause de la quantité de Noyers qui s'y voyoit; aussi ceux de Noisiel & Noiseau tirent-ils leur dénomination de *Nucetulum*, ou de *Nucellum*, qui en est le diminutif. Mais ce nom étoit déja changé en celui de *Nusiellum* au commencement du XIIe. siécle, qui est le temps du premier titre qui en fasse mention, & qui suppose qu'il existoit dès auparavant une Eglise en ce lieu.

Cette Paroisse est située sur la rive gauche de la Marne à quatre lieues & demie ou environ de Paris, sur la pente du côteau qui regarde le septentrion & la riviere : Torcy n'en est qu'à demie lieue & Lagny à une lieue & demie. Le pays est couvert de quelques bocages, entre-mêlé de labourages & de vignes. Il y a aussi un Port pour le bois.

On compte dans Noisiel environ 36. feux & 86. communians; le Dictionnaire Universel y met 126. habitans, le Livre de l'Election & le sieur Doisi ne parle pas de ce Village.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Medard, Evêque Noyon. L'ancienne avoit été

été détruite du temps des guerres de la Ligue ; celle d'aujourd'hui qui est très-petite, a été bâtie par Jean du Tremblay le premier des Seigneurs Laïques qui ait eu la Terre. Une plaque de cuivre affichée au-dessus de la porte par le dehors, où il est qualifié *Eques*, l'en dit le restaurateur l'an 1602.

Un autre Seigneur, nommé Yves Mallet en a fait bâtir la Sacristie & les deux Chapelles vers l'an 1670. On assure que la Dédicace de cette Eglise a été faite le 10 Août, jour auquel on en renouvelle la mémoire. On croit aussi y conserver une Relique de saint Etienne, premier Martyr.

Cette Eglise avoit été donnée par Anseau de Garlande, Sénéchal de France, sous le Roi Louis le Gros, au Prieuré de Gournay dans le temps de la Fondation. La Charte de confirmation accordée par ce Prince & les Lettres de Girbert, Evêque de Paris, toutes les deux de l'an 1122, assurent le fait positivement. *Nusiellum quoque, Ecclesiam scilicet & quicquid ad illam pertinet cum hospitibus, terris, pratis, vineis cum nemore & molendino illi (Monasterio) donavit.* Avant ce temps-là Calixte II. dans la Bulle de l'an 1119, avoit mis *Nusielluus Villam cum Ecclesia & atrio & omnibus appendititiis*, ce qui fut suivi dans les Bulles & Lettres posterieures. C'est pourquoi on mit dans le Pouillé redigé au siécle suivant, *De donatione Prioris de Gornaïo, Ecclesia de Noisello.* Ce qui a été suivi dans celui du XVe. siécle, qui l'appelle *Noisiellum*, & par celui de l'an 1628. Le Pouillé de 1648. a totalement oublié cette Cure, & dans celui de 1692. on l'a mise mal-à-propos sous le Doyenné de Chelles, pendant qu'elle est sûrement de celui

Hist. S. Mart. p. 157.

de Lagny. Le visa de l'an 1477. pour une permutation qui en fut faite avec le Chapelain de saint Denis dans les Cryptes de Ste. Geneviéve de Paris, la désigne sous le nom de *Cura SS. Medardi & Gildardi de Noysiello supra Maternaut*; ce qui étoit excusable dans un siécle où l'on étoit persuadé que ces Saints étoient les deux freres. Le Seigneur est gros Décimateur.

Reg. Ep. Par. 22 Feb.

Les Prieurs de Gournay avoient possedé la terre de Noisiel pendant près de cinq cent ans, lorsque la nécessité obligea celui qui l'étoit sur la fin de l'avant dernier siécle, de la vendre à Jean du Tremblay, Secretaire du Roi, moyennant quatre mille écus; & ce pour rebâtir une Chapelle au lieu de l'Eglise du Prieuré qui avoit été démolie pendant les troubles, pour la fortification du Fort de Gournay. Henri IV. confirmant cette vente par Lettres données à Blois au mois d'Août 1599, commua & érigea en Franc-alleu cette Terre qui étoit auparavant tenue en main-morte.

VIII. vol. des Bann. du Châr. f. 363.

Yves Mallet, Secretaire du Roi, qui jouissoit vers le milieu du dernier siécle de la Terre & Seigneurie de Noisiel, & que j'ai déja dit ci-dessus, avoir fait des augmentations à l'Eglise, étoit en même temps Seigneur du Luzart & du Buisson saint Antoine; comme son fief du Buisson, tenu en moyenne & basse Justice, avoit 270. arpens de terre sur la Paroisse de Noisiel, & des bâtimens, avec huit arpens sur la Paroisse de Lognes, il présenta Requête à M. de Harlay, Archevêque de Paris, pour que ces bâtimens, avec les huit arpens, fussent distraits de la Paroisse de Lognes; cela lui fut accordé le 16 Juin 1687, moyennant qu'il

Reg. Arch. Par.

payeroit quarante livres de rente annuelle au Curé, & une fois à l'Eglise du même Village de Lognes, la somme de quatre cent livres. Mais cette distraction n'a eu lieu que jusqu'en 1711, que M. de Bourvalais étant devenu Seigneur de Lognes, fit restituer à cette Paroisse le territoire qu'on lui avoit ôté. M. Mallet étoit décédé dès l'an 1704. Voyez Lognes.

Louis Mallet, Conseiller au Parlement, & fils d'Ives & d'Anne Faber, étoit Seigneur de Noisiel dès l'année 1686. Il obtint onze ans après des Lettres patentes, portant confirmation du droit & possession d'un moulin à eau en sa Terre de Noisiel, le tout suivant le Procès-verbal & Jugement du Prevôt des Marchands & Echevins de Paris. Il mourut à Noisiel au mois d'Octobre 1738, âgé de 70 ans. Reg. en Par. le 8 Fev. 1697.

En 1739 on me dit qu'une Dame de Sommerset avoit cette Terre pour cent ans.

Aujourd'hui elle est possédée par M. Jonville, Gentilhomme Ordinaire du Roi, qui a été envoyé en plusieurs Cours.



LOGNES,

ON a été fort embarrassé jusqu'ici de découvrir où étoit placée la forêt appellée *Lauconia silva* dans laquelle fut assassiné l'an 673 le Roi Childeric II & son épouse Bilihilde par Bodilon Seigneur François, qui avoit été maltraité par ses ordres. Le plus grand nombre est convenu que ce devoit être aux environs de Chelles, ce qui a fait que les uns ont rendu *Lauconia silva* par ceux de Forêt de Bondis, d'autres par ceux de Forêt de Livry, ce qui revient au même, c'est-à-dire que la forêt *Lauconia* auroit été à la droite de la Marne à une lieue ou deux de Chelles, entre Paris & Meaux. Mais toute recherche faite dans les différens cantons de la forêt qui est de ce côté-là pour sçavoir s'il y resteroit un nom qui pût représenter celui de *Lauconia*, il ne s'y en est point trouvé. C'est pourquoi j'ai cru qu'il étoit besoin de chercher cette forêt *Lauconia* de l'autre côté de la Marne ; & je croi l'avoir trouvé dans Lognes qui est vis-à-vis Chelles, à demi-lieue du rivage gauche de cette riviere. Il y reste encore assez de bois dans les environs pour se persuader que dans le VII siécle il y en avoit encore bien davantage, & l'on ne peut se refuser à la ressemblance des noms. Il a été naturel de dire indifféremment *Lauconia silva*, ou *Laugonia silva* ; or il est tout simple que *Laugonia*, écrit quelquefois *Logonia*, for-

me en françois Logne. Voilà l'antiquité qu'il m'a paru que l'on pouvoit donner à Logne ; c'étoit une forêt qu'on a défrichée en partie, & où l'on a bâti des villages & construit des Eglises. Le titre de S. Martin que porte celle de Logne, est encore un indice de son antiquité, parce que nos premiers Rois ont été très-dévots envers ce Saint. Lors donc que nous trouvons dans des titres latins du XIII siécle qu'en parlant de ce village ou de son Eglise on l'appelle *Villa de Luugnis*, *Ecclesia de Leugnis*, il est certain que ce sont des expressions fabriquées sur le françois, de même que de Loigny & Leugny on a forgé *Logniacum* & *Leugniacum*, tandis que le vrai nom original est *Lucaniacum*. Quant à l'expression vulgaire du nom de ce village, au XIII siécle & dans quelques-uns des suivans on disoit *Lougnes*, & de ce Lougnes on fabriqua au XV siécle *Lugniæ*.

La position de ce village dans la Brie étant presque vis-à-vis Chelles, indique suffisamment qu'il est éloigné de Paris de quatre lieues & du côté de l'orient ; sa situation est assez en pays plat. Il y a un grand bois, dit le Bois du Boulay vers le sud-ouest, quelques vignes vers le nord-est ; le reste en terres & pâturages. Le ruisseau de Maubué passe au bas du côté du levant, avant que d'aller se jetter dans la Marne à Noisiel. En 1709, lorsqu'on imprima pour la premiere fois le dénombrement des Elections, Lognes dans celle de Paris fut mis pour 23 feux, & en 1726 le Dictionnaire Universel de la France y compta 74 habitans ou communians. Depuis ce temps, le nombre des communians s'est trouvé réduit ;

à 66, & le sieur Doisy publiant en 1745 un état de tout le Royaume, y a marqué seulement 16 feux. M. de Valois n'avoit pas examiné la position de cette Paroisse, lorsqu'il l'a placée entre Malenoue & Combeaux. Il étoit plus juste de dire qu'il est entre Champs & Beaubourg, ou bien entre Malenoue & Torcy.

Notit. Gall. p. 421, col. 1.

J'ai déja dit ci-dessus que S. Martin est patron de l'Eglise. Elle étoit si ancienne & si caduque, qu'il a été besoin de la rebâtir dans le siécle présent : & même ce qui marque assez la nouveauté de cet édifice, est que la couverture est mise à la mansarde; ce qui est singulier pour une Eglise. Elle n'est qu'en forme de Chapelle, mais bien orientée. Il n'y a que deux ou trois maisons bâties auprès, les autres ménages sont vers le midi ou sud-ouest, & le territoire s'étend dans les bois vers Malenoue. Il y a aussi la ferme du Buisson qui en dépend, & qui est située presque au septentrion. Cette Cure est du nombre de celles qui ont toujours été à la collation Episcopale de plein droit. Tous les Pouillés sont uniformes là-dessus. On lui donnoit quatorze livres de revenu au XV siécle, suivant une estimation plus ancienne. En 1474 Jean Rideau Curé de Torcy, dont la Cure ne valoit pas mieux, la fit réunir à la sienne, sur l'exposé de ses besoins, & des ravages causés par les guerres; & Bernard Chapelain, Curé des deux lieux, fit encore continuer cette union en 1498 : mais la désunion fut faite depuis, sçavoir le 22 Janvier 1503.

Voyez celui du XIII siéc. où elle est dite *de Lengnis.*

Reg. Episc. 31 Dec.

Invent. Episc.

Ibid, 22 Dec.

Comme les anciennes tombes n'ont point été conservées, on connoît peu d'anciens Seigneurs de Lognes. Germain Chartelier

comparut en cette qualité à la rédaction de la Coutume de Paris en 1510 : & Jean de Villecoq Avocat, en celle qui fut rédigée l'an 1580.

Paul Poisson de Bourvalais l'eut de ses successeurs, & après lui Madame la Princesse de Conty, à laquelle a succédé M. le Duc de la Valliere.

La ferme du Buisson-Saint-Antoine, qui est un fief sur cette Paroisse, a eu un sort incertain. Sous l'Episcopat de M. de Harlay, le sieur Mallet Fermier Général, qui étoit Seigneur de Noisiel & à qui elle appartenoit, prétendit qu'elle étoit plus voisine de l'Eglise de Noisiel que de celle de Lognes, & obtint qu'elle seroit censée de la Paroisse de Noisiel; mais en 1711 M. Bourvalais & Suzanne Guihou son épouse ayant présenté Requête à M. le Cardinal de Noailles pour prouver le faux de l'exposé du sieur Mallet, & ayant produit un titre de l'an 1493, par lequel il constoit que cette ferme étoit sur la Paroisse de Lognes, elle lui fut restituée par Décret du 19 Juin. On voit dans cette ferme une grange d'une longueur prodigieuse. Sur l'un des côtés de la même ferme est une Chapelle basse qui a un clocher en fléche de grande apparence. Buisson n'est pas une Seigneurie nouvelle. Elle étoit connue dès le commencement du XIII siécle, ainsi qu'on va voir.

Reg. Arch.

Quelques anciens Couvents ont reçu des bienfaits, dont le produit se tiroit à Lognes du Diocèse de Paris. Isabelle, femme de Matthieu de Buisson, donna vers l'an 1220 à la pauvre Maison du Cormier, de l'Ordre des Chanoines Réguliers, située dans les bois à une lieue & demi de là, un

Chartul. Livriac. f. 99. sextier de bled moitié hivernage & moitié avene, à prendre chaque année dans la dixme de Lognes : ce qui fut agréé en 1223 par Henri Comte de Bar-le-Duc, du fief duquel elle étoit mouvante. On apprend aussi par les titres de l'Abbaye de Lagny, *Hist. ms. Abb. Latin.* qu'en 1226 le même Henri Comte de Bar donna à ce Monastere une partie de la dixme du même lieu de Lognes.

Il y avoit en 1700 un gros Décimateur, nommé Marsolier.

Au reste, le nom de Lognes n'est *point* unique en France. Il y a encore deux autres Dict. Univ. de la France. Paroisses de ce nom; l'une en Beausse au Diocèse de Chartres, & l'autre dans le Maine, & un hameau dans le Diocèse de Meaux.

Au XIII siécle, *Thomas de Lugniis*, Chanoine-Prêtre de S. Jean le Rond, fit des *Necrol. Ecc. Par. XI Jan.* legs à l'Eglise de Notre-Dame. Il tiroit son nom probablement de Lognes du Diocèse de Paris.



CHAMPS

CHAMPS.

Si l'on veut faire remonter l'antiquité de ce lieu le plus haut qu'il est possible sans blesser la vraisemblance, il suffit de rapporter ce qu'on lit dans le Livre des Miracles de S. Babolein, premier Abbé de Saint Pierre des Fossez, dit depuis de Saint Maur; sçavoir que ce saint Abbé & S. Fursy, premier Abbé de Lagny, bâtirent une Eglise dans un lieu situé au Diocèse de Paris entre Gournay & Lagny, appellé *Campus*; qu'ils prierent Audobert, Evêque de Paris, d'en venir faire la Dédicace; que cet Evêque y consacra deux autels, l'un en l'honneur de la Sainte Vierge, l'autre sous le titre de S. Pierre: qu'après la mort des deux saints Abbés ce lieu fut pillé, & les habitans dispersés; en sorte que l'Eglise tomba en ruine. Après le décès de ceux qui s'étoient emparés de ce lieu, il y revint des habitans qui releverent les ruines de l'Eglise, & y firent construire un autel sous l'invocation de S. Fursy, & un autre sous celle de S. Babolein, lesquels autels subsisterent long-temps. Mais par la suite un incendie réduisit ce lieu en cendres avec l'Eglise, & même l'autel de S. Fursy; ensorte qu'il n'y eut que celui de S. Babolein qui fut conservé. L'Auteur n'en dit pas davantage. Il faut observer que dans toute cette narration, qui peut renfermer l'espace de deux ou trois siécles, il n'est fait aucune mention de SS. Marcelin & Pierre Martyrs; silence dont je ferai usage ci-après.

Sæc. II. Benet. p. 597.

L'origine du mot *Campus* ou *Campi* ne ſouffre aucune difficulté. Ce lieu étoit apparemment depuis long-temps une plaine campagne par oppoſition aux forêts qui le bornoient vers le midi & vers le couchant. Il a toujours continué d'être appellé ſimplement *Champs*, & quelquefois *Champs ſur Marne*, pour le diſtinguer de pluſieurs autres villages du Royaume appellés *Champs*; mais jamais on ne le trouve nommé *Champsmoteux*, quoique M. de Valois avance que quelques-uns l'ont appellé ainſi; car Champsmoteux n'eſt pas un village, mais une ſimple ferme de l'Abbaye d'Hierre ſituée dans un autre canton.

Nott. Gall. p. 412. col. 1.

Hiſtoire de [illegible]rb. p. 128.

Champs ſur Marne eſt éloigné de Paris de quatre lieues vers le levant. Sa poſition eſt ſur une petite côte à pente aſſez douce à un quart de lieue au plus de la Marne. C'eſt un pays où il y a plus de labourages que de terres autrement cultivées. Le bas des côtes du côté de l'occident eſt arroſé par un petit ruiſſeau que la Carte de de Fer appelle *Grace R.* peut-être parce qu'il vient d'un petit bois nommé le *Bois de Grace*, & que les planches de M. l'Abbé de la Grive appellent *le Ru Merdereau*. Le nombre des feux de Champs étoit marqué de quarante-deux dans le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, & le nombre des habitans ou communians fixé à 395 dans le Dictionnaire Univerſel de l'an 1726. Mais la deſcription du Royaume, imprimée en 1745 par les ſoins du ſieur Doiſy, nous apprend qu'il y a maintenant 68 feux en ce lieu.

L'Egliſe Paroiſſiale paroît être un bâtiment aſſez récent; peut-être eſt-ce l'ancien

dont la Dédicace fut faite en 1533, qui auroit été seulement réparé & renouvellé. Il est au reste bien orienté : l'édifice est comme une espece de grande Chapelle sans aîles, mais fort propre. On y reconnoît les SS. Martyrs Marcellin & Pierre pour patrons. Cette tradition a au moins deux cens ans; car lorsque Jean du Bellay Evêque de Paris permit à Guy Evêque de Magarence d'aller faire la Dédicace de l'Eglise de Champs, il fut spécifié que ce seroit en l'honneur de ces mêmes Saints. Mais il faut dire qu'il s'introduisit une erreur à ce sujet, & voici selon moi d'où elle prit naissance. Il y avoit eu un village dit Malenoue, qui étoit situé entre celui de Champs & l'Abbaye de ce même nom de Malenoue. L'Eglise de ce village possédoit un bras d'un S. Erasme : & comme on le croyoit Evêque dans la Campanie en Italie, en le regardant comme le patron du lieu, on y célébroit sa Fête le second jour de Juin, c'est-à-dire conformément à quelques Martyrologes, le même jour que toute l'Eglise Romaine honoroit les SS. Marcellin & Pierre Martyrs qui sont au Canon de la Messe. L'Eglise de ce Malenoue ayant été détruite dans le temps de certaines guerres (a), aussi-bien que le village, la relique de S. Erasme, que le peuple appelloit S. Ireaume, fut refugiée dans l'Abbaye des Dames,

Permiss. du 24 Nov. 1533 *Reg. Ep. Par.*

(a) La nouvelle Legende du Breviaire de Paris dit que ce fut du temps des guerres des Anglois ; par où on entend ordinairement les guerres du XIV siécle ; mais il paroît que cela doit être arrivé du temps des guerres de Seigneur à Seigneur, ou des Seigneurs contre les Rois.

& les habitans se retirerent à Champs où la Paroisse fut transférée. Comme on ne connoît Champs sous le titre de Paroisse au plutôt que par le Pouillé du XIII siécle, dans lequel la Paroisse de Malenoue ne paroît point, cela peut marquer que la transmigration avoit été faite dans le XI ou XII siécle. Champs n'étant donc pas Paroisse auparavant, mais un simple hameau, les habitans de Malenoue s'y établissant, & y bâtissant une Eglise, en célébrerent naturellement la Fête le second jour de Juin, comme ils avoient coutume de faire précédemment lorsqu'ils étoient à Malenoue: mais comme ils n'avoient plus les reliques de leur patron S. Ireaume, & que les Saints Marcellin & Pierre étoient plus connus dans tous les Calendriers au second jour de Juin, le changement s'introduisit, & peut-être même par la détermination de quelque Evêque ou de quelque Archidiacre.

Dubreul, Antiquités de Paris, liv. 4. Article de Malenoue.

La nomination de la Cure de Champs a appartenu de plein droit dès son origine à l'Evêque de Paris; le Pouillé du XIII siécle y est formel. Cela est suivi par ceux des XV, XVI & XVII. Vers le regne de Charles VII le revenu étoit de 32 liv. Sous Charles VII en 1393, Jean Pisseleu Curé de Champs fut commis pour administrer le bien des Religieuses de Malenoue, qui étoient réduites à trois ou quatre. En 1546, l'Evêque de Paris confirma le Bail qu'avoit fait Jean Salomon Curé, de certaines piéces de terre pour une redevance de grain.

Gall. Chr. T. 7. p. 587.

Reg. Ep. Par. 2 Apr.

Il y a eu sur le territoire de Champs, mais tout proche Gournay, une Léproserie ou Maladrerie, dont on trouve des colla

tions de 1539, 1549, 1550, 1551, 1582. Cette administration étoit confiée à des personnes qualifiées, telles que Robert Thiboust par exemple qui l'eut en 1539. Mais dès l'an 1648 il n'en étoit plus fait mention; elle ne se trouve point parmi celles du Pouillé d'alors.

Champs sur Marne fut l'une des Paroisses où le Roi Charles V assigna du bien pour les Chanoines qu'il fonda à Vincennes. Les Lettres de Charles VI de l'an 1397 en font mention : Item les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, & la Coutume de Paris de l'an 1510.

Trésor des Chartr. Reg. 153, Piece 283.

Les anciens Seigneurs de Champs ne sont pas beaucoup connus. Un Jean de Champs se trouva en 1145 présent à la donation que Galeran, Comte de Meulent, fit de l'Eglise de la Queue & du four du même lieu au Monastere de Gournay. On voit pareillement dans la liste des Chevaliers qui avoient du bien dans la Chatellenie de Montlhery sous le regne de Philippe-Auguste, & qui le tenoient d'autre que du Roi, un *Renaudus de Campis* & un *Guillelmus rufus de Campis*. Le premier vivoit en 1215, & celui du nom de Guillaume est dit avoir donné en 1209 à l'Abbaye du Val la moitié d'un pressoir sis à Lagny.

Preuves de Montmorency, p. 46.

Coll. Putea. 635.

Vers le commencement du XV siécle, sous le regne de Charles VI, la Seigneurie de Champs sur Marne étoit dans la maison d'Orgemont originaire de Lagny. Philippe d'Orgemont, Echanson du Roi Charles VII, & fort attaché à ce Prince, l'ayant possédée, elle passa à Charles son fils aîné, Maître des Comptes & Trésorier de France, qui la

Généalogie d'Orgemont.

donna à Pierre aussi son fils aîné, Chambellan du Roi Charles VIII, lequel Pierre décéda en 1500 au retour du voyage d'Italie où il avoit accompagné ce Prince, & ne laissa point de postérité. Son pere le survécut d'onze ans. Guillaume d'Orgemont l'ayant possédé ensuite jusqu'environ l'an 1518, à sa mort elle advint à Louise d'Orgemont sa sœur, veuve de Roland de Montmorency, laquelle en paya alors les droits de relief. Depuis lequel temps la Terre de Champs passa à Claude de Montmorency, Maître-d'Hôtel ordinaire de François I, dont on marque la mort à l'an 1546.

Compte de l'Ord. de Par. Sauval, Tom. III, p. 598.

Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 580.

On voit ensuite Jean du Faur, qualifié Seigneur de Champs sur Marne l'an 1574, dans le temps que Pierre du Faur Maître des Requêtes, étant fait Président au Parlement de Toulouse, lui résigne sa Charge. Ces du Faur sont plus connus sous le nom de Saint-Jorry. Ils étoient fils de Michel Seigneur de Saint-Jorry près Toulouse. Le Seigneur de Champs fut aussi Conseiller d'Etat. Il avoit épousé Magdelene Spifame, mais leur fils ne laissa point de postérité. Il y a quelque apparence qu'il vendit ou échangea avec le Roi, quelques années après, la Terre de Champs.

Histoire des Maî. des Requêt. p. 290.

On produit un acte, par lequel Henri III dispose de la Haute-Justice, Greffe & Tabellionage de ce lieu en faveur du sieur Jean Dugué, en contréchange de dix arpens de prés destinés à être unis au domaine de Gournay.

Regist. Consil. Parl. 24 Martii 1583.

Bourvalès, fameux Traitant, a joui de la Terre de Champs au commencement du siécle où nous sommes : il en a bâti le Châ-

teau. Les révolutions arrivées vers 1720 firent tomber la même Terre entre les mains de Madame la Princesse de Conty.

Il existe des Lettres d'union de cette Justice & Baronie en faveur de Marianne de Bourbon, légitimée de France, veuve du Prince de Conty, avec la Baronie de Noisy-le-Grand, & Terres & Seigneuries de Lognes & Villiers sur Marne, du 7 Septembre 1726. *Reg. Parl.*

Aujourd'hui cette Tere est possédée par M. le Duc de la Valliere, qui en est gros Décimateur. Il est pareillement Seigneur de Lognes.

Il y a sur le territoire de la Paroisse de Champs quelques Seigneuries. L'une d'entr'elles est appellée LUISARD dans la plupart des Cartes, & dans celle de de Fer, le Luizard. Mais ce nom a souffert encore d'autres changemens.

En 1520 ce lieu s'appelloit le Luzat. Il fut permis alors à Anne Auger, veuve de noble Jean Croquet, Seigneur de Luzat, & Claude Croquet son fils, aussi-bien qu'à Louis de Montmorency mari de ladite Anne Auger, de faire célébrer à voix basse en la Chapelle de leur maison de Luzat. Au bout de six vingt ans, la terminaison du nom se trouvoit changée. Même permission fut donnée le 17 Novembre 1646 à Ives Mallet Sécretaire du Roi, Seigneur du Luzart. *Reg. Ep. 14 Janv. 1520.*

LE HAUTE-MAISON est dite de la Paroisse de Champs dans la concession faite en 1634 à Charlotte de Prie, veuve de François Allemant Seigneur de Guepean, Maître des Requêtes & Président au Grand-Conseil, d'y avoir un Oratoire domestique. *Reg. Arch. 21 Mai.*

BAILLY se trouve nommé dans les Registres de l'Archevêché de l'an 1628, à l'occasion de Charles le Roy Seigneur de la Poterie, & de Bailly, qui eut alors la faculté de faire célébrer *in Oratorio domûs suæ de* Bailly *infra limites Parochiæ de Campis.* Ce lieu n'est marqué dans aucune Carte, pas même dans celle des environs de Paris de l'Abbé de la Grive.

Reg. Arch. 8 Apr.



GOURNAY-SUR-MARNE.

N'Y ayant point d'apparence que le nom *Gornacum*, dont on a fait en françois Gournay, & qui est commun à sept ou huit lieux en France tant Villes que Bourgs & Villages, soit dérivé du nom de quelque possesseur proprietaire, ou fondateur, on est réduit à dire qu'il vient plus probablement de quelque terme Celtique ou Gaulois qui commençoit par *Gorn*. Mais sans qu'on en sçache pour cela la signification.

Nous ne connoissons rien sur ce lieu du Diocèse de Paris avant l'XI siécle qu'il en est fait mention à l'occasion du Prieuré qui y fut fondé; après quoi dans le siécle suivant il en est fort parlé au sujet des Seigneurs qui occupoient le Château; & à l'occasion de divers évémemens qui seront rapportez ci-après

Comme cette Terre relevoit des Evêques de Paris, il en faut conclure qu'elle étoit de l'ancien partrimoine de leur Eglise dont on a perdu les actes de donation. Dans l'Histoire du meurtre de Thomas de Saint-Victor dont il va être parlé; il est qualifié *Castrum Sancti Stephani*. Saint Etienne étoit une des Eglises qui formoient la Cathédrale.

Gallia Chr. T. 7. col. 624

Elle est située à trois lieues & demie de Paris ou approchant de quatre lieues, vers l'orient, sur le rivage gauche de la Marne. C'est un pays de labourages & de paturages. La Paroisse est peu étendue & n'a pas un grand nombre d'habitans.

En 1709, lors de l'impression du dénom-

brement de l'Election de Paris on y comptoit 35 feux. Le sieur Doisy le réimprimant en 1745, dans la Description de tout le Royaume n'y en compte que 17. Par où l'on doit reconnoître visiblement l'erreur du Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, qui y reconnoît 1614 habitans & qui qualifie ce lieu du titre de Ville de la Brie, avec un pont sur la Marne, quoique ce pont ait été abbattu long-temps avant l'impression de cet ouvrage. Au reste il n'y avoit en ce lieu il y a 15 ans que 70 communians.

Ce qui me paroît avoir existé à Gournay avant toutes choses est le Château & les habitans qui cultivoient les terres : Mais il est impossible de dire à quelle Paroisse le tout appartenoit ; c'étoit probablement à celle de Noisy-le-Grand ou à celle de Champs. Il est certain, qu'en 1122, plusieurs années après la fondation du Prieuré, il n'y avoit encore à Gournay qu'une Chapelle, appellée *Capella de Gorhayo* laquelle avoit été donnée à ce même Prieuré ; & qu'il n'étoit point encore fait mention de Paroisse. On ne sçait pas même sous le nom de quel Saint elle étoit titrée. Car pour ce qui est du nom de S. Arnou que cette Chapelle porta depuis qu'elle fut érigée en Paroisse, il y a tout lieu de croire qu'il ne lui fut donné qu'à cause de quelques Reliques de ce Saint, que les Religieux du Prieuré y déposerent après les avoir obtenues de leurs Confreres du Prieuré de Crepy en Valois où reposoit le corps entier de ce Saint.

Annal. Eccl. Fr. T. IV. p. 379.
Nat. Alex sæc. 7. p. 551.

Si le Pere le Cointe de l'Oratoire, & le Pere Alexandre-Dominiquain avoient pû citer quelque titre en faveur de leur sentimen, on croiroit volontiers avec eux, que cette

Chapelle de Gournay auroit été dépositaire des Reliques de Saint Hildevert Evêque de Meaux, & en auroit peut-être porté le nom avant que d'être érigée en Paroiſſe ſous le titre de Saint Arnou Martyr de la forêt d'Iveline. Selon le Pere Alexandre ce ſeroit même S. Hildevert qui l'auroit fait bâtir à ſept lieues de Meaux, & qui y auroit été inhumé.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt par les monumens du Prieuré de Gournay que nous en connoiſſons les plus anciens Seigneurs de ce lieu. Ainſi dans ces commencemens on ne peut gueres ſéparer l'Hiſtoire des Seigneurs d'avec celle du Prieuré. Mais avant toutes choſes il faut ſçavoir que ſous le regne de Louis le Gros on ſe ſouvenoit encore que le Château de Gournay avoit appartenu à l'Egliſe Cathédrale de Paris, & qu'en mémoire de cela il eſt ainſi déſigné *Sancti Stephani Caſtrum quod Gorniacum dicitur*. *De Eccl. S. Steph. Par.*

C'eſt par un Diplome de ce même Prince daté de l'an 1122. que nous ſommes informez de ce qui regarde les fondateurs & principaux bienfaicteurs de cette Maiſon. *Vide* Dubois, T. I. p. 559. *Hiſt. S. Mar. à Camp.* p. 279.

On y lit que Guy le Rouge ou le Roux (qui étoit fils de Guy de Montlhery & d'Hodierne ſon épouſe fondateurs du Prieuré de Longpont) & Adelaide ſa femme bâtirent proche le Château de Gournay une Egliſe du titre de la Sainte Vierge & de Saint Jean l'Evangeliſte, & que l'ayant dotée, ils la donnerent avec tous ſes biens au Monaſtere de Saint Martin-des-Champs, ils ajoûterent à ce don la Chapelle de Gournay, la Terre *de Luabum* un moulin à Gournay, l'Egliſe de Roiſſy (en Brie) avec l'*atrium* & le tiers du village. Cette fondation dont on ne ſçait point préciſément le temps eſt d'environ l'an

1100. Le Roy fait ensuite dans sa Charte l'énumération de ce que Ansel de Garlande son Sénéchal ou *Dapifer* avoit donné à la même Maison, sçavoir les deux tiers de Roissy, Noisiel avec l'Eglise &c. La dixme *de Berchorellis* & deux parties de la dixme de Berchetes, l'autre tiers fut donné avec l'*atrium* par Baudoin de Claey, du consentement d'Ansel le Sénéchal, lequel Ansel ajoûta à tout cela la dixme de Ponteulz; la moitié de la dixme de Torcy dite de Saint Martin, l'Eglise d'Essonne (*a*) avec l'*atrium* & la dixme; quant aux hôtes qui demeuroient dans cet *atrium* ce fut Etienne frere d'Ansel qui en fit présent. Albert de Bry donna de son côté tout ce qu'il avoit en propre dans le lieu dit *Canoilum*, sçavoir l'Eglise avec la dixme, des prés, une terre & un bois, tout cela du consentement du même Ansel de qui il le tenoit. Le Roy Louis le Gros reconnoît par le même Diplome que ce nouveau Monastere de Gournay jouit de 15 arpens de prés situez entre Gournay & Chelles dont il y en a 5 qui proviennent du don de Sa Majesté, sept autres du don d'Alberic de Mainfetme & les trois de restes d'autres aumones. J'obmet le reste. Girbert alors Evêque de Paris

Ibid. p. 281. donna une semblable charte de confirmation la même année en plein Chapitre. De sorte qu'il ne faut pas être surpris que cette Maison nourrit alors vingt-cinq Religieux. Le

(*a*) Suger a écrit que les Evêques de Paris connivevent à cette donation pour contrecarrer l'Abbaye de S. Denis. *Sug. de admin. sua Dub.* T. IV. p. 339. De la Barre, Hist. de Corbeil, p. 102., parle encore autrem nt de ce don, le faisant venir d'Eudes de Corbeil, qui l'auroit fait à la priere d'Aliz de Cressy femme de Guy le Rouge.

grand nombre de Moines qui y étoit fut cause que le Prieuré de Saint Martin des Champs regarde le Monastere de Gournay comme la principale de ses dépendances.

Il fut aussi regardé alors comme l'une des Maisons où la régularité de l'Ordre de Cluny étoit mieux observée. Ives de Chartres écrivant à un nommé Gonthier qu'il qualifie *Frater & compresbyter*, l'exhorte de se retirer à Notre-Dame de Gournay pour y jouir du repos qu'il désire. *Ivo Carnot. Ep. XI.*

La disette de titres causée par les guerres ne permet pas que l'on soit informé de beaucoup de faits importans concernant ce Prieuré. On ignore même le nom des cinq ou six premiers Prieurs.

Le premier que l'on connoisse est FOULQUE *Fulcos*, lequel se trouva du vivant de l'Evêque de Paris Maurice de Sully à un acte concernant l'Abbaye de Mont-éti. *Tabul. Hiber.*

Ensuite PIERRE qui se trouve mentionné dans l'acte par laquelle Mathilde de Garlande femme de Matthieu de Montmorency fait une fondation dans l'Eglise de Gournay, vers l'an 1200, sur une rente de vingt sols dans Paris. *Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 392.*

DROGON paroît en sa qualité de Prieur de Gournay dans un acte de l'an 1225, par lequel il reconnoît avec sa Communauté avoir vendu à l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris des cens qu'il avoit à Rôny avec la justice, & cela du consentement de Baudoin Prieur de Saint Martin. On trouve aussi ailleurs des Lettres de lui touchant les prés que l'Abbaye de Livry avoit proche la chaussée de Gournay dans la censive du Prieuré & sur une vigne *apud Chennuel* qui doit être le *Canoilum* de ci-dessus. Ce Prieur mourut vers *Chartul. S. Genev. p. 214* *Chartul. Livriac. f. 9. & 57.*

l'an 1239. Il est inhumé à Saint Martin-des-Champs. On lisoit autrefois à l'entrée de la Chapelle de l'Infirmerie.

Hic jacet Drogo Prior de Gornayo.

BARTHELEMI lui succéda. Il étoit fils d'une Dame nommée Havise dont la tombe se voit encore dans le chœur de Saint Denis de Tournan, & que l'on croit avoir été femme d'un Seigneur de Grez. Il y est réprésenté dans le rang de ses enfans avec cette inscription : BARTHOLOME POR DE GORN. Il mourut vers l'an 1258, le 15 Août & fut inhumé dans le Chapitre de Saint-Martin-des-Champs. Marrier rapporte qu'il a lu sur sa tombe transportée aillieurs *Hic jacet Bartholomeus Prior de Gornayo*, avec ces vers qui représentent ses bonnes qualités.

Hist. S. Martini, p. 570.

Oret quisque Deum quod salvet Bartholomeum.
Qui jacet hic; morum fulsit virtute bonorum,
Ad bona vir solitus, vir providus atque peritus,
Prudens, pacificus, humilis fuit atque pudicus.

Puis la date du jour de sa mort.

Ce fut du temps de ce Prieur, c'est-à-dire en 1246, que le Couvent de Gournay traita avec les habitans de Torcy qui prétendoient avoir droit d'envoyer leurs bestiaux dans le Bois des Moines appellé *Boletum*. Thibault de Bar Seigneur de Torcy, fit une Enquête qui obligea les habitans de se désister.

Preuv. de l'Histoire de la M. de Bar, p. 29.

ADAM étoit Prieur de Gournay en 1271.

Chartul. S. Mauri.

Il certifia en 1275, que ses gens de Roissy avoient toujours eu droit d'usage en la forêt de Roissy. Il siégeoit encore en 1283. *Ibid. f. 327.* *Ibid. f. 471.*

JACQUE MOULIN fut Prieur de cette Maison sous Charles V. & Charles VI. son épitaphe le qualifie Bachelier en décret fils d'un Mercier de Limoges. Il mourut le 3 May 1386. *Hist. S. Martini, p. 579.*

HUGUE DE MALGNAC Conseiller du Roy, Prieur en 1387. *Tab. Foss.*

On ne connoit aucun Prieur du siécle suivant, sinon JEAN TALENCE, qui présenta à la Cure de Ponteau le 22 Juin 1461. *Tab. Ep. Par. in Spir.*

GERARD DE MAUNY Abbé de Noyers en étoit Prieur Commendataire en 1505, & fit commencer à y mettre la réforme le 4 Février. Il y avoit alors cinq Moines seulement; on y en ajoûta six autres de Saint Martin des Champs qui y furent envoyez par Philippe Bourgoin Prieur, & par Jean Raulin Professeur dans l'Ordre de Cluny. Les Regîtres du Parlement contiennent un Arrêt du 10 Novembre 1508, pour la même réforme. On peut aussi voir la mention qui en est faite au 12 Mars 1533, au 18 Avril 1558, & au 27 Février de la même année. *Ibid. f. 283.*

ANTOINE BOULU Religieux par la mort duquel le Prieuré fut conféré à Guillaume Josse Religieux de Cluny par l'Evêque. *Reg. Ep. Par. 30 Apr. 1530*

PIERRE CLUTIN étoit Prieur sous le regne de François I. Après sa mort arrivée en 1533, l'Evêque de Paris nomma deux fois à ce bénéfice *Jure devoluto*, 1°. Nicolas le Roy Religieux de l'Ordre le 5 Septembre 2°. Pierre du Pont le 14 Décembre. *Reg. Ep. Par.*

En 1537, les Religieux plaidoient contre M. Henry Clutin soit disant Prieur de Gournay au sujet de la réforme. *Reg. Parl. 21 Jan. 1537.*

JEAN - PAUL DE SELVE Prieur de Gournay mourut au mois de Juillet 1569, comme c'étoit un mois des Graduez, il y eût plusieurs nominations de Religieux de l'Ordre de Cluny pour lui succéder.

Reg. Ep. & Capit. Paris. 13 Jul. 19. Aug. & 20 Mai. 1570.

On trouve au 23 Juillet 1574, mention d'un Arrêt du Parlement au sujet de cette Maison.

Regist. Parl.

NICOLAS FUME'E, Evêque de Beauvais est qualifié Prieur de Gournay dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Il présenta sous le même titre à la Cure de Bercheres du Diocèse de Paris le 13 Octobre 1582.

Reg. Ep. Par.

JACQUES FOUYN Prieur de Gournay présenta le 20 May 1597, à la Cure de Saint Arnou du même lieu. Le 12 Juillet 1599, il fut permis au Prieur de Gournay d'aliéner jusqu'à 600 livres, pour réparer les dégâts faits pendant les troubles.

Reg. Ep. Par.
Regist. Parl.

CHARLES FAYE, en étoit Prieur en 1600. Il présenta en cette qualité le 16 Février à la Cure de Bercheres.

Reg. Ep. Paris.

Un Evêque de S. Flour l'a été au commencement du siécle, selon les Mémoires Historiques de Mezeray imprimez en 1732 *in 12.* page 49.

LOUIS - HENRY FAYE D'EPESSES traitta au mois d'Avril 1664, comme Prieur de Gournay avec l'Administrateur de la Léproserie de Corbeil. Il fut aussi Abbé de Saint Pierre de Vienne, & Chanoine de N. D. de Paris.

Reg. Ep. Par.
Hist. des Prés. p. 325.

De nos jours M. l'Abbé Alary est Prieur de Gournay où il a beaucoup fait travailler.

L'Eglise du Prieuré de Gournay dans ces derniers temps n'a plus l'air que d'une Chapelle qui a été réparée sur les ruines des anciens

riens édifices. Pour y aller on passe à travers des restes de l'ancien Chapitre qui paroissent d'une structure du XIII siécle, aussi-bien que quelques colonnes du vieux cloître. L'anciene Eglise avoit été détruite lors des guerres de la Religion pour la fortification du Fort de Gournay. Le Titulaire du Prieuré vendit la Terre de Noisiel pour rebâtir cette Eglise en 1599. Voyez Noisiel.

La famille des Garlande y a eu au XII siécle sa sépulture, parce que cette Terre leur advint alors & qu'ils en furent les principaux bienfaicteurs ainsi qu'on a vu ci-dessus par la charte de Louis le Gros de l'an 1122. Anseau de Garlande fait Sénéchal de France vers l'an 1108, qui fut tué en 1117, d'un coup de lance au troisiéme siége de Puisset en Beausse, y fut enterré: Et depuis lui Etienne de Garlande Doyen d'Orleans décédé en 1148. On lit que Guillaume de Garlande avoit donné à ce Monastere pour l'ame de son fils Anseau qui y reposoit, la moitié de ce qu'il avoit dans les dixmes de Nogent outre les dixmes de la Mainferme destinées pour le luminaire de l'Eglise & 20 sols sur le péage de Gournay pour avoir de l'huile, & de plus l'usage dans les bois de Roissy.

Ce même Monastere avant l'écoulement du premier siécle de sa fondation avoit eu de Galeran Comte de Meulent & d'Agnès sa femme le moutier de la Queue, c'est-à-dire l'Eglise, & le four du même lieu: Le don est daté de Meulent 1145. Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 46.

Guy de Mon-jay avoit été en difficulté avec ces Religieux pour une dixme en la Paroisse d'Ozoir qui étoit alors aux environs de Villevaudé: Mais du consentement de sa femme Adelaide & de Guccher son propre Ibid. p. 61.

frere il leur accorda cette dixme non-seulement dans les terres essarbées, mais encore dans celles qui le seroient par la suite. Les actes de Guy & de Gaucher de Chatillon sont de l'an 1166. Ce dernier fit plus; car il donna encore deux ans après à l'Eglise de Gournay la Terre de Ville-Prestre située en son Fief.

Histoire de la M. de Chatillon.

Ce fut en ce Monastere de Gournay que décéda le 4 Décembre 1577, Antoine Vialart qui de Prieur de Saint Martin & Abbé de Bernay avoit été fait Archevêque de Bourges, & dont il est dit qu'il ne quitta ni l'habit monastique ni la regle de Saint Benoit dont il avoit fait profession. Mais son corps fut reporté à Bourges.

Hist. S. Mart. p. 268. Gall. Christ. nova, T. I. col. 99.

La donation du Prieuré de Gournay au Monastere de Saint-Martin-des-Champs fut confirmée par la Bulle de Calixte II. de l'an 1119. *Apud Gornacum Castrum Monasterium Sanctæ Mariæ cum omnibus appenditiis suis*; ce qui est répété en celle d'Innocent II. de l'an 1142. Il faut observer que la préposition *apud* ne signifie pas dans l'intérieur du Château, mais sur le territoire. Aussi la Bulle d'Eugene III. qui est de l'an 1147, marque t'elle mieux la situation: *Ecclesiam Sanctæ Mariæ extra Castrum Gornaii*; puis *Aliam Ecclesiam infra ipsum Castrum*. Ce qui se trouve de la même maniere dans la charte de Thibaud Evêque de Paris, d'environ l'an 1150.

Hist. S. Mart. p. 157. Pag. 171. Ibid. p. 180. Ibid. p. 186.

L'autre Eglise dont Eugene & Thibaud parlent & qui étoit renfermée dans le Château de Gournay est sans doute celle qui n'est qualifiée que de Chapelle dans les Lettres du Roy de l'an 1122. C'est cette derniere Eglise qui fut érigée en Paroisse durant le cours de

ce même siécle ; car elle étoit dès le XIII au rang des Paroisses du Doyenné de Lagny. J'ai déja fait remarquer qu'elle fût érigée sous le titre de S. Arnoul Martyr dont la Fete est le 18 Juillet. Elle put essuyer dans la suite des siécles les mêmes accidens que le Château même de Gournay. Il est rare que des Eglises si voisines des Châteaux célebres puissent long-temps subsister dans leur premier état.

L'Eglise de S. Arnou de Gournay aujourd'hui subsistante est très-nouvelle & fort petite ; avec deux Chapelles cependant. Une marque indubitable de la nouveauté est qu'elle est tournée au Septentrion & non à l'Orient, quoique M. de la Grive la figure ainsi dans sa Carte. Il ne reste rien de l'ancien clocher : Mais comme le village est peu nombreux il seroit devenu assez inutile. Cette ancienne Eglise n'étoit pas située au même lieu, mais elle étoit plus éloignée de plusieurs maisons, & bâtie au bout méridional du village. La nouvelle a été bâtie en 1720, sur le dessein de Frere Romain Jacobin Architecte aux frais du sieur de Court Chef d'Escadre des Armées Navales du Roy, sous-Gouverneur de M. le Duc de Chartres Seigneur en partie de Gournay du consentement des parties intéressées : sçavoir Madame la Princesse de Conty & le Prieur du lieu.

La nomination de la Cure est marquée appartenir à ce Prieur dans le Pouillé du treiziéme siecle, & dans celui du XVe. où le revenu étoit dit être de 20 livres. Les Pouillés postérieurs s'accordent sur la même nomination. Le Curé est gros Décimateur & par accommodement il ne dixme point sur les terres du Prieuré.

La Léproserie ou Maladerie de Gournay est ancienne. Dès l'an 1352, il s'étoit ému une difficulté touchant le Collateur. Il en est parlé dans les Registres du Parlement, & dans celui de la visite qui en fut faite en 1361. Les lieux qui avoient droit d'y prétendre leurs malades après Gournay, étoient Chelles, Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne, Champs, Noisiel, Hemery, Bercheres, Rantilly, Beaubourg, Lognes, Croissy, Torcy, Collegien Saint-Germain-des-Noyers. Le revenu devoit avoir été proportionné à de si grandes charges: Il y en avoit au hameau de Malevoisine alors subsistant proche Lognes, à Torcy; à Hemery, & à Courcerequenes lieu du voisinage qui est aujourd'hui inconnu à moins que ce ne soit Courquetaines. L'Evêque de Paris y nommoit l'Administrateur. Ce fut avec sa permission obtenue par le Prieur de Saint Martin qu'un Religieux de Saint Martin put y demeurer quelque temps en 1408. Sauval en parle à l'an 1574. Le Pouillé de Paris de l'an 1648, la dit être de fondation commune. Elle est encore au rolle des Décimes.

Reg. Parl. 1352. Avril. Regist. Visit. Lepros. f. 75.

Tab. Ep. Par. in Spir.

Reg. Ep. Par. 1450, 1478, 1527.

Sauval, T. III, p. 416.

Pouillé in-4°. p. 143.

Aucun auteur de ma connoissance n'a remarqué touchant Gournay-sur-Marne ce qu'en a dit l'Ecrivain de l'Histoire de Corbeil, en parlant de Hemon Comte de cette Ville avant le temps de Hugues-Capet. Il y assure sans citer de garant, que Gournay étoit possedé par Hugues-le-Grand Prince des François, qui fut marié à Avoye, laquelle avoit parmi ses proches parentes Elisabeth qui épousa un Seigneur appellé Hemon, & qu'en faveur de ce mariage Hugues-le-Grand leur donna le Comté de Corbeil & la Seigneurie de Gournay-sur-Marne, & cela vers l'an 950.

De la Barre, Antiqu. de Corb. p. 66.

Ordinairement l'on se contente de produire pour premier Seigneur connu de Gournay Guy le Roux ou le Rouge second fils de Guy premier, Seigneur de Monthery & d'Hodierne qui l'étoient en 1060, lequel Guy le Rouge fonda le Prieuré avec sa femme Adelais. Il est vrai qu'on ignore qu'elle fut la famille de cette Dame: Mais il pourroit se faire que cette Adelais peu connue fut issue des Seigneurs de Corbeil & de Gournay.. qui selon de la Barre existoit dès le X siécle.

Ansel de Garlande ayant épousé une des filles de Guy le Rouge devoit posseder la Terre de Gournay, mais ce fut son beau-pere qui continua d'en jouir. Il fut Grand Sénéchal de France & fort considéré du Roy, Louis le Gros. Il fut tué étant à son service l'an 1117.

Ce fut dans le temps que Guy le Rouge avoit commis à la garde du Fort de Gournay Hugues de Pomponne qu'arriva l'événement qui obligea le Roy Louis le Gros d'y venir mettre le siége. Ce Hugues que l'Abbé Suger qualifie de *Castellanus de Gornaco*, avoit arrêté sur le grand chemin des chevaux appartenans à des marchands & les retenoit dans le Château de Gournay.. Suger continuant son recit; dit que le Roy étant surpris & presque hors de lui-même à la vue de ce procédé rassembla son armée & vint investir ce Château afin qu'il n'y entrât point de vivres. Il fait ensuite la description de l'Isle sur le bord de laquelle il étoit situé, & il en célebre ... pacages. Louis le Gros en approcha à ... des batteaux. Il ordonna à quelques u... la Cavalerie & à un grand nombre de l'I...terie de se dépouiller & de se mettre à la ...ere, ensorte que les uns étant appro-

chés à la nage & d'autres à cheval, étant lui même de ce dernier nombre il commenda de forcer l'Isle. Les gens du Château tâcherent de les repousser à l'aide des pierres, des lances, & des perches. Les attaquans ne se rebutans point lancerent des pierres avec les machines, & les arbalétriers qui avançoient en tirant commencerent à se voir à portée d'en venir aux mains avec les assiégés, étant armez de bons casques, ils repousserent tous ceux qui s'opposoient à leur entrée dans l'Isle, & les obligerent de se retrancher dans le Château. Le Roy ne les voyant pas disposés à se rendre, augmenta le nombre de ses troupes & se présenta pour franchir les fossés qui étoient fort profonds, il fit dresser tout auprès une machine à trois étages qui empêchoit aux archers ou arquebusiers des premieres tours de travailler avantageusement à leur défense: & d'où les assiégeans tuoient de temps en temps quelques-uns du dedans. A cette machine étoit attaché un pont de bois qu'on laissoit aller sur le fossé, par le moyen de quoi ceux qui descendoient de dessus pouvoient entrer dans la Forteresse. Mais ceux du dedans usant de ruse avoient dressé en terre des pieux taillés en pointe & les avoient couverts de paille, ensorte que ceux qui étoient assez hardis pour entrer marchant sur ces pailles sans se défier de rien se trouvoient empalés. Sug et parle aussi en cette occasion des chemins souterains *terratæ caveæ* qui servirent à cette expédition. Gui le Rouge voyant son Château serré de si près, se mit en campagne & ravagea avec le fer & le feu tout le terrain qu'il put dans les Terres du Roy afin de faire diversion. Comme les vivres étoient prêt de manquer au Château

de Gournay, il engagea le jeune Thibault Comte de Champagne & de Brie de venir à son secours. Le Roy alla au devant de lui, & ayant mis son armée en état de se battre, les François attaquerent ces troupes de Brie peu accoûtumées à la guerre, les percerent de leurs lances & de leurs épées & mirent le reste en fuite. Le Comte Thibault laissa ainsi périr une partie de son armée & fut des premiers à reprendre le chemin de son pays. En un mot la victoire fut si complete du côté du Roy Louis le Gros, que Suger auteur contemporain a cru le devoir qualifier de *Famosa ubique terrarum celeberrima*. Cette bataille fut donnée selon les apparences aux environs de Champs & de Lognes. Le Roy étant devenu victorieux retourna à son camp, les assiégés du Château de Gournay s'étant rendus il les en chassa, il s'en mit en possession & ensuite il en confia la garde aux sieurs de Garlande. Guillaume de Nangis qui vivoit plus de 150 ans après Suger, fixe ces évenemens à l'année 1114. Il observe que Hugues de Pomponne qui occasionna ces mouvemens s'étoit mis sur le pied de piller les batteaux qui passoient sur la Marne & d'en retirer toutes les dépouilles dans le Château de Gournay.

Chron. Guill. Nan. Tom. Spicil.

La disposition ordonnée par le Roy Louis le Gros ne fit point sortir de la postérité de Guy le Rouge la Terre de Gournay. Car il avoit donné en mariage une de ses filles à Anseau de Garlande celui-là même qui fut Sénéchal de France & qui décéda en 1117.

De leur mariage sortit une fille qui porta cette Seigneurie de Gournay en la Maison de Montfort, dont fut une Agnès de Montfort Dame de Gournay mariée à Valeran II.

Duchêne, Histoire de Montmor. p. 695.

du nom Comte de Meulent. La même Agnès Comtesse est dite *Domina Gornaïi* dans un acte de l'an 1168, auquel temps elle parut avec le Roy Louis VII. dans l'Eglise de saint Maur des Fossez à la publication de cet acte.

Chartul. S. Mauri. art. Ferroles.

RADULFUS MILES DE GORNAIO & *ANSELUS DE Gornaio* se trouvent sous le regne de Philippe Auguste dans des catalogues de Chevaliers. Le premier est nommé au rang de ceux qui tenoient quelque bien de la Châtellenie de Monlhery parce qu'il possedoit Villiers-sur-Nozay. Le second est dans une autre liste des Chevaliers de la même Châtellenie qui ne tenoient pas du Roy ce qu'ils y avoient. Il est aussi nommé à l'an 1212, au mois de Juin comme ayant été en différent avec Radulfe Abbé de Saint Maur touchant un past, qui fut réglé par Pierre Evêque de Paris.

Rôle de Montlhery, sous Ph. Aug.

Cod. Putear. 635.

Gall. Chr. T. 7. col. 88.

JEAN DE CHASTILLON Comte de Blois, possedoit la Seigneurie de Gournay sur la fin du regne de S. Louis. Il en fit hommage l'an 1269, le mercredy après la Saint-Nicolas d'hiver à Etienne Tempier Evêque de Paris. Le Cartulaire ajoûte que pour le Château & la Châtellenie il étoit redevable à l'Evêque d'un cierge de 20 sols.

Chartul. Ep. Bibl. Reg. fol. 12 ...

PIERRE COMTE D'ALENÇON frere du Roy Philippe le Hardy jouit après lui du Fief de Gournay, & en rendit pareillement hommage au même Evêque dans la salle Episcopale l'an 1277. le lendemain de la Saint-Martin.

Cartul. Ep. Reg. fo. 141

JEAN de ROUVRAY & Marguerite de Meulen sa femme possedoient Gournay en 1330. Elle etoit du propre de Marguerite.

JEANNE D'EVREUX Reine de France & de Navarre *jadis compagne du Roy Charles* acquit des deux ci-dessus nommez la Terre & Seigneurie

Seigneurie de Gournay avec ses dépendances la même année 1330, le 26 Mars mardy avant Pâques moyennant la somme de quatre mille cinq cent livres, Jean de Milon étant Garde de la Prévôté de Paris. Je lis ailleurs qu'elle l'avoit acquit de Jean de Romeray & que ce bien avoit été engagé au sieur le Picnet Conseiller au Parlement. Ceci doit servir à corriger l'Histoire d'Etampes où on lit que cette Jeanne d'Evreux troisiéme femme de Charles le Bel la lui porta en mariage en 1326. Le Roy Philippe de Valois se retira quelque fois en cette Terre. Ce fut de là qu'il écrivit le 27 Juillet 1337, au Gardien de la Ville de Verdun.

Liv. rouge neuf du Châtelet. Répertoire, p. 1365.

Reg. du Domaine, T. I.

Hist. d'Etamp. p. 581.

Preuves de l'Histoire de Verdun, p. 23.

BLANCHE fille posthume de Charles le Bel & de Jeanne d'Evreux porta cette Terre en dot l'an 1345, à Philippe Duc d'Orleans fils puîné du Roy Philippe de Valois. En 1351, la Reine devoit vingt sols à l'Evêque pour Gournay. Je trouve au tome 1. des Registres du Domaine qu'en 1330. la Reine Jeanne d'Evreux avoit acquis Gournay de Jean de Romain que ce bien avoit été engagé au sieur Lepicard Conseiller au Parlement. En 1376, un an après la mort de ce Prince son mari elle la céda au Roy Charles V. s'en retenant l'usufruit, marquant dans l'acte qu'elle venoit des acquits de Jeanne sa mere.

Ibid.

Compot. Ep. Par.

Mem. de la Chambre des Compt. fol. 8. 20. 18.

BUREAU DE LA RIVIERE premier Chambellan du Roy Charles VI. eût la Terre de Gournay par don de ce Prince avant l'an 1385 : Car lorsqu'il donne en cette année-là le 9 Novembre à son frere Louis en appanage les Terres tenues par la Duchesse d'Orleans sa tante, il en excepte Crecy qu'il s'étoit reservé & Gournay sur Marne qu'il avoit donné au sire de la Riviere. Ce même Roy étant à

Mem. de la Chambre des Compt. au 9 Nov. 1385.

Regstr. du Tresor des Chartes. 135. piece 45.

Maubuisson le 9 Décembre 1388, lui confirma ce don, & en renouvella la donation par une charte dans laquelle il fait mention des services rendus non-seulement par ce premier Chambellan, mais encore de ceux que sa femme rendoit à la Reine avec laquelle elle étoit continuellement, & aussi en mémoire de ce qu'elle lui avoit donné la premiere nouvelle de la naissance de son fils le Dauphin comme aussi à cause de ce qu'il avoit levé sur les fonts Charles de la Riviere leur fils.

Journal de Charles VII, p. 136.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Il est probable qu'après la mort des sires de la Riviere cette place revint à la Couronne. Le Régent Anglois la fit assiéger sur la fin du Carême 1430, & elle fut prise, mais depuis elle fut rendue au Roy Charles VII. On lit qu'en 1437, ce Prince assigna sur le revenu de Gournay-sur-Marne 100 livres de rente annuelle à Thomas Hauston; qu'en 1448, il fit à Hugues Vennede don de la Tour & Châtellenie du même Gournay sa vie durant: & enfin qu'en 1454, il accorda à Thomas Hauston ci-dessus nommé pour le temps qu'il vivoit tous les revenus que la Couronne avoit en la Terre de Gournay pour en jouir par les mains du receveur ordinaire de Paris. Cette marque de bienveillance du Roy pour cet Ecossois venoit de ce qu'à l'assaut de la prise de Meaux faite sur les Anglois, il étoit entré le premier dans la Ville, où il avoit été blessé & mutilé en plusieurs endroits de son corps.

Sauv. T. 3. p. 389.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Depuis ce temps-là la Terre de Gournay fut quelque fois de celles dont le Roy fit échange pour d'autres. Il transporta cette Châtellenie par Lettres de l'an 1461, au profit de Guillaume de Harcourt de Tancar-

ville en échange de la Châtellenie de Montrichart. Louis XI la donna le 12 Janvier 1465, à Antoine de Chabannes pour Elanque fort près Bourdeaux, pour en jouir avec celle de Crecy en Brie & de Goneſſe en union au Comté de Dammartin. Nonobſtant cet échange on trouve un Arrêt pour main-levée de la Terre de Gournay en faveur du ſieur Tancarville ci-deſſus nommé; & delà dans les mémoriaux de la Chambre des Comptes poſtérieurs à l'an 1483. Il eſt conſtant qu'Antoine de Chabanes n'avoit eu cette Terre que pour ſa vie, & qu'après ſa mort le revenu fut mis en la main du Roy; mais Jean ſon fils financa pour continuer d'en jouir.

Ibid. & 1466 Tables de Blanchard.

Compte de la Prev. de Paris, 1492.

On lit aſſez au long dans Sauval l'érection d'un Fief à Gournay faite l'an 1494, mais ſans aucune mention de celui qui poſſédoit alors la Seigneurie. Il rapporte d'après un compte de l'an 1495, que ce fut Robert Thibouſt Préſident en la Cour du Parlement qui obtint cette érection par Lettres patentes données à Lyon au mois de May 1494, pour une maiſon & jardin, deux gords & environ deux arpens de terre ſis au territoire de Gournay ſur Marne, à la charge de faire foy & hommage au Roy, payer les droits & devoirs à chaque mutation de Seigneur, & auſſi à la charge de fournir chacun an à Gournay un chapeau de roſes à quatre rangées qui ſervira à porter le corps de N. S. le jour du S. Sacrement; outre ce à condition que certaine place aſſiſe devant la maiſon du même M. Thibouſt auprès du Pont de Gournay en laquelle eſt planté le poteau de la Juſtice du Seigneur y reſteroit; & cela du conſentement du même Thibouſt auquel cette place appartenoit, &

Sauv. T. III. p. 499.

Compte de l'Ordin. de Paris. Sauval, T. III. p. 510

qu'il tenoit du même Seigneur à douze deniers parisis de cens.

Gournay proche Paris fut du nombre des Terres que le Roy François I. céda à Antoine du Bois Evêque de Beziers au lieu de celles que ce Prélat avoit dans le Hainaut & qu'il avoit donné en 1530, au Roy pour la céder à l'Empereur: Cet Evêque ne la garda pas long-temps; il en fit la retrocession au Roy le 5 Février 1534.

Compte du Dom. de Par. 1535. Sauval, T. III. p. 617.

Par la suite, Nicolas le Jay, Maître des Comptes acquit du Roy la Terre de Gournay: Mais il la revendit le 5 May 1556, à Pierre du Griffon du consentement du même Prince.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Le Roy s'étoit réservé la vieille Tour Seigneuriale, que les Commissaires de Sa Majesté vendirent l'an 1577, à G. le Jars, avec les démolitions, fondations, circuit & pour tour à certaines conditions: Et en 1583, il augmenta son Domaine de Gournay de quelques arpens de prés que Jean Dugué lui céda pour des Droits Seigneuriaux à Champs.

Reg. Conf. Parl. 27 Juil. 1577.

Reg. Conf. Parl. 24 Mars.

Quelques années après la destruction de la Tour, Henry IV fit bâtir à Gournay un Fort qu'on nomma le Fort Pille-badaut. C'étoit en 1592, deux ans avant la Réduction de Paris á son obéissance. L'usage auquel il servit s'entend assez par la signification du nom.

Matth. Hist. T. II. p. 111.

Second Suplément des Mem. de l'Etoile, T. I. p. 116.

Il est constant par un acte du 12 Janvier 1596, que deslors le Roy avoit aliéné son Domaine de Gournay en faveur du sieur Lallemant de Guespean. Ce Seigneur cédant à Jean Scaron Conseiller au Parlement la Haute Justice dans les Terres de Maudiné & Boislarchier appartenantes au même Scaron, voulut que les appéllations relevassent en la Justice de Gournay, & se retint 10 sols de

VIII. vol. des Bann. du Châtelet, fol. 294.

Lettr. confirm. du Roi Henri à Folambray, 12 Janv. 1596.

rente sur le Fief de Maudiné & 20 sols sur celui de *Bois-larchier*. Maudiné est aujourd'hui un Fief de M. de la Valliere, situé proche Champs tirant vers Torcy. D'anciennes Lettres du Roy Charles VI placent ce Maudiné proche Croissy. Je les cite à la fin de l'article de ce village.

Claude-Elisée de Cour, Vice Amiral de France avoit à Gournay une trés-belle maison qui subsiste encore. Il décéda en 1752, & fut inhumé en l'Eglise du lieu.

¶ Ce qui reste à dire touchant Gournay regarde les Eglises qui y ont eû du bien ou des droits: Les événemens qui y sont arrivés ou dans le voisinage, & le pont de ce lieu auquel a succédé le bac.

L'ancien Nécrologe de Notre-Dame de Paris marquant au 10 Avril l'obit de Guillaume de Garlande, Chevalier, n'oublie point que son fils qui avoit un droit de péage à Gournay, en exempta le Clergé de cette Eglise & les effets qui lui appartenoient. L'Abbaye de Livry, fondée vers l'an 1200, eut dès son commencement trois arpens de prés à Gournay donnés par Thibaud de Garlande: Le Prieuré du Cormier qui en dépend, eut pareillement de Jean de Beaumont & d'Isabeau la Bouteillere sa sa femme en l'an 1227 cent sols parisis, à prendre au jour de la Purification sur le péage du même lieu.

Chartul. Livric. p. 1.

Ibid. fol. 96

Nous ignorons si ce péage se levoit sur un pont. Il paroît que dans le temps du siége de cette place par le Roi Louis le Gros en 1114, il n'y avoit point encore là de pont sur la Marne. L'Historien du temps qui entre dans un grand détail, n'en fait aucune mention. Il put n'avoir été construit

que par la suite. Il en est parlé ci-dessus à l'an 1494. Il fut refait à neuf en 1495 & 1496, suivant un compte que j'ai vû; on l'appelloit quelquefois alors le Pont Saint-Arnou. Il existoit encore, lorsque M. de Valois écrivit sa Notice des Gaules, C'est lui qui rapporte le proverbe qui couroit à Paris parmi la populace, en parlant d'une femme de mauvaise vie : *Elle a passé le pont de Gournay ; elle a sa honte bue.* Ce Sçavant ne craint point d'assurer pour certain que ce proverbe venoit de ce qu'autrefois, lorsque la clôture étoit moins observée dans les Couvens de Filles, les Religieuses de Chelles, dont la maison est de l'autre côté de la Marne presque vis-à-vis le Prieuré de Gournay, passoient le pont & rendoient visite aux Religieux de ce lieu. Dans le siécle dernier ce pont n'étoit que de bois. On assure qu'il n'a cessé d'exister que parce que des gueux y mirent le feu. Il prenoit au rivage gauche à l'endroit où est la maison de M. de Court, & où il y avoit un moulin qu'il a fait détruire, & il se terminoit à l'autre bord, à l'endroit où il y a encore un reste d'élévation sur l'eau, & deux ou trois maisons sur le rivage, lesquelles sont encore de la Paroisse de Gournay. Il y a maintenant un bac deux cent pas au-dessus du lieu où étoit ce pont, & les droits en appartiennent à M. le Duc de la Valliere, Seigneur de Champs, & en partie de Gournay.

Notit. Gall. p. 404 & 405

Après le siége de l'Isle & du Château de Gournay, fait en 1114 par le Roi Louis le Gros, & la victoire qu'il remporta dans le terrein voisin sur le Comte de Champagne & de Brie, l'antiquité nc nous a rien transmis de plus mémorable en genre tragique,

que le meurtre qui fut fait le 17 Août 1130 du vénérable Thomas Prieur de Saint Victor de Paris par des assassins qui l'attendirent vis-à-vis Gournay, lorsqu'il retournoit de l'Abbaye de Chelles avec Etienne de Senlis son Evêque.

Steph. Ep. Par. Epist. ad Gaufr. Episc. Carnot. Histor. Eccl. Paris. T. II. p. 33.

Du Breul a cru qu'il s'agissoit de Gournay-sur-Marne dans nos anciens Historiens, lorsqu'ils écrivent qu'en l'an 1173 Henri Roi d'Angleterre prit Gournay sur le Roi de France, à l'aide de quelques François, & que Philippe-Auguste eut bien de la peine à le reprendre en 1202. Il suffit d'ouvrir Guillaume le Breton, pour voir qu'il s'agit là de Gournay en Vexin au Diocèse de Rouen.

Antiqu. de Paris, liv. 4. sur Gournay.



NOISY-LE-GRAND.

IL a été besoin de distinguer ce lieu d'avec plusieurs autres Noisy voisins de Paris, dont l'un est Noisy-le-sec au Diocèse même de Paris ; un autre proche Versailles sur les bords du Diocèse de Chartres, un troisiéme proche Beaumont-sur-Oise, presque à l'extrémité du Diocèse de Beauvais, sans compter deux autres Paroisses de ce même nom situées au Diocèse de Sens, ni un autre petit Noisy qui étoit sur le bord de la Seine au territoire de la Paroisse de Vigneuf proche Villeneuve-Saint-Georges. Celui dont il s'agit a été surnommé le Grand, soit à cause de son étendue, soit parce que nos Rois de la premiere race y ont eu une maison de plaisance ou un domaine. A l'égard de l'origine du mot Noisy, on convient que tous les lieux qui portent ce nom, l'ont eu à cause la quantité de noyers qui y étoient plantés ; de-là vient qu'on les trouve nommés en latin *Nucetum* ou *Nocetum*, & ensuite par alteration *Nocidum*, *Nuccium*, *Nuscium*, puis *Nusiacum*, *Noisiacum*.

Sa situation est sur un coteau, dont la pente est vers le septentrion au rivage gauche de la Marne ; ce qui fait que l'eau n'y est pas rare. Ce lieu n'est éloigné de Paris que de trois lieues vers l'orient. Il est placé vis-à-vis Neuilly qui est à l'autre bord de la Marne. Ce pays abonde en vignes, sans cependant manquer de labourages ni de

prairies. Le dénombrement de l'Election de Paris, imprimé en 1709, y marquoit 132 feux; & le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y comptoit 572 habitans ou communians. Le nouveau dénombrement, imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy, n'y marque plus que 127 feux. Aussi dit-on encore dans le pays qu'il y en a six vingt, & on y compte cinq cens communians.

La sainte Vierge est patrone de l'Eglise de ce lieu qui est un batiment assez vaste, dont la plus grande partie est du XIII siécle. Il n'y a pas de vitrages dans le corps principal de l'Eglise, ni de galeries; mais il est accompagné de deux aîles qui sont inégales: la nef n'est que lambrissée, le reste voûté. La tour de pierre terminée en fléche, que les habitans croyoient avoir près de mille ans d'antiquité, n'est que du XII siécle. On y voit à un des piliers de la nef cette inscription gravée en gothique minuscule.

» Bonnes gens plaise vous sçavoir que « cette présente Eglise de Nostre-Dame & « S. Souplice fust dediée le deuxiéme Di» manche de May l'an mil quatre cent » quatre-vingt & quatre par la main de Re» verend pere en Dieu Maistre Louys de » la Fourés Evesque de Paris. Et sera tou» jours la Feste de la sainte Dédicace le se» cond Dimanche de Mai. Et vous plaise » y venir gagner les grands pardons, & » prier Dieu pour Jehan Groignet & Rau» line sa feue femme, lesquels de leurs » biens ensemble ont fait dedier cette pre» sente Eglise.

On assure qu'il y a des reliques en deux

châſſes de bois ; mais je n'oſe en parler, n'ayant point vû les authentiques.

Devant le grand autel eſt une tombe du XIV ſiécle, repréſentant une perſonne en habits longs.

Dans l'aîle ſeptentrionale de la nef ſont des vitrages d'un blanc foncé du XIII ſiécle, & d'autres d'un rouge du même temps, où ſont peints ceux qui les ont donné.

Dans un de ces vitrages du XIII ſiécle eſt repréſenté un Noble ou Chevalier à genoux, dont l'écu eſt mi-partie d'or & d'argent.

Dans un autre ſont deux Eccléſiaſtiques à genoux en robe ou ſoutane blanche, qui ont pour ſaint patron derriere eux un perſonnage tenant un panier de jonc ou d'ozier.

Cette Egliſe eſt bâtie dans le lieu preſque le plus bas du village. On dit qu'on avoit commencé à vouloir la rebâtir à l'endroit où a été le premier cimetiere, preſqu'à l'entrée du village, en venant du côté de Bry à main droite, dans le pré où ſe voit une grande croix qui peut avoir deux à trois cent ans : mais qu'il y eut des oppoſitions.

L'Egliſe de Noiſy-le-Grand eſt à la nomination du Prieur de Saint Martin des Champs depuis la fin du XI ſiécle. Ce fut en l'an 1089 que Geoffroy Evêque de Paris donna à ce Monaſtere l'autel de ce lieu, *altare apud villam Noiſiacum*, du conſentement de Hugues Comte de Dammartin qui le tenoit des bienfaits de cet Evêque, & de celui d'un nommé Garin à qui Hugues l'avoit donné pareillement en bénéfice : à quoi conſentit Renaud Archidiacre de Brie.

Hiſt. S. Martini, p. 486.

Quelques Bulles de Papes confirment ce

don avec celui de la Terre même. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris, qui sont d'environ l'an 1150, & depuis ces Bulles, mettent *Ecclesiam de Nusiaco cum decimis majoribus & minoribus.* Aussi la trouve-t'on au rang de celles de la présentation du Prieur dans le Pouillé du XIII siécle *Nolsiaco magno* : dans celui du XV, où il est spécifié que le revenu étoit alors de quatorze livres, dans ceux du XVI & du XVII. En vertu des titres précédens les Religieux de Saint Martin sont encore Patrons & gros Décimateurs.

L'étendue de la Paroisse alloit autrefois jusqu'à Bry : de sorte que presque toute la rue qui commence vers le midi après l'Eglise de Bry, étoit de Noisy pour le spirituel : mais par Décret de M. le Cardinal de Noailles du 12 Octobre 1706, après les informations requises, & du consentement de M. de Lyonne Prieur de Saint-Martin, ces maisons en furent distraites & unies à la Paroisse, en chargeant le Curé de payer pour dédommagement dix livres chaque année à celui de Noisy, & la Fabrique cinq livres à celle de Noisy. *Reg. Archiep.*

Il y a eu à Noisy une fondation de deux Sœurs de la Charité faite par M. Deschamps Sécretaire du Roi, & Madame de la Roche mere de Mr. des Espoisses.

Pour ce qui est du temporel, la Terre de Noisy étoit une de ces Terres Royales que nos Rois de la premiere & seconde race regardoient comme de leur domaine particulier. Dans la troisiéme ils en firent des dispositions. On a la preuve de ma premiere proposition dans Gregoire de Tours. C'est lui qui nous apprend le malheur qui y arri-

ya à l'un des fils du Roi Chilperic I. Ce Prince qui se laissoit souvent aller aux volontés de Frédégonde sa seconde femme, étant venu de la forêt de Villers-Coterests à Chelles, rappella du château de *Brennacum* où il avoit envoyé son fils Clovis, à la persuasion de cette Reine, afin qu'il y mourut de la même maladie pestilentielle qui les avoit enlevés; ce qui n'arriva pas : mais ce qui fut facheux pour lui, est qu'il se vanta trop tôt étant à Chelles de devenir Roi de toutes les Gaules, & qu'il s'avisa de mal parler de sa belle-mere. Frédégonde en étant informée, & écoutant ceux qui lui insinuerent que c'étoit lui qui avoit procuré leur mort par maléfices, s'en plaignit au Roi, qui le fit arrêter, & ordonna qu'on le désarmât, & qu'on ne lui donnât que de mauvais habits. On l'amena en cet équipage a la Reine, qui commanda que tout lié & garotté qu'il étoit on lui fit passer la riviere de Marne, & on l'enfermât dans une prison à Noisy : mais il n'y fut pas plutôt, qu'on l'assassina d'un coup de poignard; & on vint rapporter au Roi que c'étoit lui-même qui s'étoit défait. L'Historien contemporain ajoute ailleurs que ce jeune Prince avoit d'abord été inhumé à Noisy sous la goutiere d'une Chapelle; mais que Frédégonde ayant appréhendé que si on venoit à découvrir son corps, on ne lui fit des funérailles honorables, donna ordre qu'on le déterrât & qu'on le jettât dans la Marne. Il y fut jetté en effet, mais il fut arrêté dans les filets qu'un pêcheur avoit tendu plus bas pour prendre du poisson. Ce pêcheur ayant reconnu à la longue chevelure de ce corps que c'étoit celui d'un Prince de

Greg. Tur. Hist. lib. 5. cap. 40.

Ibid. lib. 8. cap. 10.

Sang Royal, le chargea sur les épaules & le porta au bord, où il fit une fosse, & l'enterra, le couvrant de gazon. Après la mort du Roi Chilperic, le Roi Gontran, oncle de ce Prince assassiné, voulant sçavoir ce qu'étoit devenu son corps, fit beaucoup de perquisitions. A la fin ce pécheur de la Marne, qui devoit être de Noisy ou de Bry, vint lui déclarer ce qui étoit arrivé ; & comme il lui avoit donné la sépulture, Gontran fit lever le corps de ce jeune Clovis avec les honneurs qui lui étoient dûs, & il fut conduit par l'Evêque de Paris, le Clergé, la Noblesse & le peuple à la Basilique de Saint Vincent, dite depuis de Saint Germain-des-Prés, où il fut inhumé. Voilà le plus ancien témoignage que l'on ait que Noisy étoit ce qu'on appelloit *Villa Regia*. Il est du VI siécle.

Il s'en trouve un second dans le XI siécle, c'est la donation que le Roi Henri I fit en l'an 1060 au Monastere de Saint Martin des Champs, dont il fut fondateur, de ce Noisy, qualifié *Super Maternam fluvium cum omnibus redditibus terræ, silvæ, & redibitionibus vinearum atque pratorum*. Cette Charte spécifie en particulier un bois & des redevances sur les vignes & les prés. La Bulle d'Urbain II de l'an 1097, en faveur de ce Monastere, lui confirme entr'autres biens *Nuccium magnum*. Le Diplome du Roi Louis VI de l'an 1111 se sert des mêmes expressions que la Charte du Roi Henri. Les Bulles de Callixte II de l'an 1119 & Innocent II de l'an 1142 mettent, *Villam Nuseium cum omnibus appenditiis suis*. Un Diplome du Roi Louis le Jeune de l'an 1137 ajoute deux mots à ceux des Rois précé-

Hist. S. Mart. p. 5.

Ibid. p. 148.

Ibid. p. 24.

Ibid. p. 157. & 171.

Ibid. p. 27.

dens ; sçavoir *& aqua materna.* J'ai déja rapporté ci-dessus les termes de la Bulle

Ibid. p. 180. d'Eugene III de l'an 1147, qui portent *Nusiacum Villam cum Ecclesiâ & decima.*

Je pense que c'est pareillement de Noisy-le-Grand qu'il faut entendre les expressions du Nécrologe de Saint Martin, qui disent au sujet du Prieur Hugues I, lequel siégeoit

Ibid. p. 167. en 1135, qu'il acheta la Gruerie de Noisy: *Emit Gruagium de Noisiaco.* Sans doute qu'il y avoit alors sur le territoire plus de bois qu'il n'y en a aujourd'hui. Il y en avoit encore du temps de S. Louis assez considérablement, pour qu'on lui donnât le nom de Forest. Il reste un acte du mois de Juin

Ibid. p. 208. 1258, comme Almaric de la Queue Homme d'armes, fils de défunt Almaric de Meulent Chevalier, ci-devant Seigneur de la Queue, rendit hommage à Evrard de Grez Prieur de Saint Martin, pour le quart du prix de la vente de la forêt de Noisy-le-Grand, dans le Parloir devant la Chambre des Baillis, en présence du Quart-Prieur & Quint-Prieur de Saint Martin & de deux Chevaliers.

Le droit de Justice que le Monastere avoit dans Noisy-le-Grand & sur les hôtes du Prieuré, fut doublement décidé sous le même regne. Le Prevôt de Paris avoit fait arrêter deux hommes de Noisy dans Noisy même, sous prétexte d'un homicide par eux commis dans une Terre de Saint Martin, dite Poirresce, située au Diocêse de Chartres. Frere Evrard Prieur, ci dessus nommé, comparut en Parlement à la S. Mat-

Ibid. p. 205. thias 1252 dans la Maison du Roi, & exhiba aux Conseillers une Charte du Roi Louis VII dit le Jeune, dans laquelle il étoit

porté, entr'autres choses, que les hommes ou hôtes de Saint Martin ne pouvoient être faits prisonniers par les gens du Prevôt de Paris, à moins qu'ils ne fussent arrêtés commettans actuellement le délit; & en conséquence il demanda qu'on lui rendît ses deux hôtes. Les Conseillers ayant examiné le privilége, prononcerent qu'il falloit les lui rendre: ce qui fut fait. L'acte spécifie que ce fut Geoffroy de la Chapelle, Chevalier & Conseiller du Roi, qui prononça l'Arrêt en présence de trois Evêques, cinq Ecclésiastiques de considération, deux Chevaliers, les Baillis d'Orleans & de Caën, & les deux Prevôts de Paris. Cinq ans après, ces deux Prevôts revinrent à la charge, & prétendirent prouver leur droit de Justice à Noisy, *apud Nuisiacum grandem*, & le Prieur soutint qu'il y avoit au moins quarante ans de possession, tant lui que ses prédécesseurs. L'enquête faite, il se trouva que le Roi ne prouvoit rien, & le Prieur fut maintenu en 1257 dans la possession de la Justice. Au reste, les droits superieurs que l'Eglise de Saint Martin exerçoit sur cette Terre, n'empêcherent point quelques Chevaliers de prendre le surnom de Noisy-le Grand. On trouve en effet dans le Cartulaire de Saint Maur à l'an 1228, un *Robertus de Noisiaco magno Miles*.

Reg. Parl. olim 1257.

Au bout de plus de six cens ans, écoulés depuis que le Prieuré de Saint Martin jouissoit de Noisy, les Religieux ont vendu cette Baronie au sieur Paul Poisson de Bourvalais, avec permission du Roi, l'an 1706, pour le prix de cent mille livres, dont ils ont bâti les maisons voisines de leur Eglise sur la rue. De sorte qu'il ne leur reste plus

Pigan, T. 3. p. 354.

en ce lieu qu'une belle & grande ferme dans le haut du village.

Cette Terre appartient aujourd'hui à M. le Duc de la Valliere.

¶ Ce n'étoit pas uniquement le Prieuré de Saint Martin des Champs qui avoit des hôtes à Noisy-le-Grand; l'Abbaye de Saint-Maur y en avoit aussi, & elle fut obligée de plaider contr'eux en 1276, du temps que Pierre de Chevry la gouvernoit.

Gall. Chr. T. 7. col. 298.

Les Templiers y possédoient aussi du bien au XIII siécle : car il est fait mention d'une Charte du Grand-Maître de leurs Maisons en France, nommé André de Coloors, de l'an 1204, au sujet d'un pré que l'Ordre avoit à Noisy.

Hist. S. Mart. p. 198.

Les Religieuses de Malnoue y ont des pâtis, que les Religieux de Saint Martin leur ont donné, du consentement des habitans, & elles en jouissent payant seulement le cens.

Du Breuil, sur Malnoue, p. 1031.

¶ Les habitans de Noisy-le-Grand ont été anciennement fort exacts à maintenir & faire confirmer les priviléges qu'ils avoient obtenu de nos Rois. Dès l'an 1357 le Roi leur avoit accordé des Lettres portant Reglement pour leurs priviléges. Elles sont datées du 15 Décembre à Brie-Comte-Robert. En 1404 les habitans de Bry-sur-Marne s'étant joints à eux, ils obtinrent conjointement l'exemption de prises, c'est-à-dire de fournir des fourages & bestiaux, & autres choses nécessaires à la Cour, moyennant que selon les offres qu'ils firent, ils faucheroient à leurs dépens les dix arpens & demi de prés que le Roi avoit en la prairie de la Paroisse, & en conduiroient le foin à Vincennes. Les Lettres furent don-

Tables de Blanchard.

nées

nées à Paris le 11 Février. Ils avoient représenté dans leur requête que la dépouille de ces prés coûtoit ordinairement au Roi la somme de dix livres. Le Roi Charles VIII accorda aux mêmes habitans la confirmation de ce Reglement en 1491. Ensuite François I en 1537 : puis Henri II en 1547 & le 24 Janvier 1549. Ces dernieres Lettres furent vérifiées en Parlement le 22 Avril 1550.

Trésor des Chart. Reg. 159. pié. 227.
Tables de Blanchard.
Reg. du Par.

¶ Depuis un siécle, on trouve parmi les Seigneuries subalternes sur la Paroisse de Noisy-le-Grand celle de Villeflix, qui étoit possédée en 1644 par Jacques du Bouchet, qui se disoit Seigneur de Villeflix & des Arches. La petite Carte des environs de Paris du sieur Danville n'a point oublié ce lieu, comme ont fait toutes les autres ; elle en met la position au nord de Noisy ; & celle de l'Abbé de la Grive le place à l'orient du village, avec un parc considérable sur le coteau. Ce lieu étoit ci-devant à François Vireau des Epoyses, Maître de la Chambre aux Deniers du Roi. Le tout appartient aujourd'hui à M. de Verderonne.

Reg. Arch. Par. 27 Aug.
Merc. Juin 1737. p. 1462.

Il y a eu au reste dès le XII siécle des Seigneurs de ce nom ; car on voit dans un acte sur Jossigny, donné par Agnès Comtesse de Meulent en 1170, un *Garinus de Villafluis* ou *Villafleix* témoin avec Dreux de Clacy, Gaucher de Combeaux, Raoul de Buey, Guy de Pisechoc, Philippe de Bercheres & Jean de Favieres, toutes Terres de la Brie ou des environs.

Chartul. S. Genov. p. 17 & 181.

Villefluis est citée dans le Cartulaire de Saint Maur, comme étant dépendance de Noisy-le-Grand.

Chartul. S. Mauri, art. Nulliac. ad fin.

En 1661 Joseph Dorat, Conseiller au

Parlement, étoit qualifié Seigneur de la Barre. La Seigneurie de ce nom avoit son avenue par l'endroit où est le cimetiere de l'Eglise, dont il obtint diminution de quelques pieds pour élargir le chemin qui y conduisoit.

Ibid., 18 *Mai* 1661.

De quelques fiefs qu'il y a à Noisy, l'un appartient à M. Negre, Lieutenant Criminel au Châtelet de Paris, & un autre à M. Amyot, Payeur des rentes de la Ville.



VILLIERS-SUR-MARNE

LE nom de Villiers est si commun en France, & en particulier dans le Diocèse de Paris, qu'il a été besoin de distinguer celui-ci par sa situation. Ce lieu n'est cependant point posé immédiatement sur la Marne. Il en est éloigné d'une demie lieue : Mais ce voisinage suffit pour assurer sa position. La ressemblance des noms latins *Villa* & *Villare* les ont fait prendre souvent l'un pour l'autre. Tous les deux signifient un lieu de la campagne qui est habité.

Ce village est à 3 lieues ou environ de Paris du côté du Levant : Il n'est placé sur aucune des grandes routes, mais il n'est pas fort éloigné de celle de Torcy qui passe à Noisy-le-Grand, & encore moins de celle de Tournan qui traverse Champigny & qui toutes deux conduisent dans la Brie Champenoise & dans la Champagne. La situation du terrain sur un côteau & son exposition en a fait un pays vignoble accompagné de quelques terres & quelques prés. La pente du village est assez large vers le Couchant. Les différens dénombremens de l'Election font voir qu'il y a maintenant en cette Paroisse environ 100 feux, puisqu'on y en a compté en divers temps 114, ou 98. Le Dictionnaire Universel de la France les a évalué à 432 habitans, ce qui est trop fort, vû qu'il n'y a gueres que 200 communians. Quoique ce lieu puisse être ancien, il ne s'est point présenté à moy de titres qui en fassent mention

avant le XIII siécle, auquel le Pouillé de Paris l'appelle *Villarium* au singulier & le Cartulaire de Saint Maur *Villaria* au plurier.

Il y a une assez belle Eglise dont l'édifice ne paroît avoir gueres que 200 ans; elle est toute voûtée, reblanchie jusques dans son vitrage, accompagnée à son frontispice d'une grosse tour à pavillon d'ardoise, récente ou recrêpie, avec un choeur très-proprement pavé. La Dédicace en a été faite en 1690, par M. * * * * l'Evêque de Coutances sous le seul titre de S. Denis qu'elle portoit au moins dès l'an 1549, suivant des Provisions de ce temps là. Saint Christophe ne laisse pas d'y être regardé aussi comme patron. Ces deux Saints sont représentés au grand autel, & quelques livres de visite d'Archidiacre nomment S. Christophe sans parler de S. Denis, & d'autres S. Denis sans faire mention de Saint Christophe. L'Anniversaire de la Dédicace s'y célèbre le second Dimanche d'après Pâques. Je n'y ai apperçu que l'épitaphe d'un Monsieur Budé ancien Seigneur. Il est ordinaire d'ôter les anciennes lorsqu'on reblanchit ou que l'on pave de nouveau une Eglise. Il a aussi existé autrefois dans l'Eglise de Villiers-sur-Marne un titre Bénéficial qui étoit une Chapelle de la Sainte Vierge dont j'ai vu des Provisions du 4 Octobre 1514, & du 2 Août 1553: Mais il est probable que ce n'étoit qu'une Chapelle transferée du vieux Château, lorsqu'il fut détruit par les guerres du XV siécle.

Un Seigneur de Villiers dont il est beaucoup parlé dans les titres est *Guido de Villaribus*. Ce Chevalier vivoit du temps de Saint Louis. Comme l'Abbaye des Fossez, autrement de Saint Maur, avoit des cens sur cette

Paroisse, il est marqué au Cartulaire de ce Monastere, que Guy en faisoit le payement. Il est beaucoup plus connu par une fondation que sa piété lui inspira. Il fit construire dans sa maison Seigneuriale une Chapelle, & y établit un Chapelain qu'il dota afin qu'il résidât dans le lieu & y celébrât pour son ame, pour celle de Gilette sa femme & pour leurs parens, l'Evèque de Paris Etienne Tempier agréa & confirma la fondation, & comme elle étoit assise sur des biens qui étoient en partie dans le fief de l'Evêché, il voulut que chaque fois qu'il y auroit un nouveau Chapelain il fut tenu de faire hommage à lui ou à ses successeurs, & lui donner une fois en sa vie deux livres de cire vierge; outre cela il se retint le droit de nommer ce Chapelain. Les actes sont de l'an 1269.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 488.

Cera virgin.

Il semble que dans le siécle suivant cette Seigneurie appartenoit à quelqu'un de la Maison de Crecy en Brie, ou étoit liée en quelque maniere à cette petite Ville; sans quoi je ne verrois pas pour quelle raison ç'auroit été au Capitaine commis par le Roi en la Ville & Châtellenie de ce Crecy à faire payer aux habitans de Villiers-sur-Marne leur part & contribution aux Tailles, Aides & Subsides dont cette Chatellenie étoit chargée. Cette disposition, quoiqu'ordonnée, n'eut cependant point lieu, parce que le Roi Philippe de Valois défendit à ce Capitaine de les molester, attendu que ces habitans contribuoient avec ceux de la Ville & Vicomté de Paris.

Avant le milieu du siécle suivant, les Sieurs Budé étoient devenus Seigneurs de Villiers-sur-Marne. Dreux Budé, Trésorier & Garde des Chartres & Audiencier, pla-

doit en 1448 au ſujet de la Haute-Juſtice qu'on vouloit lui ôter. Charles VII étant à la Roche-Quentin le 10 Juin de cette année, donna des Lettres par leſquelles il renvoyoit l'affaire au Parlement, vû l'information faite par Jacques Nivart Conſeiller en la même Cour, ajoutant qu'en attendant, le ſieur Budé jouiroit de Haute, Moyenne & Baſſe-Juſtice. Enſuite, par d'autres Lettres datées du mois de Mai 1450 à Eſſay, le même Prince déclara qu'entant que beſoin eſt, il lui donne la Haute-Juſtice de Villiers, à la charge de lui en faire hommage.

II. Liv. verd vieux du Châtelet, f. 96.

JEAN BUDÉ, Grand-Audiencier en la Chancellerie, étoit Seigneur de ce lieu & d'Hierre en 1467. Il avoit épouſé Catherine le Picard, dont il eut Guillaume Budé, qui devint illuſtre dans la République des Lettres, qui étoit ſon ſecond fils entre onze enfans.

Sur la fin de ce ſiécle, il y eut une nouvelle difficulté touchant la Juſtice de Villiers, quant à ce qui en appartenoit à l'Abbaye de Chelles. Il reſte une Sentence rendue par Adam le Pelletier, Lieutenant pour le Bailli de Meaux à Crecy en Brie, du 10 Mai 1498, par laquelle main-levée eſt donnée aux Religieuſes de ce lieu de la Juſtice de Villiers-ſur-Marne, ſaiſie à la requête du Procureur du Roi à Crecy; après quoi il eſt dit que les appellations de ce village iront au Châtelet de Paris.

Grand Liv. jaune du Châtelet, f. 1.

DREUX BUDÉ, Conſeiller du Roi & Tréſorier de ſes Chartes, poſſédoit en 1515 la Seigneurie de Villiers-ſur-Marne.

Comptes de Prev. Sauv. T. 3. p. 593.

Enſuite LOUIS BUDÉ ſon fils, lequel mourut en 1551 ſans enfans; c'eſt pourquoi la

Terre advint à Nicolas Budé son frere.

LOUIS BUDE', autre frere de Louis, fut Seigneur en partie : il avoit épousé Anne de Valencienne, & il fut Commissaire d'Artillerie.

PIERRE BUDE' comparut à la Coutume de Paris de l'an 1580, en qualité de Seigneur de Villiers-sur-Marne & d'Hierre en partie.

NICOLAS BUDE' son fils lui succéda.

JEAN BUDE' étoit Seigneur bien avant dans le dernier siécle : mais il ne l'étoit qu'en partie. En cette qualité plusieurs habitans s'étant joints à lui en 1660, ils présenterent requête à l'Archevêque de Paris, sur ce qu'étant en procès avec Louis Pistre leur Curé, ils avoient besoin d'un Prêtre pour les desservir : & le 15 Décembre on leur en donna un. *Reg. Arch. Par.*

LES EGLISES qui paroissent avoir eu du bien à Villiers-sur-Marne, sont Saint Pierre des Fossez ou Saint Maur, qui y possédoit des cens au XIII siécle, comme il a été dit ci-dessus. Elle y avoit aussi des hôtes, contre lesquels l'Abbé Pierre de Chevry fut obligé de plaider en 1276. *Gall. Chr. T. 7. col. 298.*

On a dû aussi s'appercevoir ci-dessus que dans le XV siécle l'Abbaye de Chelles y avoit un droit de Justice.

Dans l'avant-dernier siécle, les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Paris contracterent au sujet d'une piéce de pré que cette Maison y possédoit, & le Traité fut homologué en 1574. Reg. du Par. 22 Nov. 1574.

LA LANDE est un Château sur cette Paroisse. Ce qu'on en sçait de plus ancien, est qu'il y avoit une Chapelle en ce lieu, au moins dès l'an 1282, & qu'elle étoit située en tirant vers Champigny. Nicolas, alors

Prêtre ou Curé de Villiers, qui en étoit pourvû, exposa à l'Evêque de Paris qu'en sa qualité de Chapelain il avoit sur le territoire de Chenevieres, lieu dit Triben, un arpent de vigne contigu à celle de l'Abbaye d'Yverneau, & sise dans le fief ou arriére fief de l'Evêché ; sur quoi l'Evêque lui accorda des Lettres d'amortissement, moyennant vingt sols de rente annuelle. Je n'ai pu connoître de ce lieu que quelques Seigneurs assez récens. Nicolas Chevalier, Ecuyer, Seigneur de Jossigny, possedoit aussi la Lande en 1640. Messieurs de Bragelongne en ont joui depuis ; ensuite M. de Jassaud qui a vendu cette Terre à M. Bronod, Notaire.

Chart. Mai. Ep. Par. f. 23.

Perm. de célébr. dans le Château, 3 Mai.

LE DESERT est une autre Maison, que la Carte du sieur Danville place au bout oriental du village de Villers. Ce bien appartenoit en 1621. à Jacques Talon, Avocat Général & à Margueritte Guessier sa femme.

Perm. du Chap. Dom. 25 Mai.



BRY-SUR-

BRY-SUR-MARNE.

ON pourroit assurer que ce village étoit connu dès le IX siécle, s'il y avoit lieu de se fonder sur un titre de l'Abbaye de Saint-Maur des Fossez daté de la vingtiéme année du regne de Charles le Chauve, par lequel ce Prince permet à Begon Comte qui tenoit de lui dans ce lieu dit Brit une maison avec un port, des vignes, & des terres de donner le tout à ce Monastere & d'en investir Benoit qui en est dit Abbé. Mais comme la copie de cet acte n'est que du XII siécle, & que le temps de l'Abbé Bénoit, & du comte Begon ne peut convenir avec l'an 860, de J. C. il n'y a pas apparence de pouvoir employer validement ce titre en faveur de l'antiquité de Bry-sur-Marne.

Il y a dans le Diocèse de Paris plusieurs lieux qui portent un nom assez approchant de celui-là, tels que Braye-Comte-Robert dit depuis Brie ou Bry; il y a de plus Brys ou Briis Paroisse au couchant de Montlhery. On croit communement que ces deux derniers lieux tirent leur étymologie de quelque endroit de leur territoire qui est gras & fangeux, Braie ayant été leur vrai nom: Mais pour ce qui est de Bry-sur-Marne, il est plus probable qu'il est dérivé du Celtique *Briv* qui signifie un passage, ou bien un pont selon quelques-uns. En effet c'est un des passages les plus fréquentés de la Marne, mais à l'aide d'un bac seulement, car on ne voit aucun titre qui fasse mention qu'il y ait eu un pont.

Notit. Gall. p. 441. Col 1.

M. de Valois a cru sans fondement que le nom de ce lieu venoit de *Braia* ou *Lutum*; & il n'a pas conjecturé plus heureusement quand il a pensé que ce pouvoit être le *Brictanicum* de la vie de S. Babolein. Ce *Brittanicum* étoit bien plus près de Saint Maur, & fut appellée par la suite Bretigny.

Les premiers titres certains où il est parlé de Bry - sur - Marne à l'occasion de ses Seigneurs le nomment Bri, quoique ces actes soyent latins. Ils ont été écrits au XII siécle. Après cela au XIIIe quelques - uns ont écrit Bry également dans des piéces latines; & d'autres latinisans le nom ont mis *Briacum* ou bien *Brayacum*, c'est ainsi qu'il est dans le Pouillé du XV siécle. Ces derniers s'éloignent moins de l'origine de ce nom, que ceux qui de nos jours écrivent Brie - sur - Marne, ce qui est une mauvaise maniere d'orthographier.

Cette Paroisse est éloignée de Paris de deux lieux & demie vers l'orient, à une lieue au delà de Vincennes, & demie lieue au delà de Nogent-sur-Marne. Sa situation est sur le rivage gauche de cette riviere & en pays plat pour ce qui est des Maisons. Le bas est garnie de prairies, & les côtes le sont de vignes & de quelques labourages. Le nombre des habitans a été si petit pendant plusieurs siécles que le revenu de la Cure étant fort modique le Curé de Noisy s'en chargea quelque fois. Mais il est certain que dès le commencement du XIII siécle Bry-sur-Marne étoit une Paroisse qui avoit son Curé particulier à qui l'Evêque de Paris conféroit le Bénéfice *pleno jure* sous le nom de *Briacum*. Cette Cure se trouve pareillement dans le Pouillé du XV

Pouillé du XIII. s.

siécle, sous le nom de *Bri super maternam*, avec 16 livres de revenu. Elle est marquée en conséquence dans les autres Pouillés postérieurs.

Saint Gervais & Saint Protais sont les titulaires de l'Eglise de Bry. L'édifice n'en est pas vaste, mais proportionnée au peu d'habitans qu'il y a eu anciennement. C'est une espece de longue Chapelle sans collateraux. On y voit dans la nef du côté gauche deux inscriptions gravées sur la pierre dans le mur. Sur la premiere se lit ce qui suit.
» Cette Eglise a été réédifiée & rebâtie l'an
» 1610, à la diligence la plus grande partie
» des deniers de Me. Jehan Tonnelier,
» Maistre ès Arts & Curé de ladite Eglise,
» natif de Cuorguilleroy près Montargis en
» Gastinoys l'an de son âge 50.

Sur la seconde est marquée la Dédicace en ces termes.

» L'an 1617, le Dimanche 18 jour de
» Juin Reverendissime Pere en Dieu Messire
» Gaspart Dinet Evêque de Mascon Conseil-
» ler & Prédicateur ordinaire du Roy, par
» la permission de Reverendissime Pere &
» Seigneur Messire Henry de Gondi Eves-
» que de Paris, & à la Requeste de Me.
» Jean Tonnelier Curé de ce lieu, a beni,
» consacré & dedié la presente Eglise rebas-
» tie & accrue par ledit Curé: Ensemble les
» trois autels qui sont en icelle esquels il mit
» & reposa plusieurs saintes Reliques. Et
» octroya à tous ceux qui à tel jour par cha-
» que année visiteront devotement ladite
» Eglise quarante jours d'Indulgences & re-
» mission de leurs pechez en la forme accou-
» tumée de la sainte Eglise.

Les deux autels collatéraux sont dans la

nef, & adossés au mur de chaque côté parce qu'on étoit fort resséré par le terrain. L'ancienne Eglise qui étoit moins longue, avoit sa porte en face de l'Occident, & regardant Nogent; pour pouvoir l'augmenter sans nuire aux deux passages qui sont vers le Levant & vers le Couchant, il a fallu prendre la ligne diagonale du quarré, ce qui fait que l'entrée regarde le soleil sur l'heure de deux heures aprés midi. Le tableau du grand autel est du pinceau de De Troye excellent peintre qui en a fait présent à cette Eglise, ayant sa maison de campagne dans le même lieu. Il répréfente S. Gervais & S. Protais patrons, dans des attitudes les plus nobles & les plus correctes qu'on puisse imaginer. L'un des autels collatéraux est sous l'invocation de Sainte Marie Magdelene. C'est un titre de Bénéfice qui subsistoit dès le XV siécle au moins, puisqu'on en trouve au Pouillé de ce siécle & qu'il y en a une collation par l'Evêque de Paris du 29 May 1477, & ensuite du 23 Décembre 1572, & elle est imposée aux Décimes. (*a*) Le Pouillé du XV siécle marque aussi un second Chapelain dans la même Eglise. Quelques Mémoires portent que l'on a conservé jusques dans le présent siécle, en cette Eglise, deux pétites châsses anciennes de Réliques de Martyrs, qui étoient sans authentique, & qu'elles ont été volées avant l'an 1730.

Reg. Ep. Par.

Le Curé est gros Décimateur : Ses dixmes avoient été autrefois inféodées, mais un des Seigneurs du XVI siécle, nommé Bernardin en fit la remise au Curé. Voici comment le nombre des habitans a été augmenté à Bry.

(*a*) On la disoit de 100 livres de revenu en 1700.

Plusieurs Paroissiens de Noisy-le-Grand avoient leur maison à Bry, sur le territoire de Noisy quant au spirituel, quoique dans la Seigneurie de Bry; l'éloignement dont ils étoient de leur Eglise, qui est à demie lieue, fit qu'ilt n'y alloient plus, pas même pour le devoir Pascal, & qu'ils se laissoient élire Marguilliers de l'Eglise de Bry; cette pétite Paroisse avoit aussi ses Collecteurs de Tailles particuliers, & qui les levoient sur les Paroissiens de Noisy, qui formoient la plus grande partie de la rue de Bry; sur l'exposé de toutes ces choses, comme aussi que le nombre des habitans de ce lieu joints ensemble formoit 60 feux & 200 communians, le consentement pris du Prieur de Saint Martin des Champs nominateur de la Cure de Noisy, M. le Cardinal de Noailles donna le 12 Octobre 1706, un Décret par lequel il faisoit la distraction de toutes les maisons qui dans Bry étoient de la Paroisse de Noisy & les unit à celle de Bry; moyennant que le Curé de Bry payeroit chaque année à celui de Noisy six livres par forme de dédommagement, & la Fabrique cinq livres.

Exposé des habitans à l'Archevêque.

Regist. Archip.

Depuis ce temps-là, il y a eu un Vicaire établi en ce lieu par fondation de M. Sebastien Queru Avocat en Parlement, ancien Controlleur Général des Monnoyes, Trésorier de la Chancellerie du Palais. La substance de l'acte qui est de l'an 1719, & qu'on voit gravée sur le marbre dans la nef de l'Eglise, marque qu'il donna pour cela 12000 livres, & que le Prêtre seroit chargé d'enseigner aux enfans à lire & le Catéchisme. Le fondateur décéda la même année le 22 Janvier âgé de 77 ans. Il pouvoit être natif ou originaire de ce lieu: On m'a assuré que son nom propre

y est commun, & qu'il a été inhumé à Paris à l'Avé Maria.

Il ne reste en cette Eglise que trois sépultures remarquables. Dans le côté gauche du chœur se voit une tombe, sur laquelle sont figurés deux hommes vétus militairement, dont les armoiries consistant en une croix de Saint André sont sur les habits & aux quatre coins de la tombe. Il n'y a de lisible au tour que ces mots en lettres gothiques minuscules.

V. C & ung. & Bureau Bernardin son fils aîné aussi . . . .
Michel l'an mil V. C. & XVIII.

Au tour d'une autre tombe dont la tête est sous le lutrin se lit cette inscription à moitié effacée.

Cy gist Noble Homme Antoine Bernardin en son vivant . . . .
S. Mar Mil Ve. XLVIII, Et Noble Damoiselle Marie de Gotellas veuve dudit defunct . . . .

Ces Messieurs Bernadin ont été Seigneurs de Bry comme on verra ci-après.

A l'entrée de l'Eglise à main gauche proche les Fonts, est gravée sur un marbre l'épitaphe de Nicolas Paillot Sécrétaire du Roy qui a fait quelques fondations, & qui décéda le 15 May 1700, à la 76. année de son âge.

Depuis la distraction faite de la Paroisse de Noisy-le-Grand, le nombre de feux s'est maintenu dans Bry tel à peu près qu'il avoit été marqué dans la Requête présentée à l'Archevêque. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, y marquoit 56 feux. Le Dictionnaire Universel de la France de 1726, 274 habitans, ce qui ne paroît

pas exact ; & enfin la Description du Royaume imprimée en 1745, y compte 59 feux.

¶ Les Seigneurs de Bry sont connus depuis le XII siécle. Foulques de Bry est nommé comme présent parmi les Chevaliers temoins du don que Valeran de Meulent fit aux Moines de Gournay de l'Eglise de la Queue en 1145.

Preuve de l'Histoire de Montmorency p. 46.

Drogon ou Dreux de Bry, fils apparemment du précédent & pareillement nommé en l'an 1157, entre les Seigneurs qui confirmerent par serment pour le Comte de Meulent le traité qu'il avoit fait avec le Roy Louis le Jeune.

Duchêne T. IV. p. 585.

On trouve que quelques années après le Pape Alexandre III. étant à Sens le 3 Mars, écrivit sur les avis de Simon Chanoine de Sens au même Roy Louis VII, que A & O de Bry, avoient une cruelle guerre contre Pierre de Glazy, & qu'il le prioit d'être médiateur entr'eux. Je fais voir à l'article de Noisy-le-sec que Clacy ou Glazy étoit une Seigneurie aux environs de la montagne de cette Paroisse.

Duch. ibid. p. 614.

Sicard de Bry Chevalier vivoit en 1214. Il reconnut alors que Richolde son ayeule maternelle avoit légué à l'Eglise de Paris trois arpens de prés situés à Bry pour l'Anniversaire ou station de Thomas son fils.

Magn. Pastorale.

Sur la fin du XIII siécle, la branche masculine des Seigneurs de Bry cessa.

Pierre, de Pacy Seigneur du Plessier, de Pomponne épousa en 1302, la Dame de Bry sur Marne: La terre resta pendant tout ce siécle dans la même famille.

Hist. de la Mais. de Chastillon p. 670.

Jean de Pacy Seigneur de Bry, & Jacques de Pacy Seigneur de Villemiraut sont con-

nus en 1349, pour avoir acquis des Marguilliers de Saint Gervais de Paris une place proche leur Eglise pour y bâtir une Chapelle.

Acte du 21 May du Breu. p. 603.

J'ai lu dans un fragment de Compte de la Ville de Paris que ce Jean de Pacy lui avoit prété de l'argent sous le Roy Jean.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p 555.

On lit que vers l'an 1380, Jeanne de Pacy, fille de Jean Seigneur de Bry-sur-Marne épousa Pierre des Essarts. Il s'agit sans doute du précédent Seigneur. Cette Dame mourut en 1392, après un second mariage & fut inhumée dans la Chapelle dont Jean son pere étoit l'un des fondateurs.

Recueil des Epitaphes de Paris à la Bibl. du Roi.

Ibid. p. 1009.

Tabul. Ecc

Hist des Gr. Offic. T. 8. p. 136.

Au reste en 1388, le Seigneur de Bry s'appeloit Nicolas de Pacy, & étoit fils d'un autre Nicolas. Il mourut cette année-là le 23 Mars & fut enterré à Saint Gervais. Tout ceci peut être éclairci par un acte de l'an 1373, où il est fait mention de Isabeau de Barberi, & de ses enfans mineurs issus du défunt Nicolas de Pacy, Seigneur de Bry-sur-Marne, & fils de Jean.

Comte de l'Ord. de Paris de l'an 1446. Sauval T. 3 p. 344.

Des Pacy, la Terre de Bry passa aux Chastillon, Marie de Pacy Dame de ce lieu, ayant épousé un Seigneur de ce nom vers l'an 1440. Leur fils Robert de Chastillon Chevalier posseda la Seigneurie après eux.

Le XV siécle n'étoit pas écoulé que cette Seigneurie étoit passée aux sieurs Bernardin ainsi qu'il se prouve par les fragmens d'épitaphes ci-dessus, où l'on voit un Bernardin Seigneur décédé en 1501. Ensuite Bureau Bernardin son fils aîné, qui vécut jusqu'en 1518: Puis Antoine Bernardin aussi Seigneur qui ne mourut qu'en 1548. Après lui Isabeau Bernardin fut Dame de Bry, & ne vécut que jusqu'au 24 Décembre 1549, auquel jour sa mort est marqué sur sa tombe dans

l'Eglise de Varenne, proche l'Abbaye de Gercy. Enfin le procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, nous donne François Bernardin comme Seigneur de Bry. Cout. Edit 1678. p. 637

Dans le dernier siécle je n'ai trouvé de Seigneurs de ce lieu, que Monsieur Miron Président aux Enquêtes. L'acte d'où je l'ai connu & intitulé » Ratification d'un con- Reg. Arch.
» trat d'adjudication faite par les Commis-
» saires pour la revente du Domaine de la
» Haute Justice dans Bry-sur Marne, avec
» établissement d'un Marché par semaine &
» d'une Foire tous les ans au profit de M.
» Ours François Miron Président aux En-
» quêtes 12 Août 1659.

Enfin dans le siécle présent & de nos jours la Seigneurie de Bry a été possedée par M. Nicolas de Fremont Marquis de Rosay Seigneur d'Auneuil Doyen des Doyens Maître des Requêtes. Sa maison Seigneuriale est au bout du village vers le Septentrion. Il est décédé le 30 Septembre 1748.

¶ Au XIII siécle l'Abbaye de Saint Maur-des-Fossez avoit des Hôtes à Bry, contre lesquels l'Abbé Pierre de Chevry se vit contraint de plaider. Gallia Chr. t. 7. Col. 298.

En général les habitans de Bry s'unirent l'an 1404, à ceux de Noisy, pour faire une proposition au Roy, à fin d'être exempts de prises, c'est-à-dire de fournir les bésoins de la Cour lorsqu'elle étoit en marche. Ils représenterent que le Roy avoit dix arpens & demi de prez dans la prairie voisine & qu'il coûtoient dix livres tous les ans pour en faire la dépouille; & lui faire voiturer à Vincennes pour ses Dains, ils firent offre conjointement de les faucher & d'en conduire

le foin chaque année au même Château. Moyennant cela on leur expédia le 9 Février des Lettres d'exemption de prises : Et ces Lettres furent depuis confirmées pour Bry par François I. au mois de Juillet 1537.

Regist. du Trésor des Chartes 159 Piéce 227.

Tabl. de Blanchard.



FERRIERES.

A la suite de Croisy.

LE nom que porte cette Paroisse est un des plus communs en France. On y compte plus de 40 tant Villes que Bourgs, Villages, ou Monasteres, qui sont appellés Ferrieres ou la Ferriere. Celui-ci n'est pas des plus nouveaux. On le connoissoit sous ce nom au moins dès le X siécle, ou vers la fin du précédent. Il falloit qu'il y eût en ces quartiers-là dans les siécles reculez des mines de fer ou de forges à fer. Les mines ont pu être épuisées par la suite. Pour ce qui est des forges, la quantité de bois qui étoit en ces lieux avant qu'on eût éclairci ou diminué la forêt *Lauconia* (que j'appelle en françois la forêt de Lognes) rendoit les forges très-pratiquables en ces quartiers-là, j'entends les forges à bras; parce que les ruisseaux qui y sont ne paroissent point avoir été suffisants pour les faire agir.

Dict. Univ de la France

Le territoire de Ferrieres en Brie étoit dans son origine plus étendu qu'il n'est aujourd'hui. Les biens & revenus que l'Abbaye de Saint-Pierre-des-Fossez ou de Saint Maur possedoit dans le lieu depuis appellé la Broce, n'étoient point connus autrement en ce Monastere au X siécle que sous le nom de Ferrieres. Cette Eglise y avoit 26 mas ou maisons de Charrettiers, & 4 de manouvriers. Il y demeuroit 50 hommes, mais il y avoit deux mas ou mans en friche, ou non revêtus, ou garnis. Les mans ou fer-

Capitular. Baluzii T. II. col. 1388. Habet in Ferrarias mansos carroperios XVI.

mes garnies payoient au Monastere pour deux bœufs 20 sols : Pour s'exempter de fournir un homme à l'armée, 3 sols ; & par an 14 brebis avec des agneaux : En vin 20 muids *modios* XX, en froment 20 mesures *modios* XX. Chaque mans ou ferme labouroit pour y semer du grain d'hiver 4 perches, pour du tremois 2 perches ; devoit 3 corvées pour le grain d'hiver, & autant pour le tremois. Chacun deux devoit aussi 3 poulets avec des œufs.

Ce détail peut faire plaisir à ceux qui sont curieux de voir l'ancien produit des Terres Seigneuriales, sous la fin de la seconde race de nos Rois.

Par la suite la Seigneurie que Saint-Pierre des Fossez avoit dans le canton des Ferrieres, fut connu sous le nom de la Broce, parce que la plus grande partie des bois voisins ayant été consumée, il ne restoit plus que des broussailles en place, & que *Bruscia* ou *Brucia* ou *Brocia*, étoit un des noms que l'on donnoit alors aux endroits de la Campagne où les bois n'existoient plus, & qui attendoient qu'on les mit en culture. Mais le nom de *Ferreriæ* ne fut pas éteint : Il resta à un canton voisin, où plusieurs paysans s'étant rassemblez, ce fut ce qui forma le village de Ferrieres qui n'est éloigné de la Broce que d'un quart de lieue, & qui avoit ses Seigneurs particuliers dès le XII siécle.

Ce village est à 6 lieues de Paris du côté de l'orient, à deux ou environ de Lagny, qui est au nord, & à deux demie de Tournan qui est à peu près vers le midi. C'est un pays de labourages & de prairies.

On y comptoit 60 feux en 1709, suivant

le dénombrement de l'Election imprimé alors; & en 1726, 311 habitans selon le Dictionnaire Universel de la France publié dans cette année-là. Le dernier dénombrement qui a paru en 1745, sous le nom du sieur Doisy y marque 69 feux. On assuroit il y a 10 ans qu'il y avoit 220 communians.

L'Eglise est titrée de S. Remi Evêque de Reims; de même que celle de Collegien village contigu dont je croy que Ferrieres fut démembré. Il y a peut-être 900 ans lorsque le péage y fut multiplié. C'est un des édifices des plus complets & des mieux étendus de toute la Brie. Son architecture est du XIII siécle: Plusieurs restes de vitrages prouvent la même chose. Cette Eglise tournée à l'orient du solstice d'été & ornée de galeries fermées & de petites colonnades réunies qui en soutiennent les voutes. Elle est terminée en demie cercle aussi-bien que les deux aîles: C'est vers le fond de ces deux derniers hemicycle que se voyent des panneaux de vitre d'environ 500 ans. Au frontispice est un œuil de bœuf ou rose qui en fait la décoration. On ne croiroit point par le dehors que ce vaisseau seroit si diversifié, parce qu'il ne paroit bâti que de pierres plates brutes entremélées de gros quartiers de gray. Le clocher placé du côté septentrional n'a rien de remarquable.

Dans le côté droit du chœur se voit une belle tombe au tour de laquelle est gravé en capitales gothiques: *Cy gist Jehan l'Empereur Bourgeois de Ferrieres qui trepassa l'an M CCC XXX IIII landemain de la miaoust. Priez pour l'ame de lui.* Il y est réprésenté & sa femme à côté de lui voilée & sans poin-

te à son voile. Elle n'a pas d'épitaphe leurs armes sont.

Au côté gauche est une inscription en petit gothique de l'avant dernier siécle, dont suit la teneur: *Cy gist Noble Damoiselle Loyse le Picart en son vivant veuve de defunt Noble Homme Adam Aymery Escuyer Sr. Chatellain de cette Ville de Ferrieres en Brie & de Chaville au Val de Gallye laquelle trespassa l'an de grace M Ve XXX IX au mois de Juing.*

Autre inscription dans le même côté en gothique de même espece, avec représentation d'un Religieux habillé comme un Dominiquain, & qui doit être un Prémontré en ancien habit d'hiver.

» Pour les Curez de ceans cy mis
» Prestres, Clercs, aussi Freres d'Hermieres
» Pour leurs parens pour leurs amis
» Faites à Dieu bonnes prieres,
» Et pour tous ceux de Ferrieres,
» Parochians Seigneurs & Dames
» Et tous aultres mis en bieres;
» Afin qu'il ait de tous les ames.

Parcat eis Christus, cunctis dans regna polorum.

Amen.

1550.

En la Chapelle de la Vierge qui est dans l'aîle méridionale se voit l'épitaphe de Leonard Goulas, Seigneur Chastelain de Ferrieres, Secretaire des Commandemens de

Monseigneur Gaston de France Duc d'Orleans, lequel mourut à Paris le 19 Juillet 1661.

Le tableau de cette Chapelle représente la Sainte Vierge debout qui tient le petit Jesus. On le dit fait par M. de Joncoy qui étoit Seigneur de ce lieu en 1737.

On lit aussi au chœur une inscription qui apprend que le 23 Février 1670, décéda Jean Darbon Ecuyer Seigneur de Bellon-letiers, lieu ci-devant dit la Taffarette situé dans l'étendue de cette Paroisse, Intendant de M. le Chancelier le Tellier.

Cette Eglise fut une de celles sur lesquelles les Calvinistes vomirent leur rage dans le temps des guerres de Charles IX. Ils y mirent le feu, mais il n'y eût que la Charpente qui en souffrit. On lit que le Roy accorda dans le primptems de l'année 1570, aux habitans la quantité de vingt & un chênes à prendre dans la forêt de Crecy pour reparer cette Eglise brûlée par ceux de la nuovelle opinion.

Reg. du Conseil du Par. au 2 Juin 1570.

Leonard Goulas ci-dessus nommé dota par son testament du 1er Juin 1661, non-seulement la Chapelle de la Sainte Vierge, dans laquelle il est inhumé, mais encore celle du Château de Ferrieres sous le même titre de Notre-Dame. C'est ce que nous aprenons par une Requête de Baltazar Leonard Goulas le Breton Chevalier Seigneur de ce lieu, en conséquence de laquelle l'Archevêque de Paris les érigea en titre sacerdotal le 31 Juillet 1681. Aussi cette Chapelle du Château de Ferrieres est-elle inscrite au rolle des Décimes. Elle est à la nomination du Seigneur.

Reg. Arch. Paris.

La collation de la Cure de Ferriere appartenu originairement *pleno jure* à l'E vêque de Paris. Elle étoit encore de sa nc mination au XIII siécle lors de la transcrip tion du Pouillé. On est assuré qu'en 1228 le Curé étoit un Prêtre séculier. Il est mar qué au Cartulaire de Livry que Robert Prê tre de Ferrieres, c'est-à-dire Curé, donn en cette année-là au Prieuré de Notre-Da me du Cormier situé dans les bois sur la Pa roisse de Roissy en Brie, un arpent de vign à Croissy. La tradition est que cette Cur fut donnée à l'Abbaye d'Hermieres par l'E vêque de Paris qui y nommoit, en échang de celle de Damard dont l'Abbé d'Her mieres avoit la nomination, aussi-bien que celle d'un Prieuré qui y étoit. Ce qu'il y a de certain la-dessus, est qu'en effet dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, la Cure de Damard *de domno Medardo* situé sur Marne près de Lagny est dite être *de donatione Abbatis de Hermeriis*, & que ce n'est que par une addition posterieure de plusieurs années qu'on trouve la même Cure sous l'article de celles du Doyenné de Montreuil qui son de la nomination Episcopale. L'échange pa roît avoir été faite vers l'an 1300. On trou ve en consequence la Cure de Ferrieres mar quée à la présentation de l'Abbé d'Hermie res dans les Pouillés écrits ou imprime depuis, excepté que quelques-uns tel q celui de 1648, l'ont appellé Favieres, à ca se de la ressemblance des noms, sans fai attention que Favieres à la présentation d même Abbé est dans le Doyenné du Vie Corbeil, & que Ferrieres est dans celui Lagny. Ce qui constitue deux Bénéfices trè

différe

Chartu'. Livriac. f. 99.

differens.. Au reste il paroît que l'auteur de l'Inscription de l'an 1550, rapportée ci-dessus a voulu que la posterité n'ignorât pas qu'avant que cette Paroisse fut conduite par des Religieux d'Hermieres, elle l'étoit par des Prêtres du Clergé séculier, puisqu'en demandant des prieres pour tous les Curés du lieu, il commence ainsi comme on l'a vu ci-dessus :

Pour les Cures de ceans cy mis

Prestres, Clercs, aussi Freres d'Hermieres.

Un des Prieurs Curé de ce lieu fut reconnu par la Communauté d'Hermieres avoir tant de mérite, qu'elle l'élut pour son Abbé: C'est Jean du Saussay. Il fut béni le 22 Décembre 1521 : Et il présenta à l'Evêque de Paris le même jour pour lui succéder à Ferrieres, Frere Denis Nourry du même Ordre. *Reg. Ep. Par.*

Le Seigneur est gros Décimateur.

§ On ne connoît qu'un seul des anciens Seigneurs de Ferrieres, qu'on trouve nommé dans la Généalogie des Grands Officiers. C'est Raoul ou Radulfe, lequel donna au Prieuré de Gournay une dixme qui lui appartenoit; Ce que Guy de Garlande aprouva vers l'an 1150. Hist. des Gr. Off. T. VI. p. 33.

Après lui on est obligé de venir à la fin du XV siécle où l'on trouve Martin de Bellefaye Conseiller au Parlement, Seigneur de Ferrieres. Au moins on lui a donné cette qualité sur sa tombe à Saint Germain l'Auxerrois où il est dit qu'il décéda en 1502. En 1524, Nicolas Herbelot Maître des Comptes est nommé dans quelques actes Seigneur de Ferrieres. Eloge des Conf. p. 28. *Reg. Parl. 6 Fev. 1524.*

Adam Aymery Ecuyer a été incontestablement sous le regne de François I. Seigneur de Ferrieres en Brie, comme il se prouve par son épitaphe rapportée ci-dessus, où sa mort est marquée à l'an 1539.

Guillaume de Marillac Général des Monnoies en 1551, Intendant des Finances en 1569, mort en 1573.

Charles de Marillac Conseiller au Parlement & fils de Guillaume posseda cette terre sous les regnes de Charles IX & d'Henry III. Ce fut lui qui obtint du Roy la permission de faire fermer de murs le lieu de Ferrieres, & pour aider aux frais, d'imposer sur les habitans la somme de 100 écus sol. Cette permission fut enregistrée en Parlement le 13 Septembre 1578. Ce fut apparemment lui qui contribua à faire resigner la Cure de ce même lieu à un Bénédictin de son nom, sçavoir Gabriel de Marillac; dont il y a eu un visa du 15 Décembre 1566. Charles mourut en 1580, sans enfans.

Reg. du Parl.

Reg. Ep. Par.

Leonard Goulas Conseiller du Roy & du Duc d'Orleans étoit certainement Seigneur de Ferrieres le 10 Juin 1646, & le fut jusqu'en 1661, année de sa mort. Voyez ce qui en est dit ci-dessus.

Concession Orat. dom.

Baltazar Leonard Goulas lui succéda, & exécuta en 1681, la fondation du précédent Seigneur.

Pierre Arnaud de la Briffe Procureur Général au Parlement de Paris, étant Seigneur Chastelain de Ferrieres fit enregistrer en Parlement le 17 Décembre 1692. les Lettres Patentes qu'il avoit obtenues par lesquelles le Roy érigeoit cette Chatellenie en titre de Marquisat, quoiqu'il n'y eût le nombre de fiefs mouvans d'elle requis par l'Or-

donnance. Il mourut en 1700.

Pierre Armand de la Briffe son fils Maître des Requêtes Intendant de Caën, puis de Dijon, lui succéda dans ce Marquisat. Mais en 1720, il le revendit à François de Luctin Baron de Rochefort ci-devant Colonel de Cuirassiers Bavarois.

François de Luctin revendit cette Terre en 1727, à M. Racine de Jonquoy, Trésorier-Général des Ponts & Chaussées de France.

¶. Les Eglises qui ont eu du revenu assis à Ferrieres sont au nombre de 4. Le Prieuré de Gournay: L'Abbaye de Malnoue: Le Prieuré du Cormier, & Notre-Dame de Paris.

Ce qu'a eu le Monastere de Gournay consiste en une portion de dixme que lui donna le Seigneur Raoul vers le milieu du XII siécle.

Les Religieuses du Bois, dites depuis de Malnoue, furent gratifiées vers l'an 1180, de 60 sols de rente *super terra & censu de Ferrariis apud Lenniacum* par Guy de Coucy. On ne voit pas clairement ce que signifient les termes de cette donation, & il seroit peut-être incertain si'l s'agit de Ferrieres en Brie, si ce n'étoit que Lagny paroît être indiqué par *Lenniacum*, & que l'un des temoins fut le Curé de Ferrieres *Petro presbitero de Ferrariis*. On trouve en plusieurs endroits les Letres de Maurice de Sully Evêque de Paris qui attestent ce fait. Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 64.

Les Chanoines Reguliers du Cormier proche le village de Roissy, chez lesquels Jean de Beaumont & Isabeau la Bouteillere sa femme fonderent une Chapellenie, eurent Du Breul, l. 4. sur Malnoue.

entr'autres biens pour cela un muid de bled d'hiver ou d'hivernage dans le Champart que ce Chevalier & cette Dame avoient à Ferrieres.

Chartul. Livriac. f. 96.

Ce que j'ai trouvé concernant l'Eglise de Notre-Dame de Paris, est qu'une Ferme située à Ferrieres lui fut donnée vers le XIV siécle, pour rendre Etienne de Montdidier participant aux prieres des Chanoines.

Cahier du XV siéc. Portif. Gaignier. Bibl. du Roi.

¶ Avant que la Paroisse de la Broce ou la Brosse eût été réunie à celle de Ferrieres, celle-ci avoit peu d'écarts. Le plus considérable étoit Pont-carré qui a été érigé en Paroisse il y a plus de 200 ans, & dont j'ai fait un article particulier.

On lit dans l'Histoire de la Maison de Montmorency, que Jean de la Riviere & Bureau de la Riviere tenoient en 1366, un Fief assis à Ferrieres en Brie ; & qu'il en fut fait homage au Seigneur de Montmorency comme ayant le bail de Damoiselle Philippe de Montmorency.

Preuves de Montmor. p 309.

Dans plusieurs Cartes détaillées des environs de Paris, on trouve marqué proche Ferrieres un lieu dit la Casoreft ou la Casoret ; mais c'est un nom défiguré par les graveurs : Il faut lire *La Taffarette*. On tacha inutilement dans le siécle dernier de change ce nom en celui de Bellon-le-tiers comme il paroît par l'épitaphe de l'an 1679, rapportée ci-dessus. Le sieur le Beuf commis du Marquis de Barbezieux & possesseur de cette Maison en 1697, l'appella du nom de la Taffarette dans une Requête à M. le Cardinal de Noailles.

Cartes de l'Academ. de de Fer, de Vivier, d'Auvray.

Reg. Arch. Paris.

LA BROSSE ancienrement écrit LA BROCE demande qu'on s'étende davantag· su ce qui le regarde.

Ce lieu dout le nom est assez synonyme avec celui de *Petit-bois* formoit un canton de la forêt où étoient ce qu'on appelloit *les Ferrieres*, soit par ce qu'on y trouvoit de la mine de fer, soit parce qu'on l'y forgeoit. Et lorsqu'on voit dans l'Etat des biens de l'Abbaye de Saint Pierre des Fossez qu'elle en avoit à un *Ferrarias* au IX ou X siécle, ainsi que j'en ai fait ci-dessus le détail, elle doit s'entendre du canton de la Broce compris dans ce qu'on appelloit en général les Ferrieres.

Capitular. Baluz. T. II. col.

Si deslors Ferrieres étoit devenu une Paroisse particuliere qui comprenoit la Broce, il sera vrai de dire que le village de la Broce en fut distrait quelque temps après, pour être érigé en Paroisse. Cette érection soit qu'elle ait été faite par distraction de Saint Remi de Collegien ou par détachement de Saint Remi de Ferrieres a pour époque l'Episcopat d'Imbert qui siégea à Paris depuis l'an 1030, jusqu'en 1060. Ce prélat ayant béni l'autel de ce lieu sous le titre de la Ste. Vierge & de Saint Christophe le donna l'an 1050, à l'Abbaye de Saint Maur à laquelle appartenoit le domaine temporel du village. Cette Eglise de S. Christophe fut confirmée à ce Monastere l'an 1136, par une Bulle d'Innocent II où on lit *Ecclesiam de Bruecia*. L'Evêque de Paris Maurice de Sully donna aussi ses Lettres de confirmation l'an 1195, en ces termes: *Ecclesia de Brossia, cum atrio, magna decima & duabus partibus in minuta*. Delà vient qu'on lit dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, parmi les Eglises dont la nomination n'est pas de plein droit à l'Evêque *de donatione Abbatis Fossatensis, Brocia*. Ce qui a été suivi jusqu'au temps de la réu-

Chartul. pa pyr. S. Maur. f. 147.

Hist. de Paris.

nion de l'Abbaye à la mense Episcopale; depuis lequel temps cette Cure étoit conférée de plein droit par l'Evêque. Elle ne paroît pas du tout dans le Pouillé du XV siécle, peut-être par la raison que quand on l'écrivit le étoit possedée par le même Curé qui avoit celle de Croissy, comme cela est arrivé quelquefois à cause du peu de revenu & du petit nombre de Paroissiens. Il est certain qu'en 1479, un même Prêtre gouvernoit ces deux Cures; mais cela ne fut pas de durée;
Reg. Ep. Par. car en 1481, le 26 Octobre, celle de la Broce fut conférée sur la présentation de l'Abbé de Saint Maur à Enguerand Nicolay Prêtre,
Reg. Ep Par. & on trouve qu'en 1529, Hugues Basanier qui en étoit pourvu, traita avec le pourvu de la nouvelle Cure de Pont-carré au sujet de la nouvelle Cure de Pont-carré au sujet de leur territoire.

Vers le milieu du dernier siécle cette Eglise ne ressembloit plus qu'à une Chapelle, & étoit sans fonts baptismaux, ensorte qu'on portoit les enfans à Ferrieres pour le baptême, le Presbytere étoit aussi en mauvais état, & le voisinage de Ferrieres ayant été cause que les habitans s'y étoient retirez peu à peu, il n'en restoit plus qu'un Paroissien qui demeuroit proche le même Bourg de Ferrieres: outre cela le revenu de la Cure n'étoit que de 150 livres. Sur l'exposé de Brice Quillet Prêtre du Diocèse de Seez Curé en 1669, & sur la demande qu'il fit à M de Perefixe Archevêque de Paris que cette Cure fut réduite en bénéfice simple, la charge des ames fut unie à la Cure de Ferrieres dont étoit Titulaire Frere le Jumentier & le Titulaire de Saint Christophe déchargé des fonctions curiales, envers le Seigneur & ses

Fermier, à condition que ce Chapelain payeroit 25 livres par an au Curé de Ferrieres, célébreroit une Messe par semaine dans la Chapelle dont il feroit les reparations & entretiendroit les ornemens que l'Archidiacre de Brie auroit ses droits ordinaires de visite & d'inthronization, la collation réservée à l'Archevêque. Le Décret est du 4 Janvier 1669. Le Seigneur de la Brosse s'opposa à ce Décret d'union, & en attendant la fin de cette affaire, il obtint permission de reconnoître pour son pasteur celui de Pont-carré. Cela dura ainsi jusqu'en 1688, que le Curé de Ferrieres demanda l'exécution du Décret & l'obtint le 15 Septembre. Le Chapelain de Saint Christophe de la Brosse est gros décimateur sur le territoire de l'ancienne Paroisse, & comme tel il est compris au rolle des Décimes. La Chapelle n'est qu'à un quart de lieue de Ferrieres sur le chemin de Collegien: Elle paroît rebâtie assez nouvellement. Sa situation est sur une pente qui regarde le levant dans un bouquet d'arbres. Plus bas est une maison qui étoit de la Paroisse & qui est maintenant de Ferrieres.

Ce que j'ai appris sur le temporel de cette Terre, est que du temps de Saint Louis, l'Abbaye de Saint Maur y avoit soixante & douze arpens de terre: Qu'en l'an 1242, la maison que le Monastere y avoit eu auprès de l'Eglise & son enclos, étoient détruits depuis long-temps & réduits à une simple place, sur laquelle elle levoit la dixme de ce qui croissoit en bled & en vin; Qu'en 1256, lorsque l'Abbé Pierre de Chevry établit l'office de Céllerier, il lui abandonna entr'autres choses tout ce que l'Abbaye avoit à la Broce. Il faut apparemment y

Chartul. S. Mauri.

Gall. Chr. T. 7 Instr.

comprendre l'acquisition faite par l'Abbé Ifembard, auquel Richard Prieur & Proviseur de l'Hôpital de Pompone vendit l'an 1197, le droit de percevoir quarante-six septiers de grain par an sur le moulin *de Brocia*: situé dans la censive de l'Abbaye. Ce même moulin étoit par la suite devenu propre bien de l'Abbaye par la donation que Emeryarde de la Broce lui en avoit faite l'an 1244. Enfin les Religieux de cette même Abbaye aliénerent cette Terre vers l'an 1510, à la charge de dix livres de rente. Le Chapitre ayant succédé aux Moines, plaida pour y rentrer: Ensorte qu'il fut passé en 1561, une transaction avec François Allegrain sieur de la Mothe Procureur Général de la Cour des Aides de Paris, à la charge de 30 livres de rente, & de relever du Chapitre. Il avoit épousé la veuve de Pierre Alexandre Grenetier de Paris dont le fils hérita de cette Terre & passa transaction en 1571. La Brosse resta dans la famille des Alexandre jusqu'en 1706, qu'elle fut saisie réellement & adjugée à M. Pierre Arnault de la Briffe Marquis de Ferrieres, Maître des Requêtes, Intendant de Caën & ensuite de Dijon, lequel la vendit en 1720, avec le Marquisat de Ferrieres à François de Luctin Baron de Rochefort. Depuis ce temps-là elle continua d'être unie à la Terre de Ferrieres à la reserve d'une partie que M. de la Briffe avoit cédé du consentement du Chapitre de de Saint Maur à M. le Marquis de Torcy pour l'aggrandissement de sa Terre de Croicy; laquelle partie forme aujourd'hui un fief different.

Chartul. S. Mauri f. 301 Gall. Christ. T. VII. col. 255.

Chart. Foss. fol 301.

†



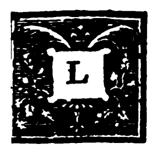
HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

SUITE DE LA XVe PARTIE.

Concernant le Doyenné de Champeaux.

CHAMPEAUX.

Enclave du Diocèse de Paris dans celui de Sens.



LA situation dans laquelle se trouve Champeaux avec quelques Paroisses qui en sont voisines, & qui sont entourées d'autres Paroisses réputées du Diocèse de Sens, peut paroître singuliere à ceux qui ne sont pas informés qu'il est assez commun en Norman-

die de voir ainsi des Paroisses d'un Diocèse enclavées dans un autre ; il y a même une partie de la Ville de Rouen qui est du Diocèse de Lisieux. Mais comment est-il arrivé que le Diocèse de Paris ait aujourd'hui sept Paroisses & un Chapitre dans un territoire tout entouré de Paroisses Senonoises? C'est ce que je tâcherai de développer dans la suite de cet article. Et comme c'est Champeaux qui paroît avoir procuré le reste au Diocèse de Paris, en sorte qu'il est devenu par ce moyen Chef d'un Doyenné Rural, je commencerai par traiter de son antiquité.

La premiere connoissance que nous avons de Champeaux nous vient du Testament de Sainte Fare, sœur de S. Faron Evêque de Meaux, laquelle fonda au VII siécle de J.C. un Monastere de Filles dans le Diocèse de Meaux ; en un lieu appellé en latin *Floriacum* & depuis Faremoûtier, c'est-à-dire le Monastere de Fare, parce qu'elle en étoit la fondatrice, & qu'elle en fut la premiere Abbesse. L'article du testament fait en faveur de ce Monastere où il est parlé de Champeaux est ainsi conçu : *Dono.... portionem meam de villa Campellis nomine quam contra Germanos meos in parte accepi, cum mancipiis, vineis, silvis.*

Champeaux étoit donc deslors une Terre considerable, puisqu'elle fut partagée entre Sainte Fare & ses freres issus les uns & les autres de Hagueric, Chef du Conseil de Theodebert Roy d'Austrasie. La tradition est que ce fut de ce revenu qu'il fut construit en ce lieu de Champeaux un petit Monastere de Filles qui étoit comme une décharge du Grand-Moûtier de Sainte Fare. On lit ce

qui suit dans quelques exemplaires des Chroniques de Saint Denis. Après avoir dit que son pere fut *Quens de Miaux* c'est-à-dire Comte, & avoir détaillé plusieurs biens qu'elle donna à son Grand Monastere, ils ajoûtent » Et si leur donna Champiaux en » Brie à toutes ses appartenances; & y mist » Nonnains de S. Abbaye qui long-temps » furent illec en sainte conversation, & leur » y fonda une Eglise en l'onneur Monseigneur Saint Martin qu'elle moult aimoit; » grant temps i demorerent les Nonains » jusques à tant que par je ne say quelle oc- » casion Chanoines séculiers y furent mis » qui ont ce meismes droit qu'elles y avoient » & sont en la subjection l'Evesque de Pa- » ris. » Mais que ce Monastere de Champeaux eût été bâtie ou non du vivant de Ste. Fare, il ne tarda pas beaucoup à être sur pied. Cette Sainte mourut vers l'an 655, & la vie de Saint Merry ou Mederic, dit que ce Saint venant d'Autun à Paris (où il décéda vers l'an 700) y avoit passé & logé environ 3 ans auparavant.

Recueil des Ecrivains de Dom Bouquet T. III p. 276, en la note (a)

L'antiquité de Champeaux étant ainsi établie, il convient de dire quelque chose sur sa situation. Ce Bourg est placé à 11 lieues ou environ de Paris vers le sud-est, & à 3 lieues ou environ de Melun. Sa position est au bout d'une longue plaine en venant de Paris, qui est féconde en bled; mais au de la & dans les côtés le terrain est plus varié, il y a des côteaux, un ruisseau, des bois &c. Le nom latin *Campelli* n'a été sujet à aucun changement, non plus que le françois Champeaux; on a seulement fait *Campellensis* du substantif *Campelli*. Le canton du district Parisien ne comprenoit au XII siécle que y

Paroiſſes avec celle de Champeaux ſçavoir Saint Merry, la Chapelle & Quers ſuivant une Bulle du Pape Innocent II de l'an 1138. Mais depuis il y eſt deux autres Paroiſſes érigées par diſtraction de celle de Champeaux, ſçavoir Andreſelles & Fouju; & enfin l'on a encore fait un démenbrement d'Andreſelles; ce qui a produit une ſeptieme Paroiſſe appellée l'Etang de Vernouillet. Dès les commencemens, la vaſte Paroiſſe de Champeaux formoit un territoire d'un ſeul continent avec celles de S. Merry & de la Chapelle. Quers étoit ſéparé de ce territoire & avoit le ſien à part comme il l'a encore aujourd'hui, enſorte qu'on doit regarder cette Paroiſſe comme une ſeconde enclave, parce qu'on ne peut y aller d'aucune des autres Paroiſſe du diſtrict de Champeaux ſans paſſer ſur des terres du Diocèſe de Sens. C'eſt ce que le ſieur de Fer a ignoré; lorſqu'en dreſſant la Carte du Diocèſe de Paris il a tracé une langue de terre ſuppoſée de Paris qui de l'Etang de Vernouillet paſſe entre les villages Senonois de Mornant & d'Ozoir le repos pour aller rejoindre ce village de Quers. Faute qui n'auroit pas dû être ſuivie par M. Outhier auteur de la nouvelle Carte du Diocèſe de Sens. Il eſt conſtant pareillement que l'on ne peut venir à Champeaux ni dans aucun village de ſon Doyenné de quelque endroit que l'on parte du Diocèſe de Paris, ſans traverſer le territoire de quelques Paroiſſes ſoumiſes à l'Archevêque de Sens. Mais d'où vient une ſi bizarre diſtraction! C'eſt ſur quoi voici ma penſée.

Il eſt d'abord à préſumer que le territoire de Champeaux & ſes annexes étoit renfermé primitivement dans le Diocèſe de Sens,

& en faisoit partie. 1°. Etienne Evêque de Paris paroît en être convenu, puisque dans la Bulle que le pape Innocent II lui addresse pour confirmation des biens de son Evêché laquelle n'a pû être donnée que suivant son exposé, l'article de Champeaux est annoncé en ces termes : *Ecclesiam de Campellis cum præbendis & tribus Parochiis id est de S. Mederico, de Capella & de Kerris* (a) *eidem Ecclesiæ pertinentibus, salvo nimirum censu duorum solidorum monetæ illius terræ videlicet quà in partibus illis expenditur Senonensi Ecclesiæ annualiter persolvendæ.* Et peut-être est-ce sur le fondement de cette reconnoissance envers l'Eglise de Sens, que les Chanoines de Champeaux après avoir refusé en 1256, la visite de Henry le Sanglier Archevêque de Sens, ou celle que l'on vouloit faire de sa part, reconnut le 5 Juillet de la même année que » bien conseillez ils » ont avec solemnité obeissance & révérence » admis M. l'Archevêque de Sens a fait visite en leur Eglise & prendre procuration » que ledit Seigneur a taxée à 6 livres parisis. » Secondement les plus anciennes reliques de cette Eglise étant de Saints du Diocèse de Sens telles que celles de S. Heracle Evêque de Sens mort vers l'an 507, & de Saint Domne décédé à Chaumes dans le même Diocèse ou proche Chaumes, c'est une marque que les anciens Archevêques de Sens du XV siécle qui les ont données regardoient la maison de Filles de Champeaux comme un lieu sur lequel ils devoient étendre leurs faveurs.

Ex. Tabul. Archip Senn.

(a) Quelques uns ont lu *terris* faute de savoir que c'est un nom propre.

Mais pour quelle raison, à quelle occasion & en quel temps ce territoire de Champeaux & lieux adjacens a-t'il été distrait du Diocèse de Sens? Voici ce que je croy qu'on peut en dire. Il ne paroît pas que Sainte Fare ni les premieres Religieuses de Fare-moûtier ayent demandé à être du Diocèse de Paris. C'est néanmoins dans le temps qu'il y avoit encore des Religieuses de Faremoûtier à Champeaux & bien long-temps avant qu'on leur eût substitué des Chanoines, que l'Eglise de Saint Martin de ce lieu appartenoit à l'Evêque de Paris sous le titre de d'Abbaye. On a une Bulle du Pape Benoit VII. obtenue par Lisiard Evêque de Paris, entre les années 980, & 964, par lequel sont confirmez les Diplomes des Rois touchant les Abbayes & autres biens attachez à son Eglise: Et dans le nombre des Abbayes on lit; *Abbatiam S. Martini, quæ est in Campellis*. Or comme ce Monastere se trouve joint en cette Bulle à plusieurs qui ne sont pas du Diocèse de Paris, entr'autres à l'Abbaye de Rebais qui est du Diocèse de Meaux, il étoit vraisemblablement arrivé à l'Abbaye de Champeaux, la même chose qu'à celle de Rebais, je veux dire que la réunion de Rebais ayant été obtenue l'an 907, du Roy Charles le Simple par Anskeric Evêque de Paris sur l'exposé qu'il avoit fait à ce Prince qu'il la possedoit déja en bénéfice, & que cette réunion etoit convenable pour dédomager son Eglise des pertes qu'elle avoit faites de son bien durant les guerres des Normans, de même le Prelat qui avoit tout pouvoir dans l'Etat en sa qualité de Chancelier, obtint pour la même raison, de jouir du revenu de l'Abbaye de Champeaux, en laissant aux Religieu-

Par. T. I p. 332.

ses dequoi vivre, & même qu'elle fût reputée de son Diocèse, son territoire n'en étant éloigné que d'une lieue, avantage que n'avoit pas l'Abbaye de Rebais, ni les autres étrangeres qui sont marquées dans la même Bulle.

¶ Ce seroit naturellement des Archives de l'Abbaye de Faremoutier que nous aurions dû apprendre positivement le temps auquel il cessa d'y avoir des Religieuses de ce Monastere dans celui de Champeaux. Ce fait devoit y être marqué : Mais l'incendie qui arriva en cette Abbaye avant le milieu du XII siécle nous a privé de cette connoissance. On infere seulement de la Bulle du Pape Innocent II adressée à Etienne Evêque de Paris en l'an 1137, que l'établissement des Chanoines à Champeaux se fit sur la fin de l'onziéme siécle & vers l'an 1100, parce que cette Bulle confirma entr'autres Eglises à cet Evêque celle de Champeaux avec les prébendes ; *Ecclesiam de Campellis cum præbendis*. Et même on trouve que dès l'an 1124, cette Collegiale étoit du nombre de celles dont cet Evêque avoit accordé les Annuels à l'Abbaye de Saint Victor : ce qui fut confirmé l'année suivante par Louis le Gros. L'édifice de cette Collegiale paroît aussi être du XII siécle. J'en ferai la description ci-après.

Hist. Eccl. Par. T. I p. 516.

En continuant ce qui concerne les canonicats ou prébendes, je trouve que dès le temps de l'établissement ils furent fixez à 12, lesquels avoient à leur tête un Prevôt ; & que l'un de ces canonicats fut donné par Etienne Evêque de Paris dont je viens de parler, à l'Abbaye de Saint Victor de Paris qui venoit

Chartul. S. Victor.

d'être fondée; cette prébende forma quelques
Ibid. p. XI. difficultés ; mais elles furent reglées par un arbitre qui fut Geoffroy Trésorier de Meaux. Il semble au reste que cette même Abbaye de Saint Victor eût environ l'an 1138, ou 1140, des vues pour obtenir totalement l'E-
Duchêne, T. 4. p. 758. glise de Champeaux & en faire une Maison de Chanoines Reguliers. Le Roy Louis le Jeune en écrivit à l'Evêque & au Chapitre de Paris les priant d'y consentir de même que lui y consentoit. C'est ce que nous apprenons de la lettre que ce Prince écrivit à Henry son frere & à deux Archidiacres, les priant d'y donner leur consentement, & d'engager les autres Chanoines à favoriser cet établissement. Mais cette affaire n'eût point
Rouillard Hist. de Melun p. 233. lieu. Les Chanoines séculiers continuerent d'y être. Cela n'empêcha pas le même Roy Louis VII. d'affranchir en 1162, des serfs de cette Collegiale. En l'an 1197, Odon Abbé de Chaumes, céda à ces mêmes Chanoines ce qu'il avoit à Saint Merry dans la dixme moyennant 56 livres une fois payez. Quelques années après, il arriva dans le
Ex autograp. Chapitre un changement qui lui fit extremement honneur. Les Chanoines ne dissimulerent point que chacune de leurs prébendes pouvoit être partagée en deux, parce que le revenu étoit monté à la somme de cinquante
Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 88. livres, & qu'en ce temps-là il suffisoit d'avoir vingt-cinq livres de rente pour vivre honnêtement. Il s'agit du regne de Philippe Auguste en 1200. Eudes de Sully alors Evêque de Paris, quoique muni du consentement des Chanoines, & qu'il vit que la duplication des prébendes de douze à vingt-quatre fait pour l'augmentation du culte divin & pour la plus grande gloire de Dieu,

ne voulut rien faire là-dessus sans consulte le Pape Innocent III; après quoi procédant dans cet affaire conjointement avec son Chapitre il déclara en 1208, que chacune des prébendes de Champeaux à mesure que les titulaires décéderoient, seroient remplies par deux autres titulaires, excepté celle dont jouissoit l'Abbaye de Saint Victor qui ne seroit toûjours desservie que par un seul Chanoine Régulier, & qu'à l'égard des Annuels du revenu de la premiere année de chaque prébende, dont la même Abbaye jouissoit, qu'elle auroit pareillement l'annuel des prébendes autant qu'il y auroit de Titulaires nommez. La même année l'Evêque fit un partage des Terres de la Prevôté avec le Chapitre. Le Pere Pagi trompé par Rouillard Historien de Melun dit au sujet de cet Evêque une chose bien singuliere sçavoir qu'il renvoya à Faremoutier les Religieuses de Champeaux. Cela fait voir qu'il ignoroit que depuis bien long-temps elle n'y étoient plus. Aussi l'ancienne Abbesse de Faremoutier faisant en 116.. l'énumération des Prieurés n'y comprit point Champeaux.

Cette collegiale alla par la suite toûjours en se perfectionnant Pierre de Nemours, Evêque de Paris, y établit un Chantre du consentement des autres Chanoines, l'an 1212, lequel Chantre devoit prêter hommage à l'Evêque de même que le Prevôt le prêtoit, & devoit recevoir des revenus de la Prevôté douze livres par an; il étoit tenu d'être Diacre dans l'an, promettre de resider toute l'année sans s'en dispenser sous pretexte d'études; sa place à la premiere stalle du chœur du côté droit. L'Evêque se réserva le droit de le choisir. 60 ans après un Chanoine de cette Eglise nommé Dreux de Saint

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 254.

Merry établit en cette collegiale le pain de Chapitre, donnant pour cela sa ferme d'Aulnay qui étoit dans le voisinage & trente arpens de terre. On rapporte cela à l'an 1276. Le Roy Philippe le Bel prit ces Chanoines sous sa protection en 1308. Il arriva que dans le temps qu'ils envoyoient moudre leurs grains dans leurs moulins, les Fermiers du Roy de Melun arrêtoient leurs voitures quand ils les trouvoient hors des limites de Champeaux, exigeant un chapon, un gâteau, 3 ou 4 deniers, un pot de vin, & des meuniers trois, quatre ou cinq sols. Il fallut en venir à un reglement. Guillaume de Hangest Bailli de Sens statua que le Chapitre pour éviter ces sortes de poursuites payeroit 4 livres par an à ces Fermiers de Melun : Ce qui fut confirmé par Lettres Patentes. On trouve aussi ailleurs un enterinement des Lettres du Chapitre de Champeaux touchant la permission d'enlever les dixmes. Il est du 29 Juillet 1550.

Manuscrit Campell. p. 252.

Trésor des Chartres vol. 40 Chas. 109.

Reg. Parl. T. 39 f.

Le Chapitre de Champeaux qui avoit été nombreux durant près de 400 ans, cessa de l'être à la fin du XVI siécle. Les guerres en avoient tellement diminué les biens, que les Chanoines obtinrent le 18 Novembre 1594, de Pierre de Gondi Evêque de Paris qu'il ne nommeroit plus aux prébendes jusqu'à ce que de 24 elles fussent réduites à 12 ainsi qu'elles avoient été dans leur origine. Ce Prelat leur accorda depuis l'union de la Chapelle de S. Leonard de Quiers à leur mense pour avoir des aubes & des robes à leurs enfans de chœur. Ces Lettres Episcopales furent confirmées par Henry de Gondi son successeur en 1598, le premier Juin, & enfin par Lettres Patentes du 3 Juin 1611, enregis-

Reg. Ep. Par.

trées au Parlement le 16 du même mois. J'ai lu qu'en 1633, il y eût une prébende attachée au Maître de Musique & enfans. Ce qui suit est plus certain, sçavoir que le 22 Novembre 1683, il y eût un reglement de M. de Harlay Archevêque de Paris, pour le Chapitre au sujet de la discipline & de la gestion du temporel. Reg. Arch. Par.

¶ L'étendue de l'Eglise de Champeaux est proportionnée à un Chapitre nombreux. Sa structure est du XII siécle comme je l'ai deja dit, & S. Martin de Tours en est le Patron ainsi que je l'ai insinué ci-dessus. Elle est bâtie comme en forme de croix avec des aîles & finit en quarré du côté de l'orient, ce qui n'empêche point qu'on ne tourne par derriere l'autel. L'architecte ne la point ornée de galleries, & ne la point rendue exactement droite. Les fenêtres de cette Eglise étoient la plûpart rondes, mais en les diminuant on en a rendu plusieurs quarrées contre la coûtume ordinaire & l'on a figuré en bois dans le chœur les anciennes voutes gothiques. Au côté septentrional du Portail est une tour un peu basse du même temps que l'Eglise, ou d'un peu aprés. Le jugement dernier est repésenté à ce portail selon l'usage du XII & XIII siécle. Les Chanoines ont beaucoup embelli cette Eglise depuis l'an 1680, qu'ils commencerent à faire démolir plusieurs autels pour la dégager suivant la permission qui leur fut accordée. Depuis ce temps-là le chœur a été pavé à neuf, le sanctuaire fermé de tous côtés de grillages de fer fort propres. Le grand autel refait à l'imitation de celui de Notre-Dame de Paris, & la suspense du ciboire placée à l'autel du fond ou des Feries, Reg. Arch. Par. 28 Oct. 1680.

où l'on voit un beau Christ d'albatre. Il y a aussi deux tribunes aux côtés de la porte du chœur & dont on fait usage comme à la Métropolitaine, sçavoir de celle du côté gauche ou septentrional pour l'Epitre, & de celle qui est au côté droit ou méridional pour l'Evangile, avec cette circonstance, que comme elles sont très-petites, le Porte-croix qui précede l'Evangile se place dans la tribune de l'Epitre regardant le Diacre qui est dans l'autre tribune.

Aucune des tombes des Chanoines que l'on voit dans la nef n'a encore les pieds étendus vers l'occident; mais tous l'ont vers l'orient suivant l'usage primitif de tous les Chretiens.

On y lit l'épitaphe suivante sur une du XIII siécle en capitales gothiques.

Foujucii lumen, pietatis gemma; volumen
Justitiæ, cinere jacet hic, Deus huic miserere.
Stephanus hic lenis fuit, & miserator egenis;
Virtus vera Dei noxia tollat ei. Amen.

Devant la sacristie est une autre tombe du XIV siécle de laquelle on a extrait l'épitaphe qui suit: *Hic jacet Dominus Petrus Ennaoui quondam Canonicus & Cantor hujus Ecclesiæ, qui fundavit unam Capellaniam ob remedium animæ suæ in honore beatæ Fare Virginis in hoc loco, & obiit anno M CCC XXX nono, quarta die mensis Novembris.*

Dans les vitrages des aîles du chœur, surtout dans la partie septentrionale sont représentés 5 ou 6 Chanoines en dignités en robes rouges, avec l'aumuce sur le bras droit

u gauche indifferement. Ce qui selon les pparences sont des Conseillers clercs du Parement. Ces vitrages peuvent être de 200 ans ou environ. On apperçoit proche l'un le ces Ecclesiastiques les lettres gothiques capitales E S. Au fond de la croisée du côté lu midi est la Chapelle de Saint Pierre dont e vitrage un peu plus nouveau represente Saint Jean l'Evangeliste avec cette sentence le l'Apocalypse *Johannes septem Ecclesiis* par allusion aux sept Eglises Paroissiales qui forment le Doyenné de Champeaux.

¶ Entre les Reliques que l'on conserve aujourd'hui dans cette Eglise, les plus anciennes sont celles d'un Saint Domnole ou Dôme Evêque, & de Saint Heracle Evêque de Sens. Il y a 400 ans qu'il en fut fait une translation d'une ancienne châsse dans une nouvelle. Cette ancienne châsse pouvoit bien aussi avoir trois ou quatre cent ans; ainsi cette Relique pouvoit être à Champeaux dès le X siécle. Il n'y a point de doute qu'elles ne fussent un présent de quelque Archevêque de Sens qui disposa des Reliques de Saint Heracle l'un de ses prédécesseurs en faveur de deux Monasteres de Brie limitrophes du Diocèse de Paris, sçavoir Chaumes Abbaye d'hommes, & Champeaux Prieuré de filles. On voit encore à Chaumes ce qu'il en donna de S. Heracle, avec une portion bien plus considérable du corps de S. Domnole que je croy avoir été un Corevêque sur les limites du Diocèse de Sens du temps de l'Abbaye qui existoit à Chaumes avant les guerres des Normans. Foulques de Chanac Evêque de Paris qui changea les Reliques de ces deux Saints de châsse en 1346, le 21

Octobre dit au commencement de son acte : *Accedentes ad Ecclesiam beati Martini de Campellis in Bria nostræ Diœcesis Canonici supplicaverunt ut reliquias S S. Confessorum Domnoli Episcopi & Heraclii in quadam antiqua capsa quiescentes in aliam novam transferre vellemus.* Il ajoûte qu'ayant ouvert l'ancienne châsse il y trouva cette inscription : *Hic requiescunt reliquiæ Sanctorum Confessorum Domuli Episcopi atque Heraclii.* Et ayant transféré ces Reliques dans la nouvelle châsse, il ordonna que l'Anniversaire s'en feroit le lendemain de la Saint Denis. *Datum in præfata Ecclesia in Festo. Dionysii M. CCCLVI presentibus Adam de Francovilla Magistro in Medecina dicta Ecclesia Canonico &c.*

Chartul. Campell.

Ibid.

Hardouin de Perefixe Archevêque de Paris visitant en 1665, une châsse de bois de l'Eglise de Champeaux y trouva *os unum è brachiis S. Heraclii & nonnullas Sanctorum SS. Dionysii & Stephani sanguinis guttulas.* 19 ans auparavant il y avoit eu une visite de la châsse de S. Dôme. Car c'est ainsi qu'on l'appelle dans ce lieu & on y avoit trouvé plusieurs ossemens de ce Saint & de S. Heracle Archevêque de Sens mêlez ensemble : Et outre cela les souliers de S. Dôme. Actuellement on montre dans deux bras de bois des os du bras de ces mêmes Saints. Mais on prétend que S. Dôme n'est autre que S. Domnole Evêque du Mans, & l'on y célebre sa fête le mardi dans l'octave de l'Ascension.

Ibid.

Char. Cam.

Il reste à Champeaux un Mémorial comme en 1207, Hervé Evêques de Troyes constata par un certificat que les cheveux que l'on y possedoit sous le nom de Notre Seigneur J. C. en étoient véritablement : Mais le certificat ni la relique ne se trouvent plus. Il

faut observer que Garnier de Frainel son prédécesseur, avoit été à la croisade en Orient.

On voit aussi à Champeaux dans l'inventaire des Archives le certificat que le Chapitre d'Auxerre donna en 1286, à Dreux de Saint-Merry Chanoine de Champeaux concernant un morceau du manteau de S. Martin dont ce Chapitre lui fit part. Mais l'auteur de l'Inventaire dressé dès le XIV siécle avoit apostillé ce certificat en marquant que cette Relique n'étoit plus à Champeaux ayant été engagée à la Paroisse de Saint Severin de Paris. De sorte qu'avec les Reliques de S. Dôme & de S. Heracle, il ne reste en ce lieu que ce que les Chanoines ont obtenu en 1615, du chef de Sainte Fare leur fondatrice, de Madame de la Chastre Abbesse de Faremoûtier, & qu'ils firent enfermer en 1618, dans un chef d'argent.

Histoire de l'Eglise de Meaux T. I. p. 28.

A l'occasion de ce don ils conclurent de s'associer aux prieres de l'Abbaye à la mort des Chanoines. Je trouve même qu'ils avoient aussi reçu de Faremoutier un morceau de la vraie croix le 23 Juillet 1618. La Fête de Sainte Fare qui est le 7 Décembre se célebre à Champeaux de rit solemnel-majeur.

Tab. Campi

¶ Les titres font mention de plusieurs Chapelles de cette Eglise. L'inscription de la tombe rapportée ci-dessus nous apprend que celle de Sainte Fare fut fondée vers l'an 1330, par Pierre Ennaoui Chanoine & Chantre. J'en ai trouvé une permutation du 4 Septembre 1483, une résignation en 1587, & une collation en 1607, 5 Janvier, elle est marquée à la collation du Chapitre.

Reg. Ep. Par.

La Chapelle ou autel de S. Dóme fut supprimée avec la permiſſion de l'Archevêque du mois de Juillet 1728, lors de la construction du grand autel & de celui des Feries. Ce qui déſigne aſſez où cet autel étoit ſitué. J'en ai vu une collation par l'Evêque de Paris du 16 Avril 1517, & du 7 Octobre 1599. Tantôt elle eſt dite *S. Domnoli*, tantôt *S. Donati* ou *S. Donolii*. Il exiſtoit auſſi autrefois dans la même Egliſe une Chapelle du Saint Eſprit à la collation du Chapitre. Une permutation en fut faite le 29 Juillet 1573. De plus le Pouillé Pariſien du XV ſiécle, faiſant l'énumération des Bénéficiers de cette Collégiale, en déſigne un de cette ſorte *Capellanus de Borda*; & lui donne 13 livres de revenu. On lit auſſi dans un Journal des années dernieres à l'article de la mort de Claude-Louis de la Chaſtre Evêque d'Agde arrivée au mois de May 1740, qu'il avoit été titulaire de la Chapelle de S. Eloy en l'Egliſe de Champeaux & Député de la Province de Paris à l'Aſſemblée générale du Clergé de l'année 1725.

Ibidem.

Ibid.

Mercure Juin 1740 1. vol. p. 1244.

Il reſte à parler de deux autres Chapelles de Champeaux qui ne paroiſſent pas avoir été dans la Collegiale. L'une eſt de Saint Leonard, & très-ancienne, puiſque dès l'an 1231, il y eut un accord ſur les offrandes de cette Chapelle entre le Chapellain & les Prêtres de la Paroiſſe. Cette Chapelle exiſte encore dans les champs du côté de Fouju, à une legere diſtance de Champeaux.

Chartul. Campel.

L'autre eſt déſignée dans le Pouillé Pariſien du ſieur Pelletier de l'an 1692, en ces termes. » Saint Julien de Rouvray Cha- » pelle près de Champeaux à la nomination » du Chanoine de Champeaux en tour;

Pouillé Pelletier p. 16.

» 180 livres » J'en ai trouvé des provisions de l'Evêque de Paris du 29 Juillet & 13 Août 1518, où elle est dite *S. Juliani in pago de Rovriaco Parisiensis Diœcesis*: & la derniere fois elle fut conférée à un Chanoine de Champeaux. Comme on ne connoît point d'autre Rouvray qui puisse être du Diocèse de Paris de ces cotés-là, que celui qui est marqué dans les Cartes entre Champeaux & Mornant à demie lieue de Champeaux vers le levant, il est incontestable que c'est-là qu'est placée la Chapelle de S. Julien. Il en est encore fait mention au 7 Août 1642; & là le lieu de Rouvray est encore déclaré être du Diocèse de Paris & même Paroisse, quoique ce dernier soit faux. De tout celà il résulte que de Fer s'est trompé dans sa Carte du Diocèse de Paris, en rapprochant trop Rouvray de Mormant & en le plaçant hors du Doyenné de Champeaux. *Reg. Ep. Par.* *Ibid.*

On a vu par tout ce qui a été dit jusqu'ici que le Chapitre de Champeaux fut l'ornement du Doyenné de ce nom. Le Chanoine qui étoit Prevôt rendoit anciennement la justice en surplis & aumuce. Il reste des sentences qu'il a prononcées. Le Chapitre nommoit aussi autrefois un Archidiacre pour le district, présentement c'est un Curé du Doyenné qui l'est. Le même Chapitre est Curé primitif des sept Paroisses, aux Curés desquels il paye des gros en grains &c. Et comme ces sept Cures ne sont point soumises à l'Archidiacre de Brie, à la mort d'un Curé il commet un desservant, jusqu'à ce qu'il y ait un titulaire nommé. Dès l'an 1217, Pierre de Nemours Evêque de Paris avoit statué que ce seroient les Chanoines qui distribueroient les Saintes Huiles aux Paroisses du district. Et la *Chart. Cam.*

dépendance des Curés étoit si marquée qu'ils étoient tenus de prêter serment au Chapitre à leur réception. Dans le Rolle des Procurations dues pour la visite à l'Evêque de Paris en 1384, le Chapitre de Champeaux en corps est pour la somme de douze livres. J'ai trouvé à l'an 1498, une Commission expédiée par l'Evêque *Decano Rurali de Campellis in Bria.* On l'appelloit autrefois le Doyen de Chretienté de Champeaux.

Ibid.

Rotulus Joh de la Oroliere.

Reg. Ep. Par. 21 *Dec*

¶ On compte quelques Illustres & quelques Ecrivains parmi les Chanoines de Champeaux. Le celebre Guillaume de Champeaux qui d'Archidiacre de Paris fut fait Evêque de Chaalons en 1113, porte le nom de ce lieu. Mais s'il en a été Chanoine, il faut qu'il l'ait été dans le temps de l'érection de la Collégiale. Ce personnage est trop connu pour que j'en dise d'avantage. On le croit natif de ce lieu de Champeaux. Il mourut en 1121.

Gall. Chr. S. Mar. in Ep. Catalaun.

Tab. in Ep. Laudun.

Radulphe ou Raoul étoit Prevôt de Champeaux au XIV siécle. Il vivoit mal avec son Chapitre. Les Chanoines mécontents de lui le déférerent au Parlement. On nomma pour les accorder M. Girard de Busco & M. Daniel. Cet accord est de l'an 1326.

Reg. Arch Par.

Il y a eu un second Guillaume de Champeaux au XV siécle. Il fut Evêque de Laon sous Charles VI. & Charles VII. Ce fut lui qui fit à Bourges l'an 1423, le baptême de Louis XI.

Antoine Sanguin connu sous le nom de Cardinal de Meudon, avoit commencé lorsqu'il n'étoit encore que simple clerc & étudiant à Paris, par être Chanoine de Champeaux par collation de l'Evêque de Paris de

[illegible] Ep. Par.

23 Juillet 1500. Ses provisions portent *Nobili juveni Antonio Sanguin Clerico Parif. Jcholari Parif*. Il eſt mort en 1559.

Étienne Poncher fils de Jean Général des Finances, & mort Archevêque de Tours en 1552, fut quelque temps Prevôt de Champeaux. Il permuta le 24 Juillet 1527, avec Antoine de la Barre Evêque d'Angoulême pour le Prieuré de N. D. du Parc près Rouen. *Ibid.*

Antoine de la Barre Evêque d'Angoulême étoit Prevôt de Champeaux en 1527.

Benjamin de la Villate, Chanoine de Champeaux a composé la vie de Sainte Fare en proſe & en vers qu'on dit imprimée. Il a été Chanoine 58 ans, eſt mort en 1641, eſt inhumé dans la nef de la Collegiale. Il a fait pluſieurs poëſies françoiſes, une entr'autres qui eſt intitulée l'Hermitage chretien. *Bibl. franc. T. V. p. 165.*

Martin Sonnet étoit Chanoine de ce lieu en 1635, & eſt décédé en 1679. Je le croy auteur des Mémoires Hiſtoriques que l'on a eu la bonté de me communiquer touchant cette Egliſe. Un autre ouvrage de lui eſt *de Breviario & Miſſali Diaceſanis* imprimé *in 16*. *Ex fol. 159.*



CHARTA

DE UNA CAPELLA, apud Campellos.

M. CC. XXVII. *Ego Guillemus de Castellar Miles & B. uxor mea, notum facimus quod nos assensu & voluntate filiorum nostrorum Guillelmi & Simonis Militum, ad usum Capellanie nostre in Ecclesia B. Martini de Campellis in Bria; pro salute animarum nostrarum & antecessorum nostrorum & maximè pro anima Carissimi nostri . . . . Ecclesiæ quondam Canonici, instituimus, dedimus, & liberaliter concessimus in perpetuum sexdecim sext . . . . . . & sexdecim sext. avene quæ nos in granchia dicta Ecclesia de Escrennes jure . . . . habebamus, & decimam totius terre nostre arabilis extra pourprisium adjacent . . . . de bosco, quæ est de feodo Vicecomitis Meleduni. Concessimus etiam supra memorato Capellano in perpetuum octo sextaria Ivernagii & octo sextaria avene percipienda singulis annis in decima de Musteriolo propè Meledunum & unam petiam vineæ si . . . . Castellar*

Regis, quæ continet circà unum arpentum. In cujus rei memoriam & stabilitatem . . . . de Castellar presentes litteras sigillo meo munivi. Actum anno Dominicæ incarnationis millesimo Ducentesimo vicesimo septimo mense Augusto.

Ego Adam de Mesiaco Miles Universis presentes litteras inspecturis Notum facio quod

Carissimus Dominus meus Guillemus de Castellar Miles assensu & voluntate Carissimæ Dominæ meæ B. uxoris ejusdem & heredum suorum ad augmentum beneficii altaris quod instituit in Ecclesia B. Martini de Campellis in Bria, dedit & concessit in perpetuum octo sextaria ivernagii & octo sextaria avene singulis annis percipienda in decima sua de Musteriolo prope Meledunum qua de meo movet feodo: Hanc autem donationem laudo, concedo & gratam habeo. In cujus rei memoriam & roborationem presentes litteras sigillo meo munivi. Actum anno Domini M. CC XXVII. mense Augusto.

Tiré d'un Vidimus du Doyen de la Chrétienté de Champeaux de l'an 1316, le Dimanche après la Saint Martin d'hiver. Ex Archiv. Campell.



BOURG ET PAROISSE

DE CHAMPEAUX.

LE village qui fut formé à Champeaux à mesure que les Religieuses qui y furent établies au VII. siécle de J. C. firent valoir les terres, augmenta considérablement depuis que les Chanoines furent mis en leur place vers l'an 1100. L'étendue de la Paroisse étoit d'ailleurs si considérable qu'il fut besoin d'en faire des distractions pour en créer de nouvelles. Car comme j'ai déja insinué ci-dessus, Andresel & Fouju en étoient des dépendances. Mais ce n'est point sous cet égard que j'envisage ici Champeaux. Son territoire est encore d'une assez grande étendue, pour que je puisse en parler séparément, & indépendamment des lieux qui en ont été démembrés.

On y comptoit en 1709, le nombre de 76 feux que le Dictionnaire Universel Géographique de la France de l'an 1726, a évalué à 341 habitans il marquoit faussement que ce lieu est du Diocèse de Sens. Le sieur Doisy qui dans sa Description du Royaume par feux imprimée en 1745, s'y conforme au dénombrement de 1709, excepté dans ce qui est de l'Election de Paris, a mis Champeaux sur le même pied, parce qu'il n'avoit pas l'Etat présent de l'Election de Melun dont il est. Cependant ce bourg passe pour être composé d'un peu plus de 90 feux & on y compte 400 ames. J'ai déja observé ci-dessus la nature du territoire. Il y croit de très-beaux froments.

Ce n'eſt que dans l'avant dernier ſiécle que ce lieu commença à avoir la forme d'un Bourg. Les maiſons étoient éparſes de côté & d'autre dans la campagne; enſorte qu'on en trouve encore des veſtiges en labourant. On obtint permiſſion du Roy Henry II de ſe rapprocher au tour des deux Egliſes Collegiale & Paroiſſiale : Et de fait ſous Charles IX à cauſe des guerres civiles on entoura le lieu de profonds foſſés, de maniere qu'on ne peut plus y entrer que par trois portes qui fermoient & qui étoient accompagnées de ponts-levis. L'une de ces portes fut appellée *La Porte-Saint-Leonard* à cauſe qu'elle étoit voiſine d'une Chapelle de ce nom conſtruite dans la campagne. Cette porte menoit à Melun & à Corbeil. La ſeconde porte qui conduiſoit à Andreſelle & à Paris, fut nommée *de Courtenet* à cauſe que le premier lieu qu'on trouvoit au ſortir étoit un hameau de ce nom de la Paroiſſe d'Andreſelles. Ce hameau eſt détruit; on n'y voit plus qu'un puits & un reſte de grange du Chapitre de Champeaux. La troiſiéme eſt la *Porte de Varvanne* ainſi dite, parce qu'elle conduit au moulin de Varvanne qui eſt ſur le territoire de Champeaux.

La fontaine de Varvane eſt ſi abondante qu'elle fait moudre un moulin à ſa ſource, & dans ſon cours trois autres qui ſont au Chapitre de Champeaux; & un qui appartient au Chapitre de Saint Marcel de Paris. En 1458. *Chartul. Campell. fol. 224.* Jean l'Aumonier fit faire l'Etang de Varvane. Le nom de cette fontaine me fait reſouvenir qu'il y en a une très-grande & très-abondante dans la ville de Varzy au Diocèſe d'Auxerre, & une autre d'égale force à Var

village proche la ville de Chartres : (a) ce qui donne à penser que Var est un nom Celtique dénotant une abondance d'eau.

L'Eglise Paroissiale de Champeaux du titre de la Sainte Vierge est contigue à l'Eglise Collégiale & lui touche du côté septentrional. On n'y trouve rien à remarquer. Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, étant à cette Paroisse en 1242, le village de Fouju, voulut que le Curé de Champeaux, ne fut plus tenu de servir au grand autel de Saint Martin, n'y celui de Fouju non plus. Cette Cure est marquée avoir vingt livres de revenu dans le Pouillé du XV siécle. C'est le Chapitre qui y présente comme aux autres.

Tabular. Campell.

Il y avoit en 1352, une Léproserie à Champeaux, à laquelle avoient droit d'être reçus les habitans du lieu : ceux des Paroisses de Fouju, de Saint-Merry, d'Andresselle, & de Quiers. C'est elle apparemment qui est imposée au rolle des Décimes sous le titre de Maladrerie.

Liber vict. Lepros Dioec. Paris. fol. 113.

Tabul. Cam.

On lit de plus, qu'un Chanoine appellé Leonard Bardin y bâtit un Hôtel-Dieu en 1457.

Le Bourg de Champeaux est situé dans l'Election de Melun, & hors la Prevôté & Vicomté de Paris & régi par la Coutume de M. En 1287, le Prevôt Royal de Melun ayant entrepris d'exercer sa Jurisdiction sur le territoire de ce lieu, Philippe le Bel donna des Lettres dans lesquelles il est dit que c'est le Prevôt & le Chapitre qui ont toute justice sur le village & qu'ils la tiennent de l'Evêque de Paris.

Ex texto Chartulari Ep. Paris. apud. Dubois Collect. mss. T. 3 p. 1318.

(a) Sous la première race de nos Rois l'eau de cette Fontaine de Var étoit conduite à Chartres par un aqueduc dont on voit encore des restes. Je croy que c'est celui dont il est parlé à la fin de la vie de S. Lomer.

En

En 1400, les habitans de Champeaux furent déclarez exempts de faire le guet au Château de Melun : Mais cinq ans après Charles VI. donna des Lettres pour les contraindre aussi-bien que ceux de Fouju & de Saint Merry à travailler aux réparations de la Ville. *Ex mss Campell.* *Ibid.*

¶ Sur le territoire de Champeaux, à une légere distance du bourg vers le sud-est, est un Château appellé AUNOY dont il est fait mention au Procès verbal de la Coûtume de Melun de l'an 1560, à l'occasion du Seigneur nommé François d'Avergne Conseiller du Roy en la Chambre du Trésor.

Un Monsieur Faure possedoit cette Seigneurie en 1697. Permiss. d'Orat. domest. 2 Juillet.

CHAUNOY, ou Chaulnoy, est un autre Seigneurie un peu plus éloignée du Bourg & située vers le midi. Elle appartient au Chapitre de Saint Marcel de Paris qui en est Décimateur & Seigneur. La dixme avoit été litigieuse entre ce Chapitre & le Curé de Notre-Dame de Champeaux. Les parties s'accorderent en 1664. Ce lieu est nommé *Villa Calonei* dans une Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158, qui confirme aux Chanoines de Saint-Marcel tous les biens qu'ils possedent. *Reg. Arch. Par.* Hist. de Paris, T. III. Pag. 13.



ANDRESEL,

Originairement

ANDESEL.

IL paroît que pour ne point séparer les lieux, qui anciennement ne faisoient qu'une seule & même Paroisse, on doit joindre Andresel à Champeaux. On a vu dans la Bulle du Pape Innocent II. d'environ l'an 1130, qu'alors il n'étoit fait aucune mention d'Andresel dans le rang des Eglises du canton de Champeaux, parce que c'étoit un simple hameau, avee une Seigneurie appartenante à un Chevalier, & même le nom qu'on lui donnoit alors étoit Andesel. On voit par un titre de l'Abbaye de Saint Pierre des Fossez qui concerne ce lieu, qu'un nommé Odon dit de Bratteau Seigneurie de la Paroisse de Saint Verain par delà Châtres, pour avoir lui & sa femme droit de sépulture en cette Abbaye, lui donnerent sous l'Episcopat d'Imbert qui siégea depuis 1030, jusqu'èn 1060, un domaine qui lui appartenoit situé en Brie & appellé Andesel *prædium situm in Bricio quod dicitur Andesellum*. Cent cinquante ans après, ce Monastere ne possedoit plus ce bien, soit qu'il en eût fait une échange ou qu'il l'eût vendu. Car dès le commencement du XIII siécle, on trouve un Aubert d'Andesel qui jouissoit de plusieurs fiefs en Brie, outre celui-là. On croit avec raison que comme il avoit deux fils Jean &

Chatulare fa. vrim papy. 1. ff.

Aubert, ce fut Jean qui procura l'érection d'une Cure en ce lieu d'Andesel dans la Chapelle de S. Jean Baptiste qu'il fit bâtir. Elle étoit établie au moins dès l'an 1212, selon un acte qui se voit au petit Cartulaire, de l'Abbaye de Saint Victor dans lequel les Eglises qualifiées suffragantes de Champeaux sont nommées suivant cet ordre: *Ecclesia de Carris, Ecclesia de Capella Domini Galteri Camerarii. De Andresello. De villa Sancti Mederici.* Chartul. minus S. Vict. f. XI.

Andresel est situé dans la plaine de Champeaux en approchant de Paris. Ainsi il est à dix lieues de cette ville, & tirant vers Guines où se trouve la grande route. Son territoire est presqu'entierement en labourages. On y comptoit 67 feux en 1709, lors de la premiere impression du dénombrement de l'Election de Melun dont il est. Le sieur Doisy a répété ce même nombre dans sa description du Royaume imprimée en 1545, quoiqu'il soit un peu diminué. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, évalua les feux à la quantité de 233 habitans. On assûre que le nombre des feux monte aujourd'hui à 56.

¶ L'Eglise Paroissiale située dans l'enceinte du Château est sous l'invocation de Saint Jean Baptiste, ce qui étoit rare primitivement parmi les Paroisses de la campagne: Aussi n'a-t-elle été érigée qu'au commencement du XIII siécle ainsi que je viens de dire, & il lui est arrivé comme à celle de Grez proche Tournan que le nom du Seigneur à déterminé à choisir S. Jean pour Patron. Il n'y a rien aujourd'hui dans l'édifice de cette Eglise qui soit du siécle de ce Seigneur. Il

paroît par ce qui reste du vieux chœur qu'elle avoit été rebâtie il y a deux cens ans ou environ & apparemment aussi aggrandie. Mais depuis la chute du clocher qui en abbâtit la voute, en la reparant en 1739, on l'a beaucoup retrécie. Comme la Fête de S. Jean Baptiste est commune à toute la Chrétienté, le concours à l'Eglise d'Andresel se fait le jour de Saint Roch dont on dit qu'on a des Reliques.

La Cure est à la nomination du Chapitre de Champeaux ainsi que les autres du Doyenné étant comme on a dit un détachement de celle de Champeaux même. On lit qu'en 1287, Jean Viterolle qui en fut pourvu vint prêter serment au Chapitre. Dès le XV siécle c'étoit celle de tout le Doyenné dont le revenu étoit meilleur. Le Pouillé d'alors le marque à vingt-cinq livres. Cette Cure s'est maintenu dans cette supériorité, non obstant qu'on en ait distrait dans le dernier siécle le hameau de l'Etang de Vernouillet. On assûre qu'un Curé nommé l'Allemant gagna il y a 100 ans son procès pour la dixme de la Seigneurie & Terre de Minpincien contre l'Abbaye de Saint-Denis qui la prétendoit exempte à cause qu'elle lui avoit été donnée par un Pape. Edme Garrier Curé d'Andresel comparut en 1560, à la Coûtume de Melun.

Chartul. Campell.

Ibid.

Procès verbal.

LA CHAPELLE DE S. ELOY sur le même territoire est très-ancienne, & presque du même-temps que l'érection de la Paroisse. Aubert d'Andresel Chevalier & Jeanne sa femme ayant conçu le dessein de la bâtir devant leur maison & en obtinrent l'an 1236, la permission de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris qui auparavant avoit eu le con-

Tabular. Campell.

sentement des Chanoines de Champeaux & d'Eudes Curé d'Andresel, à condition toutefois que tous droits curiaux en cette Chapelle seroient reservez à l'Eglise Paroissiale; que les Chapelains prêteroient serment de fidélité au Curé & au Chapitre. Ce fut alors qu'en compensation des oblations accordées à ce Chapelain, on assigna au Curé quarante sols de rente sur la Voierie de Saint-Martin de Champeaux. Il n'est point dit à qui la nomination devoit en appartenir : Mais j'ai trouvé ailleurs que c'étoit le Seigneur qui y nommoit. Elle fut conférée le 23 Janvier 1524, par l'Evêque de Paris sur la présentation de Noble homme Jean de Myraumont, Ecuyer Seigneur temporel de Sucy, du Chemin, & d'Andresel à cause de Radegonde de Hacqueville sa femme. Il y en a une autre collation du 16 Juillet 1550.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

En 1594, les Chanoines de Champeaux exposerent à M. Pierre de Gondi Evêque de Paris, que cette Chapelle qui étoit fort grande & en mauvais état depuis les guerres fût abbattue & rebâtie plus petite, & que les matériaux fussent convertis à l'utilité du Chapelain, afin qu'il pût dire quelques messes pour les fondateurs. Sur l'information faite, la permission fut accordée le 15 Janvier 1596, par Louis Godebert Vicaire Général.

Tab. Camp.

Reg. Ep. Par.

Andesel ou Andresel est un nom dont la racine peut venir de l'ancienne langue Gauloise, au moins la syllabe *And* de laquelle est resté en quelque pays le mot *Andains* pour signifier les sillons de terre. Ce lieu paroît avoir été fermé de murs dans le temps que plusieurs villages se mirent en sûreté il y a 200 ans. On voit encore des restes

de fossez en allant du côté de l'Etang de Vernouillet. Un Seigneur du lieu essaya aussi en 1657, d'y établir deux Foires par an. Le Château construit en forme ronde est solidement bâti de grais & de briques avec pont levis & fossez.

Duchêne T. 4. p. 511 Nous avons une Lettre du Roy Louis VII. écrite à Suger Abbé de Saint-Denis laquelle fait mention d'Albert Davolt Officier de ce Prince, qui de son consentement avoit fait élever une Tour à Andresel. Cet Albert & son fils Hugues étant décédez, Louis manda à Suger & à Raoul de Vermandois ses Ministres, de faire garder cette Tour jusqu'à ce qu'il revînt, de crainte d'inconvénient. Cet Albert peut être regardé comme le premier Seigneur connu de ce lieu.

Char. Jardi Bibl. Reg. p. 222. Aubert ou Albert *de Andesello* est le second Seigneur connu dès l'an 1192, comme mari d'Agnès de Garlande dans un titre de Tournan, par le moyen du Cartulaire de l'Abbaye du Jard laquelle acquit en 1204, Gall. Chr. t. 2. col. 6081. de Geoffroy 100 arpens de bois à Grizy situez dans son fief. Sa femme Agnès fit en 1213, une rente de 60 sols à Eustachie leur fille Religieuse à Hiere, & l'augmenta en 1224, du consentement de ses deux fils Jean & Aubert. (a) Ibid. col. 91

Ces deux Seigneurs Jean & Aubert d'Andresel dont les femmes se nommoient Agnès

Cart. Barb. Bibl. Reg. p. 967, & 960. (a) Aubert d'Andresel, Agnès sa femme, & Jean leur fils avec Elisabeth sa veuve sont mentionnez dans le Cartulaire de l'Abbaye de Barbeau comme lui ayant donné du revenu sur les moulins de Melun.

Page 281. C'est apparemment le même Aubert d'Andresel qui selon l'Histoire de Melun a fondé en la Collégiale de N. D. de Melun un Chapelain à l'Autel de Saint Martin & Saint Nicolas.

& Jeanne étoient en procès l'an 1222, avec les Chanoines de Champeaux. Guillaume de Seignelay Evêque de Paris les mit d'accord; & ils reconnurent tenir du Roy la rente de 30 livres que le Chapitre leur payoit en échange de la Voierie, Justice, & Corvées qu'ils avoient eû du Roy.

Trésor des Chartr. Reg 31. f. 28

Jean d'Andresel Chevalier approuva en 1230, comme second Seigneur à Barneau le don de 20 arpens de terre fait à l'Abbaye de Livry. On a vu ci-dessus qu'en 1236, Aubert & Jeanne sa femme fonderent à Andresel la Chapelle S. Eloy. Ils firent en 1285, la restitution de Vilblin au Chapitre de Champeaux.

Chartul. Liviac. f. 15.

Un autre Jean d'Andresel Capitaine de Brie est mentionné à la Chambre des Comptes en 1359, à l'occasion des Lettres de pardon qui lui furent accordées & à ses complices, de tout le mal qu'il avoit commis au pays de Brie, Châtellenies de Melun & de Moret & au Pont de Samois. J'ai trouvé dans un compte des Subsides de l'an 1356, Jean sire d'Andresel Chambellan du Roy. C'est apparemment le même Jean d'Andresel Chambellan du Roy qui étoit mort dès l'an 1367, que l'Historien du Gatinois dit avoir été surnommé Viole, & qu'il fait descendre d'un Viole Sire d'Andresel dès 1312, s'il n'est le même. Jeanne de Maligny sa veuve fut Dame d'Andresel. Jeanne leur fille épousa Jean de Montmorency, & Marguerite d'Andresel sa sœur du premier lit épousa Guillaume de Montmorency Seigneur de Saint Leu. Jeanne Dame d'Andresel fut inhumée en 1395, au mois de Novembre en la Chapelle de N. D. de Sainte Catherine du Val des Ecoliers.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Les sieurs de Hacqueville étoient Seigneurs d'Andresel sur la fin du XV siécle, & même en partie. Radegonde de Hacqueville porta cette Terre en mariage à Jean de Myraumont. Voyez ci-dessus. L'Historien du Gatinois écrit que cette Radegonde étoit fille d'une Marie Viole.

Morin p. 465.

Les Viole continuerent de posseder cette Terre, entre autres Nicolas Viole Correcteur des Comptes, Jean, second de ses fils acheta la part de ses freres ayant Nicolas & Pierre dans cette même Terre.

Jacques Viole étoit en partie Seigneur d'Andresel avec Philippes de Longueval en 1560. Le premier l'étoit encore vers 1580, & Conseiller au Parlement.

Cout. de Melun.

Jacques Viole Président au Parlement en fut ensuite Seigneur. Il mourut le 13 Septembre 1613. Sa veuve Anne l'Allemant vivoit encore vers 1615. Le Curé d'Andresel de même nom qu'elle & qui gagna le procès de la dixme de Minpincien étoit apparemment son parent.

Reg. Ep. Par. 11 Dec.

M...... Fouquet Surintendant des Finances jouissoit de la Terre d'Andresel vers l'an 1650. C'est sans doute à lui que le Roy permit en 1657, d'y établir deux Foires.

Reg. du Par. 1. Juin 1657.

Pierre Longuet fit acquisition vers l'an 1660. d'une partie de la Vicomté d'Andresel & la fit réunir à la Seigneurie de Vernouillet, dont le Roy donna des Lettres de confirmation, les Registres du Parlement en font mention au 18 Juillet 1661.

Reg. du Conf. du Par.

Dans le siécle présent la Seigneurie entiere d'Andresel a été entre les mains de Jean Baptiste Picon qualifié Marquis d'Andresel. Il est décédé en 1727. Il avoit été Ambassadeur á Constantinople. Sa veuve étoit Dame

Hist. des Gr. Off. T. 7. p. 469.

d'Andresel en 1740, pendant que le fils etoit Capitaine à l'armée.

¶ Cette Paroisse n'a que deux ou trois petits Ecarts situez vers le Sud'est. Le plus proche s'appelle le Truisy ; le suivant est dit Minpincien, le troisieme & plus éloigné sont les Hautes-loges. Il n'y a rien á remarquer que sur Minpincien. Depuis ce siécle-ci on est revenu du sentiment des Italiens sur la patrie du Pape Martin IV. Onuphre Panvin l'a fait Tourangeau à cause qu'il étoit Trésorier de Saint Martin de Tours, & M. Maan Historien de Tours prétend que quoiqu'il eût pris le nom de Simon de Brie, ce n'est pas notre Brie Françoise qu'il faut entendre par là, mais un petit canton de la Touraine appellé *Brie*. D'autres ont cru que par Brie il falloit entendre Brie-Comte-Robert sans faire attention que si Simon en eût été, il se seroit nommé Simon de Braie comme on disoit alors ; on met à présent communément dans les Dictionnaires que ce Simon de Brie fait Cardinal en 1263, puis Pape sous le nom de Martin IV. en 1281, étoit natif de la Paroisse d'Andresel en Brie. Je n'en ai pas encore trouvé la preuve décisive. Ce que je sçai ; est que la terre & Seigneurie de Minpincien sur cette Paroisse a appartenu à ce Pape qui la donna à l'Abbaye de Saint Denis en France.

Bautrand Moreri. Dict. Univ. la Martinic.



LA CHAPELLE GAUTIER.

JE ne marque à la tête de cet article que le nom le plus communément reçu pour signifier l'une des anciennes Cures du Doyenné de Champeaux. Car d'abord on l'appelloit simplement *La Chapelle* ou bien *La Chapelle Cernay*. Au XIII siécle on commença à l'appeller *La Chapelle Gautier* du nom d'un Chambrier du Roy qui rendit célèbre ce lieu, dont il étoit Seigneur. (*a*) Et enfin de nos jours on a commencé à l'appeller *La Chapelle Thibouſt de Berry*, pour raiſon que je rapporterai dans la ſuite. Pour ce qui eſt du ſurnom de Cernay que portoit la Chapelle du lieu, à cauſe que c'étoit le nom du lieu même, on ignore d'où il lui venoit. Ce nom eſt aſſez commun en France. On y compte neuf Paroiſſes qui le portent, dont une eſt du Diocèſe de Paris, avec une Abbaye ſur ſon territoire dite les Vaux de Cernay ; & outre cela un Château ou hameau de la vallée de Montmorency Paroiſſe d'Ermont porte le même nom de Cernay.

Capella Cernaii.

Dict. Uni.

La Chapelle dont il s'agit ici étoit une Paroiſſe dès le regne de Louis le Gros. Elle eſt marquée dans la Bulle d'Innocent II. adreſſée à Etienne Evêque de Paris l'an

Hiſt. Eccl. Paris T. 2. p. 38.

(*a*) Il y a une autre Chapelle Gautier Paroiſſe au Diocèſe de Liſieux en Normandie Election de Bernay.

1137, au rang des Eglises jointes à celle de Champeaux ; *Ecclesiam de Campellis cum præbendis & tribus Parochiis id est de sancto Mederico, de Capella, & de Kerris.* On est ensuite long-temps sans rien trouver sur ce lieu.

Il étoit possédé à la fin du même siécle par les Seigneurs de Villebeon. Gautier de Villebeon premier du nom Chambellan des Rois Louis le Jeune, & de Philippe Auguste étant fort âgé donna les dixmes de bled de cette Terre aux Chanoines de Champeaux l'an 1205, & mourut a même année. Odon de Sully Evêque de Paris confirma aussitôt cette donation. Ce Prélat étant mort trois ans après, le siége fut rempli par Pierre l'un des fils de Gautier qui étoit surnommé de Nemours, du nom de la Terre d'Aveline sa mere. Pierre de Nemours voyant Gautier son frere Chambellan du Roy depuis la mort de son pere, disposé à faire une fondation dans la Terre de la Chapelle, obtint des Chanoines de Champeaux qu'ils se déportassent du droit de patronage qu'ils avoient de la Cure ; & incontinent, c'est-à-dire en 1208, Gautier y établit quatre Prêtres tenus de prier Dieu pour ses ancêtres & pour lui, leur assignant pour vivre douze muids de bled tant sur sa grange de la Chapelle, que sur ses moulins, vingt-quatre muids de vin à prendre en vendanges dans son cellier du même lieu & vingt livres dans ses rentes jusqu'à ce que de l'avis de l'Evêque il en disposât autrement. Dans la suite de l'acte ils les qualifie de Chanoines tenus à l'Office Canonial, & il veut que la nomination de ces prébendes appartienne à l'Evêque. Un de ces quatre Prêtres devoit tous les jours célé-

Chartul. Campell.

Hist. Eccl. Paris. T. 2.

brer la Messe dans sa Chapelle domestique ; & un autre devoit une Messe des Morts. En vertu d'un autre acte de la même année passé entre l'Evêque & le Chapitre de Champeaux, Pierre de Nemours pourvut à trois prébendes, & le Chapitre de Champeaux nomma le Curé de la Chapelle à la quatriéme prébende. Mais il paroît que les Chanoines de la Chapelle furent quelque temps à exercer tour à tour les fonctions Curiales de la Paroisse. C'est ce qui est supposé par les Lettres de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris de l'an 1243, qui les décharge tous quatre de la fonction de Curé & ordonne du consentement du Chapitre qu'il y aura un Vicaire perpétuel. Ce qui eut lieu depuis ; ensorte qu'on trouve depuis ce temps-là des présentations à la Cure par le Chapitre de Champeaux notamment en 1429, au 22 Novembre.

Chartul. Campell.

Ibid.

Tab. Ep. in Spirit.

La fondation d'un Chapitre en ce lieu de la Chapelle par un Seigneur que sa dignité de Chambellan rendoit très puissant, fit qu'on ne tarda gueres à qualifier cette Terre du nom de la Chapelle Gautier. Ainsi dès l'an 1212, le petit Cartulaire de l'Abbaye de Saint Victor de Paris faisant l'énumération des Eglises suffragantes de Champeaux, s'exprime de cette sorte : *Ecclesia de Carris, Ecclesia de Capella Domini Galteri Camerarii &c.* Dans le Pouillé Parisien du XV siécle, il y a un article spécial & le Curé est marqué le premier.

Canonici Capellæ Domini Galteri ad coll. Dni. Episcopi.

Curatus ejusdem Capellæ XXX. libr.

Tres Canonici ; quilibet XIII. libr.

L'Eglise qui est du titre de S. Martin n'est

que comme une longue Chapelle de structure du XIII siécle dont une partie de la voute est tombée de vétusté. On y voit dans le mur du sanctuaire du côté septentrional une châsse qui étoit autrefois couverte d'argent, & qui n'est plus que de bois doré dans laquelle on croit qu'il y a eu de la Couronne d'épines de Notre Seigneur qu'on dit venir de Gautier Cornu Archevêque de Sens. Mais sans recourir à ce Prélat qui ne l'auroit pas donné vraisemblablement à une Eglise hors de son Diocèse, ne peut-elle pas avoir appartenu à Pierre de Villebeon Ministre de Saint Louis & qui l'accompagna jusqu'à la mort, lequel Pierre l'auroit donnée à Isabelle sa sœur Dame de la Chapelle Gautier.

A l'autel est un tableau de l'Adoration des Mages donné en 1636, par Nicolas Vignier Conseiller d'Etat qui y est réprésenté avec sa femme Anne de Flecelles.

Il n'y a aucun ancienne sépulture : on y voit seulement celle de Louis Thiboust de Berry Chevalier Seigneur du même lieu; Gouverneur & Capitaine des Chasses de Fontainebleau, décédé le 16 Mars 1706, âgé de 77 ans, & de son épouse Dame Philippe Clozier de Juvigny morte le 19 Décembre 1722, laquelle a laissé cinq mille livres pour aider à la fondation d'un Vicaire.

Sainte Catherine est en cette Eglise fête le second patron ; le titre Canonial du Curé est sous son nom : ensorte qu'on l'appelle *Le Chanoine de Sainte Catherine*. Je ne sçai s'il seroit le même que le Chapelain de Sainte Catherine auquel Maurice de Sully Evêque de Paris voulut en 1170, que le Chapitre de Champeaux payât une certaine redevance en grain. Ce Curé comme Chanoine de la

Chapelle Gautier a des terres à Mormant. Dès l'an 1700, on ſongea à lui donner un Vicaire en expoſant à l'Archevêque la quantité de peuple contenue dans la Paroiſſe.

Reg. Archip. Parl. 4. Sep. 1700.

L'expoſé ſur le nombre des habitans portoit qu'il y avoit alors 132 feux & 470 communians dont pluſieurs étoient éloignés de l'Egliſe. Le dénombrement de l'Election de Melun imprimé neuf ans après y marquoit 130 feux, ce qui a été copié en 1745, par le ſieur Doiſy en ſa Deſcription de tout le Royaume. Le Dictionnaire Univerſel de la France ſe contente de dire en 1726; que c'eſt une petite ville ſans dire le nombre des habitans contre ſa coûtume. On m'a aſſûré en 1740, qu'il y avoit 145, feux donnant 400 communians. Ce Bourg eſt à 13 lieues ou environ de Paris vers le ſud'eſt & à quatre de Melun. Le pays eſt aſſez varié dans ſa culture, & ſon étendue fait qu'on y trouve de tout. Les murs dont on voit des reſtes au tour du Bourg furent bâtis vers l'an 1650, lors de la guerre des Princes.

Les Écarts de cette Paroiſſe ſont effectivement en grand nombre & s'étendent à une grande lieue juſqu'auprès des Ecregnes, Diocèſe de Sens vers le ſud'eſt. Il y a Grand-Villier, la Clotée, la Boulaie, Maupertuis, les grands Trois-Chevaux : les petits Trois-Chevaux, Maupas, Gaillard, la Maiſon-Rouge, Sauſſeux, la Pauſſe, deſorte que les extrémités de cette Paroiſſe ſont éloignés de Champeaux de deux lieues.

Le ruiſſeau qui paſſe à la Chapelle eſt appellé le ru d'Anquier & non d'Anqueteuil, comme de Fer l'a marqué en ſa Carte, Il y a un gouffre auprès des étangs vers le ſud'eſt ; mais je doute qu'il ſoit

sur la Paroisse de la Chapelle.

Le premier Seigneur dont nous avons connoissance est Gautier I. de Villebeon. Il eût pour frere Etienne Archevèque de Bourges qui étoit surnommé *de la Chapelle.*

Etant décédé en 1205, son fils Gautier lui succéda & fut aussi Chambellan du Roy Philippe Auguste. Trois de ses freres furent Evêques de Noyon, de Paris & de Meaux. Il fut fait prisonier à la Terre Sainte en 1219, & mourut un peu après. Son fils Adam fut aussi Seigneur de la Chapelle & Chambellan de France & décéda en 1238. Tant de Chambellans de suite dans cette Maison firent donner à la famille le nom de Chambellan, Isabelle sa fille dite la Chambellane fut ensuite Dame de la Chapelle, & fut mariée 1°. à Mathieu Seigneur de Montmirel, 2°. à Robert de Dreux Prince du Sang dont une fille épousa Gaucher de Chatillon Connétable de France. Elle mourut l'an 1300.

Par la suite cette Terre passa aux Jouvenel des Ursins. Jean Jouvenel en devint Seigneur par acquisition. Il étoit Conseiller au Châtelet en 1380, il fut ensuite Prévôt des Marchands & enfin Président au Parlement. Michel son huitiéme fils né en 1408, lui succéda dans la Terre de la Chapelle; fut Bailli de Troyes & mourut en 1470. Jean fils de Michel est nommé dans la Coûtume de Paris de l'an 1510. L'Archevêque de Sens fit en 1518, des procédures contre lui & contre son fils François à cause d'une piéce de bois située sur la Paroisse de la Chapelle Arrablay. François eut la Terre de la Chapelle Gautier: Il étoit Chevalier de l'Ordre du Roy. Ensuite elle passa à Christophe son

Invent. de l'Archev. de Sens. Amette p. 215.

fils Lieutenant de Roy en l'Isle de France, Gouverneur de Paris qui décéda en 1588. Puis à François fils de ce dernier qui n'ayant eû de Guillemette d'Orgemont sa femme qu'une fille, morte jeune, substitua son nom, ses armes & ses biens à François de Harville son petit-neveu. Il avoit été Ambassadeur à Rome & en Angleterre, Il mourut en 1650. âgé de 81 ans. De son temps la Chapelle Gautier fut érigée en Comté par Lettres Patentes du 27 Avril 1644.

Mem de Rochefort.

Gabriel Thibouft de Berry fit commencer de son temps le Château : Il fut tué dans le voisinage proche la Borde-au-Vicomte. Louis Thibouft de Berry son fils l'acheva, c'est l'un des deux qui obtint des Lettres Patentes pour faire porter son nom à ce lieu.

Merc. Juin 1754, 2. vol. p. 204.

En 1749, Louis Auguste Thibouft de Berry Chevalier Comte de la Chapelle y mourut. Sa veuve Marguerite Charlotte le petit de Grandcour y décéda l'année suivante 1750, le 26 Avril.



FOUJU.

FOUJU.

C'Eſt depuis pluſieurs ſiécles que ce nom eſt corrompu au point d'être preſque méconnoiſſable, puiſque les premiers titres où il en eſt fait mention & qui ſont du XIII ſiécle l'expriment en latin par *Faujuclum*. Quelques titres poſtérieurs qui ſont en langue françoiſe appellent quelquefois cette Paroiſſe Foujeu, ce qui nous conduit naturellement à Fougeu, moyennant quoi ayant dans ce nom le mot Foug qui ſe donnoit aux lieux où l'arbre *Fagus* étoit commun, on peut penſer que Fouju avant que d'être défriché, (ce qui mene à un temps bien éloigné) étoit un terrain où l'on voyoit les hêtres fort communément.

Ce village n'étoit dans ſon origine qu'un hameau de la Paroiſſe de Champeaux. Il n'eſt éloigné de ce Bourg que d'une demie lieue ou environ du côté du couchant : Sa ſituation eſt dans la même plaine avec égale diſtance de Paris & de Melun ou à peu près, & un territoire de ſemblable fertilité en bled. Il paroît que l'Egliſe de ce lieu avoit été comme un ſecode Paroiſſe de Champeaux laquelle fut deſſervie par le Clergé de ce lieu juſqu'à ce que Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris le détacha tout à fait de Champeaux, quoique pour reſter toujours à la préſentation du Chapitre. Cet Evêque ajoûte dans la charte de cette diſtraction donnée en 1242, que le logis qu'avoit à Champeaux le Prêtre deſtiné pour la deſſerte de Fouju ap- *Tab. Camp.*

partiendra au même Chapitre : Ce qui fait voir que le changement qu'il fit, consistoit en ce que le Prêtre desservant Fouju par la nomination des Chanoines de Champeaux résideroit à Fouju ne seroit pas tenu non plus que celui de Champeaux de servir au grand autel de la Collégiale, & qu'il y auroit des Fonts & des Saintes huiles, sans que par la suite les habitans fussent obligés de recourir à Champeaux. Toûjours est-il certain par la Bulle d'Innocent II. d'environ l'an 1130, & par le catalogue des Eglises dépendantes de Champeaux en 1212, qu'il n'y avoit point encore alors d'Eglise à Fouju.

Chartul. minus sancti Victoris Par. fol. XI.

Au reste le bâtiment du chœur de cette Eglise d'une médiocre grandeur est du XIII siécle, comme l'indique son architecture & quelques vitrages : Ce qui s'accordent avec la charte de l'Evêque Guillaume de l'an 1242. Mais il peut n'avoir été construit que sur la fin de ce siécle, en place de celui qui auroit existé du temps de S. Louis. L'Eglise est accompagnée d'une tour avec une grosse & nombreuse sonnerie. Il n'y a aucune tombe du XIII siécle, à moins qu'on ne donne à ce siécle l'inscription d'une de ces tombes qui contient ces termes :

Cy gist Mons. Sire Brisart Chevalier Conseiller du Roy notre Sire qui trepassa l'an de grace M. CCC . . . .

Autre : *Cy gist Madame Jehanne de Quincy femme ja lis Monsr Siroy Briart Chevalier Conseiller du Roy notre Sire, qui trepassa l'an M. CCC XLIII le dernier jour de Mars.*

On y voit encore une autre tombe d'un homme de la même famille de Briart vétu de long, lequel a à ses pieds quatre fils vétus aussi de long & étendus de leur longueur. On

n'y peut lire autre chose sinon ces mots *Jehannette sa femme*, qui sont en gothique capital de même que les précédentes.
L'un des deux écussons est
en deux bandes
Dans l'autre est un lion grimpant.

Il y a aussi en ce lieu l'épitaphe de Nicolas de Durand Ecuyer sr. de Vilblin décédé en 1652.

Armes. trois maillets

Sainte Marie Magdelene est patrone de cette Eglise. Le jour de sa fête le Chapitre y va officier, suivant qu'il a été réglé par Arrêt. Dans le Pouillé Parisien du XV siécle le Curé de *Fouuchus* est marqué avoir quinze livres de revenu. Dans des provisions accordées le 3 Octobre 1481. sur la présentation du Chapitre de Champeaux, il est spécifié que cette présentation avoit été faite directement à l'Evêque *absque representatione Archidiaconi*.

Reg. Ep. Par.

A l'égard du nombre des feux qui composent le village de Fouju, le dénombrement de l'Election de Meulun imprimé en 1709, & réimprimé en 1745. le marque de 35. Le Dictionnaire Universel Géographique de la France a oublié cette Paroisse.

Ce fut dans le cours du XIII siécle que le Chapitre de Champeaux fit l'acquisition des dixmes de Fouju. D'abord la moitié en 1245, d'Henry Prêtre de Boissise Bertin, d'Isabelle fille de Marie *de Primileio* & de Mathieu & Thomas ses enfans. L'autre moitié en 1259, de Simon de Jumelles Archidiacre de Blois en l'Eglise de Chartres, qu'il avoit achetée d'Ermesinde de Nevoisin, ainsi que le certifierent Jean de Luugny & son frere Ecuyer fils d'Odon de Luugny, & Henry Seigneur & Curé de Grigny.

Cartul. Campell. fol. 289.

Ibid. fol. 286.

Il y a sur la Paroisse de Fouju un Fief dit Vilbelin qui appartenoit à l'Eglise de Champeaux au moins dès le commencement du même siécle, puisque l'Evêque de Paris Eudes de Sully en partagea l'an 1208, les menues dixmes entre le Prévôt & le Chapitre. Vers le milieu de ce siécle Aubert Seigneur d'Andresel, & Jeanne sa femme s'étoient emparé de ce Fief. Mais ils en firent la restitution en 1285, dans le temps de leur vieillesse. Il y a aujourd'hui un Château en ce lieu qui est détaché du reste du village, & situé au nord'est. Le possesseur doit foy & hommage au Chapitre de Champeaux, & promettre qu'on baissera le pont-levis pour que les Chanoines y entrent.

Tabular. Campell.

Ibid.

L'affiche de ce fief faite en 1748 fait mention de ce pont-levis & des fossez, ajoûtant qu'il n'a point de Justice ni de censives ni droit de chasse, mais seulement que le possesseur a un banc distingué dans l'Eglise & droit de recevoir le pain béni après le Seigneur Patron de la Paroisse.

Simon de Chambly Chanoine & Chantre de Champeaux avoit laissé au Chapitre sa maison de la Tournelle & ses dépendances sises dans Fouju même en roture. Le Chapitre l'a vendu en 1246, à Jean de Blaisy, l'érigeant en Fief avec son Hôtel de Blaisy situé sur la même Paroisse, à la charge d'en payer la dixme de cent huit gerbes. Blaisy a aujourd'hui un Parc.

Tabular. Campell.

Ce lieu de Fouju figure avec distinction sur une tombe de la nef de la Collégiale, pour avoir donné naissance à un nommé Estiene qui paroît selon la téneur de son épitaphe avoir été un saint homme

& versé dans la Jurisprudence. Cette inscription qui est en capitales, du XIII siécle commence ainsi :

Foujueii lumen, pietatis gemma &c.

Voyez le reste ci-dessus page 328. presque à la fin de l'article de Champeaux.



SAINT-MERRY.

ADrien Baillet sur la fin de sa vie de Saint Merry, donne à entendre que l'Eglise Paroissiale de Champeaux porte le nom de ce Saint, faute de s'être informé de la situation des lieux : Car il auroit appris que Saint-Merry est un village & une Paroisse différente de Champeaux ; & qu'elle en est éloignée d'un quart de lieue au moins.

Il est besoin de rappeller ici ce dont j'ai touché un mot en parlant de l'ancien Monastere de Religieuses qui étoit à Champeaux ; que S. Merry ou Mederic venant d'Autun à Paris vers l'an 695. de J. C. fut arrêté par la maladie dans le lieu de Champeaux ; & qu'il y séjourna long-temps. Peut-être est-ce en mémoire de quelque miracle qu'il opéra sur le côteau vis-à-vis Champeaux, & où est situé le village de son nom, que par la suite on y bâtit une Chapelle : Peut-être aussi étoit-il resté un jour en ce lieu accablé par la fatigue du voyage. En un mot cette Eglise est un mémorial de sa présence à Champeaux & dans le voisinage. Il y a même une fontaine de son nom différente de celle de Varvanne, qui en est peu éloignée & dont le ruisseau passe dans le vallon qui est entre Champeaux & Saint-Merry.

Le village de Saint-Merry est éloigné de Paris d'un quart de lieue plus que n'est Champeaux. Sa position est sur une pente de montagne, où il y a quelques vignes. Ce lieu est varié en culture, labourages, bosquets &c. Le dénombrement de l'Elec-

tion de Melun publié en 1709. y reconnoît 78. feux; ce que le sieur Doisy a répété en 1745, dans sa description du Royaume, comme si en trente-six années il n'étoit arrivé aucun changement. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726. fait monter le nombre des habitans ou ames contenues en cette Paroisse au nombre de 355. L'auteur a été si peu instruit sur ce lieu qu'il le place dans le Gatinois, au lieu de le mettre en Brie, & qu'au lieu du Diocèse de Paris il le dit du Diocèse de Sens, à cause qu'il est de la Coûtume & Election de Melun. Il y a au milieu du village un vieux Château que l'on appelle *La motte Sain-Merry* qui paroît avoir été fortifié ayant un pont-levis & des fossez pleins d'eau. Il appartenoit en 1740. à Madame Picon d'Andresel Dame de ce lieu.

L'Eglise de la Paroisse est basse & ne paroît avoir gueres que 200 ans d'antiquité. Saint Merry Abbé en est le Titulaire, & l'on y conserve une portion assez considérable de ses reliques, selon le rapport de Dom Mabillon, sçavoir une très-grande partie du crane, deux côtes & l'os-sacrum. Un certificat du sieur Gilbert Chirurgien reçu au Baillage de Melun, daté du 2. Avril 1753, porte que la chasse est de bois doré, d'environ deux piéds de longueur, qu'elle contient l'os-sacrum, une fausse côte, l'un des os pétreux de la tête: Il y en a aussi deux autres que l'on ne peut désigner. Dubreuil prétend que cette tête fut donnée au Monastere de Champeaux en 884. lorsque le corps de ce Saint fut tiré du tombeau, & qu'on en retint que la machoire inférieure qui se garde encore à Paris. Mais est-il croyable lorsqu'il

Mab. Saec. III. Bened. P. 1 & Bailet après lui.

Du Breul liv. 3 artic de S. Merri.

ajoûte que ceux de Champeaux qu'il appelle Chauseau ont eu en récompense de la tête, une mamelle de Sainte Agathe, puisqu'on tient dans l'Eglise de Saint Merry de Paris que cette relique de la Sainte vient de Munich. Cette Relique si elle a été obtenue par les Religieuses de Champeaux ou par les Chanoines aura pu contribuer à faire changer le nom primitif de ce lieu en celui de Saint-Merry lorsqu'elle y aura été déposée. La Paroisse étoit érigée dès l'an 1137. sous le nom de ce Saint & l'Eglise appartenoit au Chapitre de Champeaux, qui y nommoit les Curés, lesquels étoient tenus de prêter serment à ce même Chapitre, ainsi qu'en fait foy celui de Jacques Curé en 1287. Cette Cure est sur le pied de 20 livres de revenu dans le Pouillé du XV siécle. Les Chanoines de Champeaux y viennent officier à la Saint-Merry.

Bulla Innoc. II. an. 1137.

Chart. Cam.

Je n'ai pu découvrir de Seigneurs de ce village plus anciens que les sieurs Louvier. Claude Louvier comparut en cette qualité à la rédaction de la Coûtume de Melun en 1566. Louis de Louvier Chevalier traita en 1592. avec les Chanoines de Champeaux au sujet de quoi l'Evêque de Paris fit faire information le 29 Octobre.

Reg. Ep. Par.

QUIERS

QUIERS,

OU

QUERRES.

LE nom de cette Paroisse peut être écrit de diverses manieres dans notre langue; car outre les deux manieres employées ci-dessus, on peut encore mettre Quers, ou Kers ou bien Kerres, ou enfin Kairres & Cairres: cette derniete maniere sembleroit la plus raisonnable, si le nom latin *Carri* étoit celui sur lequel on doit se fonder dans cette étymologie. Mais à remonter au plus haut temps où il soit fait mention de cette Paroisse, on la trouve écrite à l'ablatif plurier *Kerris*: C'est dans la Bulle d'Innocen II. de l'an 1137. donnée sur l'exposé d'Etienne de Senlis Evêque de Paris. Quatre-vingt ans après, elle est appellé *de Carris* dans un Manuscrit de l'Abbaye de Saint-Victor, de l'an 1212. Il reste à sçavoir si ces noms, quoiqu'anciens, n'ont pas été formés sur l'expression vulgaire de Kerre ou Caire ou bien Quaire. Je serois assez porté à croire que ce seroit de quelque Tour quarrée qu'il y auroit eu en ce lieu que seroit venu le nom de Quaire ou Cire; ensorte que le nom primitif latin auroit été *Quadrum*, de même que ce lieu de Beaucaire sur le Rhône est *Bellum Quadrum*. Si le territoire du village représentoit une espéce de quarré, cela pourroit avoir donné occasion au nom: Mais sa figure qui m'a été fournie sur le pa

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 38.

tier par M. le Curé, n'a gueres de ressemblance á un quarré. Ainsi revenons à *Quadrum* dans le sens qu'il signifie une Tour ou fortéresse quarrée. Aussi-bien est-il certain qu'en 1444. il y avoit dans ce lieu une maison qu'on appelloit le Fort. Il est bon néanmoins d'observer avant que de finir cette discussion, que comme ce domaine est isolé, & forme une espéce d'Isle toute entourée de Paroisses du Diocèse de Sens, on a bien pu dans le temps que cette Paroisse fut attribuée au Diocèse de Paris, l'appeller Quaidre, parce qu'elle auroit été alors plus quarrée qu'elle n'est, & de Quaidre avoir fait Quaire par le retranchement de la lettre *d*.

Chart. Camp.

Quelques personnes m'ont témoigné être du sentiment que cette Terre & celle Champeaux viennent de la donation de Sainte Fare, cependant on ne voit dans le testament de cette Sainte aucune mention du nom de Quers: Il n'y a que celui de Champeaux & ses dépendances. On ajoûte que ce que le Chapitre a dans les autres Paroisses contigues à Champeaux sont des acquisitions des Chanoines, comme la Terre de Fouju, les dixmes d'Andresel & de l'Etang, celles de Saint-Merry & de la Chapelle-Gautier. J'avoueray que ce sont des acquisitions faites par le Chapitre: Mais il ne s'ensuit point delà que l'Abbaye de Faremoutier n'en eût pas joui en vertu de la donation faite par cette Sainte; les Maisons Réligieuses ont souvent fait des échanges; souvent aussi il leur est arrivé de perdre leurs biens, soit parce qu'elles ont été obligées de les céder, ou qu'on les leur a pris dans le temps de guerre. On sçait les pertes que les Eglises firent du temps de Charles Martel, & depuis dans le

incursions des Normans. Il ne faut pas croire que le territoire où se trouvent les cinq Paroisses contigues à celle de Champeaux, Andresel, l'Etang, Fouju, Saint-Merry, & la Chapelle-Gautier fut resté du Diocèse de Paris, si du temps de l'Evêque Lisiard vers 980, il n'étoit pas resté des vestiges comme tout ce terrain avoit appartenu aux Religieuses de Champeaux Colonie de Farmoutier, quoiqu'elles fussent dépossédées de la plûpart. Il est donc arrivé aux Chanoines de Champeaux qui représentent l'ancien Couvent de Religieuses, de rentrer par la voye d'acquisition ou de seconde donation dans quelques-uns des biens que ces Religieuses avoient possédé lors de leur fondation ; & c'est ce qui ne leur est pas singulier.

Suivant ce que je viens de dire la seule distinction qu'on puisse reconnoître dans la Paroisse de Querre, & qu'elle n'ait jamais sortie des mains du Clergé de Champeaux. Elle est cependant éloignée du Bourg de Champeaux de trois lieues & séparée totalement de son territoire. Sa distance de Paris est de 13 lieues vers le levant d'hiver ou sud'est. De Melun il y a 6 lieues ; de Chaumes 3, & de Rosay 2 lieues & demie. Elle est de l'Election de cette derniere ville. L'auteur du Dictionnaire Universel de la France trompé par la désignation de Rosay qui est du Diocèse de Meaux en a conclu que Quiers est du même Diocèse. Il y marque 166 habitans. Il y en a d'avantage puisqu'il s'y trouve 200 communians. L'énumération des feux n'est pas plus juste dans le dénombrement publié par le sieur Doisy en 1745 ; selon lui il n'y a actuellement à Quiers que 36 feux comme en 1709.

Originairement les Chanoines de Champeaux gouvernoient eux-mêmes cette Cure. Depuis ils y mirent un Vicaire, & enfin un Curé. Ce Curé dont le bénéfice est nommé *de Guerriis* dans le Pouillé latin du XV siécle avoit 16 livres de revenu il y a 400 ans. Il est à la présentation du Chapitre.

L'Eglise a S. Martin pour Patron. C'est un grand bâtiment quarré fort nud, sans aîle, & défiguré à gauche par une grosse tour bâtie en dedans oeuvre pour supporter les cloches. On ne peut juger de quel temps cette Eglise fut construite, sa structure n'étant que de grais & de moilon. Les quatre grosses cloches sont antérieures aux grandes guerres des Hugenots selon leurs inscriptions gothiques. Trois sont de l'an 1552. La plus grosse porte pour date l'an 565. par oubli du nombre millenaire. Je n'entre dans ce détail que pour combattre l'opinion que quelques-uns ont cru que cette derniere cloche étoit du VI siécle de J. C.

A une petite distance de cette Eglise vers le midi étoit une Chapelle de S. Leonard de laquelle j'ai vu des provisions des années 1523. & 1569. Elle fut réunie en 1594. à la mense du Chapitre de Champeaux par Pierre de Gondi Evêque de Paris afin que le revenu servît pour les habitans des enfans de chœur. On acquitte douze Messes basses pour le repos du fondateur. Cette réunion fut confirmée le 31 May 1649. par Arrêt du Parlement contre Clement Boutillier.

Reg. Ep. Paril.

Ce village n'a point d'autre Seigneur que le Chapitre de Champeaux. Il comprend trois petits écarts situez au nord'est aux environs du village de la Fermette, c'est-à-dire à la distance de trois quarts de lieues ou en-

viron. L'un s'appelle la Noue-Saint-Martin composé de trois Maisons dans la Fermette même: l'autre Les Loges: Le troisiéme & plus éloigné est nommé le Thuisseau. Il est placé entre Quiers & le village de Courpalais, & il appartient à M. Grassin.

En 1293, Maurice de Sully Evêque de Paris déchargea les habitans de Querre & de la Noue & les Loges de la Seigneurie du Chapitre de Champeaux, de toutes corvées & tailles moyennant qu'ils payassent 20 livres par an. *Char. Cam*

Ea 1202. Odon de Sully son successeur maintint le Chapitre de Champeaux dans la possession de la Mairie de Querre. *Ibid.*

En 1216. le Roy Philippe Auguste étant à Melun remit à ce même Chapitre la confiscation de Querre que prétendoit un nommé Rolland. *Ibid.*

En 1312. les habitans de Querre & de la Noue firent le rachapt des 20 livres de rente qu'ils devoient au même Chapitre. *Ibid.*

En 1444. la maison du Sac de Querre dite *le Fort* fut donnée à un nommé Guillaume Moreau pour 12 sols de rente. *Ibid.*

En 1493. la séparation du territoire de Querre d'avec celui de Cordou fut faite par tenans & aboutissans, & fut approuvé prr le Lieutenant de Melun. *Tabula Campell.*



L'ETANG
DE
VERNOUILLET.

VErnouillet étoit un Château Seigneurial sur la Paroisse d'Andresel, accompagné d'un étang à côté duquel étoient aussi quelques habitans qui reconnoissoient la même Paroisse. Louis Longuet Grand Audiencier de France étoit Seigneur de tout ce terrain en 1667. Il représenta alors de concert avec les habitans d'auprès de l'Etang ses voisins & vassaux à M. Perefixe Archevêque de Paris la difficulté qu'il y avoit de se rendre à Andresel par les mauvais temps, & qu'il seroit bon d'ériger une Paroisse proche l'Etang, s'offrant de la faire construire ainsi que le presbytere demandant seulement que la Cure qu'il étoit prêt de doter fut à sa nomination, & que l'Eglise fut sous le titre de Saint Louis. Sa requête ayant été entérinée le 12 May, dès la même année au mois d'Août l'Eglise se trouva achevée & fut bénite le jour de S. Louis sous l'invocation de ce même Saint avec des Fonts Baptismaux & un cimetiere.

Il n'est pas besoin d'observer que cette Eglise ne fut pas un bâtiment considérable: Mais il subsistoit pour huit ou dix feux qu'il y a en ce lieu comprise une Ferme qui est au midi de l'Eglise. Ce n'est qu'une espece de Chapelle sans aîles, & sans autre voute qu'un lambris. Aux vitres du fond sont ces lettres

initiales L. L. qui signifient le nom du fondateur. On y voit dans le chœur plusieurs épitaphes à droite & à gauche ; toutes de MM Longuet. Les plus vielles sont de l'an 1670. On a marqué dans une qui est à droite, qu'elle est du sieur Longuet qui gagna la mort à la chasse de S. Hubert l'an 1623. & mourut le 4 Novembre.

Les armes de Longuet, sont trois têtes de lion.

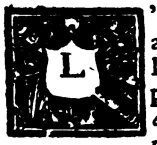
Le Curé reçoit cent écus du Seigneur qui d'ailleurs indemnise le Curé d'Andresel.

Fin de la Description de tout le Diocèse de Paris.



OBSERVATIONS

Pour servir de conclusion à l'Histoire du Diocèse de Paris, par M. l'Abbé LEBEUF;
Et de réponse à une Lettre sur *Luzarche.*



L'Ouvrage qui finit en ce volume avoit d'abord été annoncé dans le Mercure de Décembre 1739. p. 3106. sous le titre de *Description des Paroisses de campagne du Diocèse de Paris.*

L'auteur du projet propose ses vues en 63 articles. Il invite les gens de Lettres & les personnes instruites du local à lui communiquer tous mémoires, enseignemens & instructions rélatifs à son objet.

Après 15 années d'un travail pénible & assidu; après des voyages fréquens sur les lieux & des recherches sans nombre, il crut avoir assez rassemblé de matériaux pour former un corps d'Histoire.

Le premier Tome débute par une préface dans laquelle on expose le plan qu'on a choisi; & où l'on rend raison de ce plan. On insiste principalement sur l'utilité de l'ouvrage, & sur quelques moyens ulté-

rieurs de le conduire au dégré de perfection dont il est susceptible.

1°. L'Histoire du Diocèse de Paris est une entreprise utile, non seulement par rapport aux intérêts des familles & à la satisfaction des particuliers qui trouveront séparément l'exposition des événemens qui se sont passés dans leur patrie, l'origine des usages, la suite des Seigneurs, toutes les circonstances enfin dignes de remarque : L'exécution de tout l'ouvrage sur le plan projetté, peut encore servir d'encouragement & même de modéle pour l'histoire détaillée de chaque Diocèse de France.

Une Histoire générale & détaillée de tout le Royaume de France, seroit un projet aussi utile à former, qu'immense à exécuter. Or il est aisé de montrer qu'une telle histoire n'est possible qu'en divisant le Royaume par Diocèses.

Depuis les regnes d'Honorius & de Clovis jusqu'à présent, les limites des Diocèses n'ont presque pas changé ; les dépots Ecclésiastiques qui sont les sources principales de notre histoire, n'ont quasi pas quitté les Capitales des Diocèses & les principaux Monasteres. Pendant combien de siécles les Ecclésiastiques n'ont ils pas été seuls en possession de cultiver la Littérature en France ? Il en est des Paroisses par rapport aux villages comme des Cathédrales & des Monasteres considérables à l'égard des grandes villes.

La division des Diocèses en villes bourgades & Paroisses, en Seigneuries & en fiefs &c. est donc le seul moyen de ne rien omettre de tout ce qu'on peut désirer sur chaque lieu.

Il n'en seroit pas ainsi d'une histoire générale par gouvernement ou par province,

qu'on ſubdiviſeroit en Duchés, en Comtés, Marquiſats, Baronies, Baillages ou Chaſtellenies. Outre que ces diviſions ſont récentes pour la plûpart, les limites en ſont le plus ſouvent incertaines. Le partage ſeroit inégal & douteux, ces reſſorts étant ſujets à mutation & empiétant ſouvent les uns ſur les autres.

Ajoûtez que dans ces hiſtoires, en grand, on néglige les généalogies & les faits de détail; on ſacrifie les particularités de moindre conſidération à l'expoſition de grands traits; les mutations & les intérêts des familles, aux révolutions & aux événemens mémorables.

En ſuppoſant que le projet qu'on annonce ſoit goûté, & qu'on prenne l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris pour modéle, cet ouvrage ne ſera pas le ſeul ſecours que les ſçavans pourront ſe procurer pour mettre ce plan à exécution.

Les ſciences ſont aujourd'hui tellement cultivées en France qu'il n'eſt gueres de ville conſidérable ſans une Academie ou ſans une ſociété de gens de Lettres. Qui empêcheroit d'en exclure certaines parties de littérature frivoles ou dangéreuſes, tout au moins inutiles, & de leur ſubſtituer le genre hiſtorique.

Chaque ſociété choiſiſſant un certain nombre de Paroiſſes, l'entrepriſe pourroit tellement ſe partager que les uns embraſſeroient l'explication des Antiquités, les autres prendroient l'Hiſtoire moderne, ceux-ci les matieres de Commerce, ceux-là l'Hiſtoire naturelle, d'autres enfin les généalogies, les connoiſſances Diplomatiques &c.

Quant aux remarques Topographiques dont l'exactitude eſt comme attachée au ſéjour & à la fréquentation habituelle des lieux, il eſt peu de villages, peu de Paroiſſes dont

le Seigneur ou le Curé, guidé par un prospectus qu'on lui mettroit entre les mains, ne fût en état de répondre aux questions, de prévenir mêmes celles qu'on lui pourroit faire. On rend publiquement cette justice à Messieurs les Curés du Diocèse de Paris, qu'on a trouvé dans la plûpart des connoissances & beaucoup de zéle à tirer leurs lieux de l'oubli.

2°. Lorsque l'Auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris prit la résolution de mettre au jour son ouvrage, il vit bien que malgré l'éxactitude de ses recherches, il laisseroit encore à moissonner après lui.

Il avoit déjà été plus d'une fois dans le cas de s'appercevoir que plusieurs personnes qui jouissoient sur les lieux de la réputation d'être instruites à fond sur certains objets, l'avoient induit en erreur.

Ces considérations le porterent à laisser entrevoir à la page 14 de sa préface, la nécessité d'un supplément.

Dans ces entrefaites, il eut une atteinte de paralisie (fruit de ses travaux & de ses veilles) qui mit sa santé dans le plus triste état. Cet accident entraina des suites fâcheuses qui durent encore, & qui l'ont empêché de se livrer à mille petits soins divers qui auroient donné à son Livre un dégré de perfection de plus.

Ces circonstances jointes aux considérations précédentes ont inspiré à l'Auteur la résolution de pourvoir lui-même au supplément qu'il n'avoit fait qu'indiquer. Ce supplément sera suivi d'une table générale & raisonnée de tout l'ouvrage. Tous les jours il est confirmé dans ce dessein par les découvertes qu'on lui annonce, par les piéces nouvelles qui lui sont tombées sous la main, &

par les remarques & les observations judicieuses que des personnes distinguées lui ont communiquées avec toute sorte d'égards & & de politesse.

Dans le temps, on rendra à ces personnes la justice qui leur est due. On prend la liberté de les proposer pour exemple à ceux qui trouveront quelque chose à reprendre ou bien à ajoûter dans le cours de chaque article.

Quant à ceux qui suivront une route opposée, & qui par d'autres vues que celle du bien de la chose, prendront le parti de faire retentir les Journaux de reproches amers fondés, ou sur des minuties qu'on a passé à dessein, ou sur un nom mal écrit, sur un mot mal rendu &c. qui produiront des lieux communs, des préambules sans fin pour annoncer qu'on a oublié une épitaphe, l'orgue d'une Eglise &c. On laissera un libre cours à leur manie d'écrire.

On se contente de leur proposer comme aux personnes plus judicieuses & plus modérées le supplément projetté. Du reste le désintéressement, la bonne-foi & la réputation de l'auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris lui serviront d'apologie auprès des gens de bien & des Littérateurs sans prévention.

Si donc on a placé à la fin du tome 9e. une réponse aux réflexions diffuses insérées dans plusieurs Mercures, c'est qu'alors on n'avoit pas encore ouvert la voie qu'on propose aujourd'hui.

C'est par la même raison que nous voulons bien prendre encore la peine de répondre à une brochure sous le Manteau, dans le stile & presque dans les mêmes termes que les réflexions du Mercure; excepté qu'ici les in-

jures sont plus renforcées & plus multipliées.

Cette production s'annonce ainsi. *Lettre à l'Auteur* » de l'Histoire du Diocèse de » Paris, contenant quelques Remarques » sur le Chapitre, ayant pour titre, Luz- » arches & l'Abbaye d'Herivaux, *Genève*, » 1758. *in-12*, pp. 78.

On semble vouloir faire revivre dans cet écrit, ce genre d'ironie grossiere que nos mœurs condamnent & que le temps a proscrit, dont plusieurs partisans ont eu, après la fin du XVI siécle, Genêve pour azile. On y retrouve ces plaisanteries à la Mathanasius, ces pointes à la Scaliger, ces dictons surannés ausquels on ne répond plus guerres que par le mépris qu'ils méritent.*

L'auteur ne se nomme pas. Il prend modestement la qualité de *Villageois* p. 55; peut-être dans l'opinion de jetter par là une ombre favorable sur sa production; mais il s'est peint d'après nature.

Son premier trait de critique tombe sur l'étymologie du mot *Luzarches*. Dans l'Histoire du Diocèse de Paris, on fait venir ce nom de l'Use ou l'Usieux: Ise ou Isieux petite riviere qui coule encore assez près de Luzarches. L'explication n'est pas arbitraire. On l'appuie sur un titre de l'an 775, où Luzarches est placé *in Pago Parisiaco super fluvium* .... mot en blanc, sans doute à cause de la ressemblance des deux noms qui aura arrêté le copiste.

Cependant cette origine ne plaît pas au

* Il avertit dans son début *que son petit ouvrage est traité d'une façon s'atisfaisante*, qu'il va relever les fautes grossieres de son adversaire, qu'il peut l'arrêter à chaque mot &c. p. 2. 3. 53. 65.

critique. Il la juge controuvée par la raison que Luzarches est un peu en deça du petit fleuve.

Ce n'est pas un de ces Aristarques qui blament tout, sans pouvoir mieux faire. Il produit une savante étymologie qui vient du grec. Λυζω en grec veut dire pleurer; & Αρχη signifie Seigneurie. Si donc on peut vous trouver un grand Seigneur qui ait pleuré de ces côtés-là, tout est dit. Il n'est pas même nécessaire qu'il ait pleuré en personne, il suffit qu'à son occasion quelqu'un ait autrefois pleuré dans le canton, ou qu'on y pleure un jour, car le Verbe Grec est au futur.

Mal-à-propos iriez-vous remonter aux temps d'Heraclite & d'Enée pour rencontrer un pleureur illustre. Le Critique ne va pas chercher si loin. Il met en avant deux principes fondés, l'un sur la nature, l'autre sur l'histoire. Les femmes pleurent aisément; Premier principe incontestable. Julien l'Apostat étoit un grand Seigneur qui savoit le grec: Julien venoit à Paris: Second principe établi sur les autorités de Zozime & d'Ammien Marcellin qu'on a soin de citer.

De ces deux principes on tire cette conséquence p. 5. » C'est peut être auprès de » l'endroit où se trouve aujourd'hui Lu- » zarches que les femmes des soldats se sont » assemblées pour pleurer en commun, » lorsque le bruit se fut répandu qu'il falloit » quitter les Gaules. » Convenez qu'en fait d'étymologie notre Critique est un grand grec.

Il passe ensuite au corps de l'ouvrage. Près de 12 pages sont employées à montrer que l'auteur de l'Histoire de Paris devoit décider si le Chapitre de Luzarches est plus ancien que la Cure; il demande à cet auteur

pourquoi il n'a pas mis en œuvre des titres qu'il n'avoit pas & qu'on n'a pas voulu lui communiquer ; pourquoi il a oublié une vieille pierre ronde percée au milieu, &c. Pourquoi il n'a pas scrupuleusement transcrit toutes les épitaphes qui sont dans l'Eglise de Luzarches, de quel front enfin il ose assûrer qu'une épitaphe tronquée n'a pas la même authenticité qu'une épitaphe entiere.

A la page 18 de la brochure, est une accusation qui passe la raillerie. L'Auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris a relevé une bévuë de Dusaussay qui consiste à placer sous Alexandre III. une Croisade où Jean de Beaumont fut employé.

Le Critique prend en main la défense de Dusaussay, il défie de trouver dans ses écrits l'erreur qu'on lui oppose : Il est absurde ajoûte-t'il, *de faire dire à Dusaussay qu'il y ait eu une Croisade du temps d'Alexandre III.*

Cependant nous ouvrons Dusaussay & à la page 663. qui est la citation marginale de l'Histoire de Paris nous lisons ces mots ligne douziéme, *Joannes de Bello-monte Eques... sub Alexandro Tertio ad Terra Sanctæ vindicias, cum Francïcis agminibus, in Palæstinam profectus fuerat.* Or dans ce texte l'erreur de Dusaussay est bien manifeste & bien formelle.

C'est ainsi qu'à la page 23 de sa critique, l'auteur villageois révoque en doute la translation de la tête de Saint Etern de Luzarches à Villiers-le-Bel, parce, dit-il, que ce fait n'est appuyé d'aucune authorité. Cependant les Bréviaires de Paris & d'Evreux sont cités à la marge de l'Histoire de Paris, & cette translation y est mentionnée en termes exprès : Voyez en particulier le Bréviaire d'Evreux 16 Juillet, p. 429.

TABLE GENERALE DES PAROISSES,

Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Ecarts, Abbayes, Prieurés, Couvents; Communautés Religieuses, Chapitres, Eglises, Chapelles, Hôpitaux, Châteaux, & Fiefs DU DIOCESE DE PARIS.

¶ Le chiffre Romain mis une fois à chaque article indique le Tome; & le chiffre Arabe marque les pages. L'asterique * qui précede le chiffre Arabe, désigne les articles extraits de la II. Partie du Tome II.

B

Au portail de l'Église de Luzarches on remarque entr'autres figures deux statues grandes comme nature. Ces deux figures n'ont pour tout attribut distinctif qu'une surface plate & quarrée de quelque chose qu'elles tiennent d'une main sur la poitrine. L'auteur de l'Histoire de Paris témoigne à ce sujet son embarras ; & ajoûte qu'on ne sçait si la surface en question est celle d'un livre ou d'une boete. Que quand bien même ce seroit l'une de ces deux choses, elle n'auroit aucun rapport avec la profession de Saint Cosme & de Saint Damien. Le Critique décide que c'est une *boete à thé* Observez que les figures sont du XII siécle. *

La difficulté ainsi tranchée, le docte Villageois revient sur son adversaire & lui fait ce reproche : » Il vous faudroit des » Saints habillés en Docteurs en Médecine; » comme sur les enseignes des Maîtres » Chirurgiens. Jugeriez-vous qu'une telle » figure ne repésenteroit pas S. Luc parce » qu'elle n'auroit ni son oiseau à ses pieds » ni pinceaux ni pallette ; . . . . . . Qu'une » autre ne repésenteroit pas S. Crepin parce » qu'elle n'auroit ni Tranchet ni Manique ?

L'objection est forte, la comparaison noble & la question sans réplique. D'ailleurs le Critique ne prouve-t'il point par les charmes de sa diction, qu'on peut être un grand peintre sans pinceau ni palette ? Quant à Saint Crepin on peut être son disciple sans tranchet sans manique. Le proverbe ne dit-il pas que le Saint Patron a des cliens de tout métier ?

La sagacité du personnage éclatte surtout

* L'usage du Thé en France n'est gueres que de l'avant dernier siécle, depuis les premiers voyages des Européens à la Chine.

dans la Description qu'il donne du portail de l'Eglise de Luzarches. Il passe tout en revue jusqu'au moindre Marmouzet, tant son exactitude est scrupuleuse.

Imaginez-vous donc être en sa compagnie sur le lieu, & il vous montrera dans ce portail (p. 29. 32.) des paysans, des enfans, » des hommes, des Seigneurs, des prêtres » des femmes, Sage-femmes, femmes dans » un lit, femmes sans têtes, des matrones, » malades, estropiez, un Juge &c. maintes » figures deux à deux: Deux enfans nou» veaux nés, deux nourrissons, deux hom» mes faits, deux Martyrs, sans parler des » Apôtres, & des Rois &c.... Enfin deux » Ecoliers.

Avouez que le critique est un peintre bien délicat; sans pinceau, sans pallette, & qu'il avoit bien raison de nommer Saint Luc & son oiseau.

Il faut pourtant convenir (& c'est l'Histoire de la boete à thé qui nous rappelle cette idée) que malgré la variété des portraits, c'est dommage qu'on n'a pas découvert dans le portail quelque figure Chinoise.

Ç'eut été pour l'auteur de la Critique, un moyen tout naturel de justifier son anacronisme & d'achever de peindre sa belle description.

Il commence son tableau par des paysans & le finit par des Ecoliers; l'ordre est bien ménagé, on ne peut qu'approuver ce point de vue. Le Critique tient aux paysans comme Villageois & aux écoliers comme auteur.

On lit à la page 321. du tome IV. de l'Histoire de Paris que sur le bouclier des fondateurs de l'Eglise de S. Cosme on voit un lion qui montre le côté gauche. En cette rencontre l'auteur qui est si exact partout

ailleurs à parler le langage du blason a cru devoir s'exprimer de la sorte pour être entendu d'un plus grand nombre. Mais notre Critique observateur judicieux pathétique & châtié se récrie en ces termes : *Bon Dieu quel jargon* !. Il fait pleuvoir sur son adversaire mille reproches & le charge d'invectives. Voyez la page 53.

A la page 49. pour soutenir que les Chanoines de Luzarches ne tiennent pas des Évêques de Paris, la présentation de plusieurs Cures postérieures à leur fondation, il déploie un savant dialogue qui semble prouver que ces Cures se sont érigées d'elles-mêmes. Page 55. Enfin il demande ironiquement au sujet du mot *Pigisfarinus* qu'il prétend avoir été mal lu sur une tombe, pourquoi l'Historien du Diocèse de Paris n'a pas vu plûtôt le nom de l'enchanteur Parapharagaramus. Il va chercher le nom d'un enchanteur ; comme s'il étoit lui-même un grand sorcier.

Voilà je pense assez de traits pour montrer que cette impertinente brochure est semée de faussetés & de chicanes, & assaissonnée d'un mauvais sel qui deshonore son auteur.

Elle contient tout au plus trois remarques solides, qui pouvoient se mettre en moins d'une page, y compris le postscriptum qui est à la page 78.

Ou pouvoit proposer humainement ces trois remarques ; l'auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris seroit convenu qu'il a été mal servi sur les lieux, malgré son exactitude, ses voyages & ses soins. L'observateur auroit pu se nommer sans prendre un masque de Villageois, & dans le supplément qu'on se propose de donner, on lui auroit fait l'honneur de ses remarques.

FIN.

de

G

I

J

L

T

TOUSSUS

U

V

Fin de la Table Générale.

